

LA GENÈSE

CHAPITRE I

1. In principio creavit Deus cælum et terram.

2. Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi; et Spiritus Dei ferebatur super aquas.

1. Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.

2. Et la terre était informe et nue, et les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux.

LE DIVIN PRÉLUDE

La création. I, 1 — II, 3.

La Bible commence par une cosmogonie; c'est comme Créateur que Dieu se révèle tout d'abord à nous dans son livre. Révélation de la plus haute importance, qui ouvre de riches horizons philosophiques et théologiques, et qui renverse des erreurs multiples. La page qui la contient « vaut à elle seule tous les in-folios de la science et de la philosophie ». Le récit est sobre, simple, précis, concret, mais majestueux comme les faits. Il signale seulement les grandes lignes, sans s'arrêter aux détails. Trois parties : le début de la création, I, 1; l'œuvre des six jours, I, 2-31; le divin repos, II, 1-3.

1. Le début de la création. I, 1-2.

CHAP. I. — 1. Ce verset ne contient pas un sommaire de l'Hexaméron; il raconte le premier acte du Créateur, la production de la matière cosmique, qui fut ensuite façonnée par des élaborations progressives. — *In principio*, d'une manière absolue; au commencement du temps, du monde. Cf. Joan. I, 1. Quelque plein de beauté, le sens métaphysique « in Filio », attaché par quelques Pères à cette locution, s'écarte de la lettre. — *Creavit*. Dans les chap. I et II de la Genèse, quatre verbes distincts expriment l'action créatrice de Dieu : *dara'*, créer (I, 1, 21, 27); *asah*, faire (I, 7, 16, 25, etc.); *yaqar*, former (II, 19); *banah*, bâtir (II, 22). Les trois derniers désignent l'organisation de substances déjà existantes; *dara'*, aux formes *kai* et *ni-phai*, signifie toujours : « creare ex nihilo, » et n'est employé que pour marquer une œuvre divine. Il s'agit donc ici d'une création dans le sens strict. Cf. II Mach. VII, 28. — *Deus*. Hébr. : *Elohim*, pluriel de majesté; le singulier, *Elo-hah*, est rare et poétique. La racine est *al*, être fort; selon d'autres, *alah*, craindre, vénérer. C'est le plus commun des noms divins; il est

répété plus de deux mille fois dans la Bible hébraïque. — *Cælum et terram* : c.-à-d. l'univers entier, qui, envisagé au point de vue de l'homme, se décompose, en effet, en deux groupes d'êtres créés : le ciel au-dessus de nous, la terre sous nos pieds. — Quelle date fixer à cette première création? La Bible est muette sur ce point, et les systèmes de chronologie qui prétendent nous donner l'âge exact du monde sont tous erronés et sans base solide. Il paraît sûr, du moins, d'après les divers calculs des savants, que l'*in principio* remonte à une très haute antiquité. Cf. *Man. bibl.*, nn. 278-279. — Plusieurs anciens Docteurs ont pensé que la création des anges est tacitement impliquée dans le mot *cælum*, et il n'y a aucune difficulté à l'admettre après eux.

2. *Terra autem*. Transition. Le narrateur va s'occuper plus spécialement de la terre, et il en décrit d'abord l'état primordial, qui était un état de chaos. — *Inanis et vacua*; en hébreu, *tohu vabohu*, dont nous avons fait « tohu-bohu », pour désigner le pêle-mêle, le désordre. Allitération sauvage et pittoresque; sa vraie traduction serait « vastitas et inanitas », à l'abstrait. — *Et tenebræ*: des ténèbres opaques, affreuses, la lumière n'existant pas encore, recouvrant *faciem abyssi*. L'hébreu *l'hom* montre qu'il s'agit d'un immense océan sans rivages, dans lequel les rudiments du globe terrestre étaient plongés. — *Spiritus* est ambigu, comme le *ruah* du texte primitif, et peut signifier « vent » ou « esprit ». Si l'on adopte la première interprétation avec les interprètes juifs et quelques Pères, Det serait un superlatif à la façon hébraïque (« Montés Del, cedri Dei »), pour marquer un vent violent, lancé par le Créateur sur l'abîme humide, en vue de le dessécher. Mais il est plus conforme à la tradition, à l'usage biblique des mots « Esprit de Dieu » (Gen. XII, 38; Ex. XXXI, 3; Num. XXIV, 2; Jud. III, 10; Is. XI, 2, etc.), et au contexte, de voir ici une énergie et une personne divines, que des révélations

3. Or Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut.

4. Et Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière d'avec les ténèbres.

5. Et Dieu donna à la lumière le nom de Jour, et aux ténèbres le nom de Nuit; et du soir et du matin se fit le premier jour.

6. Dieu dit aussi : Que le firmament soit fait au milieu des eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux.

3. Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux.

4. Et vidit Deus lucem quod esset bona. Et divisit lucem a tenebris.

5. Appellavitque lucem Diem, et tenebras Noctem. Factumque est vespere et mane, dies unus.

6. Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in medio aquarum, et dividat aquas ab aquis.

subséquentes devaient nous faire connaître comme la troisième personne de la sainte Trinité. Le verbe *m'rahéset*, littéralement : « voltans, incubans » (au lieu de *feredatur*), ne saurait convenir au vent; mais il dépeint à merveille les germes de fécondité déposés par Dieu dans la masse du chaos. — Quelle fut la durée de cet état préliminaire? Nous l'ignorons encore, et tout porte à croire qu'elle fut très longue.

2. L'œuvre des six jours. I, 2-32.

Par une admirable symétrie, les six jours se déroulent en deux triduum distincts, que le divin Sabbat clôt et unit harmonieusement. Les œuvres de chaque triduum se correspondent jour par jour. Au premier jour la lumière, au quatrième les astres; au second jour le firmament et la séparation des eaux, au cinquième les oiseaux et les poissons; au troisième jour la terre complètement organisée et parée de verdure, au sixième les animaux terrestres et l'homme, auxquels le règne végétal est assigné pour nourriture. L'enchaînement graduel des êtres et le mouvement général de bas en haut dans l'ensemble de la création, ne sont pas moins remarquables.

1° Le premier jour. I, 2-5.

3. *Dixitque Deus*. Anthropomorphisme pour exprimer un décret tout-puissant, car il n'y eut point de parole extérieure. Cette formule solennelle revient dix fois dans le récit. — *Fiat lux*; *y'hé 'ôr*. Le latin rend toute la sublime concision de l'hébreu. Le résultat fut instantané, et il n'est pas exprimé avec moins de vigueur : *et facta est lux*; *vayy'hi 'ôr*. « Ipse dixit et facta sunt, » Ps. XXXII, 9. Il était nécessaire que la lumière fût créée en premier lieu, car sans elle il n'y a ni ordre ni vie. Aujourd'hui, après que la science a découvert partout la lumière, personne ne s'étonne plus de la voir exister avant le soleil et les autres astres. C'était sans doute une sorte de lueur électrique, provenant de la condensation et du frottement des masses cosmiques qui commençaient à se grouper.

4. *Et vidit Deus*. Autre anthropomorphisme : ils abondent au début de la Genèse. — *Quod esset bonum* : *îb*, beau et bon tout ensemble. Le Créateur admirera successivement ses œuvres, les voyant conformes à son idéal. — *Divisit lucem*... Non sous le rapport de l'espace, mais sous celui du temps et de la succession régulière. Il y

eut des périodes de lumière alternant avec des périodes de ténèbres. On a très justement appelé les trois premiers jours « les trois séparations ». Les éléments sont partagés, distribués, coordonnés.

5. *Appellavitque lucem*... « Hoc totum ad intellectum nostrum dictum est... Sic distinguit omnia et ordinavit, ut et discerni possint et nomina accipere, » S. Aug. Un imposant des noms à ses créatures, Dieu montre qu'elles ont désormais une existence à part, d'une manière durable. C'est aussi une marque de domination et de propriété. — *Diem, noctem*. Trois opinions principales se sont formées sur les jours génésiaques. 1° Tout a été créé en même temps et par un seul acte du Seigneur; les mots Jour et Nuit sont donc de simples métaphores (Origène, S. Augustin, S. Isidore, etc.). 2° Il s'agit littéralement de jours de vingt-quatre heures (la plupart des Pères et des exégètes du moyen âge). 3° Par ces jours et ces nuits, il faut entendre des périodes d'une durée indéterminée, généralement très longues, pendant lesquelles avaient lieu les évolutions de la matière, d'après l'ordre de Dieu. Ce sentiment est aujourd'hui très communément admis, et il est de beaucoup le plus vraisemblable. Le mot jour est employé par Moïse lui-même dans ce sens large, Gen. II, 3, 4; Num. VII, 84, etc. Ici, de nouveau, nous pouvons accorder aux savants sérieux tout le temps qu'ils demandent. Voy. le *Man. bibl.*, n. 267. — *Factumque est*... Littéralement dans l'hébreu : Et il y eut un matin, et il y eut un soir, jour premier. A la façon juive, arabe, germanique, gauloise, athénienne (*νυχθημερον*), adoptée aussi par l'Église, les jours sont comptés du soir au soir, « inter duos solis occasus » (Pline). Si les jours de la création désignent des époques, le soir et le matin correspondent au commencement et à la fin de ces périodes.

2° Second jour. I, 6-8.

6. Un des éléments du chaos a été réglé, et la lumière brille. Une nouvelle parole de Dieu ajoute au monde primitif une nouvelle beauté. — *Firmamentum* a été calqué sur le *στρώμα* des LXX. L'hébreu *raqî'ah* exprime plutôt l'expansion, l'étendue, nom qui convient si bien à la voûte céleste, en tant qu'elle embrasse notre atmosphère et le « *caelum siderum* ». — *Et dividat*... C'était un des buts principaux que Dieu avait en vue.

7. Et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita.

8. Vocavitque Deus firmamentum Cælum. Et factum est vespere et mane, dies secundus.

9. Dixit vero Deus : Congregentur aquæ, quæ sub cælo sunt, in locum unum, et appareat arida. Et factum est ita.

10. Et vocavit Deus aridam Terram, congregationesque aquarum appellavit Maria. Et vidit Deus quod esset bonum.

11. Et ait : Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita.

12. Et protulit terra herbam virentem, et facientem semen juxta genus suum, lignumque faciens fructum, et habens unumquodque sementem secundum speciem suam. Et vidit Deus quod esset bonum.

13. Et factum est vespere et mane, dies tertius.

14. Dixit autem Deus : Fiant luminaria in firmamento cæli, et dividant diem ac

7. Et Dieu fit le firmament; et il sépara les eaux qui étaient sous le firmament d'avec celles qui étaient au-dessus du firmament. Et cela se fit ainsi.

8. Et Dieu donna au firmament le nom de Ciel; et du soir et du matin se fit le second jour.

9. Dieu dit encore : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'élément aride paraisse. Et cela se fit ainsi.

10. Et Dieu donna à l'élément aride le nom de Terre, et il appela Mers toutes les eaux rassemblées. Et il vit que cela était bon.

11. Dieu dit encore : Que la terre produise de l'herbe verte qui porte de la graine, et des arbres fruitiers qui portent du fruit chacun selon son espèce, et qui renferment leur semence en eux-mêmes, pour se reproduire sur la terre. Et cela se fit ainsi.

12. La terre produisit donc de l'herbe verte qui portait de la graine selon son espèce, et des arbres fruitiers qui renfermaient leur semence en eux-mêmes, chacun selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon.

13. Et du soir et du matin se fit le troisième jour.

14. Dieu dit aussi : Que des corps de lumière soient faits dans le firmament du

7. Et fecit... Après l'ordre, son exécution. — *Aquas... sub firmamento.* L'abîme mugissant (vers. 2) est séparé en deux portions. Une quantité notable de ses eaux s'élève dans l'air, où elle flotte sous forme de nuages et de vapeurs; une autre partie demeure sur la terre. — *Et factum est ita.* Formule qui met en relief la prompte et parfaite obéissance de la nature à la voix du Créateur.

8. *Cælum.* L'hébreu *šamaim*, d'une racine qui signifie « être élevé », est au pluriel d'intensité : les espaces indéfinis du ciel. — A la fin du verset, les LXX ont ajouté : « Et Dieu vit que c'était bon. »

9^o Troisième jour. I, 9-13.

9. L'œuvre de cette journée est double : la distribution des eaux terrestres, 9-10; la création des plantes, 11-13. — *Congregentur... in locum unum* : dans le vaste lit de l'Océan. — *Appareat arida.* L'aride, la sèche, c.-à-d. la terre ferme, dégagée des eaux sous lesquelles elle était encore totalement submergée. — *Factum est ita.* D'étonnantes révolutions et convulsions de notre globe sont contenues en abrégé dans cette formule si simple. En même temps que les mers et les vallées se creusaient, les montagnes étaient violemment soulevées. Cf. Ps. ciii, 6.

10. *Terram.* Hébr. : 'éres, d'une racine qui si-

gnifie « être bas », par opposition au ciel. — *Maria*, pluriel collectif.

11. Seconde partie de l'œuvre du troisième jour. Ce verset renferme le commandement divin; le suivant, son exécution. — *Germinet terra...* Dieu donne à la terre le pouvoir de produire elle-même sa belle et utile parure. — *Herbam virentem...* Trois catégories de végétaux sont mentionnées dans l'hébreu : *àššè*, le tendre gazon; *'éšèb*, les autres plantes herbacées, surtout les céréales, les légumineuses; *'es p'ri* (*Ugnum pomiferum*), les arbres à fruit. Cette division est celle qui frappe les regards au point de vue alimentaire (vers. 29 et 30); elle est donnée ici par anticipation, et elle embrasse tout l'ensemble des végétaux. — *Facientem semen..., fructum.* Les plantes se renouvelleront sans cesse, grâce à cette faculté de reproduction; les individus disparaissent tour à tour, les espèces demeurent, car la reproduction a lieu *juxta genus*, d'après des lois constantes et uniformes. Ce texte est directement opposé au darwinisme; sur ce système et sa réfutation, voy. le *Man. bibl.*, t. I, n. 233.

4^o Quatrième jour. I, 14-19.

14-15. *Fiant luminaria.* Les astres apparaissent à leur tour, comme porte-lumière (*m' 'ôrôt*, de 'ôr), car c'est à eux que la manifestation de la lumière sera rattaché désormais, vers. 15. —

ciel, afin qu'ils séparent le jour d'avec la nuit, et qu'ils servent de signes pour marquer les temps, les jours et les années ;

15. Qu'ils luisent dans le firmament du ciel, et qu'ils éclairent la terre. Et cela fut fait ainsi.

16. Dieu fit donc deux grands corps lumineux, l'un plus grand pour présider au jour, et l'autre moindre pour présider à la nuit : il fit aussi les étoiles.

17. Et il les mit dans le firmament du ciel pour luire sur la terre,

18. Pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon.

19. Et du soir et du matin se fit le quatrième jour.

20. Dieu dit encore : Que les eaux produisent des animaux vivants qui nagent dans l'eau, et des oiseaux qui volent sur la terre sous le firmament du ciel.

21. Dieu créa donc les grands poissons, et tous les animaux qui ont la vie et le mouvement, que les eaux produisirent chacun selon son espèce; et il créa aussi tous les oiseaux selon leur espèce. Et il vit que cela était bon.

22. Et il les bénit, en disant : Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer; et que les oiseaux se multiplient sur la terre.

noctem, et sint in signa, et tempora, et dies, et annos,

15. Ut luceant in firmamento cæli, et illuminent terram. Et factum est ita.

16. Fecitque Deus duo luminaria magna : luminare majus, ut præsetter diei, et luminare minus, ut præsetter nocti, et stellæ.

17. Et posuit eas in firmamento cæli, ut luocerent super terram,

18. Et præsetter diei ac nocti, et dividerent lucem ac tenebras. Et vidit Deus quod esset bonum.

19. Et factum est vespere et mane, dies quartus.

20. Dixit etiam Deus : Producant aquæ reptile animæ viventis, et volatile super terram sub firmamento cæli.

21. Creavitque Deus cete grandia, et omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, et omne volatile secundum genus suum. Et vidit Deus quod esset bonum.

22. Benedixitque eis, dicens : Crescite et multiplicamini, et replete aquas maris; avesque multiplicentur super terram.

Ils auront un triple but : 1° *dividant diem...*, le soleil éclairant le jour, la lune et les étoiles illuminant la nuit ; 2° *sint in signa...*, leurs phases diverses servant à distinguer soit les saisons et les époques dédiées à telles ou telles solennités (*tempora*), soit *dies et annos* ; 3° *illuminent terram*. La terre continue d'être envisagée comme le centre du monde, ce qui était vrai sous le rapport de la théocratie.

16-18. L'exécution de l'ordre. — *Duo luminaria magna*. Hébr., « les deux luminaires, les grands. » La nature et la destination particulière de ces deux astres sont ensuite déterminées d'après leur dimension, telle qu'elle apparaît aux regards humains (*majus, minus*), et d'après le temps durant lequel ils éclairent le globe terrestre (*diei, nocti*). Ce langage n'est pas scientifique, mais il est exact. — *Et stellæ* : tous les autres astres (étoiles fixes, planètes). — *Et posuit eas*. Dans l'hébreu, le pronom retombe sur les trois catégories qui précèdent : le soleil, la lune, les étoiles.

5° Cinquième jour. I, 20-23.

20. Avec les plantes, la vie était apparue sur la terre, mais d'une manière très imparfaite. Voici les premiers êtres vraiment animés : les poissons et les oiseaux, qui présentent tant d'analogies dans leur constitution. — *Producant aquæ*. Littéralement, d'après l'hébreu, « scatu-

riant, » qu'elles pullulent ! Allusion au nombre prodigieux des êtres que les eaux devaient produire. — Ces êtres sont partagés en deux classes : *reptile animæ viventis* (pour « animam viventem », apposition à « reptile », c.-à-d. tous les poissons, et en général tous les apodes aquatiques ; *volatile*, autre collection qui comprend tout ce qui a des ailes. L'hébreu dit : « et volatile volltet... » sans affirmer explicitement, mais sans nier non plus que l'eau ait fourni la matière première pour la création des oiseaux.

21. Exécution du divin décret. — Les *cete grandia* (*taninim*, de *tanah*, s'étendre, s'allonger) obtiennent une mention à part. — *Omnem animam... motabilem* (*romèset*, « repentem »). Hébraïsme, pour : tous les animaux qui se meuvent dans les eaux. — *Quam produxerant*. Ici encore : dont avaient pullulé. — *In species... secundum genus*. Comme pour les plantes, vers. 12.

22. L'apparition de la vie sur la terre est signalée par un acte extraordinaire du Créateur : *Benedixit eis*. La formule même de la bénédiction divine montre qu'elle avait pour but la propagation des espèces nouvellement créées : *Crescite* (*peru, fructifex*)... — *Avesque super terram* est un trait délicat : les oiseaux volent « sub firmamento cæli » (vers. 20), mais ils ont la terre pour séjour.

23. Et factum est vespere et mane, dies quintus.

24. Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta et reptilia, et bestias terræ secundum species suas. Factumque est ita.

25. Et fecit Deus bestias terræ juxta species suas, et jumenta et omne reptile terræ in genere suo. Et vidit Deus quod esset bonum.

26. Et ait : Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram ; et præsit piscibus maris, et volatilibus cæli, et bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra.

27. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam ; ad imaginem Dei creavit illum ; masculum et feminam creavit eos.

28. Benedixitque illis Deus, et ait : Crescite, et multiplicamini, et replete terram, et subjicite eam, et dominamini piscibus maris, et volatilibus cæli, et

23. Et du soir et du matin se fit le cinquième jour.

24. Dieu dit aussi : Que la terre produise des animaux vivants *chacun* selon son espèce, les animaux domestiques, les reptiles et les bêtes sauvages de la terre selon leurs espèces. Et cela se fit ainsi.

25. Dieu fit donc les bêtes sauvages de la terre selon leurs espèces, les animaux domestiques et tous les reptiles, *chacun* selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon.

26. Il dit ensuite : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre, et à tous les reptiles qui se remuent sous le ciel.

27. Dieu créa donc l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu, et il le créa mâle et femelle.

28. Et Dieu les bénit, et il leur dit : Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre, et assujettissez-la, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du

6^e Sixième jour. I, 24-31.

Deux créations distinctes en ce jour, comme au deuxième auquel il correspond. La parole divine retentira jusqu'à quatre fois : pour créer les animaux terrestres, pour créer l'homme, pour leur donner à tous la faculté de se reproduire, pour leur assigner leur nourriture. Nous sommes au magnifique sommet de l'Hexaméron.

24-25. *Producat terra*. De nouveau (voy. le vers. 11) la terre fournit la matière première. — *Animam viventem*. Collectif : des animaux vivants. Ils sont rangés en trois catégories : 1^o *jumenta*, hébr. *b'hémah*, de *baham*, être muet, nom habituel des grandes espèces ruminantes que l'homme ne tarda pas à assujettir à son service (moutons, chèvres, boeufs, chameaux) ; 2^o *reptilia*, *remses*, ce qui rampe non seulement d'une manière proprement dite, comme les serpents et les vers, mais, d'après l'Idolme hébraïque, les animaux dont les pieds sont si petits, qu'ils semblent se traîner plutôt que marcher (lézards, rats, taupes, beaucoup d'insectes) ; 3^o *bestias terræ*, désignation caractéristique de tous les quadrupèdes qui vivent à l'état sauvage, spécialement des bêtes féroces.

26. Après que la terre a été préparée par degrés pour le recevoir, l'homme sort à son tour des mains divines. Avant de commencer cette nouvelle œuvre qui couronnera toutes les autres, le Créateur se recueille, et il proclame solennellement ses intentions. — *Faciamus*. Pluriel de trinité, si nous envisageons ce passage à la lumière du Nouveau Testament ; si nous ne quittons pas l'ancienne Alliance, pluriel d'intensité, qui dénote en Dieu des énergies distinctes, personnelles, mais sans en préciser le nombre. Ce ne saurait être le pluriel de majesté, qui était

inconnu au temps de Moïse ; encore moins un pluriel délibératif, comme si Dieu s'adressait aux anges, car il n'avait pas besoin d'eux pour créer l'homme. — *Hominem*. *Adam*, nom commun et générique en ce passage. L'emploi du singulier exprime nettement l'unité de l'espèce humaine, qui ressort d'ailleurs de toute la suite du récit. Cf. Act. XVII, 26 : « ex uno. » — *Ad imaginem et similitudinem*. Deux mots pour exprimer une même idée, avec nuance et gradation : le premier représente l'idéal, le modèle ; le second, la réalisation de l'idéal, la copie. C'est de toutes manières que l'image de Dieu resplendit dans l'homme : beauté physique, domination sur les autres créatures ; mais surtout raison et facultés intellectuelles, liberté, volonté et facultés morales, et, plus encore, les grâces surnaturelles. — *Et præsit*... L'homme sera ainsi un vrai roi sur la terre, roi suprême après Dieu, et roi universel, comme le dit la nomenclature qui termine le verset.

27. *Et creavit*... Nous avons ici le premier vers de toute la Bible. Au souvenir de la dignité de l'homme, le narrateur devient poète, et il a un accent joyeux et fier pour chanter notre privilège. La même pensée est répétée trois fois coup sur coup, avec de légères variantes, conformément aux lois du parallélisme. (*Man. bibl.*, t. II, nn. 590-595.) Remarquez, au second membre, la place emphatique des mots *ad imaginem Dei* ; au troisième, le pluriel *eos* au lieu de *illum*, à cause de l'important détail *masculum et feminam*.

28. *Benedixitque illis*... A une double fin : leur prompt propagation (*crescite*...), et l'assujettissement intégral des êtres qui, dans le plan divin, avaient été soumis à leur domination.

ciel et sur tous les animaux qui se remuent sur la terre.

29. Dieu dit encore : Je vous ai donné toutes les herbes qui portent leur graine sur la terre, et tous les arbres qui renferment en eux-mêmes leur semence chacun selon son espèce, afin qu'ils vous servent de nourriture,

30. Et à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, à tout ce qui se remue sur la terre, et qui est vivant et animé, afin qu'ils aient de quoi se nourrir. Et cela se fit ainsi.

31. Et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites; et elles étaient tout à fait bonnes. Et du soir et du matin se fit le sixième jour.

universis animantibus quæ moventur super terram:

29. Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, et universa ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam,

30. Et cunctis animantibus terræ, omnique volucris cæli, et universis quæ moventur in terra, et in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. Et factum est ita.

31. Viditque Deus cuncta quæ fecerat; et erant valde bona. Et factum est vespere et mane, dies sextus.

CHAPITRE II

1. Le ciel et la terre furent donc achetés avec tous leurs ornements.

2. Dieu accomplit le septième jour l'ouvrage qu'il avait fait, et il se reposa le septième jour, après avoir achevé tous ses ouvrages.

3. Et il bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'il avait cessé en ce jour de produire tous les ouvrages qu'il avait créés.

1. Igitur perfecti sunt cæli et terra, et omnis ornatus eorum.

2. Complevitque Deus die septimo opus suum quod fecerat; et requievit die septimo ab universo opere quod paratrat.

3. Et benedixit diei septimo, et sanctificavit illum, quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.

19. Le Créateur ne pouvoit pas moins à la conservation des individus qu'à celle de l'espèce, et il leur assigne la nourriture qui renouvellera constamment leurs forces. — *Omnem herbam...* *ligna*. Les végétaux les plus succulents. Voy. la note du vers. 11. — *Vobis in escam*. D'après le sentiment le plus commun, l'homme ne commença qu'après le déluge à manger aussi la chair des animaux. Cf. Gen. ix, 3.

30. *Et cunctis animantibus...* Les sujets et compagnons de l'homme ne sont pas oubliés. Leur part consiste, d'après le texte hébreu, en « toute verdure d'herbe ».

31. Admirable conclusion de l'œuvre des six jours. Considéré isolément, le travail de chaque journée avait paru simplement « bon » au Créateur; un regard d'ensemble jeté sur toute la nature en montre mieux les harmonies réciproques et la perfection inimitable : *erant valde bona*.

3. Le divin repos. II, 1-3.

C'est en même temps l'origine du sabbat hébreu, emphatiquement racontée.

CHAP. II. — 1. Ce verset est une récapitulation de tout le premier chapitre. — *Omnis ornatus...* Littéral : toute leur milice (*kol-s'ba'âm*), c.-à-d. la multitude des êtres, maintenant organisés et mis en ordre comme une armée. Cf. Nch. ix, 6.

2. *Die septimo*. Le texte samaritain, les LXX, l'arabe, le syriaq. ont « sexto », par suite d'une correction erronée. Dieu ne travailla pas le septième jour, mais il mit le sceau à ses œuvres; c'est le sens de *complevit*. — *Requievit* (*tsôf*, de *sabaq*, d'où vient le nom du sabbat). Méaphore pour dire que la création du monde était arrivée à son terme.

3. *Benedixit diei septimo...* en lui attachant des grâces et des privilèges multiples. — *Et sanctificavit*. Il le sépara des autres jours, pour qu'il lui appartint en propre. Non que le repos du sabbat fût dès lors un précepte pour l'homme; mais Moïse signale ce fait en vue du décalogue. — *Quia in ipso cessaverat...* Cette idée est répétée avec insistance. — *Creavit ut faceret* est un hébraïsme qui serait mieux traduit par « creavit producendo ».

* * *

Plusieurs passages de la Bible commentent poétiquement le récit de la création. Voy. surtout Job, xxxviii, Ps. viii et ciii. Les saints Pères en ont fait souvent le thème des plus riches développements, entre autres saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise. Voy. F. Vigouroux, *Mélanges bibliques*, Paris, 1882, pp. 1-125. La littérature et les arts l'ont orné dans tous les genres (la peinture, Michel-Ange, Raphaël; la

4. Istæ sunt generationes cæli et terræ, quando creata sunt, in die quo fecit Dominus Deus cælum et terram,

5. Et omne virgultum agri antequam oriretur in terra, omnemque herbam regionis priusquam germinaret; non enim pluerat Dominus Deus super terram, et homo non erat qui operaretur terram;

4. Voici les générations du ciel et de la terre, quand ils furent créés, au jour que le Seigneur Dieu fit le ciel et la terre.

5. Et aucun arbrisseau des champs n'était encore sorti de la terre, et aucune herbe de la campagne n'avait encore poussé; car le Seigneur Dieu n'avait point encore fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'homme pour la cultiver.

musique, Haydn), mais sans en égaler la beauté. — Sur les cosmogonies païennes et leurs rapports avec celle de Moïse, voy. Lamy, *Comment. 4^o libr. Genes.*, t. I, pp. 141 et ss.; Lützen, *les Traditions de l'humanité ou la Révélation primitive de Dieu parmi les païens*, trad. franç. 1862; Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. I, pp. 191 et ss. de la 4^e édition. Parmi des fables et des légendes sans fin, qui contrastent étrangement avec la sobriété et la véracité de la narration biblique, on découvre pourtant un ensemble de traits qui confirment les données de la Genèse, et qui proviennent évidemment des traditions primitives. — Quant à la question aujourd'hui si complexe de l'accord des sciences naturelles avec la cosmogonie mosaïque, nous ne pouvons ici qu'établir les principes généraux qui doivent régler la discussion. 1^o La nature, quoique d'une autre manière que la Bible, est aussi le livre de Dieu, il ne saurait donc exister de contradiction proprement dite entre ces deux livres divins; mais, de part et d'autre, les interprètes humains peuvent se tromper, exagérer. 2^o La Bible se meut sur le domaine religieux, les sciences dans les sphères naturelles. Les écrivains sacrés n'ont pas voulu nous donner des leçons de géologie, d'astronomie, etc. Ils s'expriment en termes populaires, comme les hommes de leur temps. 3^o La Bible, bien comprise, n'a rien à redouter des sciences; tout au contraire, elle peut gagner à leurs belles découvertes. 4^o Les systèmes scientifiques étant loin d'être inébranlables, comme l'ont prouvé tant de récentes expériences, les savants irréligieux ont bien tort de les opposer à la Bible, et les apologistes ont tort aussi d'en vouloir faire trop tôt la base de leurs défenses. Pour les détails, voy. le *Manuel bibl.*, t. I, nn. 272-273; Lamy, *Comment.*, t. I, pp. 148 et ss.; Corliuy, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, t. II, pp. 210 et ss. de la 2^e édit., et les ouvrages spéciaux de M^{rs} Meignan, de MM. Pianclani, Reusch, Arduin, etc.

PREMIÈRE PARTIE

Les débuts de l'histoire du monde depuis la création de l'homme jusqu'à la dispersion des peuples. II, 4 — XI, 26.

LIVRE I

L'histoire du ciel et de la terre. II, 4 — IV, 26.

Cette section se subdivise en trois paragraphes: 1^o l'état d'innocence, II, 4-25; 2^o la chute, III, 1-24; 3^o le schisme dans la première famille humaine, IV, 1-26.

§ I. — L'état d'innocence. II, 4-25.

Beau récit, qui nous montre l'homme installé dans son domaine, entouré par le Créateur des soins les plus touchants, vivant heureux et pur au sein du paradis terrestre. Un divin précepte lui fournit l'occasion de mettre en œuvre ses facultés morales, la plus haute partie de son être.

1^o Titre du livre, vers. 4.

4. Ce verset contient, en effet, le titre de la 1^{re} section. Voy. l'introduction à la Genèse, p. 18. — *Istæ sunt generationes*. L'hébr. *toledot* (de *yalad*, il a engendré) signifie génération, postérité; puis généalogie, et histoire des développements d'une famille, d'une race, etc. On ne veut donc pas raconter ici une seconde fois l'origine du ciel et de la terre, mais leur histoire subséquente en tant qu'elle confine à celle des premiers humains. Moïse roivient seulement sur quelques détails de la création pour les compléter, et pour mettre en saillie le rôle prépondérant de l'homme. — *In die quo...*: l'hexaméron tout entier. — *Dominus Deus. Y'hovah 'Élohim*. Le nom sacré de Jéhovah (יהוה) apparaît ici pour la première fois. Sa prononciation primitive est perdue; on disait probablement *Yahveh*. La racine est *hayah*, il a été, et la Vulgate en donne une excellente traduction: « Ego sum qui sum, » Ex. III, 14. En l'associant fréquemment, dans cette section, à l'autre nom divin, *'Élohim* (note de 1, 1), le narrateur indique que le Dieu créateur ne diffère pas du Dieu de l'alliance et de la rédemption, qui se manifesta plus tard en s'appelant Jéhovah, Gen. xv, 7. Comp. le Ps. XVIII. Sur les fausses déductions que l'on a tirées de l'emploi alternatif de ces deux noms en divers passages de la Genèse, comme s'ils témoignaient contre son authenticité ou son unité, voy. le *Man. bibl.*, t. I, nn. 252-263. — *Cælum et terram*. Hébr.: la terre et le ciel, inversion due à l'importance capitale que la terre a désormais dans la narration.

2^o L'homme placé dans le paradis terrestre, 5-17.

5. *Omne virgultum... antequam...* Hébraïsme, pour: « Nullum virgultum agri adhuc aderat, nullaque herba agri adhuc germinaverat. » Ce qui peut s'entendre de deux manières: 1^o en général, de toutes les plantes; ou nous ferait remonter au troisième jour, pour expliquer les motifs qui avaient empêché jusque-là toute végétation; 2^o en particulier, des végétaux plus utiles à l'homme et cultivés par lui. L'expression nouvelle et limitée « agri » (*badeh*) et la mention de l'homme qui operaretur, favorisent davantage la

6. Mais il s'élevait de la terre une fontaine qui en arrosait toute la surface.

7. Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre; il souffla sur son visage un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé.

8. Or le Seigneur Dieu avait planté dès le commencement un jardin délicieux, dans lequel il mit l'homme qu'il avait formé.

9. Le Seigneur Dieu avait aussi produit de la terre toutes sortes d'arbres beaux à la vue, et dont le fruit était agréable au goût; et l'arbre de vie au milieu du paradis, avec l'arbre de la science du bien et du mal.

10. De ce lieu de délices il sortait, pour

6. Sed fons ascendebat e terra, irrigans universam superficiem terræ.

7. Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem.

8. Plantaverat autem Dominus Deus paradisum voluptatis a principio; in quo posuit hominem quem formaverat.

9. Produxitque Dominus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, et ad vescendum suave; lignum etiam vitæ in medio paradisi, lignumque scientiæ boni et mali.

10. Et fluvius egrediebatur de loco vo-

seconde interprétation. — Deux conditions essentielles manquent pour la culture : *non enim puerat...*, et *homo non erat*.

6. Le premier obstacle à la croissance des plantes est enlevé. — *Sed fons*. Hébr. : une vapeur ('*éd*), ou une nuée, comme traduisent Onkéos et Jonathan. — *Ascendebat*, par l'évaporation. — *Irrigans...*, en retombant sur la terre sous forme de pluie.

7. Le second obstacle disparaît à son tour par la création de l'homme, dont nous avons ici une description pittoresque et complète. — *Formavit*. L'hébr. *yašar* est très expressif : « plasmavit, » à la façon d'un potier. — *Hominem de limo* (hébr. « de pulvere ») *terræ*. L'homme, c.-à-d. sa partie matérielle, son corps. Le texte original a une belle paronomase : *ha-'adâm 'afar min ha-'adâmah*. Le nom d'Adam dérive donc, comme Adam lui-même, de la terre rouge ('*adâmah*) qui servit de matière première à sa chair. — *Et inspiravit spiraculum vitæ* (un souffle vivant et vivifiant). L'âme à la suite du corps. L'homme appartient ainsi à deux mondes, au ciel et à la terre. Cf. Eccl. xii, 7. — *In faciem ejus* : dans ses narines; l'organe par lequel se manifeste la respiration, la vie. Voyez dans l'*Atlas archéol. de la Bible*, pl. cx, fig. 10, un curieux écho de cette tradition biblique chez les Égyptiens. — Résultat : *Factus est... in animam viventem*, dans un sens bien plus relevé que les autres animaux, I, 20, 21, 80. On admet communément, et il ressort de tout ce chapitre, que l'homme fut créé à l'âge adulte et parfait. Adam fut en réalité le premier homme; il n'y eut pas de préadamites (*Man. bibl.*, I, nn. 299-300). Quant à l'époque de son apparition sur la terre, la Bible, sans la fixer d'une manière précise, suppose qu'elle est relativement récente (environ 6000 ans avant J.-C., d'après la plus longue de toutes les chronologies, celle des LXX; seulement 4000 ans avant J.-C. d'après l'hébr. et la Vulg.), et aucune découverte scientifique n'a pu démontrer le contraire.

8. Dieu n'abandonne pas le premier homme après l'avoir formé; il prend soin de lui comme une mère, et le place au paradis terrestre. Ce charmant séjour est assez longuement décrit,

vers. 8-15. Le récit a un caractère tout à fait historique : ce n'est point une allégorie, comme l'a cru Origène. — *Paradisum voluptatis*. Hébr. : *gân b'Éden*, un jardin dans Éden. Ce dernier mot est en effet un nom propre, qui désigne la région délicieuse (car Éden signifie délices) dans laquelle était situé le jardin destiné à recevoir Adam et Ève. « Paradis » vient, par l'intermédiaire des LXX (παράδεισος), de l'antique persan *pâri-dâēça*, paro, lieu planté d'arbres. — *A principio*. Dès le troisième jour, d'après quelques interprètes. Mieux : quelque temps seulement avant la création de l'homme. Mais la locution hébraïque *miqqèdem* signifie plutôt tel « ab oriente », comme traduisent les LXX et l'Itala. Le jardin était donc à l'est de l'Éden, ou à l'orient d'une manière générale par rapport au narrateur.

9. *Produxitque*... Dans le sens de « produxerat ». Cette description ne s'applique pas à l'œuvre du troisième jour, mais seulement au paradis terrestre. — *Omne lignum pulchrum...*, *suave*... Dieu n'avait rien négligé pour procurer à l'homme d'innocentes jouissances. Deux de ces arbres obtiennent une mention spéciale, à cause de leur importance capitale : 1° *Lignum vitæ*, situé *in medio paradisi*, à la place d'honneur et à l'endroit le plus accessible. Quelle vie devait-il maintenir? Simplement la vie physique, d'après les commentateurs juifs et quelques Pères; la vie spirituelle, d'après le plus grand nombre des anciens interprètes chrétiens. Cf. iii, 22; Prov. iii, 18; xii, 12. Sur les traditions relatives à l'arbre de vie, voyez le *Manuel bibl.*, I, n. 289, et l'*Atlas archéol. de la Bible*, pl. cx, fig. 3, 7. — 2° *Lignum scientiæ*... Ce second arbre fut peut-être ainsi nommé par anticipation, iii, 5, 7, 22, à cause du résultat qu'il devait produire. Mais on peut dire aussi que le précepte qui lui fut blentôt rattaché (vers. 17) dut suffire pour éveiller dans l'homme la conscience du bien et du mal, du licite et de l'illicite.

10. *Fluvius... de loco voluptatis*. Hébr. : de l'Éden. La source du fleuve était donc en dehors du jardin paradisiaque. — *Qui êde* : au sortir du jardin et après l'avoir arrosé. — *Capita* désigne des branches, des bras du fleuve.

luptatis ad irrigandum paradysum, qui inde dividitur in quatuor capita.

11. Nomen uni Phison; ipse est qui circuit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum;

12. Et aurum terræ illius optimum est; ibi invenitur bdellium, et lapis onychinus.

13. Et nomen fluvii secundæ Gehon; ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ.

14. Nomen vero fluminis tertii, Tygris; ipse vadit contra Assyrios. Fluvius autem quartus, ipse est Euphrates.

15. Tulit ergo Dominus Deus hominem, et posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur et custodiret illum;

16. Præceptique ei, dicens: Ex omni ligno paradisi comede;

17. De ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas; in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.

arroser le paradis, un fleuve qui de là se divise en quatre branches.

11. L'un s'appelle Phison, et c'est celui qui court tout autour du pays de Hévilath, où il vient de l'or.

12. Et l'or de cette terre est très bon. C'est là aussi que se trouve le bdellion et la pierre d'onyx.

13. Le second fleuve s'appelle Géhon, et c'est celui qui coule tout autour du pays d'Éthiopie.

14. Le troisième fleuve s'appelle le Tigre, qui se répand vers les Assyriens. Et l'Euphrate est le quatrième de ces fleuves.

15. Le Seigneur Dieu prit donc l'homme, et le mit dans le paradis de délices, afin qu'il le cultivât et qu'il le gardât.

16. Il lui fit aussi ce commandement, et lui dit: Mangez de tous les fruits des arbres du paradis.

17. Mais ne mangez point du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Car au même temps que vous en mangerez, vous mourrez très certainement.

11-12. Le premier bras était le *Phison* (*Pisón*, de la racine *puš*, « redondare »); il est plus longuement caractérisé que tous les autres. — *Circuit... terram Hevilath* (hébr.: *havilah*). Cette région, nommée deux fois encore un peu plus bas, x, 7 et 29, se faisait remarquer par trois produits: *aurum*, et un or non moins pur qu'abondant (*optimum*); en second lieu, *bdellium*, c.-à-d. une gomme blanchâtre et odorante, à laquelle la manne ressemblait extérieurement d'après Num. xi, 7 (le *bdolaiá* hébreu ne représente vraisemblablement ni les perles ni quelque autre pierre précieuse); enfin *lapis onychinus*, pierre ainsi nommée parce qu'elle a la couleur de l'ongle humain (les LXX traduisent *eden haššohám* par rubis; Onkélos, par bérl; l'expression est un peu obscure).

13. Le second bras s'appelait *Gehon*, ou mieux, *Géhon* (d'une racine signifiant « prorumper »). — La région qu'il entourait porte en hébreu le nom de *Kuš*, qui désigna plus tard l'Éthiopie: de là la traduction de la Vulgate.

14. *Nomen... tertii, Tygris*. Dans l'ancienne langue bactérienne, *tygrí* signifie flèche. Le nom hébreu *hiddeqel* ne diffère pas au fond du chaldéen *dijlath*, de l'arabe *dijlath*, du syriaque *dijlath*. — *Contra Assyrios*. La locution hébraïque désigne ici l'ouest de l'Assyrie. — Le narrateur se contente de citer le quatrième bras du fleuve, qui était si connu des Hébreux: *Euphrates* (en hébr. *Frať*, dans l'antique persan *Ufrátu*, en babylonien et en assyrien *Burattuo* ou *Purátu*). — Quelle était, d'après ces divers traits, l'exacte situation du paradis terrestre? On a étonnamment discuté là-dessus, et l'on pourra discuter toujours, car c'est une question insoluble. Du moins, nous connaissons deux des quatre fleuves, ce qui suffit

pour rejeter les systèmes d'après lesquels le jardin d'Éden eût été dans l'Inde, à l'extrême Orient. D'après Huet, Bochart, etc., le confluent de l'Euphrate et du Tigre, près de Bassora, remplirait toutes les conditions requises; car ces fleuves, à peine réunis, se séparent de nouveau en deux branches, dont l'une, à l'est, correspondrait au Géhon, et l'autre, à l'ouest, au Phison; dans ce cas, il faudrait chercher la terre d'Hévilath au nord-est de l'Arabie, celle de Cus en Susiane. Mais l'opinion la plus généralement reçue, qui place l'Éden et le paradis sur les hauts plateaux de l'Arménie, correspond beaucoup mieux à l'ensemble du récit biblique. Le Phison serait alors identique soit au Phasis, qui se jette dans la mer Noire, soit au Cyrus (le Kur actuel), affluent de la mer Caspienne; le Géhon ne différerait pas de l'Araxes (aujourd'hui Aras), autre affluent de la mer Caspienne, nommé Geihun par les Arabes, les Syriens et les Turcs. Havilah serait la Colchide antique, et Cus le pays des Kosséens. Sans doute, ces quatre fleuves n'ont pas une source commune; mais des bouleversements subséquents, en particulier ceux du déluge, ont pu amener cette transformation. Sur les traditions païennes relatives au paradis terrestre, voyez le *Man. bibl.*, I, n. 288.

15. *Posuit eum in paradiso*. Dans cet heureux séjour, des devoirs attendaient Adam: *ut operetur*, pour conserver au paradis sa beauté primitive; et *custodiret*, mot solennel qui nous fait entrevoir un péril menaçant pour l'homme et pour le jardin. Noblesse et sainteté du travail. Du reste, sans la chute il n'aurait pas été fatigant et pénible.

16-17. Autre devoir plus grave encore. Dieu soumet Adam à une épreuve, lui fournissant ainsi

18. Le Seigneur Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui un aide semblable à lui.

19. Le Seigneur Dieu ayant donc formé de la terre tous les animaux terrestres et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait. Et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom véritable.

20. Adam appela donc tous les animaux d'un nom qui leur était propre, tant les oiseaux du ciel que les bêtes de la terre. Mais il ne se trouvait point d'aide pour Adam qui lui fût semblable.

21. Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; et lorsqu'il était endormi, il tira une de ses côtes, et mit de la chair à la place.

22. Et le Seigneur Dieu forma la femme de la côte qu'il avait tirée d'Adam, et il l'amena à Adam.

23. Alors Adam dit : Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair. Celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme.

24. C'est pourquoi l'homme quittera

18. Dixit quoque Dominus Deus : Non est bonum esse hominem solum ; faciamus ei adiutorium simile sibi.

19. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, et universis volatilibus cæli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea ; omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus.

20. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia, et universa volatilia cæli, et omnes bestias terræ. Adæ vero non inveniebatur adiutor similis ejus.

21. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam ; cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus, et replevit carnem pro ea.

22. Et ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem ; et adduxit eam ad Adam.

23. Dixitque Adam : Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne mea ; hæc vocabitur Virago, quoniam de viro sumpta est.

24. Quamobrem relinquet homo patrem

l'occasion de développer ses facultés morales et de mériter de nouvelles faveurs. — *Ex omni ligno... comede* : aimable concession ; mais, aussitôt après, une importante réserve ; une seule, car cela suffisait au plan divin : *de ligno autem...* Adam est averti en même temps des terribles conséquences que la désobéissance attirerait sur lui : *morte mortis* ; hébraïsme, pour dire : Tu mourras certainement. Non qu'il dût mourir immédiatement après son péché ; mais, dès cet instant, il deviendrait mortel, la mort commencerait à opérer en lui son œuvre fatale.

3° L'institution du mariage, vers. 18-25.

18. *Dixit quoque...* Peut-être encore au sixième jour. — *Solum*, seul de son espèce. Dieu a créé l'homme pour l'état social. Mais ce trait a de plus, ici, une portée particulière. — *Faciamus* indique une délibération, comme plus haut, 1, 27. Toutefois l'hébreu porte « *faciam* ». — *Adiutorium*. Ce mot exprime l'un des buts de l'existence de la femme et son côté plus humble. — *Similis sibi*, de corps et d'esprit, de manière à lui correspondre parfaitement.

19. Le narrateur semble s'interrompre, pour ouvrir une longue parenthèse, vers. 19-20 ; mais en réalité il ne quitte pas son sujet, car l'épisode inséré sert d'introduction directe à la création d'Ève. — *Formatis igitur...* Cette note n'implique nullement que les animaux n'auraient été formés qu'après l'homme ; le détail essentiel n'est pas « *formatis* », mais *adduxit*. — *De humo* ne retombe pas nécessairement sur *volatilibus*. Voyez la note de 1, 20. Les poissons ne sont pas men-

tionnés, parce que, cachés au fond des eaux, ils ne cohabitent pas avec l'homme comme les autres animaux. — *Ut videret...* Ce regard attentif devait fournir à Adam des noms convenables, conformes à la nature des êtres : *omne enim... ipsum est nomen...* Toute la scène suppose que le premier homme était doué du langage et d'une belle intelligence.

20. *Adæ vero non inveniebatur...* On croirait voir, dans cette ligne, quelque chose de la tristesse que ressentit Adam lui-même en constatant son isolement. Mais Dieu lui avait précisément conduit les animaux pour exciter en lui le désir d'avoir quelqu'un qui lui ressemblât. Ce désir va être satisfait.

21-22. *Soporem*. L'hébreu *lardemah* dénote un sommeil profond, qui, dans la circonstance présente, fut extatique, et laissa à Adam la conscience pleine et entière de ce qui se passait. — *Replevit carnem...* C.-à-d. qu'il combla le vide avec de la chair. Le premier homme fut ainsi de toutes manières le principe du genre humain. — *Et ædificavit...* Belle expression. En même temps, grand mystère dans cette formation, qui met en relief l'union intime de l'homme et de la femme. Cf. Eph. v, 28-30. L'Église aussi, disent les Pères, fut formée au Calvaire « *ex latere Christi dormientis* ».

23-24. *Dixitque Adam*. Transformé en prophète par l'inspiration divine, il décrit d'avance l'histoire du mariage. L'accent est tout joyeux, et le langage poétique. — *Hoc* (hébr. « *hæc* ») *nunc* (hébr. : *cette fois* ; par contraste avec le défilé des animaux,

suum et matrem, et adhærebit uxori suæ; et erunt duo in carne una.

25. Erat autem uterque nudus, Adam scilicet et uxor ejus; et non erubescabant.

son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair.

25. Or Adam et sa femme étaient nus tous deux, et ils ne rougissaient point.

CHAPITRE III

1. Sed et serpens erat callidior cunctis animantibus terræ quæ fecerat Dominus Deus. Qui dixit ad mulierem : Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradisi?

2. Cui respondit mulier : De fructu lignorum, quæ sunt in paradiso, vescimur;

3. De fructu vero ligni, quod est in medio paradisi, præcepit nobis Deus ne comederemus, et ne tangeremus illud, ne forte moriamur.

4. Dixit autem serpens ad mulierem : Nequaquam morte moriemini.

5. Scit enim Deus quod in quocumque

1. Or le serpent était le plus rusé de tous les animaux que le Seigneur Dieu avait formés sur la terre. Et il dit à la femme : Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne manger du fruit d'aucun des arbres du paradis?

2. La femme lui répondit : Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis;

3. Mais pour ce qui est du fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, de peur que nous ne mourions.

4. Le serpent repartit à la femme : Certainement vous ne mourrez point.

5. Mais c'est que Dieu sait qu'aussitôt

vers. 20) *os ex ossibus...* Il sait qu'elle lui est allée par une très proche parenté, et il tire de là le nom générique qu'elle portera. *Virago* ne rend pas si bien que le vieux latin « *vira* » (comparez le naïf « *hommesse* » dans une ancienne traduction française) le sens et l'allitération du texte original: elle sera appelée *'iššah*, parce qu'elle a été tréée de *'iš*. — *Quamobrem...* Ces paroles seraient, d'après quelques interprètes, une réflexion du narrateur; il vaut mieux les attribuer encore à Adam. — *Relinquet homo patrem...* car l'affection mutuelle des époux est plus intime et plus forte que celle d'un fils pour ses parents. — *Et adhærebit*: indissolublement, comme Jésus-Christ lui-même le conclura de ce texte, Matth. XIX, 4-6. Voilà donc l'institution sacrée du mariage et de la famille, comme base de la société. Au début de ce chap. nous trouvions l'origine du culte (vers. 3); ici nous avons l'un des sept sacrements.

25. *Uterque nudus*: vêtus seulement de leur innocence. — *Non erubescabant*. Trait touchant, pour terminer cette belle narration. Il suppose l'état de justice originelle, une suave et douce harmonie entre l'esprit et la chair, l'absence des honteuses passions qui troublent la raison. Hélas! le péché va bientôt tout changer.

§ II. — La chute et ses funestes conséquences. III, 1-24.

1^o La chute, vers. 1-7.

Le récit est d'une grande beauté; tous ses détails sont historiques et réels, nullement allégoriques et figurés, comme l'ont pensé Clément d'Alexandrie, Origène, Cajetan, etc.

Chap. III. — 1. *Serpens*. Hébr.: *hannašas*, avec

l'article, le serpent par antonomase; ce qui nous montre déjà que, sous le reptile matériel et vulgaire, se cachait celui que les rabbins nomment, en souvenir de cet événement, *hannašas haqqadmōni*, « *serpens antiquus* » (Apoc. XII, 9), le chef des démons. Car le mal avait déjà pénétré dans le monde: une multitude d'anges s'étaient révoltés contre Dieu, et ils voulaient entraîner l'homme dans leur rébellion comme dans leur ruine. — *Callidior*, tel en mauvais sens. Cf. II Cor. XI, 3. La prudence du serpent était proverbiale dans l'antiquité, Matth. X, 16. — *Dixit ad mulierem...* Déjà un signe d'astuce, la femme étant plus faible et plus facile à séduire. — *Cur præcepit...*? Dans l'hébr.: Dieu vous aurait-il bien prescrit...? Tour habile, insinuant, pour exciter le doute. Puis, exagération du précepte (*de omni ligno*), afin de le rendre odieux. Dieu avait dit tout à fait le contraire, II, 16.

2-3. *Respondit...* Elle ne paraît ni effrayée ni même étonnée que le serpent lui parle. Les animaux ne présentaient alors aucun danger pour l'homme, et nos parents avaient assisté déjà à tant de merveilles! — *De fructu lignorum*. Elle rétablit la vérité; mais elle exagère à son tour, en ajoutant: *et ne tangeremus*, comme si déjà le précepte lui semblait plus pesant. *Forte* n'est pas dans l'hébreu.

4-5. Le tentateur frappe un grand coup pour achever son œuvre si bien commencée. Il ne craint pas d'accuser Dieu de mensonge, *nequaquam morte...* (forte assertion; comp. II, 17), puis d'une basse jalousie envers l'homme, *scit enim...* — *Aperientur oculi...* Belle métaphore: Vous verrez et connaîtrez tout! — *Scit dicit*. Le singulier serait préférable, « *scit Deus* » (*'ēlōhim*).

que vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux seront ouverts, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal.

6. La femme considéra donc le fruit de cet arbre était bon à manger, qu'il était beau à la vue, et agréable à contempler. Et en ayant pris, elle en mangea, et elle en donna à son mari, qui en mangea aussi.

7. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux ; ils reconnurent qu'ils étaient nus, et ils entrelacèrent des feuilles de figuier, et s'en firent des ceintures.

8. Et ayant entendu la voix du Seigneur Dieu qui se promenait dans le paradis à la brise du soir, ils se retirèrent au milieu des arbres du paradis, pour se cacher de devant sa face.

9. Alors le Seigneur Dieu appela Adam, et lui dit : Où êtes-vous ?

10. Adam lui répondit : J'ai entendu votre voix dans le paradis, et j'ai eu peur, parce que j'étais nu ; c'est pourquoi je me suis caché.

11. Le Seigneur lui repartit : Et d'où avez-vous su que vous étiez nu, sinon de ce que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger ?

12. Adam lui répondit : La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté du fruit de cet arbre, et j'en ai mangé.

13. Le Seigneur dit à la femme : Pourquoi avez-vous fait cela ? Elle répondit : Le serpent m'a trompée ; et j'ai mangé.

14. Alors le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es

die comederitis ex eo, aperientur oculi vestri ; et eritis sicut dii, scientes bonum et malum.

6. Vidit igitur mulier quod bonum esset lignum ad vescendum, et pulchrum oculis, aspectuque delectabile ; et tulit de fructu illius, et comedit, deditque viro suo, qui comedit.

7. Et aperti sunt oculi amborum ; cumque cognovissent se esse nudos, consue-runt folia ficus, et fecerunt sibi perizomata.

8. Et cum audissent vocem Domini Dei deambulantis in paradiso ad auram post meridiem, abscondit se Adam et uxor ejus a facie Domini Dei in medio ligni paradisi.

9. Vocavitque Dominus Deus Adam, et dixit ei : Ubi es ?

10. Qui ait : Vocem tuam audivi in paradiso ; et timui eo quod nudus essem, et abscondi me.

11. Cui dixit : Quis enim indicavit tibi quod nudus esses, nisi quod ex ligno de quo præceperam tibi ne comederes, comedisti ?

12. Dixitque Adam : Mulier, quam dedisti mihi sociam, dedit mihi de ligno, et comedi.

13. Et dixit Dominus Deus ad mulierem : Quare hoc fecisti ? Quæ respondit : Serpens deceptit me, et comedi.

14. Et ait Dominus Deus ad serpentem : Quia fecisti hoc, maledictus es in-

6. Admirable tableau psychologique ; il nous rend témoins de la scène. — *Vidit igitur...* Ève avait souvent contemplé cet arbre ; elle le regarde maintenant avec les yeux de la convoitise, et lui trouve des charmes inconnus jusqu'alors. Je ne sais quoi de magique miroite à ses sens : *bonum...*, *pulchrum...*, *delectabile*. — Elle est bientôt vaincue : *tulit...*, *comedit*. « Eva parens, quid fecisti ? » comme chante l'Église. Mais elle fera bien pis encore : *deditque viro* ; et Adam succombe à son tour. Conséquences fatales pour toute l'humanité, dans ce simple comedit.

7. Les premiers coupables les ressentirent naturellement les premiers : *et aperti sunt...* La promesse de Satan se réalise ; mais de quelle façon amère ! Ils connaissent le bien et le mal : le bien en sentant qu'ils l'ont perdu, et le mal qui s'agite en eux, les passions étant tout à coup déchaînées. — *Folia ficus*. L'hébr. *ʔʔnah* désigne toujours le figuier ordinaire ; c'est à tort qu'on a pensé au bananier ou pisang (*Musa paradisiaca*).

2° La triple sentence, 7-20.

8. *Cum audissent...* Ils se sont tristement séparés de Dieu, mais le Seigneur ne veut pas se séparer de sa créature privilégiée. Voici que déjà il vient au-devant des coupables, non moins pour bémol que pour châtier. — *Deambulantis...* ad auram... Le soir, à l'heure où une brise rafraîchissante s'éleva en Orient. Très fort anthropomorphisme. — *Abscondit se* : la crainte s'ajoutant à la honte.

9-13. C'est l'interrogatoire avant la sentence. Adam le subit tout d'abord, 9-12, parce qu'il était le plus responsable ; Ève seulement après son mari, 13. Qu'ils se montrent petits l'un et l'autre ! De misérables excuses, au lieu d'un franc aveu et d'une demande de pardon. Adam surtout est bien lâche quand il rejette la faute sur sa compagne.

14. Voici maintenant l'arrêt. Suivant le même ordre que le péché, il remontera jusqu'au serpent, 14-15, pour passer ensuite à la femme, 16, et à l'homme, 17-19. — *Maledictus es*. Le serpent est

ter omnia animantia et bestias terræ; super pectus tuum gradieris, et terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.

15. Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius; ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus.

16. Mulieri quoque dixit: Multiplicabo ærumnas tuas, et conceptus tuos; in dolore paries filios, et sub-viri potestate eris, et ipse dominabitur tui.

17. Adæ vero dixit: Quia audisti vocem uxoris tuæ, et comediti de ligno, ex quo præceperam tibi ne comederes,

maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre : tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la terre tous les jours de ta vie.

15. Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne. Elle te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre par le talon.

16. Dieu dit aussi à la femme : Je multiplierai vos maux et vos grossesses. Vous enfanterez dans la douleur : vous serez sous la puissance de votre mari, et il vous dominera.

17. Il dit ensuite à Adam : Parce que vous avez écouté la voix de votre femme, et que vous avez mangé du fruit de

directement maudit, parce qu'il avait servi d'organe au démon ; mais la malédiction divine visait principalement ce dernier. — *Inter omnia animantia (v'hémah, les animaux domestiques) et bestias terræ (les animaux sauvages)*. Plus qu'eux tous, car eux aussi ils partageront le châtiement de l'homme. Cf. Rom. VIII, 19-22. — Après la sentence générale, deux traits particuliers : *super pectus... terram comedes...* Le second trait se rattache au premier, dont il est la conséquence : rampant dans la poussière, le serpent mange forcément la poussière.

15. Le protévangile, ou la première promesse du Messie rédempteur, est merveilleusement enchaîné dans cette menace terrible. Nous avons en effet ici, les Juifs l'ont toujours admis aussi bien que les chrétiens, le début glorieux des prophéties messianiques. Adam est tristement tombé, le nouvel Adam (Ἄδὰμ μέλλων) prend sa place et vient racheter la pauvre humanité. Voyez Mgr Meignan, *les Prophéties messianiq. de V. A. T. : Prophéties du Pentateuq.*, p. 205 et ss.; Corluy, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, I, 247 et ss. — *Inimicitias*: une haine profonde et perpétuelle, au lieu de l'amitié passagère qui avait abouti à la chute de l'homme. — *Inter te et mulierem*. Non pas la femme en général, pas plus que le pronom ne désigne le serpent en général. Ce sont deux individualités distinctes qui sont opposées l'une à l'autre: le serpent tentateur, et la femme privilégiée de laquelle devait naître le Messie. Telle était déjà l'interprétation de S. Justin et de S. Irénée, qui n'hésitent pas à appliquer ce passage à la Vierge Marie. — *Semen illius* désigne donc le Christ, car il est le seul d'entre tous les hommes qu'on puisse appeler strictement et éminemment « race de la femme », puisqu'il n'a pas de père selon la chair. — Résultat final de la haine et de la lutte : *ipsa conteret...* Il est certain, et l'exégète catholique n'a aucun embarras à le reconnaître, que la leçon de l'hébreu est נִיב (ni), le pronom masculin de la troisième personne : les versions anciennes et les Pères l'attestent; la grammaire aussi l'exige clairement, car ce pronom ne peut se rapporter qu'à zera' (« semen »), qui est du masculin, et non au substantif féminin זָרָה

(« muller »). C'est donc, d'après la force des termes, le Messie en personne qui devait briser la tête du serpent; mais sa mère l'a fait aussi par lui. Et l'on ne représente pas avec moins de justesse la Vierge immaculée foulant de son pied le monstre infernal, que, dans l'antique monogramme du Christ, la croix transperçant le serpent de part en part. — *Tu insidiaberis calcaneo...* Contraste saisissant et pittoresque. L'homme, debout, écrasé sous son pied la tête du serpent; celui-ci essaye de mordre son adversaire au talon. Mais il y a toute la différence d'un talon blessé et d'une tête broyée! Le même verbe *šuf* est répété deux fois de suite dans l'hébreu : « Ipse conteret..., tu conteres. » Telle fut l'issue historique de la lutte : Satan a blessé N.-S. Jésus-Christ en le faisant crucifier; il a été ensuite complètement vaincu, écrasé. Les traditions païennes ont conservé aussi le souvenir d'un héros ou d'une divinité qui rendra le bonheur aux hommes en triomphant du serpent (*Atlas archéolog.*, pl. cx, fig. 4, 6).

16. *Mulieri quoque...* La femme sera encore atteinte plus loin, 17-19, par la sentence d'Adam; mais, ayant joué un rôle si coupable dans l'histoire de la chute, elle aura son châtiement spécial, rattaché aux conditions de son existence. — *Multiplicabo* (dans l'hébreu, avec emphase : multiplier, je multiplierai) *ærumnas...* Cette première partie du divin décret affecte la mère : douleurs durant la période de gestation, douleurs surtout dans l'enfantement. « Gravida et parturientis sic sicut agrotata et moriens, » dit un ancien proverbe. — Les mots suivants retombent sur l'épouse et la femme : *sub viri...* et *ipse dominabitur...* Domination qui s'est exercée d'une manière si rude chez tous les peuples orientaux, et chez les païens en général, mais que le christianisme a si noblement adoucie. Au lieu de *sub viri potestate eris*, l'hébreu porte : « et ad virum tuum desiderium tuum, » ce qui exprime l'attachement passionné, souvent morbide, de la femme pour l'homme, parce qu'il lui est plus difficile de vivre seule.

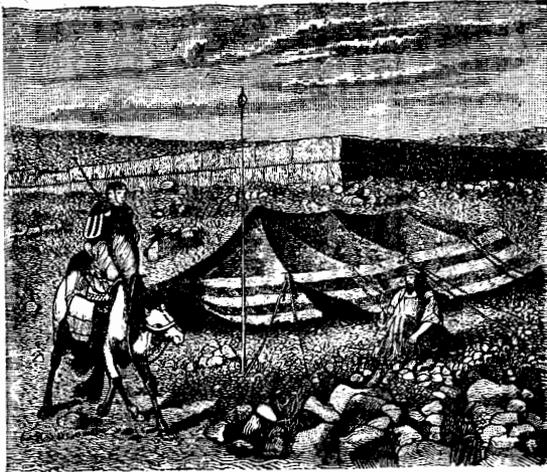
17. *Quia audisti...* La sentence d'Adam est introduite par d'assez longs considérants, qui lui rappellent les circonstances et la gravité de sa



La tentation et la chute. Gen. III. (D'après un cylindre babylonien.)



Forme primitive de la harpe. Gen. IV, 21.



Arabe assis à la porte de sa tente. Gen. XVIII, 1.



Une femme fait boire son fils à une outre. Gen. XXI, 19. (Bas-relief assyrien.)

l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, et c'est à force de travail que vous en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie.

18. Elle vous produira des épines et des ronces, et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre.

19. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez en la terre d'où vous avez été tiré ; car vous êtes poussière, et vous retournerez en poussière.

20. Et Adam donna à sa femme le nom d'Eve, parce qu'elle était la mère de tous les vivants.

21. Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam et à sa femme des habits de peaux, dont il les revêtit.

22. Et il dit : Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. *Empêchons* donc maintenant qu'il ne porte sa main à l'arbre de vie, qu'il ne prenne aussi de son fruit, et qu'en mangeant il ne vive éternellement.

23. Le Seigneur Dieu le fit sortir ensuite du jardin délicieux, pour travailler à la culture de la terre dont il avait été tiré.

24. Et l'en ayant chassé, il mit devant le jardin de délices des Chérubins qui faisaient étinceler une épée de feu, pour garder le chemin qui conduisait à l'arbre de vie.

maledicta terra in opere tuo ; in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.

18. Spinas et tribulos germinabit tibi, et comedes herbam terræ.

19. In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es ; quia pulvis es, et in pulverem reverteris.

20. Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva, eo quod mater esset cunctorum viventium.

21. Fecit quoque Dominus Deus Adæ et uxori ejus tunicas pelliceas, et induit eos.

22. Et ait : Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum et malum ; nunc ergo ne forte mittat manum suam, et sumat etiam de ligno vitæ, et comedat, et vivat in æternum.

23. Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis, ut operaretur terram, de qua sumptus est.

24. Ejecitque Adam, et collocavit ante paradisum voluptatis Cherubim, et flammeum gladium atque versatilem, ad custodiendam viam ligni vitæ.

faute. Il a obéi à une femme, et il a désobéi à Dieu. — *Maledicta terra*. Trait délicat. Comme le serpent, la terre est maudite ; mais l'homme ne le sera pas, du moins directement. — *In opere tuo*. Hébr. : à cause de toi, à cause de ton péché. — *In laboribus* est mis en avant pour appuyer sur l'idée. — *Comedes ex ea* retentit comme un douloureux refrain. Cf. vers. 14.

18. *Spinas et tribulos*... La terre se montrera on quelque sorte active pour gêner le travail de l'homme. Les naturalistes ont remarqué que des régions d'abord incultes, puis soumises aux exploitations agricoles, étaient bientôt envahies par des plantes épineuses et des mauvaises herbes qu'on n'y avait jamais vues auparavant.

19. *In sudore vultus*... Expression pittoresque, et si juste ! — *Donec revertaris*... La sentence se termine par le plus terrible de tous les châtements, celui qui avait été prédit dès la promulgation du précepte, la mort.

20. *Et vocavit*... A première vue, on croirait voir ici une insertion malhabile. C'est un acte de foi d'une grande beauté. La première femme avait porté jusqu'alors le nom général de *Ëssah*, II, 23 ; au moment même où on le condamne à mourir, Adam l'appelle *Heva*, en hébr. : *havvah*, la vivante, celle qui produit la vie (de *hayah*, « vi-

vus fuit »), parce qu'il contemplait en elle, grâce à la divine promesse (vers. 15), la mère des vivants (*hay*, avec paronomase).

3° Adam et Ève expulsés du paradis terrestre 21-24.

21. *Fecit quoque Deus*... Dieu daigne remplacer leur ceinture de feuillage par des vêtements plus durables et plus appropriés à leur nouvelle situation. — *Tunicas pelliceas*. C'était, a-t-on dit, la dépouille d'animaux qu'Adam, instruit par le Seigneur, aurait immolés comme un sacrifice propitiatoire.

22-23. *Et ait*... Dieu veut expliquer pourquoi l'homme déchu ne saurait demeurer désormais dans le jardin d'Éden. Il est difficile de ne pas voir, dans son langage, une ironie terrible. — *Quasi unus ex nobis* : encore le pluriel d'intensité, ou même de trinité pour nous. — *Nunc ergo, ne*... Cette phrase n'est pas achevée ; au lieu des derniers mots de la délibération divine, nous trouvons l'exécution : *et emisit eum*... ce qui est d'une énergie saisissante.

24. *Ejecitque*. Expression beaucoup plus forte que *emisit* du vers. 23. — *Ante paradisum*. Hébr. : à l'orient du jardin. — *Cherubim*. Adam avait été établi le gardien du paradis, II, 15 ; voici que Dieu installe d'autres gardiens, dont

CHAPITRE IV

1. Adam vero cognovit uxorem suam Hevam, quæ concepit et peperit Cain, dicens : Possedi hominem per Deum.

2. Rursumque peperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor ovium, et Cain agricola.

3. Factum est autem post multos dies ut offerret Cain de fructibus terræ munera Domino.

4. Abel quoque obtulit de primogenitis gregis sui, et de adipibus eorum; et respexit Dominus ad Abel, et ad munera ejus.

5. Ad Cain vero, et ad munera illius, non respexit; iratusque est Cain vehementer, et concidit vultus ejus.

6. Dixitque Dominus ad eum : Quare iratus es? et cur concidit facies tua?

7. Nonne si bene egeris, recipies; sin

1. Or Adam connut Eve sa femme, et elle conçut et enfanta Cain, en disant : Je possède un homme par la grâce de Dieu.

2. Elle enfanta de nouveau, et mit au monde son frère Abel. Or Abel fut pasteur de brebis, et Cain agriculteur.

3. Or il arriva, longtemps après, que Cain offrit au Seigneur des fruits de la terre en sacrifice.

4. Abel offrit aussi des premiers-nés de son troupeau, et de leur graisse. Et le Seigneur regarda favorablement Abel et ses présents.

5. Mais il ne regarda point Cain, ni ce qu'il lui avait offert. C'est pourquoi Cain entra dans une très grande colère, et son visage en fut tout abattu.

6. Et le Seigneur lui dit : Pourquoi êtes-vous en colère, et pourquoi votre visage est-il abattu?

7. Si vous faites bien, n'en serez-vous

les efforts seront dirigés contre Adam lui-même. Les Chérubins nous apparaissent dans toute la Bible comme une catégorie supérieure d'esprits célestes. Cf. Ex. xxxvii, 7-9; Ps. lxxix, 2; koviv, 1; Ez. i et x, etc. La tradition assyrienne en avait conservé le souvenir, et de là ces géantes allés, que les monuments de Ninive nous montrent à côté de l'arbre sacré, ou en avant des palais et des temples, pour les protéger. Voyez F. Lenormand, *Origines de l'histoire*, I, 114; F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. I, pp. 240 et ss.; notre *Atlas d'hist. nat. de la Bible*, pl. cv et cvi. — *Flammeum gladium... versatitem* : un éclair en forme de glaive. — La narration semble indiquer que le séjour de l'homme dans le paradis fut de courte durée. Adam et Ève s'éloignent à tout jamais, non cependant sans espérance. Milton a chanté majestueusement *the Paradise lost* et *the Paradise regained*.

§ III. — *Division de la famille humaine en deux branches*. III, 1-28.

Dès l'origine, l'humanité se partage en deux races, tout à fait opposées sous le rapport moral : il y a la race des bons, qui se rattache à Seth, et la race des pervers, dont Cain est le chef sinistre. L'histoire des développements du genre humain et celle des développements du péché se confondent.

1° Cain et Abel, 1-16.

CHAP. IV. — 1-2. Naissance et occupations des deux frères. — *Adam vero*... Au sortir du paradis terrestre, la famille est complétée par les enfants. — *Possedi (quanti) hominem*. Joyeuse exclama-

tion d'Ève au milieu des douleurs de son premier enfement, et origine du nom de *Cain*, qui signifie possession, acquisition. En réalité, c'est un acte de foi analogue à celui d'Adam, III, 20; dans ce fils que Dieu lui a donné (*per Deum*, littéral : « avec Jéhovah »), Ève voit un gage du « semen » à venir, qui réparera sa faute. — *Abel*, en hébr. : *habel*, souffle, vanité; dénomination de tristesse, exprimant les misères qu'Adam et Ève avaient déjà plus rudement éprouvées. — Les vocations diverses d'Abel et de Cain sont décrites d'un mot : *pastor ovium, agricola*.

3-5. Les sacrifices des deux frères. — *Post multos dies*. Hébr. : « a fine dierum », ou « post dies », sans détermination de la durée. — *Ut offerret*... Dès leur apparition, les sacrifices revêtent la double forme qu'ils auront en tous lieux, et spécialement chez les Juifs : les uns consistent en fruits de la terre, les autres sont sanglants. Deux circonstances spéciales relèvent la générosité de l'offrande d'Abel : elle avait été choisie de *primogenitis* et de *adipibus*; les prémices, et la partie des chairs réputée la meilleure. Marque évidente d'une foi vive (Hebr. XI, 4), dont Cain était dépourvu. Aussi, d'un côté, *respexit Dominus*, avec complaisance; de l'autre, *non respexit*. Un signe extérieur, tel qu'un feu descendant du ciel, manifesta sans doute les sentiments divins. — *Iratusque est Cain*... Au lieu de chercher dans sa conduite la cause de son insuccès, et d'y porter remède, sa violente colère devint bientôt visible sur sa physionomie : *et concidit*... trait pittoresque.

6-7. Dieu condescend à lui donner un avertissement paternel. Par une première question, qua-

pas récompensé? Et si vous faites mal, le péché ne sera-t-il pas aussitôt à votre porte? Mais votre concupiscence sera sous vous, et vous la dominerez.

8. Or Caïn dit à son frère Abel : Sortons dehors. Et lorsqu'ils furent dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Abel et le tua.

9. Le Seigneur dit ensuite à Caïn : Où est votre frère Abel? Il lui répondit : Je ne sais. Suis-je le gardien de mon frère?

10. Le Seigneur lui repartit : Qu'avez-vous fait? La voix du sang de votre frère crie de la terre jusqu'à moi.

11. Vous serez donc maintenant maudit sur la terre, qui a ouvert sa bouche, et qui a reçu de votre main le sang de votre frère.

12. Quand vous l'aurez cultivée, elle ne vous rendra point son fruit. Vous serez fugitif et vagabond sur la terre.

13. Caïn répondit au Seigneur : Mon iniquité est trop grande pour que j'en obtienne le pardon.

14. Vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre, et je m'irai cacher de devant votre face. Je serai fugitif et vagabond sur la terre. Quiconque donc me trouvera, me tuera.

15. Le Seigneur lui répondit : Non, cela ne sera pas; mais quiconque tuera Caïn en sera puni sept fois. Et le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que ceux qui le trouveraient ne le tuassent point.

autem male, statim in foribus peccatum aderit? sed sub te erit appetitus ejus, et tu dominaberis illius.

8. Dixitque Cain ad Abel fratrem suum: Egrediamur foras. Cumque essent in agro, consurrexit Cain adversus fratrem suum Abel, et interfecit eum.

9. Et ait Dominus ad Cain: Ubi est Abel frater tuus? Qui respondit: Nescio. Num custos fratris mei sum ego?

10. Dixitque ad eum: Quid fecisti? vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra.

11. Nunc igitur maledictus eris super terram, quæ aperuit os suum, et suscepit sanguinem fratris tui de manu tua.

12. Cum operatus fueris eam, non dabit tibi fructus suos; vagus et profugus eris super terram.

13. Dixitque Cain ad Dominum: Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear.

14. Ecce ejicis me hodie a facie terræ, et a facie tua abscondar, et ero vagus et profugus in terra; omnis igitur qui invenir me, occidet me.

15. Dixitque ei Dominus: Nequaquam ita fiet; sed omnis qui occiderit Cain, septuplum punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.

re... et cur..., il essaye de le faire rentrer en lui-même, et il lui montre l'injustice de sa colère; par une seconde question, posée sous forme de dilemme (vers. 7), il lui révèle le danger auquel il s'expose. — *Recipies*: ma bienveillance, comme Abel. Dans l'hébreu « *elevatio* » (*capitis*); si tu as conscience d'avoir bien agi, tu pourras porter le front haut. — *Statim in foribus...* Locution dramatique. Comme une bête fauve en embuscade. — *Sed sub te*. L'exhortation après la remontrance; elle exprime fortement la liberté de l'homme en face de la tentation. L'hébreu porte: « Vers toi est son désir (du péché); mais toi, domine sur lui. »

8. Le fratricide Caïn s'endurcit dans le mal, et prend une décision cruelle. — Les mots *egrediamur foras* sont omis par le texte original, où on lit simplement: « Et Caïn parla à son frère, et lorsqu'ils furent dans le campagne... » — *Consurrexit...* Tableau tragique. Ce fut la première mort, si affreuse de toutes manières.

9-10. Le Seigneur fait subir au meurtrier un interrogatoire qui rappelle celui d'Adam et d'Ève, III, 9-13. — *Nescio*... Réponse encore plus arrogante que mensongère. Mais on ne trompe pas Dieu: *Vox sanguinis* (« sanguinum ») au pluriel d'intensité) *fratris tui*... Belle et énergique

prospopée. « Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ crie plus fortement encore, » dit saint Paul; mais en notre faveur. Hebr. XII, 24.

11-12. La sentence. — *Maledictus*. Adam et Ève n'avaient pas été maudits personnellement. — *Super terram, quæ aperuit...* Autre belle figure. Cette terre vengera le sang d'Abel, qu'elle a pieusement reçu. D'abord elle sera stérile pour Caïn; puis elle ne lui permettra de s'arrêter nulle part: *vagus et profugus*.

13-14. *Dixitque Cain*. A son arrogance a succédé le plus profond désespoir, mais il ne manifeste aucun repentir; il ne redoute que la conséquence possible de son crime, la mort violente dont il a vu de près l'horreur. — *Omnis igitur...* Quelqu'un des autres enfants ou petits-enfants d'Adam et d'Ève, mentionnés plus bas, IV, 4.

15. *Nequaquam*... Dieu le rassure à ce sujet, car il entrait dans les plans providentiels qu'il explât longuement sa faute, et que son seul aspect inspirât aux autres hommes une vive aversion pour le meurtrier. — A sa promesse, Dieu ajoute une sanction: *septuplum punietur*, chiffre rond, équivalent à « multum ». En outre, pour que personne ne pût alléguer l'ignorance, *posuit signum*: signe extérieur et visible, mais dont on ne saurait indiquer la nature.

16. Egressusque Cain a facie Domini, habitavit profugus in terra, ad orientalem plagam Eden.

17. Cognovit autem Cain uxorem suam, quæ concepit et peperit Henoch; et ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch.

18. Porro Henoch genuit Irad, et Irad genuit Maviael, et Maviael genuit Mathusael, et Mathusael genuit Lamech.

19. Qui accepit duas uxores: nomen uni Ada, et nomen alteri Sella.

20. Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum.

21. Et nomen fratris ejus Jubal; ipse fuit pater canentium cithara et organo.

22. Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri. Soror vero Tubalcain, Noëma.

23. Dixitque Lamech uxoris suis Adæ et Sellæ: Audite vocem meam, uxores Lamech, auscultate sermonem meum: quoniam occidi virum in vulnus meum, et adolescentulum in livorem meum.

16. Cain, s'étant retiré de devant la face du Seigneur, fut vagabond sur la terre, et il habita vers la région orientale d'Eden.

17. Et ayant connu sa femme, elle conçut et enfanta Hénoch. Et il bâtit une ville qu'il appela Hénoch, du nom de son fils.

18. Or Hénoch engendra Irad, et Irad engendra Maviaël, et Maviaël engendra Mathusael, et Mathusael engendra Lamech,

19. Qui eut deux femmes, dont l'une s'appelait Ada, et l'autre Sella.

20. Ada enfanta Jabel, qui fut père de ceux qui demeurent dans des tentes, et des pasteurs.

21. Son frère s'appelait Jubal: et il fut le père de ceux qui jouent de la harpe et de l'orgue.

22. Sella enfanta aussi Tubalcain, qui eut l'art de travailler avec le marteau, et qui fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. Noëma était la sœur de Tubalcain.

23. Or Lamech dit à ses femmes Ada et Sella: Femmes de Lamech, entendez ma voix, écoutez ce que je vais dire: J'ai tué un homme pour ma blessure, et un jeune homme pour ma meurtrissure.

16. Exécution de la sentence. — *A facte Domini*, c.-à-d., comme au vers. 15, loin de la contrée habitée par le reste de la famille humaine, où le Seigneur continuait ses aimables manifestations. — *Habitavit profugus in terra*. D'après l'hébr.: il habita « dans la terre de Nod », située ad orientalem plagam Eden. *Nod* signifie exil, fuite; c'est à cause de Caïn qu'on appela ainsi le pays de ses pérégrinations.

2° La race de Caïn, 17-24.

17. *Uxorem suam*. C'était en même temps l'une de ses sœurs. — *Ædificavit civitatem*. « Ville » qui dut être bien modeste à ses débuts: quelques cabanes, entourées d'un retranchement protecteur. Néanmoins c'était un progrès. Nous trouverons d'autres progrès semblables parmi les descendants de Caïn: les premiers rudiments des arts, de la métallurgie, etc. Ce qu'on nomme aujourd'hui la civilisation apparut donc tout d'abord dans la race maudite; et rien de plus naturel, car, quoique bonnes en elles-mêmes, les inventions qui ont pour but principal le confort de la vie marquent des tendances sensuelles, et conduisent aisément loin de Dieu. — *Henoch*. En hébr.: *hanok*, consacré. Caïn demeura « vagus et profugus », malgré la construction de cette ville.

18. Quatre nouvelles générations (*Henoch, Irad, Maviael, Mathusael*) nous conduisent à *Lamech*, le dernier descendant de Caïn dont la

Bible ait conservé le nom. La sensualité (19-22) et l'impitoyé (23-24) de sa race semblent s'être concentrées en lui.

19. *Duas uxores*. Lamech fut ainsi le premier à violer la sainte unité du mariage, instituée par Dieu même, II, 22-24. — *Ada* (*adah*, beauté), *Sella* (*šillah*, ombre). Noms qui dénotent une attention spéciale des hommes aux avantages extérieurement, et, par suite, la « concupiscentia oculorum ».

20-21. Les fils d'Ada. — *Jabel pater habitantium*...: c.-à-d. le fondateur de la vie nomade, telle que la pratiquent certaines tribus arabes, etc. Ces pasteurs nomades changent constamment de place, pour trouver des pâturages à leurs nombreux troupeaux; ils ont donc besoin de tentes mobiles. — *Jubal... pater canentium* (hébr.: de ceux qui manient) *cithara*: le *kinnôr*, sorte de guitare, pour représenter tous les instruments à cordes; *organo*, le *ʿugab*, probablement la flûte de Pan, pour représenter tous les instruments à vent. Voy. l'*Atlas archéolog.*, pl. LXXI-LXXIV.

22. Les enfants de Sella. — *Tubalcain*... l'inventeur de la métallurgie; *Noëma*, la « gracieuse ». D'après la tradition juive, Noëma aurait inventé l'art de filer et de tisser.

23-24. Nous avons ici le plus ancien morceau poétique composé dans le langage humain. C'est un chant brutal et sauvage, qu'on nomme assez communément le Chant du glaive, parce qu'il se

24. On vengera sept fois la mort de Caïn, et celle de Lamech soixante-dix fois sept fois.

25. Adam connut encore sa femme, et elle enfanta un fils, qu'elle appela Seth, en disant : Le Seigneur m'a donné un autre fils au lieu d'Abel, que Caïn a tué.

26. Il naquit aussi à Seth un fils, qu'il appela Enos. C'est lui qui commença d'invoquer le nom du Seigneur.

24. Septuplum ultio dabitur de Cain; de Lamech vero septuagies septies.

25. Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam, et peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens : Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain.

26. Sed et Seth natus est filius, quem vocavit Enos; iste cepit invocare nomen Domini.

CHAPITRE V

1. Voici le livre des générations d'Adam. Au jour que Dieu créa l'homme, Dieu le fit à sa ressemblance.

2. Il les créa mâle et femelle, et il les bénit, et il leur donna le nom d'Adam au jour qu'ils furent créés.

3. Adam, ayant vécu cent trente ans, engendra un fils à son image et à sa ressemblance, et il le nomma Seth.

4. Après qu'Adam eut engendré Seth, il vécut huit cents ans, et il engendra des fils et des filles.

1. Hic est liber generationis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum.

2. Masculum et feminam creavit eos, et benedixit illis, et vocavit nomen eorum Adam, in die quo creati sunt.

3. Vixit autem Adam centum triginta annis; et genuit ad imaginem et similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth.

4. Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni; genuitque filios et filias.

rattacherait à la première arme forgée par Tubalcaïn. Il se compose d'un court prélude : *Audite... auscultate...*, et d'une strophe unique, 23-24. — *Occidi*. Si l'on traduit par le parfait, ce serait une allusion à un événement antérieur; Lamech se vanterait d'un meurtre. Il est préférable de traduire par le présent ou par le futur; Lamech proclame ses projets sanguinaires. — *Vitulum, adolescentulum* ne désignent qu'un seul individu, en vertu du parallélisme; de même, *in vulnus, in livorem*, se rapportent à un fait unique, quelque mauvais traitement dont Lamech craignait d'être l'objet. — Si on le frappe, il saura se venger amplement, non pas *septuplum* (allusion impie à la parole divine, vers 18), mais *septuagies septies* (hébr. : soixante-dix-sept fois). Son bras lui suffira pour cela; il n'aura pas besoin de Dieu, comme Caïn.

3° Seth et sa race, 25-26.

Le rameau de Caïn est tout à coup retranché de l'arbre qui doit produire le Messie. Après cette élimination (voy. la page 9), nous revenons à la branche principale.

25. *Seth, dicens : Posuit*. Jeu de mots semblable à celui que nous avons rencontré pour Caïn, vers. 1 : *set*, compensation, et *sat*, il a compensé. C'est encore une parole de foi : Êve sent que les grandes espérances de la famille humaine seront rattachées par Dieu à ce second Abel.

26. *Enos*. En hébr. : *'enos*, homme; mais l'homme considéré dans sa faiblesse (comparez

l'assyrien *ênû*, fragile). — *Cepit invocare...* Beau titre de noblesse pour Enos. Le culte divin existait avant lui, comme nous l'avons vu au commencement de ce chapitre; mais, de privé il le rendit public; il fonda en quelque sorte l'Église. Ces mots font ressortir le caractère religieux des Séthites, par opposition à l'esprit mondain et profane des Caïnites.

LIVRE II

Les générations d'Adam. V, 1 — VI, 8.

§ I. — *Généalogie des premiers fils de Seth*. V, 1-31.

C'est ici la première des tables généalogiques, si nombreuses dans la Bible, et qui ont pour but principal de signaler les ancêtres du Christ. Cf. Matth. I, 1-17, et Luc. III, 23-38. Elle embrasse une durée de près de mille ans. Sa rapidité, et les mêmes formules qui reviennent comme une sorte de refrain, sont d'un bel effet.

CHAP. V. — 1. *Hic est liber... Adam*. Ces mots forment le titre du livre. Voy. II, 4, et la note. — Les suivants, *in die qua...* jusqu'à la fin du vers. 2, contiennent un résumé de la création de l'homme. Dieu est mis en tête de la liste des patriarches, comme étant leur vrai père à tous, en tant que Créateur. Cf. Luc. III, 38. — *Ad similitudinem Dei...* Ce n'est pas sans fierté que le narrateur revient sur cette idée.

3-5. Sommaire de la vie d'Adam. Il consiste en quatre faits particuliers, dont trois sont marqués par des dates, et en un fait général. — Premier

5. Et factum est omne tempus quod vixit Adam, anni nongenti triginta, et mortuus est.

6. Vixit quoque Seth centum quinque annis, et genuit Enos.

7. Vixitque Seth postquam genuit Enos, octingentis septem annis, genuitque filios et filias.

8. Et facti sunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, et mortuus est.

9. Vixit vero Enos nonaginta annis, et genuit Cainan.

10. Post cujus ortum vixit octingentis quindecim annis, et genuit filios et filias.

11. Factique sunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, et mortuus est.

12. Vixit quoque Cainan septuaginta annis, et genuit Malaleel.

13. Et vixit Cainan postquam genuit Malaleel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios et filias.

14. Et facti sunt omnes dies Cainan nongenti decem anni, et mortuus est.

15. Vixit autem Malaleel sexaginta quinque annis, et genuit Jared.

16. Et vixit Malaleel postquam genuit Jared, octingentis triginta annis; et genuit filios et filias.

17. Et facti sunt omnes dies Malaleel octingenti nonaginta quinque anni, et mortuus est.

18. Vixitque Jared centum sexaginta duobus annis, et genuit Henoch.

19. Et vixit Jared postquam genuit Henoch, octingentis annis, et genuit filios et filias.

20. Et facti sunt omnes dies Jared nongenti sexaginta duo anni, et mortuus est.

21. Perro Henoch vixit sexaginta quinque annis, et genuit Mathusalam.

22. Et ambulavit Henoch cum Deo; et vixit, postquam genuit Mathusalam,

5. Et tout le temps de la vie d'Adam fut de neuf cent trente ans, et il mourut.

6. Seth aussi, ayant vécu cent cinq ans, engendra Enos.

7. Et après que Seth eut engendré Enos, il vécut huit cent sept ans, et il engendra des fils et des filles.

8. Et tout le temps de la vie de Seth fut de neuf cent douze ans, et il mourut.

9. Enos, ayant vécu quatre-vingt-dix ans, engendra Cainan.

10. Depuis la naissance de Cainan il vécut huit cent quinze ans, et il engendra des fils et des filles.

11. Et tout le temps de la vie d'Enos fut de neuf cent cinq ans, et il mourut.

12. Cainan aussi, ayant vécu soixante-dix ans, engendra Malaléel.

13. Après avoir engendré Malaléel, il vécut huit cent quarante ans, et il engendra des fils et des filles.

14. Et tout le temps de la vie de Cainan fut de neuf cent dix ans, et il mourut.

15. Malaléel, ayant vécu soixante-cinq ans, engendra Jared.

16. Après avoir engendré Jared, il vécut huit cent trente ans, et il engendra des fils et des filles.

17. Et tout le temps de la vie de Malaléel fut de huit cent quatre-vingt-quinze ans, et il mourut.

18. Jared, ayant vécu cent soixante-deux ans, engendra Hénoch.

19. Après avoir engendré Hénoch, il vécut huit cents ans, et il engendra des fils et des filles.

20. Et tout le temps de la vie de Jared fut de neuf cent soixante-deux ans, et il mourut.

21. Or Hénoch, ayant vécu soixante-cinq ans, engendra Mathusala.

22. Hénoch marcha avec Dieu; et après avoir engendré Mathusala, il vécut trois

fait particulier, l'âge d'Adam au moment de la naissance de Seth, l'héritier des promesses : *centum triginta annis*... L'expression *ad imaginem et similitudinem suam*, si rapprochée de la phrase « *ad similitudinem Dei fecit illum* » (verset 1), est significative. Hélas! Adam ne put transmettre à ses fils qu'une ressemblance divine bien amoindrie. — Second fait particulier, l'indication du reste de la vie d'Adam : *octingenti anni*. — Fait général : *genuit filios et filias*. — Troisième fait particulier, le chiffre total des années d'Adam, obtenu en additionnant les deux nombres qui précèdent : *anni nongenti triginta*. — Quatrième fait particulier, la lugubre constata-

tion de la mort : *et mortuus est*. — Les autres sommaires seront calqués sur celui-là. Des trois dates, la première est la plus importante, car c'est par elle que l'on connaît le temps écoulé entre la création de l'homme et le déluge.

6-8. Sommaire de la vie de Seth.

9-11. Sommaire de la vie d'Enos.

12-14. Sommaire de la vie de Cainan.

15-17. Sommaire de la vie de Malaléel.

18-20. Sommaire de la vie de Jared.

21-24. Sommaire de la vie d'Hénoch. — Ici un premier trait nous frappe : la brièveté relative des années de ce patriarche; seulement *trecenti sexaginta quinque anni*! Puis, aux vers. 22 et

cents ans, et il engendra des fils et des filles.

23. Et tout le temps qu'Hénoch vécut fut de trois cent soixante-cinq ans.

24. Il marcha avec Dieu, et il ne parut plus, parce que Dieu l'enleva.

25. Mathusala, ayant vécu cent quatre-vingt-sept ans, engendra Lamech.

26. Après avoir engendré Lamech, il vécut sept cent quatre-vingt-deux ans, et il engendra des fils et des filles.

27. Et tout le temps de la vie de Mathusala fut de neuf cent soixante-neuf ans, et il mourut.

28. Lamech, ayant vécu cent quatre-vingt-deux ans, engendra un fils,

29. Qu'il nomma Noé, en disant : Celui-ci nous consolera parmi nos travaux et les œuvres de nos mains, sur la terre que le Seigneur a maudite.

30. Lamech, après avoir engendré Noé, vécut cinq cent quatre-vingt-quinze ans, et il engendra des fils et des filles.

31. Et tout le temps de la vie de Lamech fut de sept cent soixante-dix-sept ans, et il mourut. Or Noé, ayant cinq cents ans, engendra Sem, Cham et Japheth.

trecentis annis, et genuit filios et filias.

23. Et facti sunt omnes dies Henoch trecenti sexaginta quinque anni.

24. Ambulavitque cum Deo, et non apparuit, quia tulit eum Deus.

25. Vixit quoque Mathusala centum octoginta septem annis, et genuit Lamech.

26. Et vixit Mathusala, postquam genuit Lamech, septingentis octoginta duobus annis, et genuit filios et filias.

27. Et facti sunt omnes dies Mathusala nongenti sexaginta novem anni, et mortuus est.

28. Vixit autem Lamech centum octoginta duobus annis, et genuit filium;

29. Vocavitque nomen ejus Noe, dicens : Iste consolabitur nos ab operibus et laboribus manuum nostrarum, in terra cui maledixit Dominus.

30. Vixitque Lamech, postquam genuit Noe, quingentis nonaginta quinque annis, et genuit filios et filias.

31. Et facti sunt omnes dies Lamech septingenti septuaginta septem anni, et mortuus est. Noe vero, cum quingentorum esset annorum, genuit Sem, Cham, et Japheth.

24, la formule, jusque-là si rigide, se transforme, pour signaler deux autres circonstances particulières : 1° *Ambulavit cum Deo*. Hébraïsme, pour « sancte et pie vixit », comme traduisent les Targums; une douce intimité avec Dieu est désignée par cette expression pittoresque, qui sera réitérée au sujet de Noé, VI, 9. 2° *Et non apparuit*, au lieu du « mortuus est » accoutumé; le motif de cette disparition subite est ensuite indiqué : *tulit eum Deus*, c.-à-d. que Dieu l'enleva tout vivant de ce monde, comme plus tard Elle, IV Reg. III, 8, ainsi que l'ont constamment enseigné les traditions juive et chrétienne. Cf. Eccli. XLIV, 6; Hebr. XI, 5. L'un et l'autre, ils sont mis en réserve pour jouer un grand rôle aux derniers jours du monde, et pour lutter contre l'Antéchrist, Mal. IV, 5; Matth. XVII, 10; Apoc. XI, 4. Hénoch fut prophète durant sa vie, comme le raconte saint Jude, 14.

25-27. Sommaire de la vie de Mathusalem, celui des patriarches qui parvint à l'âge le plus avancé.

28-31^a. Sommaire de la vie de Lamech. — Pour lui aussi, un trait spécial est signalé, vers. 29. Comme Ève, il fit un bel acte de foi en choisissant le nom de son premier-né. *Nos* (*Noah*), s'écria-t-il en faisant à son tour une paronomase; car *iste consolabitur* (*y'naham*) *nos*... Il espérait sans doute qu'en ce fils se réaliseraient les promesses de salut, III, 15.

31^b. Début de la vie de Noé. — On mentionne

simultanément ses trois fils, en vue de la suite du récit.

Les dates qui précèdent montrent que la moyenne de la vie, avant le déluge, était dix fois plus considérable qu'aujourd'hui. Quoique les anciens écrivains du paganisme soient d'accord avec la Bible pour attribuer une longévité extraordinaire aux premiers humains, ces chiffres sont néanmoins si élevés, qu'on a cru souvent devoir les réduire, dans un intérêt apologétique. C'est ainsi que, dès les premiers siècles du christianisme, divers auteurs ont prétendu qu'il s'agissait d'années d'un mois, ou de trois mois, analogues à celles que Diodore de Sicile, Plin et Pline attribuent aux Égyptiens. Mais, d'une part, l'ensemble du récit démontre clairement que Moïse a en vue des années ordinaires, composées de douze mois, à trente jours par mois (Cf. VIII, 3-5); d'autre part, ce système produit des résultats absurdes, tels que la paternité de Malaléel et d'Enos avant l'âge de six ans. Plusieurs exégètes contemporains ne vont pas moins contre la pensée du narrateur, en affirmant que chaque nom de patriarche représente une dynastie, une période. — Il faut donc prendre les chiffres à la lettre. Une vitalité plus grande aux premiers jours du monde, un climat plus sain, une nourriture probablement plus substantielle, le plan divin relatif à la propagation rapide de l'espèce humaine, et à la parfaite préservation des tra-

CHAPITRE VI

1. Cumque cœpissent homines multiplicari super terram, et filias procreassent,

2. Videntes filii Dei filias hominum quod essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus, quas elegerant.

3. Dixitque Deus : Non permanebit spiritus meus in homine in æternum, quia caro est; eruntque dies illius centum viginti annorum.

4. Gigantes autem erant super terram in diebus illis. Postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hominum, illæque genuerunt, isti sunt potentes a sæculo viri famosi.

5. Videns autem Deus quod multa ma-

1. Après que les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre et qu'ils eurent engendré des filles,

2. Les enfants de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour leurs femmes celles d'entre elles qui leur avaient plu.

3. Et Dieu dit : Mon esprit ne demeurera pas pour toujours avec l'homme, parce qu'il est chair; et le temps de l'homme ne sera plus que de cent vingt ans.

4. Or il y avait des géants sur la terre en ce temps-là. Car depuis que les enfants de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent des hommes puissants et dès longtemps fameux.

5. Mais Dieu, voyant que la malice des

ditions religieuses : autant de motifs qui expliquent cette remarquable longévité. Voy. Rensch, *la Bible et la nature*, leçon XXXI.

Le désaccord des sommes partielles ou totales dans les différents textes de la Bible (l'hébreu, qu'a suivi la Vulgate; le samaritain; le grec des Septante) forme ici une autre difficulté. Par exemple, le texte grec compte 2242 ans (2262 d'après quelques manuscrits et quelques Pères) avant le déluge; le samaritain, seulement 1307 ans; l'hébreu et la Vulgate, 1656 ans. De même pour plusieurs des dates particulières. Ces divergences sont évidemment le fait des copistes; les erreurs étaient d'autant plus faciles, que les chiffres étaient représentés par des lettres, et que ces lettres se ressemblaient parfois beaucoup. Le problème est malheureusement insoluble. Voyez le *Man. bibl.*, I, n. 314-316.

§ II. — Préparation à l'histoire du déluge.

VI, 1-8.

1^o Profonde corruption du genre humain, vers. 1-4.

CHAP. VI. — 1-2. Les deux races humaines, celle de Caïn et celle de Seth, après avoir vécu séparées, se rapprochent, et de leur union naissent les plus grands maux. — *Videntes*, avec des yeux profanes et sensuels. — *Les filii Dei* ne sauraient être les anges, comme l'ont pensé beaucoup d'anciens interprètes, même parmi les Pères (S. Justin, Clément d'Alex., Tertull., Athénagore, Lactance; plusieurs poètes célèbres de notre époque ont tiré parti de cette opinion) : les anges sont de purs esprits, auxquels de telles alliances seraient impossibles. Cf. Matth. XXII, 30. Cette expression désigne les descendants de Seth, qui, par leur caractère religieux, s'étaient manifestés jusqu'alors comme de vrais enfants du Seigneur.

De même, par *filias hominum*, il faut entendre les femmes issues de Caïn, et de sa race aux sentiments tout terrestres. — *Acceperunt... uxores...* Et ils furent bientôt entraînés eux-mêmes dans les voies mondaines et perverses de ces femmes, ainsi qu'il est arrivé si souvent depuis.

3. Dieu se venge en abrégé d'une manière notable la vie humaine. — *Spiritus meus*. Le souffle vital par lequel le Créateur avait communiqué la vie à Adam, II, 7. — Motif du châtiment : *quia caro est*; « chair » en mauvaise part, comme dans les écrits de saint Paul. — Résultat : l'âge normal et moyen sera notablement abaissé (*centum viginti annorum*). — D'après une autre interprétation beaucoup moins probable, le divin langage respirerait, au contraire, la miséricorde : Mon esprit ne jugera pas, ne condamnera pas trop sévèrement les hommes, à cause de leur grande faiblesse; ils auront encore cent vingt années de répit avant le déluge.

4. *Gigantes*. Hébr. : *hann'stim*; littéral. : « ceux qui tombent sur, » par conséquent des hommes de violence, des tyrans. Ce mot ne se retrouve qu'au passage Num. XIII, 33, où il désigne les habitants gigantesques de Chanaan; la Vulgate a donc bien traduit. — *Postquam enim...* D'après notre version latine, ces géants auraient été le fruit des mariages signalés plus haut; le texte hébreu le mentionne indépendamment de ces unions profanes. Ils existaient donc auparavant (*a sæculo*, depuis longtemps), mais ils se multiplièrent encore.

2^o L'annonce du déluge, vers. 5-8.

5. Description énergique des flots toujours montants de la malice humaine. — *Cuncta cogitatio cordis...* L'hébreu est encore plus expressif : « Omne figmentum cogitationum cordis duntaxat esset malum omnibus diebus. »

hommes qui vivaient sur la terre était extrême, et que toutes les pensées de leur cœur étaient en tout temps appliquées au mal,

6. Il se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre. Et étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur,

7. Il dit : J'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé; j'exterminerai tout, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis ce qui rampe sur la terre jusqu'aux oiseaux du ciel : car je me repens de les avoir faits.

8. Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur.

9. Voici les générations de Noé. Noé fut un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps : il marcha avec Dieu.

10. Et il engendra trois fils, Sem, Cham et Japheth.

11. Or la terre était corrompue devant Dieu, et remplie d'iniquité.

12. Dieu voyant donc cette corruption de la terre (car la vie que tous les hommes y menaient était toute corrompue),

13. Il dit à Noé : J'ai résolu de faire périr tous les hommes. Ils ont rempli toute la terre d'iniquité, et je les exterminerai avec la terre.

14. Faites-vous une arche de pièces de bois aplanies. Vous y ferez de petites chambres, et vous l'enduirez de bitume au dedans et au dehors.

litia hominum esset in terra, et cuncta cogitatio cordis intenta esset ad malum omni tempore,

6. Pœnituit eum quod hominem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrinsecus,

7. Delebo, inquit, hominem, quem creavi, a facie terræ, ab homine usque ad animantia, a reptili usque ad volucres cæli; pœnitet enim me fecisse eos.

8. Noe vero invenit gratiam coram Domino.

9. Hæ sunt generationes Noe : Noe vir justus atque perfectus fuit in generationibus suis, cum Deo ambulavit.

10. Et genuit tres filios, Sem, Cham et Japheth.

11. Corrupta est autem terra coram Deo, et repleta est iniquitate.

12. Cumque vidisset Deus terram esse corruptam (omnis quippe caro corruerat viam suam super terram),

13. Dixit ad Noe : Finis universæ carnis venit coram me; repleta est terra iniquitate a facie eorum, et ego disperdam eos cum terra.

14. Fac tibi arcam de lignis levigatis; mansiunculas in arca facies, et bitumine linies intrinsecus et extrinsecus.

6-7. Dieu ne peut supporter davantage une révolte si audacieuse, et il décrète la ruine des coupables. Ses sentiments sont admirablement décrits au vers. 6 (remarquez les anthropomorphismes *pœnituit, tactus dolore...*) ; il énonce lui-même son décret au vers. 7. Les animaux seront englobés dans le malheur de l'homme, parce qu'ils ont été créés pour lui.

8. *Noe vero...* L'unique exception dans la sentence, parce que c'était l'unique exception dans le mal. Bel éloge de Noé, après ce qui précède.

LIVRE III

Les générations de Noé. VI, 9 — IX, 29.

L'histoire de Noé est au fond celle du déluge, qui est assez longuement racontée, à cause de son importance.

§ I. — Construction de l'arche. VI, 6-22.

9-10. — D'abord le titre du livre : *Hæ sunt generationes Noe*. — Puis une courte esquisse des qualités morales du héros : *Vir justus...* Les mots *in generationibus suis* sont un hébraïsme équivalant à « parmi ses contemporains ». — On rappelle enfin les noms des trois fils de Noé.

11. A la vertu de Noé, la corruption du reste

des hommes est encore opposée. — *Coram Deo*, hébraïsme pour dire « tout à fait ». — *Iniquitate*, ou plutôt : de violence, sans doute par le fait des *N'flim*, vers. 4.

12. *Cumque vidisset*. Répétition extrêmement frappante de la même pensée. — *Caro* désigne les hommes, comme *terra* au vers. 11. — *Corruerat viam...* est une belle figure : au lieu de tendre à sa fin par la droite voie, l'humanité s'était complètement égarée.

13. Dieu, sur le point d'exécuter ses plans (verset 7), daigne les communiquer à Noé, qu'il veut sauver. L'arrêt en général (13), l'ordre de construire l'arche (14-16), le mode d'exécution de l'arrêt (16-17), le salut de Noé (18) et d'un certain nombre d'animaux (19-21) : telles sont les pensées exprimées tour à tour. — *Finis... venit coram me*, c.-à-d. : j'ai résolu de détruire tous les hommes.

14. Forme générale de l'arche. — *Fac tibi arcam*. En dehors de l'histoire du déluge, l'expression hébraïque *šabat* n'est employée qu'au passage Ex. II, 8, où elle désigne la petite nacelle de papyrus dans laquelle Moïse fut exposé sur le Nil. Les détails qui suivent montrent que l'arche n'était pas un vaisseau proprement dit, muni de

15. Et sic facies eam : Trecentorum cubitorum erit longitudo arcae, quinquaginta cubitorum latitudo, et triginta cubitorum altitudo illius.

16. Fenestram in arca facies, et in cubito consummabis summitatem ejus; ostium autem arcae pones ex latere; deorsum, cœnacula, et tristega facies in ea.

17. Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem, in qua spiritus vitæ est subter cœlum. Universa quæ in terra sunt, consumentur.

18. Ponamque fœdus meum tecum; et ingredieris arcam tu, et filii tui, uxor tua, et uxores filiorum tuorum tecum.

19. Et ex cunctis animantibus universæ carnis bina induces in arcam, ut vivant tecum : masculini sexus et femini.

20. De volucibus juxta genus suum, et de jumentis in genere suo, et ex omni reptili terræ secundum genus suum : bina de omnibus ingredientur tecum, ut possint vivere.

21. Tolles igitur tecum ex omnibus escis, quæ mandî possunt, et comportabis apud te; et erunt tam tibi, quam illis in cibum.

22. Fecit igitur Noe omnia quæ præceperat illi Deus.

15. Voici la forme que vous lui donnerez. Sa longueur sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante, et sa hauteur de trente.

16. Vous ferez à l'arche une fenêtre. Le comble qui la couvrira sera haut d'une coudée; et vous mettrez la porte de l'arche au côté; vous ferez un étage tout en bas, un au milieu, et un troisième.

17. Je m'en vais répandre les eaux du déluge sur la terre, pour faire mourir toute chair qui respire, et qui est vivante sous le ciel. Tout ce qui est sur la terre sera consumé.

18. J'établirai mon alliance avec vous; et vous entrerez dans l'arche, vous et vos fils, votre femme, et les femmes de vos fils avec vous.

19. Vous ferez aussi entrer dans l'arche deux de chaque espèce de tous les animaux, un mâle et une femelle, afin qu'ils vivent avec vous.

20. De chaque espèce des oiseaux vous en prendrez deux; de chaque espèce des animaux terrestres, deux; de chaque espèce de ce qui rampe sur la terre, deux. Deux de toute espèce entreront avec vous dans l'arche, afin qu'ils puissent vivre.

21. Vous prendrez aussi avec vous de tout ce qui se peut manger, et vous le porterez dans l'arche, pour servir à votre nourriture et à celle de tous les animaux.

22. Noé accomplit donc tout ce que Dieu lui avait commandé.

mâté, de voiles, d'avirons, etc.; c'était plutôt une énorme caisse flottante. Cf. Sap. XIV, 5. — *De lignis levigatis*. Hébr. : de bols de *gofer*, sorte d'arbre résineux dont on ne saurait au juste préciser la nature (Onkélos : le cèdre; plus probablement, le cyprès, que sa solidité et sa légèreté rendent très apte à la construction des navires). — *Mansiunculas*. Hébr. : des nids; c.-à-d. des compartiments isolés, pour recevoir les diverses espèces d'animaux. — *Et bitumine linte...*, comme on fait pour les vaisseaux, afin de les rendre plus imperméables.

15. Les dimensions de l'arche. — La coudée hébraïque équivalant à peu près à 0^m 52, la longueur de l'arche était donc de 156^m, sa largeur de 26^m, sa hauteur de 16^m, en chiffres ronds : ce qui donne une capacité de 64 896 mètres cubes, espace qui suffisait largement pour le but proposé, ainsi qu'on l'a souvent et ingénieusement démontré. Voyez, dans la Bible de Venise, la dissertation sur l'arche de Noé.

16. Quelques autres détails sur la fabrication de l'arche. — 1^o *Fenestram*. En hébr. : *sohar*, lumière. « Lumen facies arcae, » traduit Onkélos; « speculans, » d'après le syriaque. C'est donc plutôt un système d'éclairage qu'une fenêtre unique. — 2^o L'arran-

gement du toit : *et in cubito... summitatem ejus* (de l'arche). Ce qui signifie que l'inclinaison du toit, ou son élévation au-dessus du sommet de l'arche, ne dépassait pas une coudée; il était donc presque plat. — 3^o *Ostium... ex latere* : une seule porte, située à l'un des côtés. — 4^o *Deorsum, cœnacula, et tristega*. Dans l'hébr. : « inferiora, secunda et tertia; » trois étages à l'intérieur.

17. L'exécution du divin décret aura lieu *per aquas diluvii* (*mabbul*, le nom technique du déluge en hébreu), et il détruira *omnem carnem... quæ in terra*. Les animaux aquatiques ne seront pas atteints.

18. Double exception à ce décret terrible : quelques hommes (18), un certain nombre d'animaux terrestres (19-20) seront sauvés. — *Fœdus meum*. C'est pour la première fois que nous rencontrons cette expression célèbre : *brît*.

19-20. Le vers. 19 exprime la pensée en termes généraux; le 20^e la répète avec quelques détails. — *Bina* est complété par *masculini... et femini*.

21. Ordre relatif aux provisions de nourriture que Noé devra entasser dans l'arche.

22. *Fecit igitur Noe omnia...* Plein de foi et d'obéissance, comme l'expose l'épître aux Hébr., XI, 7. Les autres hommes continuaient, pendant

CHAPITRE VII

1. Le Seigneur dit ensuite à Noé : Entrez dans l'arche, vous et toute votre maison ; parce qu'entre tous ceux qui vivent aujourd'hui sur la terre j'ai reconnu que vous étiez juste devant moi.

2. Prenez sept par sept de tous les animaux purs, le mâle et sa femelle, et un couple d'animaux impurs, un mâle et une femelle.

3. Prenez aussi sept par sept des oiseaux du ciel, un mâle et sa femelle ; afin d'en conserver la race sur la face de toute la terre.

4. Car je n'attendrai plus que sept jours, et après cela je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours et quarante nuits, et j'exterminerai de dessus la terre toutes les créatures que j'ai faites.

5. Noé fit donc tout ce que le Seigneur lui avait commandé.

6. Il avait six cents ans lorsque les eaux du déluge inondèrent toute la terre.

7. Noé entra dans l'arche, et avec lui ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils, pour se sauver des eaux du déluge.

8. Les animaux purs et impurs, et les oiseaux avec tout ce qui se meut sur la terre,

9. Entrèrent aussi dans l'arche avec

1. Dixitque Dominus ad eum : Ingredere tu, et omnis domus tua, in arcam : te enim vidi justum coram me in generatione hac.

2. Ex omnibus animantibus mundis tolle septena et septena, masculum et feminam ; de animantibus vero immundis duo et duo, masculum et feminam.

3. Sed et de volatilibus cæli septena et septena, masculum et feminam, ut salvetur semen super faciem universæ terræ.

4. Adhuc enim, et post dies septem ego pluam super terram quadraginta diebus et quadraginta noctibus, et delebo omnem substantiam, quam feci, de superficie terræ.

5. Fecit ergo Noe omnia quæ mandaverat ei Dominus.

6. Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt super terram.

7. Et ingressus est Noe et filii ejus, uxor ejus et uxores filiorum ejus cum eo, in arcam propter aquas diluvii.

8. De animantibus quoque mundis et immundis, et de volucris, et ex omni quod movetur super terram,

9. Duo et duo ingressa sunt ad Noe in,

ce temps, leur vie d'implété ou d'indifférence sensuelle. Cf. Matth. XXIV, 37 et ss.

§ II. — *Le déluge.* VII, 1 — VIII, 19.

Le récit est de nouveau remarquable par son mélange de simplicité et de majesté. Ça et là quelques expressions poétiques ; partout des répétitions extraordinaires, d'un effet très frappant, car elles insistent sur les circonstances principales ; progrès perpétuel dans la description. Les dates ont été notées avec une remarquable exactitude, comme dans un journal de bord.

1° Le commencement du déluge. VII, 1-16.

Les vers. 1-6 racontent les derniers préparatifs de Noé ; 7-16, l'entrée dans l'arche et le début du cataclysme.

CHAP. VII. — 1. *Dixitque Dominus...* Cent ans s'étaient écoulés depuis les faits relatés plus haut. Cf. v. 31 et VII, 6. En prescrivant à Noé d'entrer dans l'arche avec sa famille, Dieu lui indique pourquoi il l'a choisi entre tous pour le sauver : *te enim...*

2-3. L'ordre relatif à la conservation des animaux est ici complété. — *De animantibus mundis septena...* C.-à-d. sept couples, suivant quelques

interprètes ; seulement trois couples et un animal impair, d'après l'opinion la plus probable. La formule analogue *duo et duo*, qui vient aussitôt après, ne désigne, en effet, qu'un couple. Le partage des animaux en purs et en impurs existait donc avant le déluge. Moïse reviendra plus longuement sur ce sujet aux livres du Lévitique, XI, et du Deutéron., XIV. — *De volatilibus* : le texte samaritain ajoute « mundis » ; les oiseaux impurs ne furent également représentés que par une paire unique. — Il importait, en vue soit des sacrifices à offrir au Seigneur, soit de la nourriture des hommes, que les animaux purs se reproduisissent plus promptement ; c'est pour cela qu'une quantité plus notable est préservée.

4. Grande énergie dans ces dernières paroles prononcées par Dieu avant le déluge. Remarquez surtout le *delebo omnem substantiam...* Par *quomodo* il faut entendre les hommes et les animaux (littéral : ce qui se tient debout).

5-7. Entrée de Noé dans l'arche avec sa famille : « octo animæ, » dira saint Pierre, I Petr. III, 20. — *Propter aquas.* D'après l'hébr. : de devant les eaux.

8-9. Les animaux entrent à leur tour. Il fut

arcam, masculus et femina, sicut præceperat Dominus Noe.

10. Cumque transissent septem dies, aquæ diluvii inundaverunt super terram.

11. Anno sexcentesimo vitæ Noe, mensæ secundo, septimodecimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, et cataractæ cæli apertæ sunt;

12. Et facta est pluvia super terram quadraginta diebus et quadraginta noctibus.

13. In articulo diei illius ingressus est Noe, et Sem, et Cham, et Japheth, filii ejus, uxor illius, et tres uxores filiorum ejus cum eis, in arcam;

14. Ipsi et omne animal secundum genus suum, universaque jumenta in genere suo, et omne quod movetur super terram in genere suo, cunctumque volatile secundum genus suum, universæ aves, omnesque volucres

15. Ingressæ sunt ad Noe in arcam, bina et bina ex omni carne, in qua erat spiritus vitæ.

16. Et quæ ingressa sunt, masculus et femina ex omni carne introierunt, sicut præceperat ei Deus; et inclusit eum Dominus de foris.

17. Factumque est diluvium quadraginta diebus super terram; et multiplicatæ sunt aquæ, et elevaverunt arcam in sublime a terra.

18. Vehementer enim inundaverunt, et omnia repleverunt in superficie terræ; porro arca ferebatur super aquas.

Noé, deux à deux, mâle et femelle, selon que le Seigneur l'avait commandé à Noé.

10. Après donc que les sept jours furent passés, les eaux du déluge se répandirent sur la terre.

11. L'année six cent de la vie de Noé, le dix-septième jour du second mois, toutes les sources du grand abîme des eaux furent rompues, et les cataractes du ciel furent ouvertes;

12. Et la pluie tomba sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits.

13. Aussitôt que ce jour parut, Noé entra dans l'arche avec ses fils, Sem, Cham et Japheth, sa femme, et les trois femmes de ses fils.

14. Tous les animaux sauvages selon leur espèce y entrèrent aussi avec eux, tous les animaux domestiques selon leur espèce; tout ce qui se meut sur la terre selon son espèce; tout ce qui vole chacun selon son espèce; tous les oiseaux et tout ce qui s'élève dans l'air;

15. Tous ces animaux entrèrent avec Noé dans l'arche deux à deux, mâle et femelle de toute chair vivante et animée.

16. Ceux qui y entrèrent étaient donc mâles et femelles et de toute espèce, selon que Dieu l'avait commandé à Noé; et le Seigneur l'y enferma par dehors.

17. Le déluge se répandit sur la terre pendant quarante jours, et les eaux, s'étant accrues, élevèrent l'arche en haut au-dessus de la terre.

18. Elles inondèrent tout, et couvrirent toute la surface de la terre; mais l'arche était portée sur les eaux.

aisé à Noé d'en réunir un certain nombre; les autres se présentèrent d'eux-mêmes, guidés par un instinct providentiel.

10-12. Après une courte pause, septem dies, qui dut être pleine d'émotions pour Noé et pour les siens, tout à coup aquæ inundaverunt. — La date solennelle et le mode terrible de ce cataclysme sont successivement indiqués. 1° C'était la 600^e année de Noé, le 17 du second mois. Les Juifs distinguèrent plus tard l'année civile, qui commençait en automne, et l'année ecclésiastique, dont le début avait lieu au printemps. Si, comme on l'admet assez généralement, Moïse désigne ici l'année civile, le déluge aura éclaté vers la mi-novembre, ce qui coïncide avec la saison des pluies en Orient. 2° La terre fut inondée de toutes parts en même temps : les sources souterraines (omnes fontes) qui alimentent les mers (abyssi magnæ) débordèrent toutes ensemble; le ciel donna aussi toutes ses eaux (cataractæ; dans l'hébr. : les fenêtres; notez la force et la beauté des expres-

sions). Ce second trait est développé au vers. 12 : et facta est pluvia... Gêsem marque habituellement une pluie violente. — Quadraginta diebus..., sans interruption. Les inondations qui portent de temps à autre le ravage dans nos contrées après vingt-quatre ou quarante-huit heures de pluie nous donnent une légère idée de ce que dut être ce déluge. Les quarante jours font vraisemblablement partie des cent cinquante mentionnées plus loin, vers. 24.

13-18. On revient sur l'entrée de Noé, de sa famille et des animaux dans l'arche, pour faire ressortir la grandeur du salut que Dieu leur accorda si gracieusement, tandis que tout le reste allait périr. — Détail tout à la fois pittoresque et touchant pour conclure : inclusit eum Dominus de foris, de manière à fermer tout accès et aux eaux et aux hommes.

2° Les progrès du déluge. VII, 17-24.

17-23. Tableau vivant et saisissant. Ici encore les redites mettent en relief les principaux faits :

19. Et les eaux crûrent et grossirent prodigieusement au-dessus de la terre, et toutes les plus hautes montagnes qui sont sous le ciel entier furent couvertes.

20. L'eau dépassa encore de quinze coudées le sommet des montagnes qu'elle avait couvertes.

21. Toute chair qui se meut sur la terre en fut consumée, tous les oiseaux, tous les animaux, toutes les bêtes, et tout ce qui rampe sur la terre :

22. Tous les hommes moururent, et généralement tout ce qui a vie et qui respire sous le ciel.

23. Toutes les créatures qui étaient sur la terre, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, tant celles qui rampent que celles qui volent dans l'air, tout périt : il ne demeura que Noé seul, et ceux qui étaient avec lui dans l'arche.

24. Et les eaux couvrirent toute la terre pendant cent cinquante jours.

19. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram, aperta sunt omnes montes excelsi sub universo cælo.

20. Quindecim cubitis altior fuit aqua super montes, quos operuerat.

21. Consumptaque est omnis caro quæ movebatur super terram, volucrum, animantium, bestiarum, omniumque reptilium, quæ reptant super terram; universi homines,

22. Et cuncta, in quibus spiraculum vitæ est in terra, mortua sunt.

23. Et delevit omnem substantiam, quæ erat super terram, ab homine usque ad pecus, tam reptile quam volucres cæli, et deleta sunt de terra; remansit autem solus Noe, et qui cum eo erant in arca.

24. Obtineruntque aquæ terram centum quinquaginta diebus.

CHAPITRE VIII

1. Mais Dieu s'étant souvenu de Noé, de toutes les bêtes sauvages et de tous les animaux domestiques qui étaient avec lui dans l'arche, fit souffler un vent sur la terre, et les eaux commencèrent à diminuer.

2. Les sources de l'abîme furent fermées, aussi bien que les cataractes du ciel, et les pluies qui tombaient du ciel furent arrêtées;

1. Recordatus autem Deus Noe, cætorumque animantium, et omnium jumentorum, quæ erant cum eo in arca, adduxit spiritum super terram, et imminutæ sunt aquæ.

2. Et clausi sunt fontes abyssi, et cataractæ cæli, et prohibitæ sunt pluvie de cælo.

les eaux montent, montent toujours (17-20); la vie, au contraire, s'éteint et disparaît peu à peu (21-23). Deux points seulement ont besoin d'être relevés. 1° Aux vers. 19 et 20, l'universalité du déluge est décrite en termes très forts et très nets : *operit sunt omnes montes...*, et, détail si précis, *quindecim cubitis* (environ 8^m) *altior fuit aqua*. Les meilleurs exégètes catholiques sont toutefois d'accord aujourd'hui, pour dire qu'il n'est pas nécessaire d'entendre ces expressions d'une manière absolue, comme si elles signifiaient que l'Himalaya lui-même et les pics les plus élevés des Cordillères furent totalement recouverts par les eaux. D'autres passages du Pentateuque, tels que Gen. xli, 54 et ss., Deut. ii, 25, etc., montrent qu'on peut, sans s'écarter de la vérité, les restreindre à l'ensemble de la région habitée par l'humanité primitive, c.-à-d. au massif dont l'Ararat est le centre. Là, du moins, toutes les montagnes avaient disparu sous les eaux. Voyez le *Man. bibl.*, I, n. 323; Lambert, *le Déluge mosaïque*, pp. 370-387 de la 2^e édit.; Reusch, *la*

Bible et la nature, pp. 363-412 de la trad. franç.— 2° Quant aux mots *universi homines* du vers. 21, ils doivent être pris strictement à la lettre, car le récit a montré que le déluge avait pour but principal de détruire tous les hommes, à part la famille de Noé; créer des exceptions pour les nègres ou d'autres races, comme l'ont fait de nos jours quelques interprètes même catholiques, serait aller contre l'intention directe et évidente de la narration. Ces concessions au rationalisme ne sont pas sans danger.

24. Durée totale de la croissance et de l'état stationnaire des eaux du déluge.

3° La décroissance et la fin du déluge. VIII, 1-19.

Pour la grandeur, la beauté, le pittoresque, cette nouvelle description ne le cède en rien aux précédentes.

CHAP. VIII. — 1-2. *Recordatus... Deus*. Bel anthropomorphisme, qui rappelle vi, 6 et 7. Dieu n'avait pas oublié Noé, car sa grâce veillait sur l'arche durant la terrible exécution de ses ven-

3. Reversæque sunt, aquæ de terra euntes et redeuntes; et cœperunt minui post centum quinquaginta dies.

4. Requievitque arca mense septimo, vigesimo septimo die mensis, super montes Armeniæ.

5. At vero aquæ ibant et decrecebant usque ad decimum mensem; decimo enim mense, prima diæ mensis, apparuerunt cacumina montium.

6. Cumque transissent quadraginta dies, aperiens Noe fenestram arcæ, quam fecerat, dimisit corvum;

7. Qui egrediebatur, et non revertebatur, donec siccaerunt aquæ super terram.

8. Emitit quoque columbam post eum, ut videret si jam cessassent aquæ super faciem terræ.

9. Quæ cum non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam; aquæ enim erant super universam terram; extenditque manum, et apprehensam intulit in arcam.

10. Expectatis autem ultra septem diebus aliis, rursus dimisit columbam ex arca.

11. At illa venit ad eum ad vesperam, portans ramum olivæ virentibus foliis in ore suo. Intellexit ergo Noe quod cessassent aquæ super terram.

12. Expectavitque nihilominus septem alios dies; et emitit columbam, quæ non est reversa ultra ad eum.

3. Les eaux se retirèrent de dessus la terre, s'en allant et s'éloignant, et elles commencèrent à diminuer après cent cinquante jours.

4. Et le vingt-septième jour du septième mois, l'arche se reposa sur les montagnes d'Arménie.

5. Cependant les eaux allaient *toujours* en diminuant jusqu'au dixième mois, au premier jour duquel le sommet des montagnes commença à paraître.

6. Quarante jours s'étant *encore* passés, Noé ouvrit la fenêtre qu'il avait faite dans l'arche, et laissa aller un corbeau,

7. Qui étant sorti ne revint plus, jusqu'à ce que les eaux de la terre fussent séchées.

8. Il envoya aussi une colombe après le corbeau, pour voir si les eaux avaient cessé de couvrir la terre.

9. Mais la colombe n'ayant pu trouver où mettre le pied, parce que la terre était toute couverte d'eaux, elle revint à lui; et Noé, étendant la main, la prit et la remit dans l'arche.

10. Il attendit encore sept autres jours, et il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche.

11. Elle revint à lui sur le soir, portant dans son bec un rameau d'olivier, dont les feuilles étaient toutes vertes. Noé reconnut donc que les eaux s'étaient retirées de dessus la terre.

12. Il attendit néanmoins encore sept jours; et il envoya la colombe, qui ne revint plus à lui.

geances; mais il montre par des faits qu'il se souvient. — *Et omnium fumentorum* est un de ces traits touchants qui abondent dans la Bible. — Le Seigneur prend aussitôt des mesures pour mettre fin au déluge. La première est positive : *adduxit spiritum...*; un vent chaud et intense, pour dissiper les nuages et faire évaporer les eaux. — Deux autres mesures, négatives, sont décrites au vers. 2 : c'est l'opposé de VII, 11.

3-5. Description dramatique de la décroissance du déluge. — 1° Le fait général. *Reversæ sunt... euntes et redeuntes* (*halôk vasôb*); *ibant et decrecebant* (*hayu halôk vašasôr*). — 2° Les divers degrés de la décroissance des eaux. Premier degré : *cœperunt minui*; second degré : *requievit arca*; troisième degré : *apparuerunt cacumina...* Au lieu de *montes Armeniæ*, l'hébreu porte « monts 'Ararat », ce qui revient au même; car le massif des monts Ararat, avec ses deux sommets principaux, le grand et le petit Ararat, est situé au cœur de l'Arménie. — 3° Les dates principales, correspondant à chacun des trois degrés : *post centum quinquaginta dies* (cf. VII, 24); *mense septimo, vigesimo septimo die* (d'après

l'hébreu, le dix-septième jour); *decimo mense, prima die*.

6-7. D'ici au vers. 12, récit délicat et plastique. Noé envoie tour à tour deux messagers ailés, pour apprendre quel était l'état de la terre et des eaux. Le corbeau d'abord, dont la conduite est décrite d'une manière si vivante par les imparfaits de la Vulgate, *egrediebatur et non revertebatur*, et mieux encore par la phrase hébraïque : « *exiit egrediendo et ingrediendo*. » C.-à-d. qu'il demeura hors de l'arche, volant çà et là sans demeure fixe, se reposant sur les cadavres flottants qui lui servaient de nourriture, ou sur les sommets que les eaux avaient quittés.

8-12. La colombe fut plus fidèle. Elle convenait d'ailleurs très bien pour ce rôle, car elle se nourrit de graines et elle craint l'humidité. Elle fut envoyée trois fois de suite, à sept jours d'intervalle. 1° Vers. 8 et 9. Notez les traits si pittoresques du vers. 9 : *ubi requiesceret...*, *extenditque manum...* 2° Vers. 10 et 11. C'était bon signe qu'elle revint seulement *ad vesperam*; meilleur signe encore qu'elle rapportât une petite branche, ou une simple feuille, qu'elle avait arra-



L'Ararat. (D'après une photographie.)

13. L'an six cent un, au premier jour du premier mois, les eaux qui étaient sur la terre se retirèrent *entièrement*. Et Noé, ouvrant le toit de l'arche, et regardant de là, vit que la surface de la terre s'était séchée.

14. Le vingt-septième jour du second mois, la terre fut *toute* sèche.

15. Alors Dieu parla à Noé, et lui dit :

16. Sortez de l'arche, vous et votre femme, vos fils et les femmes de vos fils.

17. Faites-en sortir aussi tous les animaux qui y sont avec vous, de toutes sortes d'espèces, tant des oiseaux que des bêtes, et de tout ce qui rampe sur la terre; et entrez sur la terre : croissez-y, et vous y multipliez.

18. Noé sortit donc avec ses fils, sa femme, et les femmes de ses fils.

19. Toutes les bêtes *sauvages* sortirent aussi de l'arche, et les animaux *domestiques*, et tout ce qui rampe sur la terre, chacun selon son espèce.

20. Or Noé dressa un autel au Seigneur; et prenant de tous les animaux et de tous les oiseaux purs, il les offrit en holocauste sur cet autel.

21. Le Seigneur en reçut une odeur qui lui fut très agréable, et il dit : Je ne répandrai plus ma malédiction sur la terre à cause des hommes; parce que l'esprit de l'homme et toutes les pensées de son

13. Igitur sexcentesimo primo anno, primo mense, prima die mensis, immixtæ sunt aquæ super terram; et apertiens Noe tectum arcæ, aspexit, viditque quod exsiccata esset superficies terræ.

14. Mense secundo, septimo et vigesimo die mensis, arefacta est terra.

15. Locutus est autem Deus ad Noe, dicens :

16. Egredere de arca, tu et uxor tua, filii tui et uxores filiorum tuorum tecum.

17. Cuncta animantia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus quam in bestiis et universis reptilibus quæ reptant super terram, educ tecum, et ingredimini super terram : crescite et multiplicamini super eam.

18. Egressus est ergo Noe, et filii ejus, uxor illius, et uxores filiorum ejus, cum eo.

19. Sed et omnia animantia, jumenta, et reptilia quæ reptant super terram, secundum genus suum, egressa sunt de arca.

20. Edificavit autem Noe altare Domino; et tollens de cunctis pecoribus et volucris mundis, obtulit holocausta super altare.

21. Odoratusque est Dominus odorem suavitatis, et ait : Nequaquam ultra maledicam terræ propter homines; sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua; non

chéé (d'après l'hébreu) à un olivier. Noé en conclut à bon droit que les eaux s'étaient tout à fait retirées; car évidemment le rameau n'avait pas été cueilli sous elles. 3^e Vers. 12. Le troisième envoi, plus décisif encore.

13-14. Nouvelles dates, pour déterminer la fin du déluge, et par suite sa durée entière, qui fut d'un peu plus d'un an. Comparez vir, 12, 17, 24; VIII, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 12, 13 et 14.

15-19. Sortie de l'arche. — Noé était entré dans l'arche sur un ordre spécial du Seigneur; c'est aussi sur un ordre spécial qu'il en sort. Les vers. 15-17 contiennent le commandement divin, les deux suivants racontent son exécution.

Le souvenir du déluge, comme celui de la création, s'est conservé chez tous les peuples, et les ressemblances étonnantes qui se retrouvent dans les divers récits supposent de nouveau une base commune, authentique, qui n'est autre que celle sur laquelle s'appuie la narration de Moïse lui-même. Voy. l'*Atlas archéol. de la Bible*, pl. cv, fig. 2, et pl. cx, fig. 1. La plus remarquable des traditions païennes est contenue dans le célèbre poème assyrien d'Isdubar, découvert en 1872. Voy. F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes mo-*

dernes, I, pp. 263 et ss. — Pour la solution des principales objections contemporaines relatives au déluge, voy. le *Man. bibl.*, I, nn. 824-825.

§ III. — Noé après le déluge. VIII 20 — IX, 29.

1^o Le sacrifice de Noé. VIII, 20-22.

20. *Edificavit... altare*. Ce fut son premier acte au sortir de l'arche. C'est aussi le premier autel mentionné dans la Bible : le nom hébreu, *mitzébah*, signifie « ce sur quoi on immole ». — *De... pecoribus... mundis* : déjà les animaux impurs étaient exclus des sacrifices. — *Holocausta*. Dans l'hébr. : *olah*, ce qui monte; l'expression latine, calquée sur le grec des LXX, indique la nature spéciale de cette offrande : la victime entière était consumée en l'honneur de Dieu, tandis que, dans les autres espèces de sacrifices, une partie était réservée aux prêtres ou aux domestiques.

21-22. Résultat produit sur le cœur de Dieu par l'holocauste de Noé. — Ce fut d'abord un vif sentiment de complaisance : *odoratusque est...* (nouvel anthropomorphisme très énergique); puis la résolution de ne plus châtier le monde par un cataclysme analogue à celui qui venait d'avoir

igitur ultra percutiam omnem animam viventem, sicut feci.

22. Cunctis diebus terræ, sementis et messis, frigus et æstus, sætas et hiems, nox et dies, non requiescent.

cœur sont portées au mal dès sa jeunesse. Je ne frapperai donc plus, comme j'ai fait, tout ce qui est vivant et animé.

22. Tant que la terre durera, la semence et la moisson, le froid et le chaud, l'été et l'hiver, la nuit et le jour ne cesseront point de s'entre-suivre.

CHAPITRE IX

1. Benedixitque Deus Noe et filiis ejus. Et dixit ad eos : Crescite, et multiplicamini, et replete terram.

2. Et terror vester ac tremor sit super cuncta animalia terræ; et super omnes volucres cæli, cum universis quæ moventur super terram; omnes pisces maris manui vestræ traditi sunt.

3. Et omne quod movetur et vivit, erit vobis in cibum, quasi olera virentia tradidi vobis omnia;

4. Excepto, quod carnem cum sanguine non comedetis.

5. Sanguinem enim animarum vestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum; et de manu hominis, de manu viri et fratris ejus, requiram animam hominis.

6. Quicumque effuderit humanum sanguinem, fundetur sanguis illius; ad imaginem quippe Dei factus est homo.

7. Vos autem crescite et multiplicamini, et ingredimini super terram, et implete eam.

1. Alors Dieu bénit Noé et ses enfants, et il leur dit : Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre.

2. Que tous les animaux de la terre et tous les oiseaux du ciel soient frappés de terreur et tremblent devant vous, avec tout ce qui se meut sur la terre. J'ai mis entre vos mains tous les poissons de la mer.

3. Nourrissez-vous de tout ce qui a vie et mouvement : je vous ai abandonné toutes ces choses, comme les légumes et les herbes de la campagne.

4. J'excepte seulement la chair mêlée avec le sang; dont je vous défends de manger.

5. Car je vengerai votre sang de toutes les bêtes qui l'auront répandu, et je vengerai la vie de l'homme, de la main de l'homme, et de la main de son frère.

6. Quiconque aura répandu le sang de l'homme, sera puni par l'effusion de son propre sang : car l'homme a été créé à l'image de Dieu.

7. Croissez donc, vous autres, et multipliez-vous, entrez sur la terre et remplissez-la.

lieu : *nequaquam ultra...* — *Sensus enim...* C'est cependant pour ce même motif (VI, 5-7, 12) que Dieu avait lancé sur la terre les eaux vengeresses du déluge. Dans la corruption innée de tous les êtres humains, il daigne trouver désormais une base pour sa compassion et sa bonté, une raison suffisante de transformer sa manière de gouverner le monde. — *Sementis et messis...* Le déluge avait bouleversé les saisons et les travaux agricoles qui s'y rattachent.

2° Le renouvellement de l'alliance et son symbole. IX, 1-17.

CHAP. IX. — 1-3. Adam, à peine créé, avait été béni par Dieu; Noé, le nouveau chef de l'humanité, est béni de la même manière. La bénédiction divine porte, comme autrefois (I, 28-30), sur trois points distincts : elle concerne la multiplication de l'homme, vers. 1, sa domination sur les animaux, vers. 2, sa nourriture, vers. 3. — *Terror vester ac tremor* est un trait nouveau,

rendu nécessaire par la chute de nos premiers parents : naturellement soumis à l'homme dans l'état d'innocence, les animaux ne lui obéiront désormais que par force. — *Et omne quod movetur...* Autre détail nouveau. D'après l'opinion la plus commune et la plus conforme au texte sacré, les hommes jusqu'alors s'étaient nourris exclusivement de végétaux (Cf. I, 29).

4. Importante réserve, basée, plus loin (Deut. XII, 23), sur ce principe que « le sang c'est la vie ». La prohibition de se nourrir de sang sera répétée jusqu'à sept fois dans la loi juive : Lev. III, 17; VII, 26-27; XVII, 10-14; Deut. XII, 16, 23-24; XV, 25.

5-6. Le sang humain est autrement précieux que celui des animaux : de là une sévère sanction contre quiconque aurait l'audace de le faire couler. Sang pour sang, ou la peine du talion pour les homicides, fussent-ils des bêtes sans raison. Motif : *ad imaginem quippe Dei...*

8. Dieu dit encore à Noé, et à ses enfants aussi bien qu'à lui :

9. Je vais faire alliance avec vous, et avec votre race après vous,

10. Et avec tous les animaux vivants qui sont avec vous, tant les oiseaux que les animaux, ou domestiques, ou de la campagne, qui sont sortis de l'arche, et avec toutes les bêtes de la terre.

11. J'établirai mon alliance avec vous; et toute chair ne périra plus désormais par les eaux du déluge; et il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui extermine toute la terre.

12. Dieu dit ensuite : Voici le signe de l'alliance que j'établis pour jamais entre moi, et vous, et tous les animaux vivants qui sont avec vous.

13. Je mettrai mon arc dans les nuées, afin qu'il soit le signe de l'alliance que j'ai faite avec la terre.

14. Et lorsque j'aurai couvert le ciel de nuages, mon arc paraîtra dans les nuées;

15. Et je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous et avec toute âme qui vit et animela chair; et il n'y aura plus à l'avenir de déluge qui fasse périr dans ses eaux toute chair qui a vie.

16. Mon arc sera dans les nuées, et en le voyant je me ressouviendrai de l'alliance éternelle qui a été faite entre Dieu et toutes les âmes vivantes qui animent toute chair qui est sur la terre.

17. Dieu dit encore à Noé : Ce sera là le signe de l'alliance que j'ai faite avec toute chair qui est sur la terre.

18. Noé avait donc trois fils qui sortirent de l'arche, Sem, Cham et Japheth. Or Cham est le père de Chanaan.

19. Ces sont là les trois fils de Noé, et c'est d'eux qu'est sortie toute la race des hommes qui sont sur la terre.

8. Hæc quoque dixit Deus ad Noe, et ad filios ejus cum eo :

9. Ecce ego statuum pactum meum vobiscum; et cum semine vestro post vos,

10. Et ad omnem animam viventem quæ est vobiscum, tam in volucris quam in jumentis, et pecudibus terræ cunctis, quæ egressa sunt de arca, et universis bestiis terræ.

11. Statuum pactum meum vobiscum, et nequaquam ultra interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium dissipans terram.

12. Dixitque Deus : Hoc signum fœderis quod do inter me et vos, et ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum in generationes sempiternas :

13. Arcum meum ponam in nubibus, et erit signum fœderis inter me et inter terram.

14. Cumque obduxero nubibus cælum, apparebit arcus meus in nubibus;

15. Et recordabor fœderis mei vobiscum, et cum omni anima vivente quæ carnem vegetat; et non-erunt ultra aquæ diluvii ad delendum universam carnem.

16. Eritque arcus in nubibus, et videbo illum, et recordabor fœderis sempiterni quod pactum est inter Deum et omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram.

17. Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me et omnem carnem super terram.

18. Erant ergo filii Noe, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham, et Japheth; porro Cham ipse est pater Chanaan.

19. Tres isti filii sunt Noe, et ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.

8-11. Renouvellement de l'alliance que Dieu avait conclue avec Noé, VI, 18, avant le déluge. Mais, au lieu de demeurer toute personnelle (« tecum »), elle est généralisée, et embrasse la famille du patriarche (*vobiscum*), ses descendants (*cum semine vestro*), et les animaux eux-mêmes (vers. 10). Au vers. 11, le Seigneur formule extérieurement la résolution qu'il n'avait prise plus haut (VII, 21-22) qu'au fond de son cœur.

12-17. Pour attester le caractère inébranlable de sa promesse, Dieu la scelle, pour ainsi dire, au moyen d'un signe visible et perpétuel, vers. 12-16. — *Arcum meum*... L'arc-en-ciel : tel sera le gracieux symbole de la victoire remportée par

la miséricorde sur la stricte justice. Il convenait à merveille, soit pour rassurer les hommes contre le retour du déluge, vers. 14, soit pour rappeler à Dieu lui-même ses engagements, vers. 15-16. Comp. Is. LVI, 9-10. L'arc-en-ciel existait, selon toute vraisemblance, dès avant le déluge; Dieu se contente ici d'en faire le signe de l'alliance contractée entre lui et l'humanité nouvelle.

3° La prophétie et la mort de Noé. IX, 18-29. 18-19. Ces versets forment un petit préambule. Le trait *Cham ipse est pater Chanaan*, sur lequel le narrateur revient encore au vers. 22, prépare d'avance le lecteur à un détail spécial de ce grave épisode (vers. 25).

20. Cœpitque Noë vir agricola exercere terram, et plantavit vineam;

21. Bibensque vinum inebriatus est, et nudatus in tabernaculo suo.

22. Quod cum vidisset Cham, pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foras.

23. At verò Sem et Japheth pallium imposuerunt humeris suis, et incedentes retrosum, operuerunt verenda patris sui; faciesque eorum aversæ erant, et patris virilia non viderunt.

24. Evigilans autem Noë ex vino, cum didicisset quæ fecerat et filius suus minor,

25. Ait : Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis.

26. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus.

27. Dilatet Deus Japheth, et habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus.

20. Noë s'appliquant à l'agriculture, commença à cultiver la terre, et il planta de la vigne ;

21. Et ayant bu du vin, il s'enivra, et il se dépouilla dans sa tente.

22. Cham, père de Chanaan, voyant que ce que la pudeur obligeait de cacher en son père était découvert, sortit dehors et le vint dire à ses frères.

23. Alors Sem et Japheth, ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchèrent en arrière et couvrirent la nudité de leur père. Et comme leur visage était détourné, ils ne virent pas la nudité de leur père.

24. Noë se réveillant après cet assoupissement que le vin lui avait causé, et ayant appris de quelle sorte l'avait traité son second fils, Secundæ japhethis nuntiavit

25. S'écria : Que Chanaan soit maudit ; qu'il soit à l'égard de ses frères l'esclave des esclaves.

26. Il dit encore : Que le Seigneur, le Dieu de Sem, soit béni, et que Chanaan soit son esclave.

27. Que Dieu multiplie les possessions de Japheth ; et qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave.

20-23. Occasion immédiate de la prophétie. — *Plantavit vineam*. L'Arménie est précisément regardée par les botanistes comme le pays originaire de la vigne. — *Bibens... inebriatus est*. Sans doute par surprise, puisque la vertu enivrante du vin semble avoir été connue avant le déluge. *Matth. xxiii, 33*. — *Cham... nuntiavit... Indico d'une âme profane et grossière*. — *At vero Sem et Japheth*. Admirable contraste. Ce tableau de piété filiale est tracé de main de maître par l'écrivain sacré.

24-27. La prophétie. — Noë, divinement inspiré, et prenant pour base la conduite de ses trois fils, prédit l'avenir entier des peuples dont ils devaient être la souche. — 1° La destinée de Cham, vers. 25, consiste en une malédiction terrible, exposée d'abord d'une manière générale (*maledictus*), puis spécifiée par les mots *servus servorum* (c.-à-d. le dernier des esclaves)... Cette dernière sentence sera répétée deux autres fois, coup sur coup, aux vers. 26 et 27. — Pourquoi Cham n'est-il pas directement maudit ? Origène cite déjà une tradition juive, d'après laquelle Chanaan aurait été le premier témoin de la scène racontée plus haut (vers. 21), et par suite le premier coupable. D'autres pensent que, Cham ayant reçu la bénédiction divine, ix, 1, il ne convenait pas qu'il tombât personnellement sous l'anathème. En tout cas, son fils est maudit comme son représentant ; c'est donc toute la race de Cham qui encourt ici la malédiction de Dieu. — 2° La destinée de Sem, vers. 26, consiste au contraire en

une magnifique bénédiction. La formule *benedictus Dominus Deus* (*l'Élohim*) Sem est remarquable. Le Dieu révélateur et rédempteur, Jéhovah, est appelé le propre Dieu de Sem, et béni en cette qualité. Ce qui signifie que les descendants de Sem auront avec Jéhovah les relations les plus intimes, qu'ils formeront sa nation choisie ; plus clairement encore, que les promesses messianiques leur seront désormais rattachées, et que d'eux naîtra le « *semen mulieris* » prédit après la chute, *iii, 15*. Glorieux avenir des Sémites ! Leur part est la plus belle de toutes. — 3° La destinée de Japheth, vers. 27, consiste non seulement en deux promesses, comme celle de Sem, mais en trois : la première, temporelle ; la seconde, religieuse ; la troisième, qui établit Japheth à son tour maître des Chamites. — *Dilatet... Japheth*. L'hébreu a une paronomase intéressante : *Yafet* l'Éfét ; car Japheth signifie « celui qui s'étend au loin ». — Le verbe *habitet*, d'après quelques interprètes, aurait aussi *Deus* pour sujet ; de sorte que Noë reviendrait encore sur la bénédiction de Sem. Cette opinion est peu vraisemblable : la phrase *et habitet in tabernaculis Sem* ouvre plutôt à Japheth lui-même un grandiose horizon spirituel, et annonce que ses descendants se convertiront un jour au Dieu de Sem. C'est donc, en langage chrétien, la vocation des Gentils à la foi et au salut qui est ici marquée. Les deux frères avaient été unis intimement dans leur acte de filial respect ; les races issues d'eux le seront aussi dans l'amour du vrai Dieu, comme le

28. Or Noé vécut encore trois cent cinquante ans depuis le déluge.

29. Et tout le temps de sa vie ayant été de neuf cent cinquante ans, il mourut.

28. Vixit autem Noe post diluuium trecentis quinquaginta annis.

29. Et impleti sunt omnes dies ejus nongentorum quinquaginta annorum; et mortuus est.

CHAPITRE X

1. Voici les générations des fils de Sem, Cham et Japheth, enfants de Noé; et ces fils naquirent d'eux après le déluge.

2. Fils de Japheth : Gomer, Magog, Madai, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras.

3. Fils de Gomer : Ascénez, Riphath et Thogorma.

4. Fils de Javan : Elisa, Tharsis, Céthim et Dodanim.

5. C'est par eux que furent peuplées les îles des nations, selon la langue de chacun, selon leurs familles et leurs peuples.

1. Hæ sunt generationes filiorum Noe, Sem, Cham, et Japheth : natiq̄ sunt eis filii post diluuium.

2. Filii Japheth : Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, et Thubal, et Mosoch, et Thiras.

3. Porro filii Gomer : Ascenez, et Riphath, et Thogorma.

4. Filii autem Javan : Elisa, et Tharsis, Cethim, et Dodanim.

5. Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundum linguam suam et familias suas in nationibus suis.

disait déjà le Targum de Jonathan. — Ces trois oracles sont devenus des faits historiques. Les Chamites, et en particulier les Chananéens, après un temps de prospérité, sont devenus les esclaves de Sem et de Japheth : la malédiction divine semble peser encore sur eux. La race principale des Sémites, celle des Juifs, a joui des faveurs spéciales de Jéhovah. Les Japhéthides, après de brillantes conquêtes, qui leur ont obtenu depuis tant de siècles l'empire du monde, sont devenus à leur tour le peuple du Seigneur par leur conversion en masse au christianisme. Voy. M^r Moignan, *les Prophéties messianiques du Pentateuque*, p. 311-317.

28-29. Deux dates pour compléter la vie de Noé (cf. v, 31), et, comme pour les autres patriarches, le *mortuus* est final.

LIVRE IV

Génération des fils de Noé. X, 1 — XI, 9.

§ I. — La Table des peuples. X, 1-32.

CHAP. X. — 1. *Hæ sunt generationes...* C'est le titre accoutumé. La table ethnographique à laquelle il sert d'introduction directe est, tout le monde en convient, « le document le plus ancien, le plus précieux et le plus complet sur la distribution des peuples dans le monde de la haute antiquité » (F. Lenormant). Ce document a pour base des traditions bien antérieures à Moïse, et sa véracité est admirablement confirmée par « l'étude des traditions de l'histoire, la comparaison des langues et l'examen physiologique des diverses nations ». Voy. le *Man. bibl.*, I, nn. 330-334; Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, I, pp. 299-332 de la 4^e édit.; F. Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, I, pp. 263

et ss. de la 9^e édit. — La Table des peuples a un triple but : insister encore sur l'unité du genre humain ; faire connaître les relations de parenté qui unissaient Israël aux autres nations ; indiquer déjà d'une manière éloignée les desseins universels de salut que Dieu nourrissait envers l'humanité. Cette nomenclature n'embrasse pas absolument tous les descendants des fils de Noé, ni, par conséquent, tous les peuples issus d'eux : cela n'entrerait pas dans le plan du narrateur. Le point de départ de Moïse est la plaine de Sennaar, XI, 1, au moment de la dispersion ; de plus, il envisage surtout les nations ou tribus qui, de son temps, avaient été mises en rapport avec les Hébreux. — Les dénominations insérées dans la Table sont tantôt des noms de personnes, tantôt des désignations ethnographiques (vers. 13-14, 16-18, etc.) empruntées sans doute au nom du fondateur de chaque famille ; ici, du moins, elles personnifient toutes des races. — L'identification, qui a été dès l'antiquité l'objet d'études approfondies (Josèphe, S. Jérôme, etc.), a fait de nos jours de grands progrès, grâce aux données assyriennes et égyptiennes. Nous signalerons les résultats les plus sûrs.

2-5. *Filii Japheth*. La liste suit un ordre contraire à celui de la naissance : Japheth, Cham et Sem. On nomme sept fils de Japheth (vers. 2), puis on revient sur deux d'entre eux, Gomer (3) et Javan (4), pour indiquer leur postérité. Le vers. 5 sert de conclusion. — *Gomer* est le père des races kymris ou celtes ; *Magog*, des Scythes (Josèphe) ou des races germano-slaves ; *Madai*, des Mèdes ; *Javan* (le Ἰάβων grec), des Ioniens et de tous les Hellènes ; *Thubal*, des Tibaréniens, qui habitaient au sud du Caucase. *Mosoch* représente les Μόσχοι d'Hérodote, les *Muski* des

6. Filii autem Cham : Chus, et Mesraim, et Phuth, et Chanaan.

7. Filii Chus : Saba, et Hevila, et Sabatha, et Regma, et Sabatacha. Filii Regma : Saba, et Dadan.

8. Porro Chus genuit Nemrod ; ipse cepit esse potens in terra ;

9. Et erat robustus venator coram Domino. Ob hoc exiit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coram Domino.

10. Fuit autem principium regni ejus Babylon, et Arach, et Achad, et Chalanne, in terra Sennaar.

11. De terra illa egressus est Assur, et ædificavit Niniven, et plateas civitatis, et Chale,

12. Resen quoque inter Niniven et Chale ; hæc est civitas magna.

6. Fils de Cham : Chus, Mesraïm, Phuth et Chanaan.

7. Fils de Chus : Saba, Hévila, Sabatha, Regma et Sabatacha. Fils de Regma : Saba et Dadan.

8. Or Chus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre.

9. Il fut un violent chasseur devant le Seigneur. De là est venu ce proverbe : Violent chasseur devant le Seigneur, comme Nemrod.

10. Le début de son royaume fut Babylone, et Arach, et Achad, et Chalanné dans la terre de Sennaar.

11. De ce même pays il alla en Assyrie, et il bâtit Ninive et les rues de cette ville, et Chale.

12. Il bâtit aussi la grande ville de Resen, entre Ninive et Chale.

inscriptions cunéiformes, établis entre la mer Noire et la mer Caspienne ; *Thiras*, les Thraces. — *Filii Gomer* : ce sont les races aryennes ou indo-germaniques. *Ascenez*, les Germains (les Juifs allemands disent être des *Askenazim*) ; *Thogorma*, les Arméniens. — *Filii Javan* : les races grecques. *Etisa*, les habitants de l'Élide ; *Tharsis* (hébr. *Tarsis*), ceux de Tartessus en Espagne ; *Oethim* (hébr. *Kittim*), ceux de l'île de Chypre ; *Dodanim*, peut-être « Rodanim », les Rhodiens. — Par *insula gentium*, la Bible désigne à plusieurs reprises la partie méridionale de l'Europe, aux côtes si découpées et aux îles nombreuses.

6. Les peuples issus de Cham, 6-21. D'abord, au vers. 6, ses fils proprement dits, nommés en tant que chefs de races : *Chus* (en égyptien, *Ches*), les Éthiopiens, qui occupaient, à l'origine, non seulement les régions du haut Nil, mais l'Asie méridionale jusqu'au bas Indus ; *Mesraim*, les Égyptiens ; *Phuth*, les Lybiens (*Phet* des inscriptions hiéroglyphiques) ; *Chanaan*, les habitants primitifs de la Palestine.

7. On revient à *Chus* pour citer les races fondées par lui (7-12). Celles que mentionne le vers. 7 habitent diverses régions de l'Afrique et de l'Arabie. — *Saba* (hébr. *S'ba'*), le royaume de Méroé ; *Hevila*, les *Αὐλιτοί* des anciens géographes, sur la côte africaine, non loin du détroit de Bab-el-Mandeb. — *Filii Regma : Saba*. Hébr. *S'ba'*, nom que nous retrouverons au vers. 28 pour désigner un fils de Sem.

8-9. Les vers. 8-12 sont consacrés à un fils de Chus omis à dessein dans la liste qui précède ; ils nous font remonter aux origines, si importantes pour Israël, de la Babylonie et de l'Assyrie. — *Nemrod : ipse cepit potens esse...* c. à d., d'après le contexte, qu'il fut le premier roi, ou mieux le premier conquérant. — *Robustus venator*. Au propre ? ou au figuré, en tant que chasseur d'hommes ? Le mieux est de réunir ces deux idées, comme font les monuments assyriens, où

les rois sont appelés « chasseurs de peuplées », et représentés sous les traits de chasseurs infatigables, dans le sens strict. Voy. *l'Atlas archéolog. de la Bible*, pl. xxxix, fig. 6, 9 ; pl. xx, fig. 2 et 7. — *Coram Domino* serait, d'après quelques auteurs, un superlatif hébreu pour « robustissimus ». L'étymologie significative du nom de Nemrod, « Révoltons-nous » (*Nimrod*, de *na-rad*), semble favoriser ceux qui traduisent *Ufné 'Elohim* par « contre Dieu ».

10. L'empire babylonien de Nemrod. Ce fut le début, le premier établissement du terrible chasseur (*principium*). — Quatre villes principales sont signalées : *Babylon*, hébr. *Babel*, la capitale si célèbre de tout le royaume ; *Arach*, hébr. *Erek*, l'Orchoé des anciens écrivains grecs, l'*Arku* des inscriptions cunéiformes, la Warka actuelle, au sud de Babylone ; *Achad*, hébr. *Akkad*, si souvent nommée par les documents assyriens, sans qu'on ait pu identifier son emplacement d'une manière certaine (peut-être les ruines de Niffer, au sud de Hillah) ; *Chalanne*, hébr. *Kalneh*, probablement Ctésiphon, au nord-est de Babylone, sur le Tigre. — *In terra Sennaar*. Voy. xi, 2 et l'explication.

11-12. L'empire assyrien de Nemrod. — *Assur* ne désigne pas ici le fils de Sem (vers. 22) et n'est pas au nominatif ; c'est un nom de pays, à l'accusatif du mouvement. *Nemrod* est encore le sujet des verbes *egressus est* et *ædificavit*, et l'on raconte comment ce Chamite, déjà si puissant, vint du sud au nord pour faire la conquête de l'Assyrie, occupée par les Sémites. — Il bâtit également, sur ce nouveau domaine, quatre villes qui plus tard ne formèrent qu'une immense et unique cité : *Niniven*, hébr. *Nin'veh*, probablement Kouyoudjik ; *plateas civitatis*, hébr. *R'hobof 'yr*, nom propre qui n'a pas encore été identifié ; *Chale*, hébr. *Kalab*, la Nimroud actuelle ; *Resen*, peut-être Salamiyeh, autre tumulus de ruines ninivites. — Les détails des vers. 10-12 sont admirablement confirmés par les inscrip-

13. Et Mesraim engendra Ludim et Anamim, Laabim et Nephthuum,

14. Phétrusim et Chasluim, d'où sont sortis les Philistins, et les Caphtorim.

15. Chanaan engendra Sidon, qui fut son fils aîné, l'Héthéen,

16. Le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Gergéséen;

17. L'Hévéen, l'Aracéen, le Sinéen,

18. L'Aradien, le Samaréen et l'Amathéen; et *c'est par eux que* les peuples des Chananéens se sont répandus depuis en divers endroits.

19. Les limites de Chanaan furent depuis Sidon, en venant à Gérara, jusqu'à Gaza, et du côté de Sodome, de Gomorrhé, d'Adama, et de Séboïm, jusqu'à Lésa.

20. Ce sont là les fils de Cham selon leurs alliances, leurs langues, leurs familles, leurs pays et leurs nations.

21. Il naquit aussi des fils à Sem, qui fut le père de tous les enfants d'Héber, et le frère aîné de Japheth.

22. Fils de Sem : Élam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram.

23. Fils d'Aram : Us, Hul, Gêther et Més.

24. Or Arphaxad engendra Salé, dont est né Héber.

13. At vero Mesraim genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, Nephthuum,

14. Et Phetrusim, et Chasluim; de quibus egressi sunt Philisthiim et Caph-torim.

15. Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum,

16. Et Jebusæum, et Amorrhæum, Gergesæum,

17. Hevæum, et Aracæum, Sinæum;

18. Et Aradium, Samaræum, et Amathæum; et post hæc disseminati sunt populi Chananæorum.

19. Factique sunt termini Chanaan venientibus a Sidone Gerarum usque Gazam, donec ingrediaris Sodomam et Gomorrhaim, et Adamam, et Seboim, usque Lesa.

20. Hi sunt filii Cham in cognationibus, et linguis, et generationibus, terrisque et gentibus suis.

21. De Sem quoque nati sunt, pater omnium filiorum Heber, fratre Japheth majore.

22. Filii Sem : Ælam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram.

23. Filii Aram : Us, et Hul, et Gether, et Mes.

24. At vero Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber.

tions cunéiformes, desquelles il ressort que le grand empire de l'est fut d'abord fondé à Babylone; les institutions et les traditions ninitives sont en réalité babyloniennes.

13-14. Suite des races issues des fils de Cham, et spécialement, dans ces deux versets, postérité de *Mesraim*. — *Ludim*, tribu africaine qu'il ne faut pas confondre avec les Lydiens sémitiques (vers. 22). *Anamim*, les *Amu* des monuments égyptiens, peuplade nomade du nord de l'Égypte. *Laabim*, les « Libyegypti » des anciens géographes. *Nephthuum*, la région de Memphis. *Phetrusim*, la Thébaidé. *Philisthim*, le peuple fameux qui fit tant souffrir Israël, et dont le nom passa plus tard à toute la Palestine. *Caph-torim*, les habitants primitifs de l'île de Crète.

15-19. Nomenclature des peuples dont Chanaan fut la souche. — *Sidon*, représentant des Phéniciens. *Hethæum*, les Hittites, dont on vient de découvrir les monuments si pleins d'importance et d'intérêt : ils étaient établis au nord de la Palestine. *Jebusæum*, les premiers habitants de Jérusalem, qui s'appela d'abord Jébus. *Amorrhæum*, à l'orient du Jourdain. *Gergesæum*, *Hevæum*, au centre de la Palestine. *Aracæum*, *Sinæum*, dans la région du Liban. *Aradium*, les habitants primitifs d'Aradus, la Rouad actuelle, en Syrie. *Amathæum*, tribu qui se fixa à Émath, aujourd'hui Hamah, sur l'Oronte.

20. Limites du pays occupé par les Chananéens,

lequel devait être un jour l'héritage de la nation choïste. On les indique d'abord du nord au sud, ou dans le sens de la longueur : *Sidone*, limite extrême au nord; *usque Gazam*, limite extrême au sud (Gérara est un peu au-dessous de Gaza). On les marque ensuite de l'ouest à l'est, ou dans le sens de la largeur : de Gaza *usque Lesa*, la Callirhoé des géographes grecs, située de l'autre côté de la mer Morte, à l'est de Sodome, Gomorrhé, Adama et Séboïm, qui formaient avec Ségor les villes de la Pentapole. Cf. xiv, 2, 8.

21-22. Nous passons aux peuples fondés par Sem, vers. 21-31. Au vers. 21, la note *pater omnium filiorum Heber* prépare celle du vers. 25. — *Filii Sem* : *Ælam*, les Élamites ou Susiens primitifs. *Assur*, le fondateur des Assyriens. *Arphaxad*, le père de la race juive. *Lud*, les Lydiens. *Aram*, les nations araméennes.

23. L'écrivain sacré reprend en sous-œuvre la postérité de deux des fils de Sem, Aram et Arphaxad. Parmi les races sorties d'Aram, la moins inconnue est celle de *Us*, le pays de Job. Voy. le commentaire de Job, I, 1.

24-29. Les détails des vers. 24 et 25 ont pour but de nous conduire à *Jectan*, second fils d'Héber. L'aîné, *Phaleg*, n'est mentionné qu'en passant, parce qu'on reprendra plus bas sa généalogie, xi, 10-26. On expose toutefois l'origine de son nom (hébr. *Péleg*, division) : *eo quod... divisa sit (niſſ'gah) terra...*, trait qui fait évidemment

25. Natique sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eo quod in diebus ejus divisa sit terra; et nomen fratris ejus Jectan.

26. Qui Jectan genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, Jare,

27. Et Aduram, et Uzal, et Decla,

28. Et Ebal, et Abimael, Saba,

29. Et Ophir, et Hevila, et Jobab; omnes isti, filii Jectan.

30. Et facta est habitatio eorum de Messa pergentibus usque Sephar montem orientalem.

31. Isti filii Sem, secundum cognationes, et linguas, et regiones, in gentibus suis.

32. Hæ familiæ Noe juxta populos et nationes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post diluivium.

25. Héber eut deux fils : l'un s'appela Phaleg, parce que de son temps la terre fut divisée; et son frère s'appelait Jectan.

26. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth et Jaré,

27. Aduram, Uzal, Décla,

28. Ebal, Abimael, Saba,

29. Ophir, Hévila et Jobab. Tous ceux-là furent enfants de Jectan.

30. Le pays où ils demeurèrent s'étendait depuis la sortie de Messa jusqu'à Séphar, qui est une montagne du côté de l'orient.

31. Ce sont là les fils de Sem selon leurs familles, leurs langues, leurs régions et leurs peuples.

32. Ce sont là les familles des enfants de Noé, selon leurs peuples et leurs nations. Et c'est de ces familles que se sont formés tous les peuples de la terre après le déluge.

CHAPITRE XI

1. Erat autem terra labii unius, et sermonum eorundem.

2. Cumque proficiscerentur de oriente, invenerunt campum in terra Sennaar, et habitaverunt in eo.

3. Dixitque alter ad proximum suum : Venite, faciamus lateres, et coquamus eos igni. Habueruntque lateres pro saxis, et bitumen pro cæmento;

4. Et dixerunt : Venite, faciamus no-

1. La terre n'avait alors qu'une seule langue et qu'une même manière de parler.

2. Et comme ils étaient partis du côté de l'orient, ayant trouvé une plaine dans le pays de Sennaar, ils y habitèrent;

3. Et ils se dirent l'un à l'autre : Venez, faisons des briques, et cuisons-les au feu. Ils se servirent donc de briques comme de pierres, et de bitume comme de ciment.

4. Ils s'entre-dirent encore : Venez,

allusion à la dispersion des peuples, xi, 8. — *Jectan genuit...* : suivent treize noms, pour la plupart assez difficiles à identifier, mais qui, dans leur ensemble, font de Jectan le père des antiques tribus arabes. *Asarmoth* (hébr., *Ḥasarva-meṯ*) ne diffère pas de l'Hadrhamaut, province du sud-est de l'Arabie, près du golfe Persique. Sur *Ophir*, voy. I Reg. ix, 28, et le commentaire.

30-31. Limites du territoire occupé par les descendants de Jectan (vers. 30), et conclusion de ce qui concerne les races issues de Sem (vers. 31).

32. Conclusion générale de la Table des peuples. Dans l'ensemble, on peut dire que l'Asie fut donnée à Sem, l'Afrique à Cham, l'Europe à Japheth.

§ II. — La tour de Babel et la dispersion des peuples. XI, 1-9.

Après avoir cité la nomenclature des peuples, Moïse raconte le grand fait historique qui occa-

sionna la séparation de la famille humaine en plusieurs branches et sa dispersion.

1° Construction de la tour de Babel. XI, 1-4.

CHAP. XI. — 1. *Labii unius*. Belle métaphore pour désigner une même façon de parler; *sermonum eorundem* représente un trésor de mots identique. Sur l'unité primitive du langage, voyez Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, I, 368 et ss.; M^{re} Meignan, *le Monde et l'homme primitif selon la Bible*, p. 28 et ss.

2. Autre fait général. Les hommes, s'étant promptement multipliés, furent bientôt à l'étroit sur le plateau arménien : ils se dirigèrent « vers l'orient » (hébr.), plus exactement vers le S.-E., où ils trouvèrent *campum in...* *Sennaar* : le πεδῖον μέγα d'Hérodote, l'immense et fertile plaine de la Babylonie.

3-4. Récit dramatique d'un audacieux projet formé par cette race déjà devenue imple, — *Faciamus lateres*. La pierre manque en Babylonie, et on la remplace par des briques, tantôt simple-

faisons-nous une ville et une tour dont le sommet touche le ciel; et rendons notre nom célèbre avant que nous nous dispersions en toute la terre.

5. Or le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que bâtaient les enfants d'Adam;

6. Et il dit: Ils ne font tous maintenant qu'un peuple, et ils ont tous le même langage; et, ayant commencé à faire cet ouvrage, ils ne quitteront point leur dessein qu'ils ne l'aient achevé entièrement.

7. Venez donc, descendons en ce lieu, et confondons tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.

8. C'est en cette manière que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les pays du monde, et qu'ils cessèrent de bâtir la ville.

9. C'est aussi pour cette raison que cette ville fut appelée Babel, parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre. Et le Seigneur les dispersa ensuite dans toutes les régions.

10. Voici les générations de Sem. Sem avait cent ans lorsqu'il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge;

11. Et Sem, après avoir engendré Ar-

bis civitatem, et turrim, cujus culmen pertingat ad cælum; et celebremus nomen nostrum antequam dividamur in universas terras.

5. Descendit autem Dominus, ut videret civitatem et turrim, quam ædificabant filii Adam;

6. Et dixit: Ecce unus est populus, et unum labium omnibus; cœperuntque hoc facere, nec desistent a cogitationibus suis, donec eas opere compleant.

7. Venite igitur, descendamus, et confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.

8. Atque ita divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras, et cessaverunt ædificare civitatem.

9. Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est labium universæ terræ; et inde dispersit eos Dominus super faciem cunctarum regionum.

10. Hæ sunt generationes Sem: Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, biennio post diluivium.

11. Vixitque Sem postquam genuit

ment séchées au soleil, tantôt cuites au four; dans le cas présent, on préféra ce second mode, en vue d'une plus grande solidité. — *Bitumen pro cemento*. L'asphalte abonde aux environs de Babylone, et on l'a constamment utilisé en guise de mortier. — Le vers. 4 explique le double but auquel étaient destinés ces matériaux: but direct, *faciamus... civitatem et turrim...*; but indirect, mais supérieur, *celebremus...* Ils prévalent la nécessité de migrations nouvelles; avant de se séparer, ils veulent établir un monument impérissable de leur passage et un centre d'unité.

2° La confusion des langues. XI, 5-9.

5-8. *Descendit... Deus...* Anthropomorphisme pour exprimer, comme III, 8, l'action judiciaire du Seigneur. Au vers. 5, Dieu constate; au vers. 6-7, il délibère; au vers. 8, il ordonne. — *Venite*: reproduction ironique du langage des hommes, vers. 3 et 4. — *Descendamus, confundamus* sont des pluriels semblables à ceux des passages I, 26; III, 22. — *Ut non audiat...* Indication du résultat qui devait être produit par le châtement divin: ne pouvant plus se comprendre, les hommes seraient obligés de laisser leur construction inachevée, puis de se séparer. — *Divisit eos...* Sous le rapport moral, ce châtement fut un bien manifeste pour l'humanité. Quelle puissance épouvantable le mal n'aurait-il pas acquise dans le cours des siècles, s'il avait été favorisé par l'unité de langage et l'unité nationale!

9. Conclusion du récit. — *Vocatum est... Babel,*

c.-à-d. confusion (pour *Babel*), d'après une paronomase semblable à celles que nous avons déjà rencontrées: *guta... confusum est (balaï, « confudit »)*. Sur les traditions babyloniennes relatives à la tour de Babel, voyez Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, I, 334 et ss. Des savants distingués, entre autres M. Oppert, *Expédition en Mésopotamie*, I, 135 et ss., ont cru retrouver les restes de la tour de Babel dans les ruines de Birs-Nimroud, non loin de l'ancienne Babylone. Ces ruines ont 46^m de hauteur, et 710^m de circonférence au niveau du sol; les fondements sont en briques cuites, cimentées avec du bitume.

LIVRE V

Les générations de Sem. XI, 10-26.

Simple liste, visiblement calquée sur celle des patriarches d'avant le déluge (V, 1-31), quoique plus brève encore. Le Tableau des peuples, X, 21-31, avait mentionné tous les Sémites; ici on élimine ceux des fils de Sem qui ne faisaient point partie de la race choisie: on suit donc seulement la branche principale et directe de l'arbre généalogique, de Sem à Abraham.

10°. *Hæ sunt generationes...* Titre du livre.

10°-11. Sommaire de la vie de Sem. Pour lui et pour ses descendants, deux dates sont mentionnées: l'âge du patriarche au moment de la naissance de son premier-né, le reste des années de sa vie.

Arphaxad, quingentis annis; et genuit filios et filias.

12. Porro Arphaxad vixit triginta quinque annis, et genuit Sale.

13. Vixitque Arphaxad postquam genuit Sale, trecentis tribus annis; et genuit filios et filias.

14. Sale quoque vixit triginta annis, et genuit Heber.

15. Vixitque Sale postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis; et genuit filios et filias.

16. Vixit autem Heber triginta quatuor annis, et genuit Phaleg.

17. Et vixit Heber postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis; et genuit filios et filias.

18. Vixit quoque Phaleg triginta annis, et genuit Reu.

19. Vixitque Phaleg postquam genuit Reu, ducentis novem annis; et genuit filios et filias.

20. Vixit autem Reu triginta duobus annis, et genuit Sarug.

21. Vixit quoque Reu, postquam genuit Sarug, ducentis septem annis; et genuit filios et filias.

22. Vixit vero Sarug triginta annis, et genuit Nachor.

23. Vixitque Sarug postquam genuit Nachor, ducentis annis; et genuit filios et filias.

24. Vixit autem Nachor viginti novem annis, et genuit Thare.

25. Vixitque Nachor postquam genuit Thare, centum decem et novem annis; et genuit filios et filias.

26. Vixitque Thare septuaginta annis, et genuit Abram, et Nachor, et Aran.

phaxad, vécut cinq cents ans; et il engendra des fils et des filles.

12. Arphaxad ayant vécu trente-cinq ans, engendra Salé;

13. Et Arphaxad, après avoir engendré Salé, vécut trois cent trois ans; et il engendra des fils et des filles.

14. Salé ayant vécu trente ans, engendra Héber :

15. Et Salé, après avoir engendré Héber, vécut quatre cent trois ans; et il engendra des fils et des filles.

16. Héber ayant vécu trente-quatre ans, engendra Phaleg;

17. Et Héber, après avoir engendré Phaleg, vécut quatre cent trente ans; et il engendra des fils et des filles.

18. Phaleg ayant vécu trente ans, engendra Réu;

19. Et Phaleg, après avoir engendré Réu, vécut deux cent neuf ans; et il engendra des fils et des filles.

20. Réu ayant vécu trente-deux ans, engendra Sarug;

21. Et Réu, après avoir engendré Sarug, vécut deux cent sept ans; et il engendra des fils et des filles.

22. Sarug ayant vécu trente ans, engendra Nachor;

23. Et Sarug, après avoir engendré Nachor, vécut deux cents ans; et il engendra des fils et des filles.

24. Nachor ayant vécu vingt-neuf ans, engendra Tharé;

25. Et Nachor, après avoir engendré Tharé, vécut cent dix-neuf ans; et il engendra des fils et des filles.

26. Tharé ayant vécu soixante-dix ans, engendra Abram, Nachor et Aran.

12-18. Arphaxad. A la suite de ce nom (et déjà au chap. x, 24), les Septante intercalent celui de Calnan. Comp. Luc. III, 36.

14-15. Salé.

16-17. Héber.

18-19. Phaleg. Ce patriarche étant né cent ans après le déluge, et ayant vécu deux cent trente-neuf ans, on peut déduire de là l'époque approximative de la dispersion des peuples.

20-21. Réu. Les LXX et S. Luc le nomment Ragau.

22-23. Sarug.

24-25. Nachor.

26. Tharé. — Notez la longévité décroissante de la vie : nous sommes bien loin des chiffres du chap. v. — Si l'on compare les données du texte hébreu et de la Vulgate, celles des Septante et celles du texte samaritain, on trouve de nouveau des divergences étonnantes, qui créent encore une grande difficulté pour établir la chrono-

nologie biblique. Ainsi, de la naissance d'Arphaxad à celle d'Abraham, il se serait écoulé 365 ans d'après l'hébreu, 1015 ans d'après le samaritain, 1245 ans d'après les Septante!

DEUXIÈME PARTIE

Les débuts de l'histoire des Hébreux.

XI, 27 — L, 26.

LIVRE VI

Les générations de Tharé. XI, 27-XXV, 18.

D'universel qu'il avait été d'abord, le récit de la Genèse devient tout à coup très spécial, et limité aux destinées d'une seule famille. Il est vrai que cette famille est celle à laquelle se rattachaient, depuis Adam, les promesses divines, et que nous la verrons bientôt devenir la souche du peuple hébreu. C'est donc ici que commence, à proprement parler, l'histoire de la nation théocratique.



Ruines de Mugheir l'antique Ur.

27. Voici les générations de Tharé. Tharé engendra Abram, Nachor et Aran. Or Aran engendra Lot;

28. Et Aran mourut avant son père Tharé au pays où il était né, à Ur en Chaldée.

29. Or Abram et Nachor prirent des femmes. La femme d'Abram s'appelait Sarai, et celle de Nachors s'appelait Melcha fille d'Aran, qui fut père de Melcha et père de Jescha.

30. Or Sarai était stérile, et elle n'avait point d'enfants.

31. Tharé ayant donc pris Abram son fils, Lot son petit-fils, fils d'Aran, et Sarai sa belle-fille, femme d'Abram son fils, les fit sortir d'Ur en Chaldée, pour aller avec lui dans le pays de Chanaan; et étant venus jusques à Haran, ils y habitèrent.

32. Et Tharé, après avoir vécu deux cent cinq ans, mourut à Haran.

27. Hæ sunt autem generationes Thare. Thare genuit Abram, Nachor, et Aran. Porro Aran genuit Lot.

28. Mortuusque est Aran ante Thare patrem suum, in terra nativitatis suæ, in Ur Chaldæorum.

29. Duxerunt autem Abram et Nachor uxores: nomen uxoris Abram, Sarai; et nomen uxoris Nachor, Melcha, filia Aran, patris Melchæ, et patris Jeschæ.

30. Erat autem Sarai sterilis, nec habebat liberos.

31. Tulit itaque Thare Abram filium suum, et Lot filium Aran, filium filii sui, et Sarai nurum suam, uxorem Abram filii sui, et eduxit eos de Ur Chaldæorum, ut irent in terram Chanaan; veneruntque usque Haran, et habitaverunt ibi.

32. Et facti sunt dies Thare ducentorum quinque annorum, et mortuus est in Haran.

SECTION I. — LA FAMILLE ET LA MIGRATION DE THARÉ, XI, 27-32.

Quelques faits préliminaux, pour servir d'introduction au Livre VI.

27*. Le titre du livre.

27*-28. Les noms des trois fils de Tharé, puis deux détails sur Aran : 1° *genuit Lot*; 2° *mortuus est ante Thare...*, in Ur, par conséquent avant la migration mentionnée plus bas.

29-30. Aran étant ainsi éliminé, on revient aux deux autres fils, pour signaler leur mariage et leurs circonstances de famille. — *Sarai*, d'après les auteurs juifs, ne différerait pas de *Jeschæ*, seconde fille d'Aran, et sœur soit de Lot, soit de Melcha; du moins, nous verrons qu'elle était parente d'Abram à un degré très rapproché, sa nièce sans doute (XII, 13; XX, 12). — *Sterilis, nec...* Trait douloureux, mais destiné à préparer de grandes merveilles.

31. *Tulit itaque...* Le nom de Nachor est omis; ce patriarche demeura probablement quelque temps encore à Ur. Plus tard (XXIV, 10; XXIX, 4) néanmoins nous trouverons sa famille installée à Haran, où il aura dû rejoindre ses siens. — *De Ur Chaldæorum* (hébr. *Ur Kasdim*). Pendant assez longtemps on a identifié cette ville à Edesse, l'antique Orhoé, l'Urfa actuelle, située au S. des montagnes de l'Arménie; selon toute vraisem-

blance, il faut plutôt la chercher sur l'emplacement de Mughéir, entre Babylone et le golfe Persique. Voyez Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, I, 398 et ss. — Le but de Tharé était *ut irent in... Chanaan*; toutefois, après avoir remonté l'Euphrate presque jusqu'à sa source, il semble avoir renoncé à son projet. — *Haran* (hébr. *Haran*), Κάραϊ des Grecs, *Charra* des Latins, à une journée de marche au sud d'Edesse; localité célèbre par la victoire des Parthes sur les légions de Crassus.

32. *Dies Thare ducentorum quinque annorum*. Ce passage, rapproché de XI, 26 et de XII, 4, crée une difficulté chronologique assez notable. En effet, d'après XI, 26, Tharé était âgé de 70 ans quand il devint père d'Abram; d'après XII, 4, Abram avait lui-même 75 ans quand il quitta Haran: d'où il suit que son départ pour le pays de Chanaan aurait eu lieu soixante années avant la mort de Tharé (70 + 75 = 145; 205 - 145 = 60). Le texte samaritain tranche la difficulté d'une manière arbitraire, en substituant 145 à 205. L'opinion de divers rabbins, d'après laquelle Abram est cité le premier parmi les fils de Tharé, non parce qu'il était l'aîné, mais en sa qualité de fondateur du peuple juif, peut servir de base à la vraie solution; car alors le chiffre 70 ne retomberait pas directement sur lui. Voyez le *Manuel biblia*, I, n. 342.

CHAPITRE XII

1. Dixit autem Dominus ad Abram : Egredere de terra tua, et de cognatione tua, et de domo patris tui, et veni in terram quam monstrabo tibi.

2. Faciamque te in gentem magnam, et benedicam tibi, et magnificabo nomen tuum, erisque benedictus.

3. Benedicam benedictibus tibi, et maledicam maledicentibus tibi, atque in te benedicentur universæ cognationes terræ.

4. Egressus est itaque Abram sicut præceperat ei Dominus, et ivit cum eo Lot; septuaginta quinque annorum erat Abram cum egrediretur de Haran.

5. Tulitque Sarai uxorem suam, et Lot filium fratris sui, universamque substantiam quam possederant, et animas quas

1. Or le Seigneur dit à Abram : Sortez de votre pays, de votre parenté, et de la maison de votre père, et venez en la terre que je vous montrerai.

2. Je ferai sortir de vous un grand peuple; je vous bénirai; je rendrai votre nom célèbre, et vous serez béni.

3. Je bénirai ceux qui vous béniront, et je maudirai ceux qui vous maudiront; et tous les peuples de la terre seront bénis en vous.

4. Abram sortit donc comme le Seigneur le lui avait commandé, et Lot alla avec lui. Abram avait soixante-quinze ans lorsqu'il sortit de Haran.

5. Il prit avec lui Sarai sa femme, et Lot, fils de son frère, tout le bien qu'ils possédaient, avec toutes les personnes

SECTION II. — PREMIÈRE PÉRIODE DE LA VIE D'ABRAHAM, XII, 1-XIII, 18.

La biographie d'Abraham, avec laquelle se confondent désormais les générations de Tharé, présente quatre points culminants, ou quatre révélations importantes, qui la divisent en quatre périodes distinctes. Ces périodes commencent avec les chap. XII, XV, XVII, XXII. Le nom de Jéhovah, le Dieu de la révélation, est particulièrement fréquent dans toute cette partie de la Genèse. — Sur la vie d'Abraham, voyez S. Ambroise, *De Abraham patriarcha*, et Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, I, 379-519.

§ I. — Abraham dans la terre de Chanaan et en Égypte. XII, 1-20.

1° La vocation d'Abram, vers. 1-3.

CHAP. XII. — 1. *Dixit... Dominus*. D'après Act. VII, 2, Abram avait entendu déjà le divin appel à Ur Kasdim, avant la migration de son père à Haran. C'est donc pour la seconde fois que le Seigneur lui adresse la parole. Les vers. 1-3 contiennent tout ensemble un ordre et une promesse. L'ordre a deux parties : 1° *Egredere...* C'est le renoncement à tout ce que l'homme a de plus cher ici-bas : patrie, parents, maison paternelle. Dieu arrachait ainsi violemment à toutes ses anciennes relations, et au danger de l'idolâtrie, celui dont il voulait se servir pour fonder une race nouvelle et sainte. 2° *Et vent in terram...* Terre qu'une révélation ultérieure devait déterminer.

2-3. Promesse admirable, en échange du sacrifice exigé. Elle se compose de quatre membres, rangés en gradation ascendante : 1° promesse d'une postérité innombrable ; 2° promesse de faveurs insignes, spirituelles et temporelles ; 3° promesse de grande gloire ; 4° Abram sera pour les autres une source de bénédictions (*erisque benedictus*; hébr. « bene-

dictio »). Cette dernière pensée, la plus importante de toutes, est développée au vers. 3. — *Benedicam benedictibus...* Les hommes seront bénis ou maudits, d'après la position qu'ils prendront à l'égard d'Abraham. — *Maledicam maledicentibus...* L'hébreu a deux expressions distinctes (*m'qallilka, 'a'ôr*); celle qui dénote la malédiction divine est la plus énergique. — *In te benedicentur universæ...* C'est au moment où Dieu sépare Abram de tous les autres hommes, qu'il fait de lui un centre général de bénédictions : preuve que ce qu'on a appelé le « particularisme » juif devait former un jour la religion de l'univers entier. Aussi bien, les mots *in te* ne se rapportent pas exclusivement à Abram : plus loin (XXII, 18), nous trouverons à leur place la formule « in semina tuo », laquelle désigne le Christ en personne, ce descendant par excellence du Père des croyants, comme l'ont si nettement affirmé S. Pierre, Act. III, 26, et S. Paul, Gal. III, 16, résumant toute la tradition juive. Oracle important, qui précise ceux des chap. III et X, et qui sera plusieurs fois réitéré coup sur coup. Cf. Gen. XIII, 14-16 ; XVII ; XVIII, 18 ; XXII ; XXVI, 3-4 ; XXVIII, 13 et s. ; XXXV, 11 et ss. Voy. M^{gr} Meignan, *les Prophéties messianiq. du Pentateuque*, p. 318 et ss.

2° Abram dans le pays de Chanaan, vers. 4-9.

4. *Egressus est...* Parfait exemple de foi et d'obéissance. « Exit, nesciens quo iret, » Hebr. XI, 8. — *Cum eo Lot*. Abram l'avait en quelque sorte adopté comme un fils après la mort d'Arhan, XI, 28. — *Septuaginta quinque annorum...* Cette date est signalée parce qu'elle ouvrait une nouvelle ère pour Abram et pour l'humanité.

5. Répétition du vers. 4, avec quelques développements. — *Substantiam...* Ces biens consistaient surtout en bétail. — *Animas quas fecerant*: locution hébraïque, pour désigner les esclaves achetés à Haran.

dont ils avaient augmenté leur famille à Haran, et ils sortirent pour aller dans le pays de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés,

6. Abram passa au travers du pays jusqu'au lieu appelé Sichem, et jusqu'à la vallée illustre. Les Chananéens occupaient alors ce pays-là.

7. Or le Seigneur apparut à Abram, et lui dit : Je donnerai ce pays à votre postérité. Abram dressa en ce lieu-là un autel au Seigneur, qui lui était apparu.

8. Etant passé de là vers une montagne qui est à l'orient de Béthel, il y tendit sa tente, ayant Béthel à l'occident, et Hai à l'orient. Il dressa encore en ce lieu-là un autel au Seigneur, et il invoqua son nom.

9. Abram alla encore plus loin, marchant toujours et s'avancant vers le midi.

10. Mais la famine étant survenue en ce pays-là, Abram descendit en Égypte pour y passer quelque temps, parce que la famine était grande dans le pays qu'il quittait.

11. Lorsqu'il était prêt d'entrer en Égypte, il dit à Sarai sa femme : Je sais que vous êtes belle ;

12. Et que quand les Égyptiens vous

fecerant in Haran; et egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cumque venissent in eam,

6. Pertransiit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallem illustrem; Chananæus autem tunc erat in terra.

7. Apparuit autem Dominus Abram, et dixit ei: Semini tuo dabo terram hanc. Qui ædificavit ibi altare Domino, qui apparuerat ei.

8. Et inde transgrediens ad montem, qui erat contra orientem Bethel, tetendit ibi tabernaculum suum, ab occidente habens Bethel, et ab oriente Hai; ædificavit quoque ibi altare Domino, et invocavit nomen ejus.

9. Perrexitque Abram vadens, et ultra progrediens ad meridiem.

10. Facta est autem fames in terra; descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi; prævalerat enim fames in terra.

11. Cumque prope esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suæ: Novi quod pulchra sis mulier,

12. Et quod cum viderint te Ægyptii,

6. *Pertransiit... terram.* La caravane était entrée dans le pays de Chanaan par le N.-E., du côté de Damas. Elle en traversa environ la moitié, et arriva *ad locum Sichem*, aujourd'hui Naplouse, dans la délicate vallée qui s'étend aux pieds de l'Ebal et du Garizim. — *Ad convallem illustrem.* Hébr.: jusqu'au térébinthe de Moreh. — Le détail *Chananæus... tunc erat in terra* sert de préparation au vers. 7 : le pays n'était pas désert, mais il appartenait à une race antique.

7. *Apparuit... Dominus* : sous une forme extérieure. C'est la première apparition de ce genre mentionnée dans la Bible. — *Semini tuo dabo...* Sur les raisons providentielles du choix de la Palestine comme terre du peuple de Dieu, voyez le *Manuel bibl.*, I, n. 345. — *Ædificavit altare.* Abram a compris. Par cet acte, il prend possession du pays, et il le consacre *Domino*, à Jéhovah, qui s'y révélera de tant de manières.

8-9. La station suivante d'Abram fut *contra orientem Bethel*, au sud de Sichem. Béthel s'appelaît alors Luz, xxviii, 19. Le lieu du campement est indiqué d'une façon très exacte : *ab occidentem... Bethel, et ab oriente Hai*; ce district fournit encore aujourd'hui d'excellents pâturages. — De là, une nouvelle migration lente et progressive (*vadens et ultra progrediens*) vers le *Neged* (hébr.), c.-à-d. vers l'extrême sud de la Palestine.

8° Abram en Égypte, vers. 10-20.

10. *Facta est fames.* Ce fut l'occasion du voyage.

La Palestine a été de tout temps sujette à des famines périodiques; l'Égypte, au contraire, a toujours été fertile en grains. — *Descendit* : l'expression technique pour aller de Chanaan en Égypte, à cause de la différence d'altitude. — *Ut peregrinaretur ibi*, jusqu'à ce que la famine fût passée. Ainsi font encore les Bédouins dans des circonstances analogues.

11-13. *Cumque prope esset...* D'après Gen. xx, 13, Abram avait conclu cette petite convention avec Sara avant même de quitter la Chaldée, parce qu'il connaissait la morale relâchée des pays qu'il devait traverser. Il la renouvelle au moment de franchir la frontière de l'Égypte, contrée si dissolue, gouvernée par des despotes licencieux. — *Pulchra sis.* Quoique alors âgée d'environ 67 ans (cf. xii, 4 et xvii, 17), Sara n'était encore qu'un milieu de sa vie (xxiii, 1), et, n'ayant pas eu d'enfants, elle jouissait de tous ses avantages. De plus, les Égyptiennes étaient généralement dépourvues de grâces extérieures. — *Interfocient me* : pour se débarrasser de lui. On redoute moins un frère qu'un mari, en pareil cas. — *Soror mea.* C'était assurément inexact dans le sens strict; mais les mots « frère » et « sœur » ont une signification assez large en Orient, où ils désignent même les cousins et cousines, les neveux et nièces. Cf. xiii, 8; Matth. xiii, 55-56; Joan. vii, 3.

dicturi sunt : Uxor ipsius est ; et interficerent me , et te reservabunt .

13. Die ego , obsecro te , quod soror mea sis , ut bene sit mihi propter te , et vivat anima mea ob gratiam tui .

14. Cum itaque ingressus esset Abram Ægyptum , viderunt Ægyptii mulierem quod esset pulchra nimis ,

15. Et nuntiaverunt principes Pharaoni , et laudaverunt eam apud illum ; et sublata est mulier in domum Pharaonis .

16. Abram vero bene usi sunt propter illam ; fueruntque ei oves , et boves , et asini , et servi , et famulæ , et asinæ , et cameli .

17. Flagellavit autem Dominus Pharaonem plagis maximis , et domum ejus , propter Sarai uxorem Abram .

18. Vocavitque Pharaon Abram , et dixit ei : Quidnam est hoc quod fecisti mihi ? quare non indicasti quod uxor tua esset ?

19. Quam ob causam dixisti esse sororem tuam , ut tollerem eam mihi in uxorem ? Nunc igitur ecce conjux tua ; accipe eam , et vade .

20. Præcepitque Pharaon super Abram viris ; et deduxerunt eum , et uxorem illius , et omnia quæ habebat .

auront vue , ils diront : C'est la femme de cet homme-là ; et ils me tueront , et vous réserveront .

13. Dites donc , je vous supplie , que vous êtes ma sœur ; afin que ces gens-ci me traitent favorablement à cause de vous , et qu'ils me conservent la vie en votre considération .

14. Abram étant entré ensuite en Égypte , les Égyptiens virent que cette femme était très belle .

15. Et les princes du pays en ayant donné avis au Pharaon , et l'ayant fort louée devant lui , elle fut enlevée et menée au palais du Pharaon .

16. Ils en usèrent bien à l'égard d'Abram à cause d'elle ; et il reçut des brebis , et des bœufs , et des ânes , et des serviteurs , et des servantes , et des ânesses , et des chameaux .

17. Mais le Seigneur frappa de très grandes plaies le Pharaon et sa maison , à cause de Sarai femme d'Abram .

18. Et le Pharaon ayant dit venir Abram , lui dit : Pourquoi avez-vous agi avec moi de cette sorte ? Que ne m'avez-vous averti qu'elle était votre femme ?

19. D'où vient que vous avez dit qu'elle était votre sœur , pour me donner lieu de la prendre pour ma femme ? Voilà donc maintenant votre femme ; prenez-la , et vous en allez .

20. Et le Pharaon ayant donné ordre à ses gens de prendre soin d'Abram , ils le conduisirent jusque hors de l'Égypte avec sa femme , et tout ce qu'il possédait .

CHAPITRE XIII

1. Ascendit ergo Abram de Ægypto , ipse et uxor ejus , et omnia quæ habebat , et Lot cum eo , ad australem plagam .

1. Abram étant donc sorti de l'Égypte avec sa femme et tout ce qu'il possédait , et Lot avec lui , alla du côté du midi .

14-15. Les craintes d'Abram n'étaient que trop fondées. — *Pharaoni*. Titre commun à tous les rois d'Égypte. Les égyptologues ne sont pas absolument d'accord sur son étymologie : *ph-ouro*, le roi, d'après Jablonski ; *ph-ra*, le soleil, d'après Rosellini, Lepsius, etc. ; *per-aa*, la grande maison, d'après M. de Rougé. (de même que l'on dit « la sublime Porte »). Il n'est pas possible de déterminer le prince en question ; on a calculé néanmoins qu'il appartenait au moins à la XII^e dynastie, peut-être même à une dynastie encore plus antique.

16. *Abram vero*... Sara est achetée à la façon orientale par celui qui voulait l'épouser, et l'on donne au frère présumé les biens les plus appréciés des nomades : *oves et boves*...

17. Dieu protège miraculeusement l'honneur de la future mère de son peuple. — *Flagellavit*... On ne dit pas ici de quelle manière. Cf. xx, 6, 17. Du moins le Pharaon comprit.

18-19. Vifs reproches du roi à Abram, lequel n'osa alléguer aucune excuse.

20. *Præcepit*... Les particularités de l'ordre ressortent des mots suivants : *deduxerunt eum*. Cette escorte devait garantir Abram et Sara, tant qu'ils demeureraient sur le territoire égyptien.

§ II. — *Lot est ditmisit de la race chosite*.
XIII, 1-18.

1^o Abram de retour en Chanaan, vers. 1-4.

CHAP. XIII. — 1. *Ascendit ergo*... L'expression technique pour marquer le retour d'Égypte en

2. Il était très riche, et il avait beaucoup d'or et d'argent.

3. Il revint par le même chemin qu'il était venu du midi à Béthel, jusqu'au lieu où il avait auparavant dressé sa tente, entre Béthel et Hai,

4. Où était l'autel qu'il avait bâti; et il invoqua en ce lieu le nom du Seigneur.

5. Or Lot, qui était avec Abram, avait aussi des troupeaux de brebis, des troupeaux de bœufs et des tentes.

6. Le pays ne leur suffisait pas pour pouvoir demeurer l'un avec l'autre, parce que leurs biens étaient fort grands, et ils ne pouvaient subsister ensemble.

7. C'est pourquoi il s'excita une querelle entre les pasteurs d'Abram et ceux de Lot. En ce temps-là les Chananéens et les Phérézéens habitaient en cette terre.

8. Abram dit donc à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de dispute entre vous et moi, ni entre mes pasteurs et les vôtres, parce que nous sommes frères.

9. Voici que vous avez devant vous toute la contrée. Retirez-vous, je vous prie, d'après de moi. Si vous allez à la gauche, je prendrai la droite; si vous choisissez la droite, j'irai à gauche.

10. Lot élevant donc les yeux, considéra tout le pays situé le long du Jourdain, et qui, avant que Dieu détruisit Sodome et Gomorrhe, était un pays tout arrosé d'eau, comme un paradis de Dieu, et comme l'Égypte quand on vient à Ségor.

2. Erat autem dives valde in possessione auri et argenti.

3. Reversusque est per iter quo venerat, a meridie in Bethel, usque ad locum ubi prius fixerat tabernaculum inter Bethel et Hai,

4. In loco altaris quod fecerat prius, et invocavit ibi nomen Domini.

5. Sed et Lot qui erat cum Abram, fuerunt greges ovium, et armenta, et tabernacula.

6. Nec poterat eos capere terra, ut habitarent simul; erat quippe substantia eorum multa, et nequibant habitare communiter.

7. Unde et facta est rixa inter pastores gregum Abram et Lot. Eo autem tempore Chananæus et Pherezæus habitabant in terra illa.

8. Dixit ergo Abram ad Lot : Ne, quæso, sit jurgium inter me et te, et inter pastores meos et pastores tuos; fratres enim sumus.

9. Ecce universa terra coram te est; recede a me, obsecro : si ad sinistram iteris, ego dexteram tenebo; si tu dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam.

10. Elevatis itaque Lot oculis, vidit omnem circa regionem Jordanis, quæ universa irrigabatur antequam subverteret Dominus Sodomam et Gomorrham, sicut paradisus Domini, et sicut Ægyptus venientibus in Segor.

Palésteine. Cf. XII, 10. — *Lot cum eo* : Lot, qui va devenir un personnage important dans la suite de ce récit. — *Ad australem plagam*. Hébr. : vers le Négéb. Voy. la note de XII, 9.

2. *Dives valde...* : « extrêmement lourd », d'après l'expression imagée de l'hébreu. L'or et l'argent n'étaient pas encore monnayés; dans les transactions de vente on employait ces métaux sous forme de lingots ou d'anneaux. Voy. l'Atlas archéologique de la Bible, pl. LXIV, fig. 6 et 9.

3-4. *Per iter quo venerat*. Hébr. : selon ses campements, c.-à-d. à la façon d'un nomade, qui campe et décampe fréquemment. — *Inter Bethel et Hai*. Voy. XII, 8.

2° La séparation, vers. 5-13.

5-6. On en indique d'abord l'occasion lointaine : Lot aussi était très riche soit en troupeaux (*greges ovium*, le petit bétail, moutons et chèvres; *armenta*, les bœufs), soit en serviteurs (*tabernacula*, les tentes où ils habitaient). — *Nec poterat... capere terra* : laquelle, on va le redire de nouveau (vers. 7), était occupée par les Chananéens. Notez les répétitions emphatiques : *erat quippe... et nequibant*.

- 7. L'occasion immédiate : *unde et... rixa...*; à

propos de pâturages, dont chacune des deux familles (*pastores*) revendiquait l'emploi exclusif. — *Pherezæus*. Cette peuplade n'a pas été mentionnée dans la Table des peuples; nous la retrouverons Jud. XI, 3; XVII, 15.

8-9. Conduite généreuse et condescendante d'Abram. Pas de *jurgium* entre frères ! Il comprend toutefois que la séparation est commandée par les circonstances; mais il abandonne à son neveu le droit de choisir la région qui lui conviendrait. — *Ecce coram te...* Le langage est très pittoresque; de même au vers. 10.

10. *Omnem circa regionem Jordanis*. Hébr. : tout le *kikkar* du Jourdain, et le *ghôr* des Arabes modernes, c.-à-d. la vallée du Jourdain entre le lac de Tibériade et la mer Morte. — *Quæ universa irrigabatur*. Riche en eaux, cette vallée l'est aussi en herbages. — *Antequam subverteret*. Détail anticipé Voy. le chap. XIX. — Deux comparaisons relèvent la fraîcheur et la beauté du *ghôr* : 1° *sicut paradisus Dei*, le paradis terrestre; 2° *sicut Ægyptus*, l'Égypte arrosée et fécondée par le Nil. — *Venientibus in Segor* : dans la direction de Ségor. Voy. XIX, 22 et ss.

11. Elegitque sibi Lot regionem circa Jordanem, et recessit ab oriente; divisi- que sunt alterutrum a fratre suo.

12. Abram habitavit in terra Chanaan; Lot vero moratus est in oppidis, quæ erant circa Jordanem, et habitavit in Sodomis.

13. Homines autem Sodomitæ pessimi erant, et peccatores coram Domino nimis.

14. Dixitque Dominus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot: Leva oculos tuos, et vide a loco, in quo nunc es, ad aquilonem et meridiem, ad orientem et occidentem.

15. Omnem terram, quam conspicis, tibi dabo et semini tuo usque in sempiternum.

16. Faciamque semen tuum sicut pulverem terræ; si quis potest hominum numerare pulverem terræ, semen quoque tuum numerare poterit.

17. Surge, et perambula terram in longitudine, et in latitudine sua; quia tibi daturus sum eam.

18. Movens igitur tabernaculum suum Abram, venit et habitavit juxta convallem Mambre, quæ est in Hebron, ædificavitque ibi altare Domino.

11. Et il fit choix de la région qui entoure le Jourdain, et il se retira de l'orient. Ainsi les deux frères se séparèrent l'un de l'autre.

12. Abram demeura dans la terre de Chanaan, et Lot dans les villes qui étaient aux environs du Jourdain; et il habita dans Sodome.

13. Or les habitants de Sodome étaient devant le Seigneur des hommes perdus de vices; et leur corruption était montée à son comble.

14. Le Seigneur dit donc à Abram, après que Lot se fut séparé d'avec lui: Levez vos yeux, et regardez du lieu où vous êtes, au septentrion et au midi, à l'orient et à l'occident.

15. Tout ce pays que vous voyez, je vous le donnerai, et à votre postérité pour jamais.

16. Je multiplierai votre race comme la poussière de la terre. Si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussière de la terre, il pourra compter aussi la suite de vos descendants.

17. Levez-vous, et parcourez toute l'étendue de cette terre dans sa longueur et dans sa largeur, parce que je vous la donnerai.

18. Abram levant donc sa tente, vint demeurer près de la vallée de Mambré, qui est vers Hébron; et il dressa là un autel au Seigneur.

11-12. Lot, suivant l'attrait de ses yeux, « alla camper à l'orient » (hébreu). Sa vie nomade le conduisit tour à tour dans les différentes cités de la Pentapole, dont il était l'hôte temporaire. Abraham demeura seul dans la contrée destinée à sa postérité.

13. *Sodomitæ*... Cette triste circonstance est notée d'avance, pour préparer le récit du chap. XIX. Les richesses d'une part, de l'autre l'action énervante du climat, ne tardèrent pas à produire une affreuse corruption.

3° Nouvelle promesse concernant la possession de la Terre sainte, vers. 14-18.

Après le départ de Lot, Dieu manifeste d'une manière encore plus intime sa bienveillance à l'égard d'Abraham, afin de le consoler.

14. Beau et dramatique prélude de la promesse. — *Ad aquilonem... occidentem*. Dans toutes les directions; par conséquent, le pays tout entier.

15. *Omnem terram... tibi*: à lui d'abord personnellement; puis à ses descendants, *usque in sempiternum*. On a parfois concilié de ces dernières paroles que le peuple juif, quand il sera converti au Messie, reprendra possession de la Palestine; d'autres les ont prises dans un sens idéal et spirituel. « Par le Christ, la promesse est élevée

au-dessus de sa forme temporelle...; par lui la terre entière devient Chanaan ». Il paraît plus naturel, et plus conforme à d'autres passages du Pentateuque, Lev. XXVI, 21-33, Deut. iv, 25-40, de dire qu'en réalité la Terre sainte était promise aux Juifs pour toujours, mais à condition qu'ils demeureraient fidèles au Seigneur; condition qui ne fut pas remplie.

16. *Faciamque semen tuum*. Ses enfants selon la chair, et beaucoup plus encore sa postérité selon l'esprit. — La comparaison si forte, *sicut pulverem terræ*, redouble d'énergie par le développement: *et quis potest...*

17. *Perambula terram*... Abram devait manifester de la sorte ses droits de future propriété: *quia tibi*...

18. *Habitavit*... Sans cesser d'être nomade, il se fixa à Hébron d'une certaine manière, et il en fit le centre de ses pérégrinations à travers la Palestine. — *Juxta convallem* (hébr.: sous les térébinthes) *Mambre*. Mambré, ou *Mamré*, était un personnage important du pays, Amorrhéen de race. Cf. XIV, 13. — *Hebron*: au sud de la Palestine, dans une belle et riche situation; aujourd'hui *E'-Khalil*, « l'ami » (Abraham, l'ami de Dieu par excellence).

CHAPITRE XIV

1. En ce temps-là, Amraphel roi de Sennaar, Arioch roi du Pont, Chodorlahomor roi des Elamites, et Thadal roi des Nations,

2. firent la guerre contre Bara roi de Sodome, contre Bersa roi de Gomorrhe, contre Sennaab roi d'Adama, contre Séméber roi de Séboïm, et contre le roi de Bala, c'est-à-dire de Ségor.

3. Tous ces rois s'assemblèrent dans la vallée des Bois, qui est maintenant la mer salée.

4. Ils avaient été assujettis à Chodorlahomor pendant douze ans, et la treizième année ils se retirèrent de sa domination.

5. Ainsi l'an quatorzième, Chodorlahomor vint avec les rois qui s'étaient joints à lui, et ils défirent les Raphaïtes dans Astaroth-Carnaïm, les Zuzites qui étaient avec eux, les Émites dans Savé-Cariathaim,

6. Et les Corrhéens dans les montagnes de Séir, jusqu'aux campagnes de Pharan, qui est dans la solitude.

1. Factum est autem in illo tempore, ut Amraphel rex Sennaar, et Arioch rex Ponti, et Chodorlahomor rex Elamitarum, et Thadal rex Gentium,

2. inirent bellum contra Bara, regem Sodómorum, et contra Bersa, regem Gomorrhæ, et contra Sennaab, regem Adamæ, et contra Semeber, regem Seboim, contraque regem Balæ, ipsa est Segor.

3. Omnes hi convenerunt in vallem Silvestrem, quæ nunc est mare salis.

4. Duodecim enim annis servierant Chodorlahomor, et tertiodecimo anno recesserunt ab eo.

5. Igitur quartodecimo anno venit Chodorlahomor, et reges qui erant cum eo; percusseruntque Raphaim in Astaroth-Carnaïm, et Zuzim cum eis, et Emim in Save-Cariathaim,

6. Et Chorræos in montibus Seir, usque ad campestria Pharan, quæ est in solitudine.

§ III. — Abram et Melchisédech. XIV, 1-24.

Grand événement dans la vie d'Abraham, surtout à cause du type admirable qu'il contient. Sous le rapport historique, ce passage forme un document des plus précieux parmi ceux que l'antiquité nous a conservés.

1^o L'invasion de la Pentapole, vers. 1-12.

CHAP. XIV. — 1. Les parties belligérantes nous sont présentées dans les deux premiers versets, et tout d'abord les agresseurs, au nombre de quatre : Amraphel, roi de Sennaar (voy. la note de x, 10); Arioch, roi d'Ellasar (hébr.; d'après Oppert, Kalah Schergahât, à l'O. du Tigre); Chodorlahomor, roi d'Elam (cf. x, 22 et la note; le nom du prince était, sous sa forme élamite, « Kudur-Lagamar », couronne de Lagamar : un dieu d'Elam); Thadal, roi de Goïm (Vulg. : « gentium »), nom propre qui représente vraisemblablement les Guit des inscriptions cunéiformes, peuple fixé au N. de la Babylonie.

2. Liste des rois menacés. Ils étaient chacun à la tête d'une ville, selon la coutume chanaanéenne, et leurs cinq territoires confédérés formaient ce qu'on nomme la Pentapole, vers l'emplacement actuel de la mer Morte. — Balæ, ipsa... Segor. A côté du nom antique, l'historien cite le nom plus récent, So'ar en hébreu. Cf. xix, 22.

3. Le théâtre du combat. Au lieu de vallem Silvestrem, l'hébreu dit : la vallée de Sîddim. — Mare salis ne diffère pas de la mer Morte, xix, 24 et s.

4. Occasion de l'envahissement. Pendant douze ans tributaires de Chodorlahomor, les cinq rois s'étaient ensuite révoltés contre lui.

5-6. En venant châtier les rebelles, Chodorlahomor fait diverses conquêtes, qui sont rapidement décrites (5^b-7). — Raphaim : peuple de géants, qui occupait, au temps d'Abraham, toute la Palestine transjordanienne. — Astaroth-Carnaïm : plus tard la capitale du roi Og, issu des Raphaim (Deut. iii, 11); on a cru reconnaître ses ruines au Tell-Aschtérah, à quelque distance de l'ancienne Edrél. — Zuzim. Peuple identique sans doute aux Zomzomim de Deut. ii, 20, lesquels faisaient également partie des Raphaim. — Cum eis est une traduction inexacte pour « in Ham », ville assimilée par quelques interprètes à Rabbath-Ammon (Deut. iii, 11). — Emim, ou Emim, autre branche des Raphaim. Ils furent battus dans la vallée (in Save) de Cariathaim, aujourd'hui Kûrayat, ville située à l'E. de la mer Morte, un peu au-dessous de l'embouchure du Jourdain. — Chorræos (de hort, troglodyte), les antiques habitants de l'Idumée, expulsés plus tard par les fils d'Esau, xxxvi, 20 et ss. — In montibus Seir, chaîne de montagnes située au S.-O. de la mer Morte. — Usque ad campestria Pharan. Hébr. : jusqu'à 'El-Pa'ran, probablement le port d'Aïla ou d'Elath (Deut. ii, 8), au fond du golfe Élanite. On ajoute que cette ville est bâtie in solitudine, c.-à-d. à l'extrémité orientale du désert de Pharan. Voy. l'Atl. géogr., pl. v.

7. Reversique sunt, et venerunt ad fontem Mispbat, ipsa est Cades; et percusserunt omnem regionem Amalecitarum, et Amorrhæum qui habitabat in Asason-Thamar.

8. Et egressi sunt rex Sodomorum, et rex Gomorrhæ, rexque Adamæ, et rex Seboim, necnon et rex Balæ, quæ est Segor; et direxerunt aciem contra eos in valle Silvestri;

9. Scilicet adversus Chodorlahomor regem Elamitarum, et Thadal regem Gentium, et Amraphel regem Sennaar, et Arioch regem Ponti: quatuor reges adversus quinque.

10. Vallis autem Silvestris habebat puteos multos bituminis. Itaque rex Sodomorum, et Gomorrhæ, terga verterunt, cecideruntque ibi; et qui remanserant, fugerunt ad montem.

11. Tulerunt autem omnem substantiam Sodomorum, et Gomorrhæ, et universa quæ ad cibum pertinent, et abierunt;

12. Necnon et Lot et substantiam ejus, filium fratris Abram, qui habitabat in Sodomis.

13. Et ecce unus qui evaserat, nuntiavit Abram Hebræo, qui habitabat in convalle Mambre Amorrhæi, fratris Escol, et fratris Aner; hi enim pepigerant fœdus cum Abram.

14. Quod cum audisset Abram, captum videlicet Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos suos trecentos decem et octo; et persecutus est usque Dan.

7. Etant retournés, ils vinrent à la fontaine de Mispbat, qui est le même lieu que Cadès; et ils ravagèrent tout le pays des Amalécites, et *défirent* les Amorrhéens dans Asason-Thamar.

8. Alors le roi de Sodome, le roi de Gomorrhe, le roi d'Adama, le roi de Séboïm, et le roi de Balâ, qui est la même que Ségor, se mirent en campagne, et rangèrent leurs troupes en bataille dans la vallée des Bois, contre ces princes;

9. C'est-à-dire, contre Chodorlahomor roi des Elamites, Thadal roi des Nations, Amraphel roi de Sennaar, et Arioch roi du Pont: quatre rois contre cinq.

10. Il y avait beaucoup de puits de bitume dans cette vallée des Bois. Le roi de Sodome et le roi de Gomorrhe furent mis en fuite, et ils périrent là; et ceux qui échappèrent s'enfuirent sur la montagne.

11. *Les vainqueurs* ayant pris toutes les richesses et les vivres de Sodome et de Gomorrhe, se retirèrent;

12. Et *ils emmenèrent* aussi Lot, fils du frère d'Abram, qui demeurait dans Sodome, et tout ce qui était à lui.

13. Et voici qu'un homme qui s'était échappé vint avertir Abram l'Hébreu, qui demeurait dans la vallée de Mambré l'Amorrhéen, frère d'Escol et frère d'Aner, qui tous trois avaient fait alliance avec Abram.

14. Abram ayant su que Lot son frère avait été pris, choisit les plus braves de ses serviteurs, au nombre de trois cent dix-huit, et poursuivit ces rois jusques à Dan.

7. *Reversique...* D'Aïla, la limite extrême qu'ils atteignirent du côté du S., les rois vainqueurs, revenant au N. et gravissant le haut plateau qui s'appuie contre les montagnes de Séir, vinrent à *Éin-Mispbat (fontem Mispbat)*, localité nommée ultérieurement *Cades*. — *Omnem regionem Amalecitarum*: tout le district situé immédiatement au sud de la Palestine; les Amalécites ne l'occupèrent que plus tard. Cf. xxxvi, 12. — *Amorrhæum in Asason-Thamar*: la future Engaddi, d'après II Par. xx, 2; à l'O. et sur les bords de la mer Morte.

8-10. La bataille avec les rois rebelles de la Pentapole. Aux vers. 8 et 9, répétition solennelle des noms des belligérants; le vers. 10 expose rapidement le résultat de la lutte. — *Puteos multos bituminis*. Ce détail a pour but de montrer que le terrain était peu propice à la fuite des vaincus. On trouve encore du bitume sur la rive occidentale du lac «Asphaltite». — *Fugerunt ad montem*:

la chaîne des montagnes de Moab, aux grottes multiples, à l'E. de la mer Morte.

11-12. Deux conséquences de la défaite: l'une générale, vers. 11, le pillage de Sodome et de Gomorrhe, dont les rois avaient péri dans la mêlée; l'autre spéciale, vers. 12, la capture de Lot. 9° La victoire d'Abram, vers. 13-16.

13. Abram fut bientôt averti à Hébron, par un fuyard, du malheur de son neveu. — *Abram Hebræo*. C'est la première apparition de ce nom célèbre. D'après l'étymologie la plus vraisemblable, il dérive de *'éber*, au delà, et désigne Abram comme originaire du pays situé au delà de l'Euphrate, par opposition aux Amorrhéens, chez lesquels il vivait alors. — *Pepigerunt fœdus*. Preuve de la puissance d'Abram, et aussi de l'estime qu'il s'était conciliée.

14. Abram avait l'âme d'un héros en même temps que d'un saint. — *Vernaculos*. Les esclaves nés dans sa maison, par conséquent les plus fidèles,

15. Ayant formé plusieurs corps *de ses gens* et de ses alliés, il fondit sur les ennemis durant la nuit, les défit, et les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas.

16. Et il ramena avec lui tout le butin qu'ils avaient pris, Lot son frère avec ce qui était à lui, les femmes et tout le peuple.

17. Et le roi de Sodome sortit au-devant de lui, lorsqu'il revenait après la défaite de Chodorlahomor et des autres rois qui étaient avec lui, dans la vallée de Savé, appelée aussi la vallée du Roi.

18. Et Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin, parce qu'il était prêtre du Dieu très haut,

19. Bénit Abram, en disant : Qu'Abram soit béni du Dieu très haut, qui a créé le ciel et la terre;

20. Et que le Dieu très haut soit béni, lui qui par sa protection vous a mis vos ennemis entre les mains. Alors Abram lui donna la dîme de tout ce qu'il avait pris.

21. Or le roi de Sodome dit à Abram : Donnez-moi les personnes, et prenez le reste pour vous.

15. Et divisis sociis, irruit super eos nocte; percussitque eos, et persecutus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damasci.

16. Reduxitque omnem substantiam, et Lot fratrem suum cum substantia illius, mulieres quoque et populum.

17. Egressus est autem rex Sodomorum in occursum ejus, postquam reversus est a cæde Chodorlahomor, et regum qui cum eo erant in valle Save, quæ est vallis Regis.

18. At vero Melchisedech rex Salem, proferens panem et vinum, erat enim sacerdos Dei altissimi,

19. Benedixit ei, et ait : Benedictus Abram Deo excelso, qui creavit cælum et terram;

20. Et benedictus Deus excelsus, quo protegente, hostes in manibus tuis sunt. Et dedit ei decimas ex omnibus.

21. Dixit autem rex Sodomorum ad Abram : Da mihi animas, cetera tolle tibi.

et aussi les plus vaillants (*expeditos*, exercés au combat). Il en forma un bataillon d'élite, qui, avec les troupes de ses alliés (d'après le vers. 24), constituait une petite armée respectable. — *Usque Dan*. Selon divers interprètes, Laïs-Dan, au N. de la Palestine cisjordanienne; selon d'autres, et cette opinion nous semble préférable, *Dan-Ya'an*, II Reg. XXIV, 6, dans la province de Galaad, au N. de la Pérée. Cf. Deut. XXXIV, 1 et s.

15. L'attaque fut très habile, et conforme à la tactique orientale. Elle eut lieu de divers côtés à la fois (*divisis sociis*), la nuit, et à l'improviste. Une panique indicible s'empara des vainqueurs surpris, qui s'enfuirent au plus vite, abandonnant tout le butin. — *Hoba, ad lævam Damasci* : c.-à-d. au N. de Damas.

16. Heureux résultat de la victoire.

17. La bénédiction de Melchisédech, vers. 17-24.

17. Deux grands personnages viennent au-devant d'Abram pour le féliciter. Le premier est le *rex Sodomorum*, le successeur du roi qui avait été tué dans la vallée de Siddim, vers. 10. La rencontre eut lieu *in valle Save*, nommée plus tard *vallis Regis* (Cf. II Reg. XVIII, 18), probablement la vallée du Cédron, à l'E. de Jérusalem.

18. L'autre personnage était *Melchisedech*, si vénérable et si mystérieux, prêtre et roi tout ensemble. Il apparut tout à coup, à la façon d'un météore, pour disparaître aussitôt que son rôle aura été rempli. La Bible ne le mentionne qu'en deux autres passages : Ps. CIX, 4, comme emblème d'un nouveau sacerdoce, distinct de celui d'Aaron; Hebr. VII, où Jésus-Christ nous est présenté comme

ayant été consacré prêtre selon ce nouvel ordre. — *Rex Salem* : probablement de Jérusalem. — *Panem et vinum* : au dire des exégètes hétérodoxes, pour reconforter les combattants épuisés; d'après les Pères et les auteurs catholiques, comme double matière du sacrifice d'action de grâces que Melchisédech se proposait d'offrir. Les mots *erat enim* (hébr. : « et erat ») *sacerdos...* exigent cette interprétation; car pourquoi un tel rapprochement, s'il s'agissait d'un simple acte d'humanité, et non d'un acte religieux? De plus, les vivres ne devaient pas manquer dans le butin conquis. — *Det altissimi* (hébr. : *'El 'Elyôn*) : du vrai Dieu, par conséquent.

19-20. *Benedixit ei*, pour attirer sur lui toutes les faveurs célestes. La formule de bénédiction nous a été conservée (19^b-20^a). Elle se compose de deux parties, mises en corrélation et en gradation ascendante : 1° *Benedictus Abram...*; 2° *benedictus Deus excelsus* (encore *'El 'Elyôn*), le véritable triomphateur : *quo protegente...* — *Et dedit ei decimas*. Grammaticalement, la phrase est ambiguë; mais non logiquement. C'est Abram qui donna à Melchisédech, en échange de sa bénédiction et pour reconnaître ses droits sacerdotaux, la dîme payée aux prêtres dès une très haute antiquité. Voir, Hebr. VII, le beau raisonnement que saint Paul appuie sur cet acte d'Abram, pour démontrer la supériorité du sacerdoce de Jésus-Christ sur celui d'Aaron.

21. Le roi de Sodome veut également se montrer généreux. Il se contente de demander à Abram *animas*, c.-à-d. ceux de ses sujets qui avaient été

22. Qui respondit ei : *Levo manum meam ad Dominum Deum excelsum, possessorem cæli et terræ,*

23. *Quod a filo subtegmis usque ad corrigiam caligæ, non accipiam ex omnibus quæ tua sunt, ne dicas : Ego ditavi Abram;*

24. *Exceptis his, quæ comederunt juvenes, et partibus virorum, qui venerunt mecum, Aner, Escol, et Mambre; isti accipient partes suas.*

22. Abram lui répondit : Je lève la main et *je jure* par le Seigneur le Dieu très haut, possesseur du ciel et de la terre,

23. Que je ne recevrai rien de tout ce qui est à vous, depuis le moindre fil jusqu'à une courroie de sandale; afin que vous ne puissiez pas dire : J'ai enrichi Abram.

24. J'excepte seulement ce que mes gens ont pris pour leur nourriture, et ce qui est dû à ceux qui sont venus avec moi, Aner, Escol et Mambré, qui pourront prendre leur part du butin.

CHAPITRE XV

1. *His itaque transactis, factus est sermo Domini ad Abram per visionem, dicens : Noli timere, Abram; ego protector tuus sum, et merces tua magna nimis.*

2. *Dixitque Abram : Domine Deus, quid dabis mihi? ego vadam absque liberis, et filius procuratoris domus meæ iste Damascus Eliézer.*

3. *Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti semen; et ecce vernaculus meus, heres meus erit.*

4. *Statimque sermo Domini factus est ad eum, dicens : Non erit hic heres tuus,*

1. Après cela, le Seigneur parla à Abram dans une vision, et lui dit : Ne craignez point, Abram; je suis votre protecteur, et votre récompense infiniment grande.

2. Abram lui répondit : Seigneur Dieu, que me donnerez-vous? Je mourrai sans enfants; et le fils héritier de ma maison est cet Eliézer de Damas.

3. Pour moi, ajouta-t-il, vous ne m'avez point donné d'enfants : ainsi mon esclave sera mon héritier.

4. Le Seigneur lui répondit aussitôt : Ce n'est pas celui-là qui sera votre héri-

faits prisonniers par Chodorlahomor et délivrés par le père des croyants. Il lui abandonna *cetera*, tout le reste du butin, même ce qui avait été enlevé à Sodome.

22-23. Abram refuse avec fierté ce présent, ne voulant rien avoir de commun avec la cité coupable (*ne dicas : Ego ditavi...*). — *Levo manum meam...* Serment énergique. — *A filo... usque...* Locution proverbiale, pour dire : Pas la plus petite chose.

24. *Exceptis...* Abram fait pourtant une double exception, qui comprend : 1° la part du butin que ses propres gens (*juvenes*) avaient consommée pour leur nourriture; 2° la portion qui revenait à ses alliés d'Hébron.

SECTION III. — DEUXIÈME PÉRIODE DE LA VIE D'ABRAHAM. XV, 1 — XVI, 16.

§ I. — *L'alliance conclue entre le Seigneur et Abram.* XV, 1-21.

Épisode solennel, et d'une haute importance.

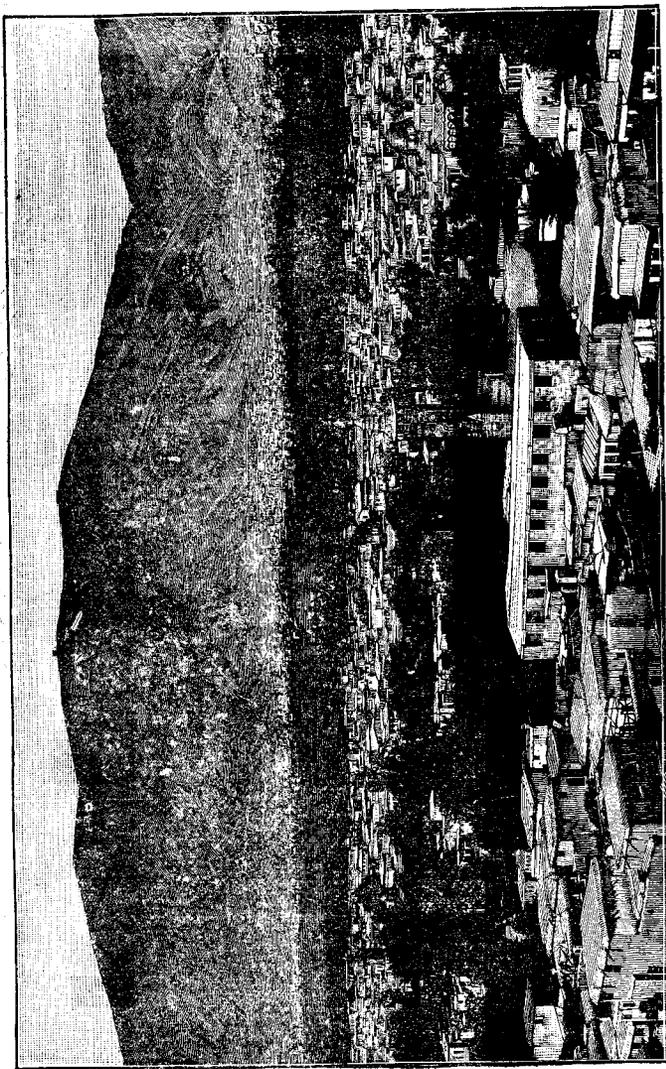
1° La foi d'Abram, vers. 1-6.

CHAP. XV. — 1. *Hts... transactis* (hébr. : « post hæc autem verba ») : date vague et indéterminée. — *Sermo Domini...* C'est ici le premier emploi de cette locution, qui reviendra fréquemment dans la Bible. — *Per visionem* : en vision (*baʕazeh*), et non en songe (*baʕalôm*). — Rien de plus conso-

lant que le « sermo » divin : *Noli timere*, au milieu de peuples méchants et puissants. — *Ego protector...* Hébr. : « ton bouclier », comme en maint autre passage. — *Et merces tua...* D'après les LXX et divers exégètes modernes, ces mots ne retomberaient pas sur « Ego », mais ils formeraient une phrase à part : « Et ta récompense est grande ». Le contexte favorise ce sens.

2-3. Réponse pleine de candeur et de familiarité. Les saints sont si à l'aise avec Dieu! — *Quid dabis?... Les richesses*, et les autres avantages temporels qu'Abram paraît avoir envisagés ici comme la récompense promise par le Seigneur, étaient peu de chose pour un homme privé d'enfants. — *Vadam absque liberis* (hébr. : *ariri*, expression énergique). Comme il sent la solitude de sa tente! Son langage est plein de tristesse. — *Filius procuratoris domus meæ*. Dans l'hébr. : *ben mèseq beyth*, « le fils héritier de ma maison », d'après l'interprétation la plus probable. — *Iste* (dédaignue) *Damascus* (hébr. : *Daméseq*, qui forme un jeu de mots avec *méseq*) *Eliézer*. Damas, la patrie d'Eliézer, devait hériter d'Abraham dans la personne de ce serviteur fidèle, auquel son maître songeait à laisser tous ses biens. — Au vers. 3, Abram insiste encore sur cette pensée douloureuse.

4 *Statimque*. Hébr. : « Et ecce! » Le Seigneur se hâte de protester. La vigueur de son langage



Damas. (D'après une photographie.)

tier; mais vous aurez pour héritier celui qui naîtra de votre sein.

5. Et après l'avoir fait sortir dehors, il lui dit : Levez les yeux au ciel, et comptez les étoiles, si vous pouvez. C'est ainsi, ajouta-t-il, que sera votre race.

6. Abram crut à Dieu, et sa foi lui fut imputée à justice.

7. Dieu lui dit encore : Je suis le Seigneur qui vous ai tiré d'Ur en Chaldée, pour vous donner cette terre, afin que vous la possédiez.

8. Abram lui répondit : Seigneur Dieu, comment puis-je connaître que je dois la posséder ?

9. Le Seigneur lui répliqua : Prenez une vache de trois ans, une chèvre de trois ans, et un bœuf qui soit aussi de trois ans, avec une tourterelle et une colombe.

10. Abram prenant donc tous ces animaux, les divisa par la moitié, et mit les deux parties qu'il avait coupées vis-à-vis l'une de l'autre; mais il ne divisa point la tourterelle, ni la colombe.

11. Or les oiseaux venaient fondre sur ces bêtes mortes, et Abram les en chassait.

12. Or, lorsque le soleil se couchait, Abram fut surpris d'un profond sommeil, et il tomba dans un horrible effroi, se trouvant comme tout enveloppé de ténèbres.

sed qui egredietur de utero tuo, ipsum habebis heredem.

5. Eduxitque eum foras, et ait illi : Suspice cœlum, et numera stellas, si potes. Et dixit ei : Sic erit semen tuum.

6. Credidit Abram Deo, et reputatum est illi ad justitiam.

7. Dixitque ad eum : Ego Dominus qui eduxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, et possideres eam.

8. At ille ait : Domine Deus, unde scire possum, quod possessorus sim eam?

9. Et respondens Dominus : Sume, inquit, mihi, vaccam triennem, et capram trimam, et arietem annorum trium, turturem quoque et columbam.

10. Qui tollens universa hæc, divisit ea per medium, et utrasque partes contra se altrinsecus posuit; aves autem non divisit.

11. Descenderuntque volucres super cadavera, et abigebat eas Abram.

12. Cumque sol occumberet, sopor irruit super Abram, et horror magnus et tenebrosus invasit eum.

est remarquable : *Non hic* (en avant pour appuyer sur l'idée), *sed qui...* de utero tuo (ton propre fils), *ipsum* (lui, et pas un autre).

5. Dieu daigne ajouter un commentaire dramatique de sa promesse. — *Sic... semen tuum*: innombrable comme les astres qui brillent au ciel limpide de l'Orient.

6. *Credidit*. Première mention de cette vertu de foi, qui formera le centre de la religion révélée. Le narrateur résume ainsi la belle conduite d'Abram, relativement à la divine promesse. L'expression hébraïque, *hè'èmen ba'Y'hovah*, marque mieux encore l'adhésion étroite par une foi vive, non seulement à la parole, mais à la personne même de Jéhovah. « *Credere in Deum, dit saint Augustin à propos de ce texte, est credendo amare, credendo in eum ire, credendo et adhærere.* » — Réponse de Dieu à l'acte de foi du « Père des croyants » : *et reputatum est...* Hébr. : « et imputavit hoc ei ad justitiam ». Voy. l'admirable commentaire de saint Paul, si important sous le rapport dogmatique, Rom. iv. Cf. Gal. iii, 6, et aussi Jac. ii, 23.

2° L'alliance, vers. 7-21.

7. Prélude, qui consiste dans le renouvellement du don de la Terre sainte à Abram.

8. *Unde scire possum...*? Réflexion analogue à celle du vers. 2. Abram n'exprime pas un doute,

mais il demande familièrement à Dieu une explication.

9. Le Seigneur accède à la demande de son serviteur, mais d'une manière toute mystique. — *Sume*, pour les immoler en sacrifice. — *Vaccam... columbam*. Cinq animaux purs; ceux qui, plus tard, dans le culte juif, devaient être le plus souvent offerts. — *Triennem, trimam...* : parce que cet âge est celui de leur pleine vigueur (S. Jean Chrys.).

10. *Utrasque partes contra se...* Chez les anciens, quand on voulait conclure une alliance, on immolait un certain nombre de victimes, que l'on coupait ensuite en deux, et les contractants passaient entre les morceaux disposés sur deux lignes. Cf. Jer. xxxiv, 18-19. De là les expressions classiques : *ἄρτια τέμνειν*, « fœdus percutere, fœderis ». S. Ephrem, Comm., h. l., raconte que cet usage existait encore en Chaldée de son temps. — *Aves... non divisit*. Les oiseaux furent probablement placés de chaque côté, en face l'un de l'autre. Dans le rituel des sacrifices, on interdédia de mettre les oiseaux en pièces. Cf. Lev. i, 17.

11-12. *Descenderunt volucres*. Hébr. : *ha'ait*, les oiseaux de proie, qu'Abram s'efforçait de mettre en fuite, jusqu'à ce qu'il fût lui-même saisi, sur le sol, tout ensemble par un sommeil profond et surnaturel (*ardemah*, voy. la note de ii, 21), et par un indicible effroi.

13. Dictumque est ad eum : Scito prænoscentis quod peregrinum futurum sit semen tuum in terra non sua, et subjicient eos servituti, et affligent quadringentis annis.

14. Verumtamen gentem, cui servituri sunt, ego judicabo; et post hæc egredientur cum magna substantia.

15. Tu autem ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona.

16. Generatione autem quarta revertentur huc; necdum enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus.

17. Cum ergo occubisset sol, facta est caligo tenebrosa, et apparuit cibus fumans, et lampas ignis transiens inter divisiones illas.

18. In illo die pepigit Dominus foedus cum Abram, dicens : Semini tuo dabo terram hanc, a fluvio Ægypti usque ad fluvium magnum Euphratem,

13. Alors il lui fut dit : Sachez dès maintenant que votre postérité demeurera dans une terre étrangère, et qu'elle sera réduite en servitude, et accablée de maux pendant quatre cents ans.

14. Mais j'exercerai mes jugements sur le peuple auquel ils seront assujettis, et ils sortiront ensuite de ce pays-là avec de grandes richesses.

15. Pour vous, vous irez en paix avec vos pères, mourant dans une heureuse vieillesse.

16. Mais vos descendants viendront en ce pays-ci après la quatrième génération ; car la mesure des iniquités des Amorrhéens n'est pas encore remplie présentement.

17. Lors donc que le soleil fut couché, il se forma une obscurité ténébreuse ; il parut un four d'où sortait une grande fumée, et une lampe ardente qui passait au travers de ces bêtes divisées.

18. En ce jour-là, le Seigneur fit alliance avec Abram, en lui disant : Je donnerai ce pays à votre race, depuis le fleuve d'Égypte, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate ;

13. *Dictumque est...* Dieu fait à Abram une grande révélation, relative à l'avenir des Hébreux. Il annonce d'abord une ère de souffrances. — *Peregrinum...* in terra non sua : en Égypte, comme nous le verrons tout au long vers la fin de la Genèse et au début de l'Exode. — *Subjicient eos servituti.* Hébr. : « et servient eis, » tes descendants serviront ces étrangers. — *Quadringentis annis.* Chiffre rond ; exactement, d'après Ex. XII, 40, quatre cent trente ans. La numération ne présente aucune difficulté si l'on prend pour point de départ, conformément à la tradition juive et à Gal. III, 17, l'entrée d'Abram dans le pays de Chanaan. On obtient ainsi : 25 ans pour le séjour d'Abram, 60 pour celui d'Issac jusqu'à la naissance de Jacob, 130 pour celui de Jacob jusqu'à son établissement en Égypte, 215 à partir de cette date jusqu'à la sortie d'Égypte ; en tout 430 ans.

14. *Verumtamen...* Une ère glorieuse s'ouvrira alors pour les fils d'Abram. — *Ego judicabo.* C'est-à-dire : je châtierai ; c'est le résumé prophétique des plaies d'Égypte. — *Egredientur...* chargés des dépouilles des Égyptiens. Cf. Ex. XI, 1-2 ; XII, 35-36.

15. *Tu autem...* Promesse spéciale en faveur d'Abram : il ne sera pas témoin de l'affliction des siens, mais il mourra heureux et plein de jours. — *Ibis ad patres tuos* : aux limbes, où il retrouvera les âmes de ses aïeux. Belle expression pour désigner la mort et l'immortalité. Cf. XXV, 8 ; XXXV, 9 ; XLIX, 33. Comment a-t-on pu prétendre que les anciens Hébreux ne croyaient pas à la survivance de l'âme, alors que c'était chez eux une vérité passée en proverbe ?

16. Nouveau détail chronologique sur la cessation de l'ère douloureuse. Les Hébreux reviendront en Palestine (*huc*), *generatione quarta* à partir de l'entrée de Jacob en Égypte. Voici ces quatre générations, Ex. VI, 16 et ss. : 1° Lévi, fils de Jacob ; 2° Caath, fils de Lévi ; 3° Amram, fils de Caath ; 4° Moïse, fils d'Amram, qui conduisit les Israélites jusqu'au seuil de la Terre promise. — *Necdum enim...* Motif de ce long délai : ceux qu'Israël devait extirper de Chanaan n'étaient pas encore mûrs pour le châtiement. Les Amorrhéens représentent ici (cf. Jos. XXV, 15, etc.) toutes les tribus chanaanéennes installées en Palestine.

17. Le récit nous ramène au vers. 12. — *Caligo tenebrosa.* Ces ténèbres, comme les oiseaux de proie et la frayeur d'Abram, figuraient les maux dont la race du patriarche était menacée. — *Cibus fumans.* Un de ces fours portatifs qui existent dans chaque ménage oriental. Voyez l'Atlas archéol. de la Bible, pl. XLII, fig. 9-11. — *Et lampas ignis.* Hébr. : une torche de feu ; c'est-à-dire une flamme très vive, qui s'échappait du four en même temps que la fumée. Emblème des manifestations de Jéhovah dans l'histoire d'Israël, avec leur double côté sombre et lumineux. — *Inter divisiones illas* : dans l'espèce d'allée formée par les membres des victimes, vers. 10.

18-21. *In illo die.* Avec emphase : en ce jour solennel. — *Pepigit...* foedus. Alliance si pleine de condescendance de la part du Seigneur. L'un des points principaux du contrat, le don formel de la Palestine aux Hébreux, est signalé à part. Dieu prend soin de marquer les limites extrêmes de la Terre promise, soit au sud-ouest (a fluvio

19. *Tout ce que possèdent* les Cinéens, les Cénézéens, les Cedmonéens,
 20. Les Héthéens, les Phérézéens, les Raphaïtes,
 21. Les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens et les Jébuséens.

19. Cinæos, et Cenezæos, Cedmonæos,
 20. Et Hethæos, et Pherézæos, Raphaim quoque,
 21. Et Amorrhæos, et Chananæos, et Gergesæos, et Jebusæos.

CHAPITRE XVI

1. Or Saraï, femme d'Abram, ne lui avait point encore donné d'enfants; mais, ayant une servante égyptienne nommée Agar,

2. Elle dit à son mari: Vous savez que le Seigneur m'a mise hors d'état d'avoir des enfants; prenez donc ma servante, afin que je voie si j'aurai au moins des enfants par elle. Et Abram s'étant rendu à sa prière,

3. Saraï prit sa servante Agar, qui était égyptienne, et la donna pour femme à son mari, dix ans après qu'ils eurent commencé de demeurer au pays de Chanaan.

4. Abram en usa selon le désir de Saraï. Mais Agar, voyant qu'elle avait conçu, commença à mépriser sa maîtresse.

5. Alors Saraï dit à Abram: Vous agissez avec moi injustement. Je vous ai donné ma servante pour être votre femme; et voyant qu'elle est devenue grosse, elle me méprise. Que le Seigneur soit juge entre vous et moi.

6. Abram lui répondit: Votre servante est entre vos mains; usez-en avec elle

1. Igitur Saraï, uxor Abram, non genuerat liberos; sed habens ancillam ægyptiam nomine Agar,

2. Dixit marito suo: Ecce, conclusit me Dominus, ne parerem; ingredi ad ancillam meam, si forte saltem ex illa suscipiam filios. Cumque ille acquiesceret deprecanti,

3. Tulit Agar ægyptiam ancillam suam, post annos decem quam habitare cœperant in terra Chanaan, et dedit eam viro suo uxorem.

4. Qui ingressus est ad eam. At illa concepit se videns, despexit dominam suam.

5. Dixitque Saraï ad Abram: Inique agis contra me; ego dedi ancillam meam in sinum tuum, quæ videns quod conceperit, despectui me habet. Judicet Dominus inter me et te.

6. Cui respondens Abram: Ecce, ait, ancilla tua in manu tua est; utere ea ut

Ægypti: le Nil, suivant les uns; plus communément, l'ouadi El-Arisch, ou Rhinocolura des anciens, à mi-chemin entre la Palestine et l'Égypte), soit au nord-est (*Euphratem*). L'intérieur du pays est en même temps désigné par les noms de ses principaux habitants, vers. 19-21. Il n'est pas fait mention ailleurs des Cénézéens et des Cedmonéens.

§ II. — Naissance d'Ismaël. XVI, 1-16.

1° Abram épouse Agar, vers. 1-4.

CHAP. XVI. — 1. *Igitur Saraï...* Transition. Dix années se sont écoulées (cf. xiii, 4; xvi, 3, 16), et Sara, toujours stérile, veut précipiter l'accomplissement des divines promesses par un expédient humain, qui sera bientôt pour elle la source d'amers regrets. — *Ancillam ægyptiam*: peut-être une de celles qui lui avaient été données par le Pharaon, xii, 10 et ss.

2-3. *Conclusit...* Elle gagne Abram à son projet, en lui disant qu'elle a perdu tout espoir d'être mère. — *Et forte... ex illa...* Hébr.: « si forte adificabor ex illa. » Belle métaphore, dont la Vul-

gate a rendu le sens. En pareil cas, les enfants issus de la servante étaient censés provenir de la maîtresse elle-même. Cf. xxx, 3. — *Acquiesceret... deprecanti* (hébr.: et Abram écouta la voix de Saraï). On dirait que le patriarche hésita avant d'accéder à cette demande. Le prophète Malachie, ii, 15, l'excuse en affirmant qu'il cherchait avant tout « semen Dei ». Or Dieu, en promettant à Abram un fils héritier, xv, 4, n'avait pas encore désigné Saraï comme la mère.

4. *Ula... despecti*. La stérilité a toujours été regardée en Orient comme un opprobre. Cf. i Reg. i, 8, etc. De là ce dédain d'Agar pour sa maîtresse, à laquelle elle se croyait désormais supérieure.

2° Agar au désert, vers. 5-14.

5. Plaintes amères de Saraï, qui rend Abram responsable de la conduite superbe et outrageante d'Agar.

6. *Ancilla... in manu tua...* Abram, pensant rétablir la paix si tristement troublée, rappelle à Saraï qu'elle a tout pouvoir sur son esclave. — *Affligente... eam*. La sainte Écriture ne dissimule

libet. Affligente igitur eam Sarai, fugam iniiit.

7. Cumque invenisset eam angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto,

8. Dixit ad illam : Agar ancilla Sarai, unde venis? et quo vadis? Quæ respondit : A facie Sarai dominæ meæ ego fugio.

9. Dixitque ei angelus Domini : Revertere ad dominam tuam, et humiliare sub manu illius.

10. Et rursum : Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, et non numerabitur præ multitudinem.

11. Ac deinceps : Ecce, ait, conceptisti, et paries filium; vocabisque nomen ejus. Ismael, eo quod audiverit Dominus afflictionem tuam.

12. Hic erit ferus homo; manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum; et e regione universorum fratrum suorum figet tabernacula.

13. Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profecto hic vidi posteriora videntis me.

14. Propterea appellavit puteum illum, Puteum viventis et videntis me. Ipse est inter Cades et Barad.

comme il vous plaira. Sarai l'ayant donc châtiée, Agar s'enfuit.

7. Et l'ange du Seigneur, la trouvant dans le désert auprès de la fontaine qui est le long du chemin de Sur, dans la solitude,

8. Lui dit : Agar, servante de Sarai, d'où venez-vous? et où allez-vous? Elle répondit : Je fuis devant Sarai ma maîtresse.

9. L'ange du Seigneur lui repartit : Retournez à votre maîtresse, et humiliez-vous sous sa main.

10. Et il ajouta : Je multiplierai votre postérité, de telle sorte qu'elle sera innombrable.

11. Et continuant, il lui dit : Vous avez conçu; vous enfanterez un fils, et vous l'appellerez Ismaël; parce que le Seigneur a entendu le cri de votre affliction.

12. Ce sera un homme fier et sauvage; il lèvera la main contre tous, et tous lèveront la main contre lui; et il dressera ses pavillons vis-à-vis de tous ses frères.

13. Alors Agar invoqua le nom du Seigneur qui lui parlait, et elle dit : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue. Car il est certain, ajouta-t-elle, que j'ai vu ici par derrière celui qui me voit.

14. C'est pourquoi elle appela ce puits : Le puits de celui qui est vivant et qui me voit. C'est le puits qui est entre Cades et Barad.

pas les imperfections des plus grands et des plus saints personnages.

7. *Juxta fontem aquæ...* Agar reprenait là quelques forces pour continuer son triste voyage. — *In solitudine* (hébr. : dans le désert)... *in via Sur*. Le désert de Sur, appelé aujourd'hui *Dschifar*, avoisine l'Égypte au nord-est. Il est traversé par la route qui conduit de Palestine au pays des Pharaons. Agar, dans sa fuite, s'était donc immédiatement tournée du côté de sa patrie.

8-9. Intéressant dialogue, qui sert d'introduction à un oracle consolant (10-12).

10. Début de l'oracle, tout à fait général, et relatif à un avenir plus lointain.

11-12. Prédiction qui concerne directement l'enfant d'Agar. L'ange indique 1° la nature de cet enfant, *filium*; 2° son nom, *Ismael*, dont l'explication est aussitôt ajoutée : *eo quod audiverit...* (le mot *Ysma'el* signifie, en effet, « Dieu écoute »); 3° son caractère, qui est décrit en termes saisissants, et qui survit encore dans les Bédouins, issus d'Ismaël. Premier détail : *ferus homo*. Hébr. : un onagre parmi les hommes. L'onagre, dont le livre de Job, xxxix, 5-8, contient un si beau portrait, est un animal gracieux, mais

farouche. Voy. l'*Atlas d'hist. nat. de la Bible*, pl. lxxxii, fig. 1, 5. Ismaël aura le même amour de la vie libre au désert, la même horreur de toute contrainte. Second détail : *manus ejus...* *manus omnitum*. Nature belliqueuse et attaques incessantes, qui amèneront de perpétuelles représailles. — 4° Le séjour d'Ismaël et de sa race sera « en face, » c.-à.-d. à l'est de celui des autres enfants d'Abram, ses frères; à l'orient de la Palestine.

13. *Tu Deus...* Agar identifie l'ange à Dieu lui-même, dont il était le représentant. — *Qui vidisti me*. Hébr. : « qui vides me » (*ro'i*) : allusion au regard aimable et compatissant du Seigneur. — *Vidi posteriora...* : quand il se retirait et disparaissait.

14. *Appellavit*. « On » appela, comme s'exprime l'hébreu. — *Puteum videntis...* En hébreu, avec le jeu de mots accoutumé : *B'er lahaï ro'i*. — *Inter Cades* (cf. xiv, 7) et *Barad*. Au sud de Bersabé, et à l'ouest de l'emplacement présumé de Cades, se trouve la station de caravanes appelée par les Arabes *Mollahhi Hagar*; le puits situé non loin de là est probablement celui de notre récit.

15. Agar enfanta ensuite un fils à Abram, qui le nomma Ismaël.

16. Abram avait quatre-vingt-six ans lorsqu'Agar lui enfanta Ismaël.

15. Peperitque Agar Abræ filium; qui vocavit nomen ejus Ismael.

16. Octoginta et sex annorum erat Abram quando peperit ei Agar Ismaelem.

CHAPITRE XVII

1. Abram entrant déjà dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu tout-puissant; marchez devant moi, et soyez parfait.

2. Je ferai alliance avec vous, et je multiplierai votre race jusqu'à l'infini.

3. Abram se prosterna le visage à terre.

4. Et Dieu lui dit : C'est moi qui vous parle; je ferai alliance avec vous, et vous serez le père de nations nombreuses.

5. Vous ne vous appellerez plus Abram, mais vous vous appellerez Abraham; parce que je vous ai établi pour être le père d'une multitude de nations.

6. Je ferai croître votre race à l'infini; je vous rendrai chef de nations, et des rois sortiront de vous.

7. J'affermirai mon alliance avec vous, et après vous avec votre race dans la suite de leurs générations, par un pacte éternel : afin que je sois votre Dieu, et le Dieu de votre postérité après vous.

8. Je vous donnerai, à vous et à votre race, la terre où vous demeurez mainte-

1. Postquam vero nonaginta et novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus, dixitque ad eum : Ego sum Deus omnipotens; ambula coram me, et esto perfectus.

2. Ponamque fœdus meum inter me et te, et multiplicabo te vehementer nimis.

3. Cecidit Abram pronus in faciem.

4. Dixitque ei Deus : Ego sum, et pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium.

5. Nec ultra vocabitur nomen tuum Abram, sed appellaberis Abraham; quia patrem multarum gentium constitui te.

6. Faciamque te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur.

7. Et statuum pactum meum inter me et te, et inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno, ut sis Deus tuus, et seminis tui post te.

8. Daboque tibi et semini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Cha-

3^e Naissance d'Ismaël.

15-16. Le fait est simplement indiqué, vers. 15. Le narrateur y ajoute la mention de l'âge d'Abram, vers. 16.

SECTION IV. — TROISIÈME PÉRIODE DE LA VIE D'ABRAHAM. XVII, 1 — XXI, 34.

§ I. — Confirmation de la divine alliance. XVII, 1-27.

1^o Changement significatif du nom d'Abram. XVII, 1-8.

CHAP. XVII. — 1-2. *Nonaginta novem annorum*. L'âge d'Abram est de nouveau signalé au début de cette importante période. D'après le vers. 25, treize années s'étaient écoulées depuis les faits racontés plus haut. — *Ego... Deus omnipotens* (hébr. : *El-Saddaï*) : majestueux préluce, jusqu'à la fin du vers. 2. — *Ambula coram me*. Une locution analogue, mais plus énergique (« cum Deo »), avait été employée pour Énoch et pour Noé; Gen. v, 22 et vi, 9. Vis constamment en ma présence, et, par suite, *esto perfectus* (hébr. : *tamim*, pluriel d'intensité).

3. *Cecidit... pronus* : pour adorer et pour remercier.

4. *Pactum meum*. L'hébreu emploie la même expression qu'au vers. 2 : *b'ritâ*, mon allié. — *Pater multarum gentium*. Promesse sur laquelle Dieu ne se lasse pas de revenir. Cf. XII, 2; XIII, 16; XV, 5.

5-6. Développement de la seconde moitié du vers. 4. D'abord par un remarquable changement de nom : non ultra Abram, c.-à-d. « père élevé », *'ab râm*; *sed... Abraham*, « père de la multitude », *'ab rahâm*. Puis, au propre, par un langage des plus expressifs : *vehementissime, ponam te in gentibus* (« in gentes »), *regesque...* La suite de l'histoire juive commentera ces mots.

7. Développement de la première partie du vers. 4. — *Fœdere sempiterno* : grâce à la transmission de l'alliance à l'Église, quand la synagogue fut devenue infidèle. — *Ut sis Deus...* : leur Dieu unique, à l'exclusion de tout autre. C'est sur ce dogme de l'unité de Dieu, et sur l'attente du Messie, qui reposait surtout l'alliance.

8. *Daboque...* Autre promesse ancienne, ritérée avec une solennité particulière. Cf. XIII, 15, etc.

naan in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

9. Dixit iterum Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, et semen tuum post te in generationibus suis.

10. Hoc est pactum meum quod observabitis inter me et vos, et semen tuum post te : Circumcidetur ex vobis omne masculinum ;

11. Et circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me et vos.

12. Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris ; tam vernaculus, quam emptitius circumcidetur, et quicumque non fuerit de stirpe vestra.

13. Eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum.

14. Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delebitur anima illa de populo suo ; quia pactum meum irritum fecit.

15. Dixit quoque Deus ad Abraham : Sarai uxorem tuam non vocabis Sarai, sed Saram.

16. Et benedicam ei, et ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, et reges populorum orientur ex eo.

nant comme étranger ; tout le pays de Chanaan, comme une possession perpétuelle ; et je serai le Dieu de vos descendants.

9. Dieu dit encore à Abraham : Vous garderez donc aussi mon alliance, et votre postérité la gardera après vous de race en race.

10. Voici le pacte que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, et votre postérité après vous : Tous les mâles d'entre vous seront circoncis.

11. Vous circoncirez votre chair, afin que ce soit la marque de l'alliance que je fais avec vous.

12. L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous ; et, dans la suite de toutes les générations, tous les enfants mâles, tant les esclaves qui seront nés en votre maison que tous ceux que vous aurez achetés, et qui ne seront point de votre race, seront circoncis.

13. Ce pacte sera marqué dans votre chair, comme le signe d'une alliance éternelle.

14. Tout mâle dont la chair n'aura point été circoncise sera exterminé du milieu de son peuple, parce qu'il aura violé mon alliance.

15. Dieu dit encore à Abraham : Vous n'appellerez plus votre femme Sarai, mais Sara.

16. Je la bénirai, et je vous donnerai un fils né d'elle, que je bénirai aussi : il sera un chef de nations ; et des rois de divers peuples sortiront de lui.

2° Le précepte de la circoncision. XVII, 9-14.
9. *Dixit iterum...* Transition à un autre point important de l'alliance, avec le préambule accoutumé : *Et tu ergo custodies...*

10-13. *Hoc est pactum.* C.-à-d., d'après le contexte (vers. 11), le signe de l'alliance. Dieu indique brièvement la nature de ce signe (*circumcidatur*), et les personnes qui devaient le porter (*omne masculinum*) ; après quoi, il revient sur ces deux points pour les expliquer par quelques détails (vers. 11 et 12). — Époque précise où l'on devra pratiquer la circoncision : *infans octo dierum*. — Pas d'exception : *tam vernaculus* (hébr., l'esclave né à la maison) *quam emptitius* (l'esclave acheté à l'âge adulte) ; par conséquent, les étrangers attachés à la famille d'Abraham aussi bien que les membres de la famille. — *In fœdus æternum* : du moins jusqu'à ce qu'une nouvelle alliance prescrive un autre signe plus simple et plus parfait.

14. A sa loi Dieu ajoute une sanction. Tout incircincis *delebitur*, littéral, « sera retranché » de la race sainte. Mais de quelle manière devait avoir lieu cette extirpation ? Par une mort pré-

maturée et par la privation d'enfants, disent les rabbins ; c.-à-d. par des moyens providentiels. Selon d'autres, par la peine capitale, que les magistrats étaient chargés de prononcer et de faire exécuter. Ou encore par l'exil, l'excommunication, etc. — Les Juifs ont été et sont encore rigoureusement fidèles au précepte de la circoncision. Sur l'origine de ce rite, voy. T. Lamy, *Com. in libr. Gen.*, II, 68-76. Tout porte à croire qu'il n'était pas nouveau, mais qu'il fut élevé pour la nation privilégiée, comme plus tard le baptême, à la dignité de cérémonie sacrée.

3° Autre changement de nom ; un fils promis à Sara, vers. 15-22.

15. *Non... Sarai* (ma princesse), *sed Saram* (princesse, par antonomase). L'épouse d'Abraham, au lieu d'être seulement la princesse d'une tribu isolée, deviendra la reine et la mère de familles nombreuses.

16. Explication du vers. 15. En même temps, Dieu précise une parole antérieure, xv, 4, qui était demeurée vague jusqu'alors. Notez l'emphase des mots *ex illa... tibi filium*. — *Eritque...* Dans l'hébreu, le verbe est au féminin et se rapporte

17. Abraham se prosterna le visage contre terre, et il rit en disant au fond de son cœur : Un homme de cent ans aurait-il donc bien un fils ? et Sara enfanterait-elle à quatre-vingt-dix ans ?

18. Et il dit à Dieu : Faites-moi la grâce qu'Ismaël vive !

19. Dieu dit encore à Abraham : Sara votre femme vous enfantera un fils que vous nommerez Isaac, et je ferai un pacte avec lui, et avec sa race après lui, afin que mon alliance avec eux soit éternelle.

20. Je vous ai aussi exaucé touchant Ismaël. Je le bénirai, et je lui donnerai une postérité très grande et très nombreuse. Douze princes sortiront de lui, et je le rendrai le chef d'un grand peuple.

21. Mais l'alliance que je fais avec vous s'établira dans Isaac, que Sara vous enfantera dans un an, au temps actuel.

22. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira.

23. Alors Abraham prit Ismaël son fils, et tous les esclaves nés dans sa maison, tous ceux qu'il avait achetés, et généralement tous les mâles qui étaient parmi ses serviteurs, et il les circoncit tous aussitôt en ce même jour, selon que Dieu le lui avait commandé.

24. Abraham avait quatre-vingt-dix-neuf ans lorsqu'il se circoncit lui-même.

25. Et Ismaël avait treize ans accomplis, lorsqu'il reçut la circoncision.

26. Abraham et son fils Ismaël furent circoncis en un même jour.

27. Et en ce même jour encore furent circoncis tous les mâles de sa maison ; tant les esclaves nés chez lui, que ceux qu'il avait achetés, et qui étaient nés en des pays étrangers.

17. Cecidit Abraham in faciem suam, et risit, dicens in corde suo : Putasne centenatio nascetur filius ? et Sara nonagenaria pariet ?

18. Dixitque ad Deum : Utinam Ismael vivat coram tel

19. Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua pariet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, et constituam pactum meum illi in fœdus sempiternum, et semini ejus post eum.

20. Super Ismael quoque exaudivi te ; ecce, benedicam ei, et augebo et multiplicabo eum valde ; duodecim duces generabit, et faciam illum in gentem magnam.

21. Pactum vero meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara tempore isto in anno altero.

22. Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham.

23. Tulit autem Abraham Ismael filium suum, et omnes vernaculos domus suæ, universosque quos emerat, cunctosq; maribus ex omnibus viris domus suæ ; et circumcidit carnem præputii eorum statim in ipsa die, sicut præceperat ei Deus.

24. Abraham nonaginta et novem erat annorum quando circumcidit carnem præputii sui.

25. Et Ismael filius tredecim annos impleverat tempore circumcisionis suæ.

26. Eadem die circumcisus est Abraham et Ismael filius ejus.

27. Et omnes viri domus illius, tam vernaculi, quam empti et alienigenæ, pariter circumcisi sunt.

à Sara ; on lit aussi « ex ea » à la fin du verset au lieu de *ex eo*. Ce passage correspond au vers. 6.

17. *Cecidit... et risit*. Détails pittoresques. « Risus Abraham exultatio est gratulantis, dit fort bien S. Aug., *de Civ. Dei*, xvi, 26, 2, non irrisio diffidentis. Verba quoque illa ejus in animo suo non sunt dubitantis, sed admirantis. » C'est ce que saint Paul avait exprimé plus fortement encore, Rom. iv, 19.

18. *Utinam Ismael...* Quelque plein de foi en la parole divine, le saint patriarche n'ose formuler que cette humble demande. Art admirable de la prière, dont la Bible contient tant d'exemples.

19-21. Le Seigneur insiste sur sa promesse d'une manière remarquable : c'est d'un fils de

Sara qu'il est question, d'Isaac et non d'Ismaël, de l'héritier des bénédictions messianiques et non du chef, glorieux sans doute, mais purement temporel, dont sortiront les *duodecim duces* signalés plus bas, xxv, 13-15. Notez, au vers. 21, le détail si précis : *tempore isto in anno altero*. Les divins oracles ont une marche constamment ascendante, et vont toujours se développant et s'éclaircissant de plus en plus.

4° La circoncision d'Abraham et de toute sa maison, vers. 23-27.

23-27. Encore la foi et l'obéissance d'Abraham, relevées, dans ces lignes, par des répétitions majestueuses. — *Omnes, universos, cunctos, ex omnibus*, selon que Dieu l'avait exigé. L'âge du patriarche (vers. 24) et celui de son fils (vers. 25) sont mentionnés, à cause de l'importance capt-

CHAPITRE XVIII

1. Apparuit autem ei Dominus in convalle Mambre, sedenti in ostio tabernaculi sui in ipso fervore diei.

2. Cumque elevasset oculos, apparuerunt ei tres viri stantes prope eum; quos cum vidisset, cucurrit in occursum eorum de ostio tabernaculi, et adoravit in terram.

3. Et dixit : Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum;

4. Sed afferam paucillum aquæ, et lavate pedes vestros, et requiescite sub arbore;

5. Ponamque buccellam panis, et confortate cor vestrum, postea transibitis; idcirco enim declinastis ad servum vestrum. Qui dixerunt : Fac ut locutus es.

6. Festinavit Abraham in tabernaculum ad Saram, dixitque ei : Accelera,

1. Le Seigneur apparut à Abraham en la vallée de Mambré, lorsqu'il était assis à la porte de sa tente dans la plus grande chaleur du jour.

2. Abraham ayant levé les yeux, trois hommes lui apparurent, debout près de lui. Aussitôt qu'il les eut aperçus, il courut de la porte de sa tente au-devant d'eux, et se prosterna en terre.

3. Et il dit : Seigneur, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, ne passez pas devant votre serviteur sans vous arrêter.

4. Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds, et vous vous reposerez sous cet arbre;

5. Et je vous servirai un peu de pain pour reprendre vos forces; et vous continuerez ensuite votre chemin; car c'est pour cela que vous êtes venus vers votre serviteur. Ils lui répondirent : Faites ce que vous avez dit.

6. Abraham entra promptement dans sa tente, et dit à Sara : Pétrissez vite

taie du fait. C'est en souvenir d'Ismaël que les musulmans ont adopté la coutume de circoncire leurs jeunes gens quand ils ont atteint leur trentième année.

§ II. — La visite du Seigneur à Abraham.
XVIII, 1-33.

1^o L'arrivée des célestes visiteurs, vers. 1-8.

Charmant récit. La scène est encadrée dans un de ces tableaux tout idylliques des mœurs patriarcales, comme la Genèse en présente tant, et qui en font un des principaux charmes. L'hospitalité du désert, la politesse orientale, les petits soins du ménage s'y dessinent avec toutes les grâces de l'antique épopée. C'est avec le même empressement et la même générosité que les tribus arabes accueillent encore leurs hôtes. Voy. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, I, 501 et ss.

CHAP. XVIII. — 1. Apparuit et Dominus : Yhovah, le Dieu de l'alliance. Au vers. 2, nous lisons : « apparuerunt ei tres viri »; au vers. 22, d'après l'hébreu : « Les hommes partirent de là et s'en allèrent à Sodome, mais Abraham demeura encore avec le Seigneur (Jéhovah) »; au chap. XIX, vers. 1 : « Deux anges vinrent à Sodome. » En combinant ces divers passages, on arrive à cette conclusion très vraisemblable, que Jéhovah, revêtu d'une forme humaine, et accompagné de deux anges qui avaient emprunté la même apparence extérieure, daigna se manifester en personne à Abraham. « Très videt, unum adorant, » remarque saint Ambroise à propos des vers. 2 et 3. Aux premiers siècles de l'Église, on

aimait à contempler le Verbe divin dans le personnage principal (S. Justin martyr, S. Irénée, Origène, etc.); ou bien, les trois personnes de la sainte Trinité dans cette triple apparition. D'après saint Thomas d'Aquin et d'autres interprètes, les trois personnages auraient été des anges. — *In convalle*. Hébr. : sous les térébinthes. — *Sedenti in ostio...* Détail graphique, complété par le suivant : *in... fervore diei*, c.-à-d. vers midi. La chaleur est alors insupportable à l'intérieur d'une tente.

2. *Cucurrit... adoravit*. Autres traits pittoresques. Les étrangers avaient quelque chose de si digne et de si majestueux, qu'Abraham reconnut aussitôt leur nature supérieure. Sur-le-champ il leur parla comme à Dieu lui-même, une révélation intime s'ajoutant sans doute à la manifestation externe.

3-5. *Domine*. Hébr. : *'Adonai*. — *Ne transeas, sans vous arrêter. — Lavate pedes...* C'est la première règle de l'hospitalité, dans ces contrées où l'on est le plus souvent chaussé de simples sandales. Cf. XXIV, 32; XIAII, 24, etc. — *Ponamque buccellam*. La seconde et principale règle, dont le résultat est décrit à la façon hébraïque : *confortate cor*. Le cœur est regardé dans la Bible comme le centre des fonctions vitales et intellectuelles.

6-7. Préparation du repas. Le pain d'abord (vers. 6), dont la confection regarde la maîtresse de la maison. — *Tria sata*. Hébr., « trois s'ah, » ou un éphah, équivalant à 38 lit. 88. — *Simile*. Dans l'hébr., deux substantifs réunis, qui désignent l'un et l'autre la fleur de farine. — *Sub-*

trois mesures de farine, et faites cuire des pains sous la cendre.

7. Il courut en même temps à son troupeau, et il y prit un veau très tendre et excellent qu'il donna à un serviteur, qui se hâta de le faire cuire.

8. Ayant pris ensuite du beurre et du lait, avec le veau qu'il avait fait cuire, il le servit devant eux ; et lui, cependant, se tenait debout auprès d'eux sous l'arbre.

9. Après qu'ils eurent mangé, ils lui dirent : Où est Sara, votre femme ? Il leur répondit : Elle est dans la tente.

10. L'un d'eux dit à Abraham : Je reviendrai vous voir dans un an, en ce même temps, et Sara votre femme aura un fils. Ce que Sara ayant entendu, elle se mit à rire derrière la porte de la tente.

11. Car ils étaient vieux tous deux et fort avancés en âge ; et ce qui arrive d'ordinaire aux femmes avait cessé à Sara.

12. Elle rit donc secrètement, disant en elle-même : Après que je suis devenue vieille, et que mon seigneur est vieux aussi, penserais-je à user du mariage ?

13. Mais le Seigneur dit à Abraham : Pourquoi Sara a-t-elle ri, en disant : Serait-il bien vrai que je puisse avoir un enfant, étant vieille comme je suis ?

14. Y a-t-il rien de difficile à Dieu ? Je reviendrai auprès de vous, comme je vous l'ai promis, dans un an, en ce même temps, et Sara aura un fils.

15. Je n'ai point ri, répondit Sara ; et elle le nia, parce qu'elle était tout épouvantée. Non, dit le Seigneur, cela n'est pas ainsi ; car vous avez ri.

16. Ces hommes s'étant donc levés de ce lieu, ils tournèrent les yeux vers Sodome, et Abraham allait avec eux, les reconduisant.

tria sata similia commisce, et fac subcinericios panes.

7. Ipse vero ad armentum cucurrit, et tulit inde vitulum tenerrimum et optimum, deditque puero, qui festinavit et coxit illum.

8. Tulit quoque butyrum et lac, et vitulum quem coxerat, et posuit coram eis ; ipse vero stabat juxta eos sub arbore.

9. Cumque comedissent, dixerunt ad eum : Ubi est Sara uxor tua ? Ille respondit : Ecce in tabernaculo est.

10. Cui dixit : Revertens veniam ad te tempore isto, vita comite, et habebit filium Sara uxor tua. Quo audito, Sara risit post ostium tabernaculi.

11. Erant autem ambo senes, proetæque ætatis, et desiderant Saræ fieri muliebria.

12. Quæ risit occulte, dicens : Postquam consenui, et dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo ?

13. Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num vere paritura sum anus ?

14. Numquid Deo quidquam est difficile ? Juxta conductum revertar ad te hoc eodem tempore, vita comite, et habebit Sara filium.

15. Negavit Sara, dicens : Non risi, timore perterrita. Dominus autem : Non est, inquit, ita ; sed risisti.

16. Cum ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam ; et Abraham simul gradiebatur, deducens eos.

nericios panes : simples galettes très minces, que l'on fait cuire en un instant sur la braise recouverte de cendre. — La viande est pareillement de choix (vers. 7, *vitulum tenerrimum*), et apprêtée en un clin d'œil à la manière orientale.

8. Ce repas a souvent embarrassé les anciens exégètes. Comment Dieu et des anges pouvaient-ils manger ? Mystère assurément, mais qui n'est pas plus difficile à expliquer que l'action de se revêtir d'un corps humain. Ils mangeaient comme le Christ resuscité. — *Ipse stabat* : respectueusement, tandis qu'ils étaient assis pour prendre leur repas.

2° Réitération de la promesse faite à Sara, vers. 9-15.

9-15. Le renouvellement de cette promesse

était le but principal de la visite du Seigneur. L'oracle promulgué antérieurement avec quelques détails (xvii, 15-21) est reproduit ici sous une forme abrégée, mais vigoureuse, et à deux reprises, vers. 10 et 14 (*vita comite*; hébr., « secundum tempus vitæ, » c.-à-d. dans un an à cette même époque, lorsque la saison actuelle revivra). La conduite de Sara est admirablement décrite : son rire sceptique (10) et les pensées qui l'occasionnèrent (11 et 12), le mensonge que lui arracha la crainte (15).

3° Prédiction de la ruine de Sodome, vers. 16-23.

16. *Direxerunt oculos*, et leurs pas en même temps. — *Abraham simul...* : c'était le dernier devoir de l'hospitalité.

17. Dixitque Dominus : Num celare potero Abraham quæ gesturus sum,

18. Cum futurus sit in gentem magnam, ac robustissimam, et benedicendæ sint in illo omnes nationes terræ ?

19. Scio enim quod præcepturus sit filiis suis, et domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, et faciant iudicium et justitiam ; ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum.

20. Dixit itaque Dominus : Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum aggravatum est nimis.

21. Descendam et videbo, utrum clamorem qui venit ad me, opere compleverint, an non est ita, ut sciam.

22. Converteruntque se inde, et abiierunt Sodomam ; Abraham vero adhuc stabat coram Domino.

23. Et appropinquans ait : Numquid perdes justum cum impio ?

24. Si fuerint quinquaginta justi in civitate, peribunt simul ? et non parcebunt loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo ?

25. Absit a te, ut rem hanc facias, et occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius : non est hoc tuum ; qui iudicas omnem terram, nequaquam facies iudicium hoc.

26. Dixitque Dominus ad eum : Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

27. Respondensque Abraham, ait :

17. Alors le Seigneur dit : Pourrais-je cacher à Abraham ce que je dois faire,

18. Puisqu'il doit être le chef d'un peuple très grand et très puissant, et que toutes les nations de la terre seront déniees en lui ?

19. Car je sais qu'il ordonnera à ses enfants, et à toute sa maison après lui, de garder la voie du Seigneur, et d'agir selon l'équité et la justice : afin que le Seigneur accomplisse en faveur d'Abraham tout ce qu'il lui a promis.

20. Le Seigneur ajouta ensuite : Le cri de Sodome et de Gomorrhe s'augmente de plus en plus, et leur péché est monté jusqu'à son comble.

21. Je descendrai donc, et je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas.

22. Alors deux de ces hommes partirent de là, et s'en allèrent à Sodome : mais Abraham demeura encore devant le Seigneur.

23. Et s'approchant, il lui dit : Perdrez-vous le juste avec l'impie ?

24. S'il y a cinquante justes dans cette ville, périront-ils avec tous les autres ? Et ne pardonneriez-vous pas plutôt à la ville à cause de cinquante justes, s'il s'y en trouvait autant ?

25. Non, sans doute, vous êtes bien éloigné d'agir de la sorte, de perdre le juste avec l'impie, et de confondre les bons avec les méchants. Cette conduite ne vous convient en aucune sorte ; et jugeant, comme vous faites, toute la terre, vous ne pourriez exercer un tel jugement.

26. Le Seigneur lui répondit : Si je trouve dans Sodome cinquante justes, je pardonnerai à cause d'eux à toute la ville.

27. Abraham dit ensuite : Puisque j'ai

17-19. Divin monologue, pour introduire la prophétie relative à Sodome : il contient un parfait éloge d'Abraham. — *Num celare potero...?* On ne cache rien à un ami ; or les lignes qui suivent (18 et 19) montrent à quel point le saint patriarche était l'ami de Dieu. — *Ut adducat...* Résultat de la fidélité d'Abraham et de ses descendants : le Seigneur aussi sera fidèle.

20-21. Terrible arrêt contre la Pentapole, motivé par des crimes sans nombre (vers. 20 ; clamor est expliqué par peccatum du second hémistiche). — *Descendam et videbo.* Bel anthropomorphisme. Dieu tient le langage d'un juge humain qui veut prendre de sérieuses informations avant de porter la sentence.

22. *Converteruntque se.* L'hébreu ajoute « hommes » ; ce qui se rapporte, d'après XIX, 1, aux deux anges qui accompagnaient Jéhovah. — *Abraham vero...* Transition à sa prière si touchante, 23-31, accueillie par Dieu avec une condescendance non moins touchante. Ce passage est classique pour démontrer l'efficacité de l'intercession des saints. D'après les traditions locales, la scène se passa à l'endroit nommé Caphar-Berucha, d'où l'on aperçoit la mer Morte à travers un ravin.

23-32. *Appropinquans*, hardiment et familièrement. Mais c'est cette sainte hardiesse qui, six fois de suite, remporta des victoires de plus en plus éclatantes sur le cœur de Dieu. Admirable surtout les vers. 25, 27, 30, 32.

commencé, je parlerai encore à mon Seigneur, quoique je ne sois que poussière et que cendre.

28. S'il s'en fallait cinq qu'il y eût cinquante justes, perdriez-vous toute la ville, parce qu'il n'y en aurait que quarante-cinq? Le Seigneur lui dit : Je ne perdrai point la ville, s'il s'y trouve quarante-cinq justes.

29. Abraham lui dit encore : Mais s'il y avait quarante justes, que ferez-vous? Je ne détruirai point la ville, si j'y trouve quarante justes.

30. Je vous prie, Seigneur, dit Abraham, de ne pas trouver mauvais si je parle encore. Si vous trouvez dans cette ville trente justes, que ferez-vous? Si j'y en trouve trente, dit le Seigneur, je ne la perdrai point.

31. Puisque j'ai commencé, reprit Abraham, je parlerai encore à mon Seigneur : Et si vous en trouviez vingt? Dieu lui dit : Je ne la perdrai point non plus s'il y en a vingt.

32. Seigneur, ajouta Abraham, ne vous fâchez pas, je vous supplie, si je parle encore une fois. Et si vous trouvez dix justes dans cette ville? Je ne la perdrai point, dit-il, s'il y a dix justes.

33. Après que le Seigneur eut cessé de parler à Abraham, il se retira; et Abraham retourna chez lui.

Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis et cinis.

28. Quid si minus quinquaginta justis, quinque fuerint? delebis, propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait : Non delebo, si invenero ibi quadraginta quinque.

29. Rursumque locutus est ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies? Ait : Non percutiam propter quadraginta.

30. Ne, quæso, inquit, indigneris, Domine, si loquar. Quid si ibi inventi fuerint triginta? Respondit : Non faciam, si invenero ibi triginta.

31. Quia semel, ait, cœpi, loquar ad Dominum meum. Quid si ibi inventi fuerint viginti? Ait : Non interficiam propter viginti.

32. Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, si loquar adhuc semel. Quid si inventi fuerint ibi decem? Et dixit : Non delebo propter decem.

33. Abiitque Dominus, postquam cessavit loqui ad Abraham; et ille reversus est in locum suum.

CHAPITRE XIX

1. Sur le soir deux anges vinrent à Sodome, lorsque Lot était assis à la porte de la ville. Les ayant vus, il se leva, alla au-devant d'eux, et se prosterna jusqu'en terre.

2. Puis il leur dit : Venez, je vous prie, mes seigneurs, dans la maison de votre serviteur, et demeurez-y. Vous y laverez vos pieds, et demain vous continuerez votre chemin. Ils lui répondirent : Nous n'irons point chez vous, mais nous demeurerons dans la rue.

1. Veneruntque duo angeli Sodomam vespere, et sedente Lot in foribus civitatis. Qui cum vidisset eos, surrexit, et ivit obviam eis; adoravitque pronus in terram,

2. Et dixit : Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, et manete ibi; lavate pedes vestros, et mane proficiscemini in viam vestram. Qui dixerunt : Minime, sed in platea manebimus.

§ III. — La ruine de Sodome. XIX, 1-38.

1° Infamie des habitants de Sodome, vers. 1-14. CHAP. XIX. — 1. *Duo angeli*. Hébr., « les deux anges ». Voy. la note de XVIII, 22. — *In foribus civitatis*. Les portes des villes orientales ont été de tout temps, comme le forum romain et l'agora grecque, le rendez-vous de la plupart des habitants aux heures de repos, et le centre des

affaires. Cf. XXIII, 10; XXXIV, 20; Deut. XXI, 19, et cent autres passages. — *Surrexit, ivit...*, adoravit : comme Abraham au chapitre précédent. Mais Lot ne reconnut que plus tard la nature angélique de ses hôtes. Cf. Hebr. XIII, 2.

2. *In domum pueri vestri* (de votre serviteur). Dans ces temps reculés, les villes mêmes étaient dénuées de tout ce qui ressemble à nos hôtelleries modernes; bien plus, les khans ou caravansérails

3. Compulsi illos oppido ut diverterent ad eum; ingressisque domum illius fecit convivium, et coxit azyma; et comederunt.

4. Prius autem quam irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum, a puero usque ad senem, omnis populus simul.

5. Vocaveruntque Lot, et dixerunt ei: Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte? educ illos huc, ut cognoscamus eos.

6. Egressus ad eos Lot, post tergum occultans ostium, ait:

7. Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere.

8. Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum; educam eas ad vos, et abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodo viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei.

9. At illi dixerunt: Recede illuc. Et rursus: Ingressus es, inquiunt, ut advena; numquid ut iudices? te ergo ipsum magis quam hos affligemus. Vimque faciebant Lot vehementissime; jamque prope erat ut effringerent fores.

10. Et ecce miserunt manum viri, et introduxerunt ad se Lot, clausurantque ostium,

11. Et eos, qui foris erant, percusserunt cæcitate, a minimo usque ad maximum, ita ut ostium invenire non possent.

3. Il les pressa de nouveau avec grande instance, et les força de venir chez lui. Après qu'ils furent entrés en sa maison, il leur fit un festin; il fit cuire des pains sans levain, et ils mangèrent.

4. Mais avant qu'ils se fussent retirés pour se coucher, la maison fut assiégée par les habitants de cette ville, depuis les enfants jusqu'aux vieillards; tout le peuple s'y trouva.

5. Alors ayant appelé Lot, ils lui dirent: Où sont ces hommes qui sont entrés ce soir chez vous? Faites-les sortir, afin que nous les connaissions.

6. Lot sortit de sa maison; et, ayant fermé la porte derrière lui, il leur dit:

7. Ne songez point, je vous prie, mes frères, ne songez point à commettre un si grand mal.

8. J'ai deux filles qui sont encore vierges; je vous les amènerai: usez-en comme il vous plaira, pourvu que vous ne fassiez point de mal à ces hommes-là, parce qu'ils sont entrés à l'ombre de mon toit.

9. Mais ils lui répondirent: Retirez-vous. Et ils ajoutèrent: Vous êtes venu ici comme un étranger parmi nous, est-ce afin d'être notre juge? Nous vous traiterons donc vous-même encore plus mal qu'eux. Et ils se jetèrent sur Lot avec grande violence. Lorsqu'ils étaient déjà sur le point de rompre les portes,

10. Ces deux hommes qui étaient au dedans, prirent Lot par la main, et l'ayant fait rentrer dans la maison, ils en fermèrent la porte.

11. Et frappèrent d'aveuglement tous ceux qui étaient au dehors, depuis le plus petit jusques au plus grand, de sorte qu'ils ne purent plus trouver la porte de la maison.

n'existaient pas encore. Mais, d'ordinaire, des invitations aimables, analogues à celle de Lot, arrivent de toutes parts aux voyageurs. — *In platea*. En Orient, durant la plus grande partie de l'année, il n'y a pas le moindre inconvénient à passer la nuit en plein air.

3. *Convivium*. L'expression hébraïque *misfeh* désigne habituellement un repas somptueux. — *Azyma*, parce que le pain sans levain est plus vite préparé.

4-5. Début d'une scène hideuse, vigoureusement décrite. — *Vallaverunt*: le choix de ce verbe indique, comme dans l'hébr., des intentions hostiles. — *Cognoscamus*. Euphémisme qui dissimule les passions les plus répoussées. Les vices contre nature étaient communs parmi les races chanaanéennes. Cf. Lev. xx, 22-23.

6-8. Lot défend ses hôtes de toutes ses forces. Mesure de prudence (*post tergum occultans ostium*), exhortation insinuante (vers. 6), sacrifice de son honneur paternel (vers. 8): rien n'est omis pour sauvegarder les droits sacrés de l'hospitalité. Les anciens auteurs expliquent, et non sans raison, par le trouble et l'embarras où se trouvait Lot, par son désir de substituer un moindre mal à un plus grand, son offre étrange du vers. 8; néanmoins S. Augustin fait à ce sujet de légitimes réserves.

9. Dure réponse: on rappelle à Lot qu'il n'est qu'un étranger, et que de lui on n'acceptera pas de loi. On passe bientôt à des menaces, et leur reçoit un commencement d'exécution.

10-11. Les anges prennent alors leur propre défense et celle de leur hôte généreux. Détails dramatiques dans ces deux versets. — *Cæcitate*.

12. Ils dirent ensuite à Lot : Avez-vous ici quelqu'un de vos proches, un gendre, ou des fils, ou des filles? Faites sortir de cette ville tous ceux qui vous appartiennent;

13. Car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri *des abominations* de ces peuples s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur; et il nous a envoyés pour les perdre.

14. Lot étant donc sorti, parla à ses gendres qui devaient épouser ses filles, et il leur dit : Sortez promptement de ce lieu, car le Seigneur va détruire cette ville. Mais ils s'imaginèrent qu'il disait cela en se moquant.

15. A la pointe du jour, les anges pressaient fort Lot de sortir, en lui disant : Levez-vous, et emmenez votre femme et vos deux filles, de peur que vous ne périssez aussi vous-même dans la ruine de cette ville.

16. Voyant qu'il différerait toujours, ils le prirent par la main, car le Seigneur voulait le sauver, et ils prirent de même sa femme et ses deux filles.

17. L'ayant ainsi fait sortir *de la maison*, ils le conduisirent hors de la ville, et ils lui parlèrent de cette sorte : Sauvez votre vie; ne regardez point derrière vous, et ne vous arrêtez point dans tout le pays d'alentour; mais sauvez-vous sur la montagne, de peur que vous ne périssez aussi vous-même avec les autres.

18. Lot leur répondit : Seigneur,

19. Puisque votre serviteur a trouvé grâce devant vous, et que vous avez signalé envers lui votre grande miséricorde en me sauvant la vie, *considérez*, je vous prie, que je ne puis me sauver sur la montagne, étant en danger que le malheur ne me surprenne auparavant, et que je ne meure.

12. Dixerunt autem ad Lot : Habes hic quempiam tuorum, generum, aut filios, aut filias? omnes, qui tui sunt, educ de urbe hac;

13. Delebimus enim locum istum, eo quod increverit clamor eorum coram Domino, qui misit nos ut perdamus illos.

14. Egressus itaque Lot, locutus est ad generos suos, qui accepturi erant filias ejus, et dixit : Surgite, egredimini de loco isto, quia delebit Dominus civitatem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

15. Cumque esset mane, cogebant eum angeli, dicentes : Surge, tolle uxorem tuam, et duas filias quas habes, ne et tu pariter pereas in scelere civitatis.

16. Dissimulante illo, apprehenderunt manum ejus, et manum uxoris, ac duarum filiarum ejus, eo quod parceret Domino illi.

17. Eduxeruntque eum, et posuerunt extra civitatem; ibique locuti sunt ad eum, dicentes : Salva animam tuam; noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regione; sed in monte salvum te fac, ne et tu simul pereas.

18. Dixitque Lot ad eos : Quæso, Domine mi,

19. Quia invenit servus tuus gratiam coram te, et magnificasti misericordiam tuam quam fecisti mecum, ut salvares animam meam, nec possam in monte salvari, ne forte apprehendam me malum, et moriar;

Le substantif hébr. corrélatif n'est employé qu'ici et IV Reg. vi, 18.

12-14. Vains efforts pour associer au salut de Lot les fiancés de ses filles. *Visus est quasi ludens loquit*, comme un homme qui plaisante.

2° La divine vengeance, vers. 15-29.

Les vers 15-23 racontent d'abord comment Lot échappa à la destruction terrible.

15-16. Ce ne fut pas sans quelque difficulté que Lot lui-même et ses plus proches parents se décidèrent à quitter Sodome : *cogebant, dissimulante* (hébr., hésitante) *illo, apprehenderunt manum...*

17. Pressante injonction des anges : *Salva animam* (pour « vitam »); c'est maintenant son

affaire. Deux conditions lui sont prescrites : 1° *noli respicere...*; épreuve imposée à sa foi, ou, selon d'autres, manière de lui dire qu'il devait s'enfuir au plus vite, sans permettre à la curiosité de ralentir sa marche; 2° *In monte...* La chaîne de montagnes située à l'est de la Péninsule.

18-20. Lot, avant de se séparer des anges, leur demande humblement une faveur. Au vers. 19, il allègue les motifs sur lesquels s'appuyait sa requête : 1° la bonté de Dieu à son égard; 2° la crainte de ne pouvoir atteindre assez promptement les montagnes indiquées. — Le vers. 20 contient la supplique proprement dite. *Civitas hæc* : pronom pittoresque; Lot montrait du doigt la ville. *Parva* : hébr. *miš'ar* (la même expression est répé-

20. Est civitas hæc juxta, ad quam possum fugere, parva, et salvabor in ea; numquid non modica est, et vivet anima mea?

21. Dixitque ad eum: Ecce etiam in hoc suscepi preces tuas, ut non subvertam urbem pro qua locutus es.

22. Festina et salvare ibi, quia non potero facere quidquam donec ingrediaris illuc. Idecirco vocatum est nomen urbis illius Segor.

23. Sol egressus est super terram, et Lot ingressus est Segor.

24. Igitur Dominus pluit super Sodomam et Gomorrhæ sulphur et ignem a Domino de cælo,

25. Et subvertit civitates has, et omnem circa regionem, universos habitatores urbium, et cuncta terræ virentia.

26. Respicisne uxor ejus post se, versa est in statuam salis.

27. Abraham autem consurgens mane, ubi steterat prius cum Domino,

28. Intuitus est Sodomam et Gomorrhæ, et universam terram regionis illius; viditque ascendentem favillam de terra quasi fornacis fumum.

20. Mais il y a près d'ici une ville où je puis fuir; elle est petite, je puis m'y sauver. Vous savez qu'elle n'est pas grande, et elle me sauvera la vie.

21. L'ange lui répondit: J'accorde encore cette grâce à la prière que vous me faites, de ne pas détruire la ville pour laquelle vous me parlez.

22. Hâtez-vous de vous sauver en ce lieu-là, parce que je ne pourrai rien faire jusqu'à ce que vous y soyez entré. C'est pour cette raison que cette ville fut appelée Ségor.

23. Le soleil se levait sur la terre au même temps que Lot entra dans Ségor.

24. Alors le Seigneur fit descendre du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe une pluie de soufre et de feu,

25. Et il perdit ces villes, et tout le pays d'alentour, et tous les habitants des cités, et tout ce qui avait quelque verdure sur la terre.

26. Or la femme de Lot regarda derrière elle, et elle fut changée en une statue de sel.

27. Or Abraham s'étant levé le matin, vint au lieu où il avait été auparavant avec le Seigneur,

28. Et regardant Sodome et Gomorrhe, et tout le pays d'alentour, il vit des cendres enflammées qui s'élevaient de la terre comme la fumée d'une fournaise.

tée pour *modica*). En insistant sur la petitesse de la ville, le suppliant voulait dire qu'une localité si peu considérable n'était pas sans doute corrompue comme Sodome, et qu'il serait plus aisé à Dieu de l'épargner.

21-22. *Ecce etiam in hoc...* Aimable acquiescement, malgré le peu de foi de Lot. Une condition, pourtant: *festina*. — Conclusion historique: *tétrico...* Segor; en hébr.: *Şo'ar*, (jeu de mots avec *miş'ar*, petite). Le nom primitif était Bala, d'après XIV, 2. La plupart des interprètes contemporains placent Ségor dans l'ouadi es-Saïeh, à une heure environ du S.-E. de la mer Morte.

24. Description de la ruine de la Pentapole, 24-28. — *Super Sodomam et Gomorrhæm*. D'après Deut. xxxix, 22, Adama et Sobim furent également détruites; on ne mentionne ici que les deux villes principales. — *Pluit... sulphur et ignem*. Les interprètes discutent sur la manière dont eut lieu ce terrible phénomène: vraie pluie de soufre incandescent, éruption volcanique, ou la foudre produisant une conflagration parmi les matières si inflammables (soufre et bitume) qui abondent dans cette région; telles sont les principales hypothèses. — *A Domino de cælo*. « Jéhovah fit pleuvoir... de Jéhovah, du ciel. » L'expression est remarquable. Selon plusieurs Pères (S. Ignace, S. Justin martyr, Tertullien, S. Cyrilien, S. Atha-

nase, etc.), le premier « Dominus » désignerait le Verbe; le second, Dieu le Père.

25. *Et subvertit...* Le résultat produit fut une destruction universelle (*omnem, universos, cuncta*); rien n'échappa. C'est à tort qu'on a rattaché à cet événement la formation de la mer Morte, qui doit remonter à une époque bien antérieure. Il serait possible, cependant, que la partie la plus méridionale et la moins profonde du bassin datât de la ruine de la Pentapole, et recouvrit au moins en partie l'emplacement des cités maudites. Voy. Chauvet et Isambert, *Syrie et Palestine*, p. 367 et ss.; de Sauley, *Voyage autour de la mer Morte*; de Luynes, *Voyage d'exploration à la mer Morte*, I, 359 et ss.

26. *Versa est in statuam salis*. D'après l'hébr.: « Et elle fut une stèle (une colonne) de sel. » Ou par une incrustation rapide, à la suite d'une mort foudroyante; ou par un soulèvement des masses de sel gemme qui existent au sud de la mer Morte (la femme de Lot aurait été alors saisie au milieu des blocs). Le livre de la Sagesse, x, 7, et Jésus-Christ lui-même, Luc. xvii, 32, signalent le caractère historique de cet épisode. Cf. Josephé, Ant. I, 11.

27-29. L'écriture sacrée revient à Abraham, pour lui attribuer, après Dieu, le salut de Lot. — *Consurgens mane*: anxieux de savoir ce qui s'était passé. — *Ubi steterat*: là où il avait adressé

29. Lorsque Dieu détruisait les villes de ce pays-là, il se souvint d'Abraham, et délivra Lot de la ruine de ces villes où il avait demeuré.

30. Lot étant dans Ségor, eut peur d'y périr, s'il y demeurait. Il se retira donc sur la montagne avec ses deux filles, entra dans une caverne, et y demeura avec elles.

31. Alors l'aînée dit à la cadette : Notre père est vieux, et il n'est resté aucun homme sur la terre qui puisse nous épouser selon la coutume de tous les pays.

32. Donnons donc du vin à notre père, et environons-le, et dormons avec lui, afin que nous puissions conserver de la race de notre père.

33. Elles donnèrent donc cette nuit-là du vin à boire à leur père; et l'aînée dormit avec lui, sans qu'il sentit ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

34. Le jour suivant l'aînée dit à la seconde : Vous savez que j'ai dormi hier avec mon père; donnons-lui encore du vin à boire cette nuit, et vous dormirez aussi avec lui; afin que nous conservions de la race de notre père.

35. Elles donnèrent donc encore cette nuit-là du vin à boire à leur père, et sa seconde fille dormit avec lui, sans qu'il sentit non plus ni quand elle se coucha, ni quand elle se leva.

36. Ainsi elles conçurent toutes deux de Lot leur père.

37. L'aînée enfanta un fils, et elle le nomma Moab. C'est lui qui est le père des Moabites, qui existent encore aujourd'hui.

38. La seconde enfanta aussi un fils, qu'elle appela Ammon, c'est-à-dire, le fils de mon peuple. C'est lui qui est le père des Ammonites, que nous voyons encore aujourd'hui.

29. Cum enim subverteret Deus civitates regionis illius, recordatus Abraham, liberavit Lot de subversione urbium in quibus habitaverat.

30. Ascenditque Lot de Segor, et mansit in monte, duæ quoque filiae ejus cum eo (timebat enim manere in Segor); et mansit in spelunca ipse, et duæ filiae ejus cum eo.

31. Dixitque major ad minorem : Pater noster senex est, et nullus virorum remansit in terra qui possit ingredi ad nos juxta morem universæ terræ.

32. Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.

33. Dederunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa. Et ingressa est major, dormivitque cum patre; at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit.

34. Altera quoque die dixit major ad minorem : Ecce dormivi heri cum patre meo; demus ei bibere vinum etiam hac nocte, et dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro.

35. Dederunt etiam et illa nocte patri suo bibere vinum, ingressaque minor filia, dormivit cum eo; et ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit.

36. Conceperunt ergo duæ filiae Lot de patre suo.

37. Peperitque major filium, et vocavit nomen ejus Moab; ipse est pater Moabitarum usque in præsentem diem.

38. Minor quoque peperit filium, et vocavit nomen ejus Ammon, id est, filius populi mei; ipse est pater Ammonitarum usque hodie.

à Dieu sa prière. Voy. la note de XVIII, 22. — *Fornacis* L'expression hébraïque désigne un four à chaux, ou un creuset à fondre les métaux. — *Recordatus Abraham, liberavit*. Bel éloge du saint patriarche.

3° Origine des Moabites et des Ammonites, vers. 30-38.

30. *Ascendit de Segor*. Lot ne s'y croyait pas en sûreté, malgré la promesse divine. Qu'il est loin de la foi d'Abraham! — *In spelunca*: les grottes naturelles sont fréquentes dans les montagnes de Moab. — *Et duæ filiae*. Transition au fait sinistre qui va suivre, et que la Bible expose avec sa simplicité accoutumée.

31-32. Au vers. 32, l'infâme proposition; au vers. 31, deux motifs sur lesquels on l'appuie : 1° *Pater senex*, donc il faut se hâter; 2° *nullus virorum remansit*, tous les hommes avaient péri, d'après elle. Mais, dit S. Augustin, c. *Faust.* XXII, 43, « potius nunquam esse matres quam sic uti patre debuerunt. » Leur seule excuse consiste dans le désir de perpétuer leur famille.

33-35. La motion est acceptée, et aussitôt réalisée.

36-38. Les conséquences. — *Moab*, nom dont la racine paraît être *Me'ab*, « a patre, » fils du père de sa mère. — *Ammon... filius populi mei*: tel est, en effet, le sens des mots *ben-ammi*.

CHAPITRE XX

1. *Profectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cades et Sur, et peregrinatus est in Geraris.*

2. *Dixitque de Sara uxore sua : Soror mea est. Misit ergo Abimelech rex Geraræ, et tulit eam.*

3. *Venit autem Deus ad Abimelech per somnium nocte, et ait illi : En morieris propter mulierem quam tulisti; habet enim virum.*

4. *Abimelech vero non tetigerat eam, et ait : Domine, num gentem ignorantem et justam interficies?*

5. *Nonne ipse dixit mihi : Soror mea est; et ipsa ait : Frater meus est? In simplicitate cordis mei, et munditia manuum mearum, feci hoc.*

6. *Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quod simplici corde feceris; et ideo custodivi te ne peccares in me, et non dimisi ut tangeres eam.*

7. *Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia propheta est; et orabit pro te, et vives; si autem nolueris reddere, scito*

1. Abraham étant parti de là pour aller du côté du midi, habita entre Cadès et Sur. Et étant allé à Gérara pour y demeurer quelque temps,

2. Il dit, parlant de Sara sa femme, qu'elle était sa sœur. Abimélech, roi de Gérara, envoya donc *chez lui*, et fit enlever Sara.

3. Mais Dieu, pendant une nuit, apparut en songe à Abimélech, et lui dit : Vous serez puni de mort à cause de la femme que vous avez enlevée, parce qu'elle a un mari.

4. Or Abimélech ne l'avait point touchée; et il répondit : Seigneur, punirez-vous de mort l'ignorance d'un peuple innocent?

5. Cet homme ne m'a-t-il pas dit lui-même qu'elle était sa sœur? et elle-même aussi ne m'a-t-elle pas dit qu'il était son frère? J'ai fait cela dans la simplicité de mon cœur, et *sans souiller* la pureté de mes mains.

6. Dieu lui dit : Je sais que vous l'avez fait avec un cœur simple; c'est pour cela que je vous ai préservé afin que vous ne péchassiez point contre moi, et que je ne vous ai pas permis de la toucher.

7. Rendez donc présentement cette femme à son mari, parce que c'est un prophète; et il priera pour vous, et vous

§ IV. — Abraham à Gérara. XX, 1 — XXI, 34.

1° Sara est encore merveilleusement préservée. XX, 1 — 18.

CHAP. XX. — 1. *Profectus inde*: de Mambré, près d'Hébron. — *In terram australem*: le Négeb, comme précédemment (xii, 9). — *Inter Cades et Sur*. Dans quelque fertile oasis, située entre ces deux déserts. Voy. les notes de xvi, 7 et 14. — *In Geraris*. Cf. x, 19. Le nom seul de cette ville a survécu, sous la forme de Khirbet-el-Gerar; ses ruines mêmes sont à peine visibles. Cf. V. Guérin, *Description de la Palestine*: Judée, II, 254 et ss. Elle n'était pas très éloignée de Gaza (au sud), et appartenait aussi au territoire des Philistins. Cf. xxvi, 1.

2. *Dixit...*: Soror mea. Comme vingt ans auparavant en Égypte, xii, 18. — *Abimelech*. Nom que l'on croit avoir été le titre commun des rois de cette contrée. Il signifie: Père du roi, ou bien Père-roi. — *Tulit eam*. Sara était alors âgée de quatre-vingt-dix ans; mais elle avait été comme rajeunie miraculeusement pour pouvoir devenir mère. Peut-être aussi Abimélech désirait-il la

prendre pour épouse, moins à cause de sa beauté qu'afin de s'unir par les liens du sang avec Abraham, qu'il voyait si riche et si puissant. Cf. vers. 22.

8. Dieu prend encore la défense de la mère du peuple privilégié. — *Mortuus*. De la maladie mentionnée au vers. 17, et dont il avait été subitement atteint.

4-5. Abimélech se disculpe devant Dieu (*Domine*; hébr., *Adonai*). Il allègue un excellent motif pour obtenir indulgence et pardon: *num gentem ignorantem...*? Et son ignorance était vraiment invincible, car *ipse dixit...*, *ipsa ait...* En résumé, il a agi *in simplicitate cordis et munditia manuum*: deux expressions qui désignent l'innocence, envisagée sous le rapport soit intérieur, soit extérieur. C'était pourtant le rapt et la polygamie; mais Abimélech parle conformément à la moralité relâchée de son pays, qui ne réprouvait que l'adultère proprement dit.

6-7. Dieu accepte son excuse d'après la même règle (vers. 6); il lui impose toutefois une condition (*nunc ergo redde*), avec promesse de pardon s'il obéit, avec menace de mort dans le cas

vivrez. Que si vous ne voulez point la rendre, sachez que vous serez frappé de mort, vous et tout ce qui est à vous.

8. Abimélech se leva aussitôt lorsqu'il était encore nuit, et ayant appelé tous ses serviteurs, il leur dit tout ce qu'il avait entendu; et ils furent tous saisis de frayeur.

9. Il manda aussi Abraham, et lui dit : Pourquoi nous avez-vous traités de la sorte? Quel mal vous avions-nous fait, pour avoir voulu nous engager moi et mon royaume dans un si grand péché? Vous avez fait assurément à notre égard ce que vous n'auriez point dû faire.

10. Et continuant encore ses plaintes, il ajouta : Qu'avez-vous envisagé en agissant ainsi?

11. Abraham lui répondit : J'ai songé et j'ai dit en moi-même : Il n'y a peut-être point de crainte de Dieu en ce pays-ci; et ils me tueront pour avoir ma femme.

12. D'ailleurs elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon père, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mère; et je l'ai épousée.

13. Or depuis que Dieu m'a fait sortir de la maison de mon père, je lui ai dit : Vous me ferez cette grâce dans tous les pays où nous irons, de dire que je suis votre frère.

14. Abimélech donna donc à Abraham des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes; il lui rendit Sara sa femme;

15. Et il lui dit : Vous voyez devant vous toute cette terre, demeurez partout où il vous plaira.

16. Il dit ensuite à Sara : J'ai donné mille pièces d'argent à votre frère, afin qu'en quelque lieu que vous alliez, vous

quod morte morieris tu, et omnia quæ tua sunt.

8. Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos, et locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valde.

9. Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, et dixit ei : Quid fecisti nobis? quid peccavimus in te, quia induxisti super me et super regnum meum peccatum grande? quæ non debuisti facere, fecisti nobis.

10. Rursumque expostulans, ait : Quid vidisti, ut hoc faceres?

11. Respondit Abraham : Cogitavi mecum, dicens : Forsitan non est timor Dei in loco isto; et interficiet me propter uxorem meam;

12. Alias autem et vere soror mea est, filia patris mei, et non filia matris meæ, et duxi eam in uxorem.

13. Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam : Hanc misericordiam facies mecum : in omni loco, ad quem ingrediemur, dices quod frater tuus sim.

14. Tulit igitur Abimelech oves et boves, et servos et ancillas, et dedit Abraham; reddiditque illi Sara uxorem suam,

15. Et ait : Terra coram vobis est; ubicumque tibi placuerit, habita.

16. Sara autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo; hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum

contraire. — Le mot *propheta* doit être pris ici, d'après le contexte (*orabit*), dans sa signification primitive, de façon à désigner non le prophète qui rend des oracles, mais l'homme qui est uni étroitement avec Dieu et qui intercède (« qui parle pour ») en faveur d'un autre.

8-10. Abimélech obéit sur-le-champ, mais non sans adresser à Abraham quelques reproches, comme autrefois le Pharaon. — *Quid peccavimus in te...?* Qu'avions-nous fait pour légitimer ta défiance?

11-13. Abraham justifie sa conduite : 1° par la dépravation morale de tout le pays (au lieu de *forsitan non*, il faudrait « omnino non », assertion très forte); 2° par la réalité des faits : Sara est vraiment sa sœur, étant issue du même père que lui (c.-à-d. du même aïeul, comme l'in-

terprète justement la tradition juive); 3° par une convention conclue entre lui et Sara longtemps avant leur arrivée à Gérara : convention, par conséquent, qui n'avait rien de spécialement injurieux pour Abimélech.

14-16. Heureuse cessation du malentendu. Le monarque égyptien avait donné des présents à Abraham au temps de l'enlèvement de Sara; puis, quand il reconnut son erreur, il les obligea l'un et l'autre à quitter le pays. Abimélech se montre plus noble et plus généreux. Au vers. 16, les mots *fratri tuo* ne sont pas dépourvus d'ironie. — *Mille argenteos*. Nous en ignorons la valeur, car le sicle ne devait pas encore exister. — *Hoc... tibi in velamen*. D'après cette traduction, le pronom désignerait les mille pièces d'argent. Et alors deux explications sont possibles : 1° Achète

sunt, et quocumque perrexeris; memento te deprehensam.

17. Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech, et uxorem ancillasque ejus, et pepererunt;

18. Concluserat enim Dominus omnem vulvam domus Abimelech propter Saram uxorem Abrahamæ.

ayez toujours un voile sur les yeux devant tous ceux avec qui vous serez; et souvenez-vous que vous avez été prise.

17. Abraham pria Dieu ensuite, et Dieu guérit Abimélech, sa femme et ses servantes, et elles enfantèrent;

18. Car Dieu avait frappé de stérilité toute la maison d'Abimélech, à cause de Sara femme d'Abraham.

CHAPITRE XXI

1. Visitavit autem Dominus Saram sicut promiserat, et implevit quæ locutus est.

2. Concepitque et peperit filium in senectute sua, tempore quo prædixerat ei Deus.

3. Vocavitque Abraham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac;

4. Et circumcidit eum octavo die, sicut præceperat ei Deus,

5. Cum centum esset annorum; hæc quippe ætate patris, natus est Isaac.

6. Dixitque Sara: Risum fecit mihi Deus; quicumque audierit, corridebit mihi.

7. Rursumque ait: Quis auditurum crederet Abraham, quod Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni?

8. Crevit igitur puer, et ablactatus est; fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

1. Or le Seigneur visita Sara ainsi qu'il l'avait promis, et il accomplit sa parole.

2. Et elle conçut et enfanta un fils en sa vieillesse, au temps même que Dieu lui avait prédit.

3. Abraham donna le nom d'Isaac à son fils qui lui était né de Sara;

4. Et il le circoncit le huitième jour, selon le commandement qu'il en avait reçu de Dieu,

5. Ayant alors cent ans; car ce fut à cet âge-là qu'il devint père d'Isaac.

6. Et Sara dit alors: Dieu m'a donné un sujet de ris et de joie; quiconque l'apprendra en rira avec moi.

7. Et elle ajouta: Qui croirait qu'on aurait jamais pu dire à Abraham que Sara nourrirait de son lait un fils, qu'elle lui aurait enfanté lorsqu'il serait déjà vieux?

8. Pendant l'enfant crût, et on le sevrâ; et Abraham fit un grand festin au jour qu'il fut sevré.

avec cela un voile qui dissimulerait sa beauté: 2° Que ce présent te fasse oublier l'injure involontaire que je t'ai faite. Nous préférons cette seconde interprétation, qui est celle de saint Jean Chrysostome. Dans l'hébreu, le pronom, qui est au masculin, peut retomber sur Abraham: Que celui-ci soit pour toi un voile, une protection. — *Memento... te deprehensam*, et sois désormais plus prudente. Hébr.: et tu es (maintenant) justifiée.

17-18. Conclusion de tout l'épisode. — *Concluserat...* Selon l'opinion la plus probable, le châtement avait consisté dans l'impossibilité de concevoir, non dans celle d'enfanter. Dieu mit fin à cette impuissance temporaire.

2° Naissance d'Isaac. XXI, 1-7.

CHAP. XXI. — 1-2. *Visitavit...*, *implevit...*, *tempore quo prædixerat*. On met en relief l'admirable fidélité de Dieu à tenir ses engagements.

3-4. *Vocavit...*, *circumcidit...*, *sicut præcepe-*

rat. Abraham aussi fut fidèle et obéissant comme toujours.

6. *Centum annorum*. Le narrateur insiste sur cette date.

6-7. Deux intéressantes réflexions de Sara. 1° Un jeu de mots, qui roule sur le nom du nouveau-né: *risum* (*š'hoq*) *fect...*, *corridebit* (*ysahaq*)... 2° Un sentiment d'admiration pour la toute-puissance divine, qui avait opéré une telle merveille: *quis...* *crederet...*?

3° Expulsion d'Agar et d'Ismaël. XXI, 8-21.

8. *Crevit... et ablactatus est*. En général, le sevrage a lieu assez tard en Orient: à trois ans d'après II Par. xxxi, 16 et II Mach. vii, 27; à un âge encore plus avancé d'après I Reg. ii, 24, où Samuel, à peine sevré, est laissé par sa mère auprès du grand prêtre Héli. — *Grande convivium*: la même coutume subsiste encore dans les contrées orientales.

9. Mais Sara ayant vu le fils d'Agar l'Égyptienne, qui jouait avec Isaac son fils, elle dit à Abraham :

10. Chassez cette servante avec son fils; car le fils de cette servante ne sera point héritier avec mon fils Isaac.

11. Ce discours parut dur à Abraham, à cause de son fils *Ismaël*.

12. Mais Dieu lui dit : Que ce que Sara vous a dit touchant votre fils et votre servante ne vous paraisse point trop rude. Faites tout ce qu'elle vous dira, parce que c'est d'Isaac que sortira la race qui doit porter votre nom.

13. Je ne laisserai pas, néanmoins, de rendre le fils de votre servante chef d'un grand peuple, parce qu'il est sorti de vous.

14. Abraham se leva donc dès le point du jour, prit du pain et une outre pleine d'eau, qu'il mit sur l'épaule d'Agar, et il lui donna son fils, et la renvoya. Elle, étant sortie, errait dans la solitude de Bersabée.

15. Et l'eau qui était dans l'outre ayant manqué, elle laissa son fils couché sous un des arbres qui étaient là,

16. S'éloigna de lui d'un trait d'arc, et s'assit vis-à-vis, en disant : Je ne verrai point mourir mon enfant; et élevant sa voix dans le lieu où elle se tint assise, elle se mit à pleurer.

17. Or Dieu écouta la voix de l'enfant; et un ange de Dieu appela Agar du ciel, et lui dit : Agar, que faites-vous là ? Ne

9. Cumque vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham :

10. Ejice ancillam hanc, et filium ejus; non enim erit heres filius ancillæ cum filio meo Isaac.

11. Dure accepit hoc Abraham pro filio suo.

12. Cui dixit Deus : Non tibi videatur asperum super puero, et super ancilla tua; omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus; quia in Isaac vocabitur tibi semen.

13. Sed et filium ancillæ faciam in gentem magnam, quia semen tuum est.

14. Surrexit itaque Abraham mane, et tollens panem et utrem aquæ, imposuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, et dimisit eam. Quæ cum abiisset, errabat in solitudine Bersabæe.

15. Cumque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant.

16. Et abiit, seditque e regione procul quantum potest arcus jacere; dixit enim: Non video morientem puerum; et sedens contra, levavit vocem suam, et flevit.

17. Exaudivit autem Deus vocem pueri, vocavitque angelus Dei Agar de cælo, dicens : Quid agis, Agar? noli timere;

9. La fête fut bientôt troublée. — *Ludentem* est évidemment ici un euphémisme, pour « ludibrio habentem », ou « persequentem », comme traduit saint Paul, Gal. iv, 29. Ismaël avait alors au delà de quinze ans, et il ne devait pas assister sans peine à cette fête, qui lui rappelait que tous ses privilèges étaient perdus; il manifesta par quelque procédé grossier son mépris pour son jeune frère.

10-13. *Ancillam hanc* (pronom dédaigneux) et *filium...* Sara réclame une mesure radicale, et elle motive aussitôt sa demande : *non enim erit heres...* Voy., Gal. iv, 22-20, le beau commentaire allégorique que saint Paul a donné de cette parole. Du reste, Dieu lui-même, vers. 12, approuvera la mère d'Isaac, tout en assurant de grandes destinées à Ismaël, vers. 13, en considération de son père. Néanmoins, *dure accepit... Abraham* : trait touchant, qui nous fait lire au fond de son cœur.

14-16. Tableau pittoresque et pathétique. D'abord la conduite du père, 14^e, qui remet à la pauvre Agar des vivres pour le voyage (*panem, utrem aquæ* : une outre en peau de chèvre; *imposuit scapulæ*, car c'est sur l'épaule ou sur la

tête que les femmes orientales portent les fardeaux), et, en dernier lieu, leur fils, avec quel serrement de cœur! Ensuite, 14^e-16, la conduite de la mère. Agar, prise au dépourvu, découragée, se mit à errer sans plan arrêté, *in solitudine Bersabæe* (nom cité par anticipation; voy. le vers. 31), au sud-est de Gérara. La provision d'eau fut promptement épuisée, et les deux voyageurs égarés se trouveront réduits à la dernière détresse. Le récit est d'une extrême délicatesse. — *Abjecit* : acte d'une mère au désespoir. Toutefois Agar a soin de laisser son fils à l'ombre d'un de ces arbrisseaux (hébr., *stav*) qui croissent dans le désert. — *Et abiit* : n'ayant pas le courage d'assister à son agonie; cependant elle ne s'éloigne qu'à une courte distance (*quantum potest arcus...*), et là elle donne un libre cours à ses sanglots.

17-19. Le divin secours. — *Exaudivit... vocem pueri* : non la bruyante douleur de la mère, mais la prière muette du fils d'Abraham. L'ange qui servira d'intermédiaire pour secourir Agar n'est plus appelé « angelus Domini », comme au chap. xvi, 7 et 9, mais *angelus Dei* (*Elohim*); c'est que, désormais, Ismaël et sa mère sont sé-

exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est.

18. Surge, tolle puerum, et tene manum illius; quia in gentem magnam faciam eum.

19. Aperuitque oculos ejus Deus; quæ videns puteum aquæ, abiit, et implevit utrem, deditque puero bibere.

20. Et fuit cum eo; qui crevit, et moratus est in solitudine, factusque est juvenis sagittarius.

21. Habitavitque in deserto Pharan, et accepit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

22. Eodem tempore dixit Abimelech, et Phicol princeps exercitus ejus, ad Abraham: Deus tecum est in universis quæ agis.

23. Jura ergo per Deum, ne nocæs mihi, et posteris meis, stirpique meæ; sed juxta misericordiam, quam feci tibi, facies mihi, et terræ in qua versatus es advena.

24. Dixitque Abraham: Ego jurabo.

25. Et increpavit Abimelech propter puteum aquæ quem vi abstulerant servi ejus.

26. Responditque Abimelech: Nescivi quis fecerit hanc rem; sed et tu non indicasti mihi, et ego non audivi præter hodie.

27. Tulit itaque Abraham oves et bo-

craignez point; car Dieu a écouté la voix de l'enfant du lieu où il est.

18. Levez-vous, prenez l'enfant, et tenez-le par la main; car je le rendrai chef d'un grand peuple.

19. En même temps Dieu lui ouvrit les yeux; et ayant aperçu un puits plein d'eau, elle y alla; elle y remplit son outre, et elle donna à boire à l'enfant.

20. Et elle demeura avec l'enfant, qui crût et demeura dans les déserts, et qui devint un jeune homme adroit à tirer de l'arc.

21. Il habita dans le désert de Pharan, et sa mère lui fit épouser une femme du pays d'Égypte.

22. En ce même temps, Abimélech, accompagné de Phicol, qui commandait son armée, vint dire à Abraham: Dieu est avec vous dans tout ce que vous faites.

23. Jurez-moi donc par le nom de Dieu, que vous ne me ferez point de mal, ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race; mais que vous me traiterez, et ce pays dans lequel vous avez demeuré comme étranger, avec la bonté avec laquelle je vous ai traité.

24. Abraham lui répondit: Je vous le jurerai.

25. Et il fit ses plaintes à Abimélech, de la violence avec laquelle quelques-uns de ses serviteurs lui avaient enlevé un puits.

26. Abimélech lui répondit: Je n'ai point su qui vous a fait cette injustice; vous ne m'en avez point vous-même averti, et jusqu'à ce jour je n'en ai jamais ouï parler.

27. Abraham donna donc à Abimélech

parés de la famille sacrée et du Dieu de la révélation. — *Tene manum*...: C.-à-d. protège-le, ne l'abandonne pas. — *Aperuitque oculos*... La douleur avait, pour ainsi dire, aveuglé Agar, de manière à l'empêcher de voir la source (*puteum aquæ*) qui était tout près de là.

20-21. Quatre détails sur la vie subséquente d'Ismaël. — 1° Sa mère demeura constamment auprès de lui, selon la recommandation divine. 2° Il établit, et sa postérité après lui, son séjour habituel au désert. On ajoute plus bas que ce fut au désert de Pharan, aujourd'hui Et-Tih, dans la partie nord de l'Arabie Pétrée. Cf. xiv, 6. 3° Il devint un habile archer, par conséquent un grand chasseur. 4° Sa mère le maria avec une Égyptienne; circonstance naturelle, puisqu'elle était elle-même originaire d'Égypte.

4° Traité conclu entre Abraham et Abimélech. XXI, 22-34.

22-23. *Abimelech*: le roi phillistin mentionné au chap. xx, 2 et ss. — *Phicol*. Nom qui signifie

« la bouche de tous », et qui désignait, à ce que l'on croit, tous les premiers ministres du pays; nous le retrouverons plus loin, xxvi, 26. Le roi amena avec lui son *princeps exercitus*, pour donner un caractère public et politique à l'alliance qu'il voulait conclure avec Abraham. Ce ne devait pas être seulement un traité personnel. — *Deus tecum est*... Raison spéciale pour laquelle Abimélech désirait cette alliance; elle fait honneur à son esprit religieux.

24-25. Abraham consent, vers. 24; mais il profite de la circonstance pour déposer une plainte bien légitime, vers. 25. Dans ces pays brûlants, l'eau, qui est si rare et si précieuse, est souvent un objet de litige entre les pasteurs.

26. Excuses d'Abimélech, qui attestent de nouveau (cf. xx, 4 et ss.) son caractère généreux et loyal.

27-32. Après ces pourparlers préliminaires, nous avons le cérémonial de l'alliance: présents d'Abraham à Abimélech, 27*; le traité conclu

des brebis et des bœufs, et ils firent alliance ensemble.

28. Et Abraham ayant mis à part sept jeunes brebis qu'il avait tirées de son troupeau,

29. Abimélech lui demanda : Que voulez dire ces sept jeunes brebis que vous avez mises ainsi à part ?

30. Vous recevrez, dit Abraham, ces sept jeunes brebis de ma main, afin qu'elles me servent de témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits.

31. C'est pourquoi ce lieu fut appelé Bersabée, parce qu'ils avaient juré là tous deux.

32. Et ils firent alliance auprès du puits du serment.

33. Abimélech s'en alla ensuite avec Phicol, général de son armée; et ils retournèrent dans le pays des Philistins. Mais Abraham planta un bois à Bersabée, et il invoqua en ce lieu-là le nom du Seigneur, le Dieu éternel.

34. Et il demeura longtemps au pays des Philistins.

ves, et dedit Abimelech, percusserunt-que ambo fœdus.

28. Et statuit Abraham septem agnas gregis seorsum.

29. Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seorsum ?

30. At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea, ut sint mihi in testimonium, quoniam ego fodi puteum istum.

31. Idcirco vocatus est locus ille Bersabee; quia ibi uterque juravit.

32. Et inierunt fœdus pro puteo juramenti.

33. Surrexit autem Abimelech, et Phicol princeps exercitus ejus, reversique sunt in terram Palæstinorum; Abraham vero plantavit nemus in Bersabee, et invocavit ibi nomen Domini Dei æterni.

34. Et fuit colonus terræ Palæstinorum diebus multis.

CHAPITRE XXII

1. Après cela, Dieu tenta Abraham, et lui dit : Abraham, Abraham. Abraham lui répondit : Me voici.

2. Dieu ajouta : Prenez Isaac, votre fils unique qui vous est si cher, et allez en la terre de vision, et là vous me l'offrirez en holocauste sur une des montagnes que je vous montrerai.

1. Quæ postquam gesta sunt, tentavit Deus Abraham, et dixit ad eum : Abraham ! Abraham ! At ille respondit : Adsum.

2. Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, et vade in terram visionis, atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.

devant témoins, 27^b; autre présent spécial, pour confirmer les droits du patriarche sur les puits litigieux, 28-30; le nom de *Bersabee* (hébr., *B'er-sébah*), c.-à-d. « puits des sept », qui devait rappeler le contrat particulier passé entre les deux amis au sujet de ce puits, 31-32, indépendamment de leur alliance générale. Près des ruines de *Bér-es-Séba* on voit encore le puits creusé par Abraham. Il est solidement construit et ne manque jamais d'eau; sa margelle est toute sillonnée par les marques des cordes qui ont servi à puiser. Autour sont des auges de pierre servant d'abreuvoirs. Voy. *l'Atl. archéol. de la Bible*, pl. xxxviii, fig. 2.

33-34. Un mot de conclusion sur chacun des contractants. — *In terram Palæstinorum* : à Géara. — *Nemus* : hébr., un tamaris, l'arbre du désert et des bords de la mer; simple arbuste d'agrément dans nos contrées. Voy. *l'Atl. d'hist. nat. de la Bible*, pl. xxvii, fig. 8, et pl. xxviii, fig. 7.

— *Nomen Domini Dei æterni* : de Jéhovah 'El 'olâm; nouvelle appellation divine. — *Fuit colonus*. Hébr., « peregrinatus est. »

SECTION V. — QUATRIÈME PÉRIODE DE LA VIE D'ABRAHAM. XXII, 1 — XXV, 11.

§ I. — *Le sacrifice d'Abraham et sa récompense.* XXII, 1-19.

1^o Le sacrifice, 1-14.

CHAP. XXII. — 1-2. *Tentavit Deus*. Jamais Abraham n'avait été aussi heureux : il est riche, estimé, allié aux habitants du pays; Sara lui a donné un fils auquel il se complait. Dieu choisit ce moment pour lui envoyer la plus grande et la plus décisive de toutes ses épreuves. — *Tolle...* Comme l'ordre divin relève bien l'étendue du sacrifice demandé! Ton fils, unique, chéri; et le nom d'Isaac à la fin pour résumer et personnifier toutes ses qualités. — *Unigenitum*, en tant que fils unique de Sara, la véritable épouse, et en

3. Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum, ducens secum duos juvenes, et Isaac filium suum; cumque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem præceperat ei Deus.

4. Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul,

5. Dixitque ad pueros suos: Expectate hic cum asino; ego et puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos.

6. Tulit quoque ligna holocausti, et imposuit super Isaac filium suum; ipse vero portabat in manibus ignem et gladium. Cumque duo pergerent simul,

7. Dixit Isaac patri suo: Pater mi. At ille respondit: Quid vis, fili? Ecce, inquit, ignis et ligna; ubi est victima holocausti?

8. Dixit autem Abraham: Deus providet sibi victimam holocausti, fili mi. Pergebant ergo pariter;

9. Et venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo ædificavit altare, et desuper ligna composuit; cumque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum.

10. Extenditque manum, et arripuit gladium, ut immolaret filium suum.

3. Abraham se leva donc avant le jour, prépara son âne, et prit avec lui deux jeunes serviteurs, et Isaac son fils; et ayant coupé le bois qui devait servir à l'holocauste, il s'en alla au lieu où Dieu lui avait commandé d'aller.

4. Le troisième jour, levant les yeux en haut, il vit le lieu de loin,

5. Et il dit à ses serviteurs: Attendez-moi ici avec l'âne; nous ne ferons qu'aller jusque-là, mon fils et moi, et après avoir adoré, nous reviendrons aussitôt à vous.

6. Il prit aussi le bois pour l'holocauste, qu'il mit sur son fils Isaac; et lui, il portait en ses mains le feu et le couteau. Et tandis qu'ils marchaient ainsi tous deux,

7. Isaac dit à son père: Mon père. Abraham lui répondit: Mon fils, que voulez-vous? Voilà, dit Isaac, le feu et le bois: où est la victime pour l'holocauste?

8. Abraham lui répondit: Mon fils, Dieu aura soin de fournir lui-même la victime de l'holocauste. Ils continuèrent donc à marcher ensemble,

9. Et ils vinrent au lieu que Dieu avait montré à Abraham. Il y dressa un autel, disposa dessus le bois pour l'holocauste, lia ensuite son fils Isaac, et le mit sur le bois qu'il avait arrangé sur l'autel.

10. En même temps il étendit la main, et prit le couteau pour immoler son fils.

tant qu'unique héritier; du reste, Israël ne comptait plus, pour ainsi dire, depuis la séparation racontée plus haut. On ignore l'âge exact d'Isaac à cette époque; les détails du vers. 6 démontrent qu'il n'était plus un enfant, mais un robuste jeune homme. — *In terram visionis*. Mieux: dans le pays de Moriah; nom d'abord de toute une région, lequel passa ensuite à la colline isolée qui fut témoin du sacrifice. Sur cette même montagne fut plus tard construit le temple de Salomon, d'après les traditions juive et chrétienne. Le lieu précis du sacrifice serait le rocher que domine la splendide coupole de la mosquée d'Omar, à Jérusalem. Voyez H. Nicole, *Plan topographique de Jérusalem et de ses environs*, Paris, 1886.

3. *Igitur Abraham...* Sans faire la moindre objection. Admirable simplicité et promptitude d'obéissance. Il s'occupe aussitôt des préparatifs de l'holocauste, qui sont si dramatiquement exposés. — *Ligna*: le bois du bûcher. Non qu'Abraham craignît de n'en pas trouver au Moriah, mais il désirait que tout fût prêt dès qu'il arriverait au lieu du sacrifice.

4. *Die tertio...* Quelles angoisses durant ce long voyage! La date coïncide fort bien avec la situation du mont Moriah.

5. *Revertemur*. Abraham voulait dissimuler

jusqu'au bout à ses serviteurs la nature du sacrifice qu'il allait offrir; mieux encore, comme l'exprime l'épître aux Hébr., xi, 19, malgré les inquiétudes poignantes du moment, un vif espoir s'agitait dans son âme, « arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus. »

6. *Imposuit super Isaac*. Douce victime, qui figurait, ainsi que l'ont fait observer plusieurs Pères, une autre victime beaucoup plus parfaite, Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, portant au Calvaire le bois de son sacrifice. — *Ignem et gladium*. De la braise incandescente ou une torche allumée, pour mettre le feu au bûcher; le couteau, pour immoler.

7-8. Dialogue vraiment tragique. Isaac pose à son père une question naïve, bien naturelle dans la circonstance: *Ubi... victima?* Abraham, désireux de ne l'avertir qu'au dernier moment, et continuant d'espérer « contra spem in spe », fait une réponse à double entente: *Deus providebit*.

9-10. Autres détails pleins de beauté. — *Altare*: un monceau de terre ou de pierres. — *Cum... alligasset*, ainsi qu'on faisait pour les animaux qui servaient de victimes. Isaac comprend maintenant, mais fit à généreusement associé sa volonté à celle de son père. — *Extendit...*, *arripuit*. Description vivante et rapide.

11. Mais à l'instant l'ange du Seigneur lui cria du ciel : Abraham, Abraham. Il lui répondit : Me voici.

12. L'ange ajouta : Ne mettez point la main sur l'enfant, et ne lui faites aucun mal. Je connais maintenant que vous craignez Dieu, puisque pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique.

13. Abraham, levant les yeux, aperçut derrière lui un bélier qui s'était embarrassé avec ses cornes dans un buisson ; et l'ayant pris, il l'offrit en holocauste au lieu de son fils.

14. Et il appela ce lieu d'un nom qui signifie : Le Seigneur voit. C'est pourquoi on dit encore aujourd'hui : Le Seigneur verra sur la montagne.

15. L'ange du Seigneur appela Abraham du ciel pour la seconde fois, et lui dit :

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que puisque vous avez fait cette action, et que pour m'obéir vous n'avez point épargné votre fils unique,

17. Je vous bénirai, et je multiplierai votre race comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le rivage de la mer. Votre postérité possèdera les villes de ses ennemis ;

18. Et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix.

19. Abraham revint ensuite trouver ses serviteurs, et ils s'en retournèrent ensemble à Bersabée, où il demeura.

20. Après cela, on vint dire à Abraham que son frère Nachor avait eu de sa femme Melcha plusieurs fils,

11. Et ecce angelus Domini de caelo clamavit, dicens : Abraham ! Abraham ! Qui respondit : Adsum.

12. Dixitque ei : Non extendas manum tuam super puerum, neque facias illi quidquam ; nunc cognovi quod times Deum, et non pepercisti unigenito filio tuo propter me.

13. Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres hærentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio.

14. Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde usque hodie dicitur : In monte Dominus videbit.

15. Vocavit autem angelus Domini Abraham secundo de caelo, dicens :

16. Per memetipsum juravi, dicit Dominus : quia fecisti hanc rem, et non pepercisti filio tuo unigenito propter me,

17. Benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas caeli, et velut arenam quæ est in littore maris ; possidebit semen tuum portas inimicorum suorum,

18. Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ.

19. Reversusque est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, et habitavit ibi.

20. His ita gestis, nuntiatum est Abrahamæ quod Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo,

11-13. La délivrance miraculeuse. — *Nunc cognovi*, par une expérience plus manifeste que toutes les autres. — *Non pepercisti...* Dieu non plus n'épargnera pas son Fils unique, mais il le sacrifiera pour nous sans hésiter. Cf. Rom. VIII, 32 : passage qui fait vraisemblablement allusion à cette réflexion de Jéhovah. — *Hærentem cornibus*. Les béliers orientaux sont souvent munis de quatre cornes et s'embarrassent aisément dans les buissons épineux. V. l'Atlas d'hist. nat. de la Bible, pl. xc, fig. 2.

14. *Dominus videt*. En hébr. : *Y'hovah yr'eh* ; au vers. 8, Abraham avait employé le nom plus commun de *Elohim* (« Dieu providebit, » *Elohim yr'eh*). — *Dicitur*, par manière de proverbe. — *In monte... videbit*, avec le sens de « providebit ». L'hébreu emploie la forme passive, avec une nuance (*yr'eh*, « videbitur »). Ce qui revient, dans le latin, à Mont de la Providence ; dans le texte primitif, à Mont de la Révélation.

2° Confirmation des promesses divines, 15-19.

15. Formule d'introduction.

11-18. Dieu renouvelle et confirme à Abraham pour la dernière fois ses anciennes promesses. — *Per memetipsum juravi*. Ce serment est remarquable ; voyez le passage Hebr. VI, 13-17, qui le commente. — *Quia fecisti...* Dieu fait ressortir la générosité du sacrifice, par conséquent l'étendue de sa propre satisfaction. — A la comparaison employée précédemment, *stellas maris*, le Seigneur en ajoute une autre encore plus expressive : *velut arenam...* — *Portas inimicorum...* Posséder les portes, c'est posséder les cités ; par suite, avoir triomphé totalement des ennemis. — *Benedicentur in semine suo* : dans le Messie, comme il a été marqué plus haut.

19. Conclusion si simple d'un fait si sublime.

§ II. — La postérité de Nachor. Mort et sépulture de Sara. XXII, 20 — XXIII, 20.

1° La postérité de Nachor. XX, 20-24.

20. *Nuntiatum est...* Message qui paraît bien tardif ; puisque les fils de Nachor avaient déjà des enfants (vers. 23) ; mais alors les commu-

21. Hus primogenitum, et Buz fratrem ejus, et Camuel patrem Syrorum,

22. Et Cased, et Azau, Pheldas quocumque et Jedlaph,

23. Ac Bathuel, de quo nata est Rebecca; octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abraham.

24. Concubina vero illius, nomine Roma, peperit Tabée, et Gaham, et Tahas, et Maacha.

21. Hus, son aîné; Buz, frère de celui-ci; Camuel, père des Syriens;

22. Cased, Azai, Pheldas, Jedlaph,

23. Et Bathuel, dont Rébecca était fille. Ce sont là les huit fils que Nachor, frère d'Abraham, eut de Melcha, sa femme.

24. Sa concubine, qui s'appelait Roma, lui enfanta Tabée, Gaham, Tahas et Maacha.

CHAPITRE XXIII

1. Vixit autem Sara centum viginti septem annis.

2. Et mortua est in civitate Arbee, quæ est Hebron, in terra Chanaan; venitque Abraham ut plangeret, et fletet eam.

3. Cumque surrexisset ab officio funeris, locutus est ad filios Heth, dicens:

4. Advena sum et peregrinus apud vos; date mihi jus sepulchri vobiscum, ut sepeliam mortuum meum.

5. Responderunt filii Heth, dicentes:

6. Audi nos, Domine; princeps Dei es apud nos; in electis sepulchris nostris

1. Sara, ayant vécu cent vingt-sept ans,

2. Mourut dans la ville d'Arbée, qui est la même qu'Hébron, au pays de Chanaan. Abraham la pleura, et en fit le deuil.

3. Et s'étant levé, après s'être acquitté de ce devoir qu'on rend aux morts, il vint parler aux enfants de Heth, et il leur dit:

4. Je suis parmi vous un étranger et un voyageur; donnez-moi droit de sépulture au milieu de vous, afin que j'enterre la personne qui m'est morte.

5. Les enfants de Heth lui répondirent:

6. Seigneur, écoutez-nous. Vous êtes parmi nous comme un grand prince; en-

nications étaient rares, parce qu'elles étaient difficiles; et surtout, les deux familles avaient vécu complètement séparées. Cf. XII, 1. — *Melcha*, la nièce d'Abraham. Cf. XI, 27, 29.

21-23. Liste des huit fils que Nachor eut de Melcha. Plusieurs de leurs noms ont déjà paru dans la Table des peuples, entre autres celui de *Hus*, que nous retrouverons encore parmi les descendants d'Esau, XXXV, 28; comme aujourd'hui, les mêmes noms étaient répétés dans une même famille. — *Patrem Syrorum* est une erreur de traduction, pour « père d'Aram ». — *Bathuel... de quo Rebecca*. Il est évident que ce trait est mentionné en vue du rôle que Rébecca, la petite-nièce d'Abraham, jouera bientôt dans le récit, chap. XXIV.

24. *Concubina vero...* L'expression hébraïque *fléghes* n'a rien d'ignominieux; elle désigne simplement une femme de second rang.

2^o Mort et sépulture de Sara. XXIII, 1-20.

CHAP. XXIII. — 1. *Vixit... Sara*. C'est la seule femme, a-t-on remarqué depuis longtemps, dont la Bible mentionne l'âge. Mais Sara était la mère de la nation théocratique. — *Centum viginti septem...* Trente-sept ans après la naissance d'Isaac. Cf. XXI, 5.

2. *In civitate Arbee* (hébr. : à *Qiryat-'Arba'*), quæ est Hebron. Hébron était le nom primitif;

il disparut pour un temps, puis les Israélites le rétablirent après leur conquête de la Palestine, Jos. XIV, 15; XV, 13. — *Viginti Abraham*. Peut-être était-il absent lorsque survint la mort de Sara; toutefois, l'expression peut simplement signifier qu'il entra dans la tente de sa femme pour lui rendre les derniers devoirs. — *Ut plangeret, et fletet*: les manifestations bruyantes de la douleur usitées chez les Orientaux.

3. Les vers. 3-16 contiennent l'une des scènes les plus intéressantes de la Bible. Ils décrivent un contrat de vente, conclu devant témoins, avec tout l'apparat et l'échange de politesses dont on a toujours été si prodigue en Orient. Voyez, II Reg. XXIV, 20-24, un récit analogue. — *Ad filios Heth*. Les *B'né-Het*, appelés ailleurs Héthéens (X, 15), et célèbres aujourd'hui sous le nom de Hittites, n'étaient pas une simple famille, mais une tribu qui possédait alors Hébron et les alentours.

4. Abraham se présente à eux comme un modeste suppliant : *advena et peregrinus*. Mais, d'après les idées de ces pays et de ces temps, le titre d'étranger était une recommandation puissante. — *Jus sepulchri*. Droit particulièrement cher à ceux des Orientaux auxquels leur condition permet d'acquiescer un tombeau de famille.

5-6. *Princeps Dei*. Superlatif hébreu, pour si-

terrez dans nos plus beaux sépulcres la personne qui vous est morte. Nul d'entre nous ne pourra vous empêcher de mettre dans son tombeau la personne qui vous est morte.

7. Abraham, s'étant levé, adora le peuple de ce pays-là, c'est-à-dire les enfants de Heth,

8. Et il leur dit : Si vous avez agréable que j'enterre la personne qui m'est morte, écoutez-moi, et intercédez pour moi auprès d'Ephron fils de Séor,

9. Afin qu'il me donne sa caverne double, qu'il a à l'extrémité de son champ; qu'il me la cède devant vous pour le prix qu'elle vaut, et qu'ainsi elle soit à moi pour en faire un sépulcre.

10. Or Ephron demeurait au milieu des enfants de Heth; et il répondit à Abraham devant tous ceux qui s'assemblaient à la porte de la ville, et lui dit :

11. Non, mon seigneur, cela ne sera pas ainsi; mais écoutez plutôt ce que je vais vous dire. Je vous donne le champ, et la caverne qui y est, en présence des enfants de mon peuple; enterrez-y celle qui vous est morte.

12. Abraham se prosterna devant le peuple du pays.

13. Et il dit à Ephron au milieu de tous : Écoutez-moi, je vous prie; je vous donnerai l'argent que vaut le champ, recevez-le, et j'y enterrerai ensuite celle qui m'est morte.

14. Ephron lui répondit :

15. Mon seigneur, écoutez-moi : La terre que vous me demandez vaut quatre cents sicles d'argent. C'est son prix entre vous et moi; mais qu'est-ce que cela? Enterrez celle qui vous est morte.

sepeli mortuum tuum; nullusque te prohibere poterit quin in monumento ejus sepelias mortuum tuum.

7. Surrexit Abraham, et adoravit populum terræ, filios videlicet Heth,

8. Dixitque ad eos: Si placet animæ vestræ, ut sepeliam mortuum meum, audite me, et intercedite pro me apud Ephron filium Seor,

9. Ut det mihi speluncam duplicem, quam habet in extrema parte agri sui; pecunia digna tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepulchri.

10. Habebat autem Ephron in medio filiorum Heth. Responditque Ephron ad Abraham cunctis audientibus qui ingrediebantur portam civitatis illius, dicens:

11. Nequaquam ita fiat, domine mi, sed tu magis ausculta quod loquor. Agrum trado tibi, et speluncam quæ in eo est, præsentibus filiis populi mei; sepeli mortuum tuum.

12. Adoravit Abraham coram populo terræ.

13. Et locutus est ad Ephron circumstante plebe: Quæso, ut audias me. Dabo pecuniam pro agro; suscipe eam, et sic sepeliam mortuum meum in eo.

14. Responditque Ephron :

15. Domine mi, audi me: Terra, quam postulas, quadringentis siclis argenti valet; istud est pretium inter me et te; sed quantum est hoc? sepeli mortuum tuum.

gnifier un prince très puissant. — *In electis sepulchris*. Ils lui offrent gracieusement d'enterrer Sara dans un de leurs plus riches sépulcres.

7-9. *Surrexit et adoravit*: pour remercier les Hittites de leur proposition. Abraham se garde bien, toutefois, de prendre à la lettre ce qui n'était de leur part qu'une simple formalité; tout ce qu'il demande, c'est l'intercession des notables de la ville auprès d'Ephron, le propriétaire du caveau spécial qu'il désirait acquérir. — *Speluncam duplicem*. L'expression hébraïque *Makpélah* (« double ») est regardée plus communément comme un nom propre; mais ce nom a pu provenir de ce que la grotte contenait deux chambres distinctes. La Palestine contient un grand nombre de cavernes naturelles, qui suggèrent de bonne heure ce genre de sépulture; on en créa aussi d'artificielles dans le même but. — *Pecunia digna*; hébr.: « plena. » C.-à-d. le prix réel et intégral.

10. Ephron est aussitôt mandé, et la transaction a lieu *cunctis audientibus*, à la porte de la ville. Cf. v. 11.

11. *Nequaquam ita...* Même procédé qu'antérieurement, vers. 6. Et non seulement Ephron semble donner la grotte souhaitée, mais il y ajoute le champ qui la contenait. La suite du récit démontre qu'il connaissait bien ses intérêts.

12-13. Assaut de politesse de la part d'Abraham. Il consent à prendre le champ, mais il insiste encore sur le paiement.

14-15. Le prix est enfin déterminé, *quadringentis siclis argenti*, non sans une formule emphatique (*sed quantum est hoc?*), destinée à masquer ce qu'il avait d'exagéré. Le sicle (*sheqel*, poids) nous apparaît pour la première fois. Sa valeur fut plus tard de 2 fr. 83; mais on ne saurait conjecturer ce qu'elle était à cette époque reculée, où l'argent monnayé n'existait probablement pas encore. *« Sicle, monnaie romaine, 1/2 sesterce. »*

16. Quod cum audisset Abraham, appendit pecuniam, quam Ephron postulaverat, audientibus filiis Heth, quadringentos siclos argenti probatæ monetæ publicæ.

17. Confirmatusque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelunca duplex, respiciens Mambre, tam ipse, quam spelunca, et omnes arbores ejus in cunctis terminis ejus per circuitum,

18. Abrahæ in possessionem, videntibus filiis Heth, et cunctis qui intrabant portam civitatis illius.

19. Atque ita sepelivit Abraham Saram uxorem suam in spelunca agri duplici, quæ respiciebat Mambre. Hæc est Hebron in terra Chanaan.

20. Et confirmatus est ager, et antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessionem monumenti a filiis Heth.

16. Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peser en présence des enfants de Heth l'argent qu'Ephron lui avait demandé, c'est-à-dire quatre cents sicles d'argent en bonne monnaie, reçue de tout le monde.

17. Ainsi, le champ qui avait été autrefois à Ephron, dans lequel il y avait une caverne double qui regarde Mambré, fut livré à Abraham avec tous les arbres qui étaient autour,

18. Et lui fut assuré comme un bien qui lui devint propre, en présence des enfants de Heth, et de tous ceux qui entraient dans l'assemblée à la porte de la ville.

19. Abraham enterra donc sa femme Sara dans la caverne double du champ qui regarde Mambré, où est la ville d'Hebron, au pays de Chanaan.

20. Et le champ, avec la caverne qui y était, fut assuré à Abraham par les enfants de Heth, afin qu'il le possédât comme un sépulcre qui lui appartenait légitimement.

CHAPITRE XXIV

1. Erat autem Abraham senex, diurnumque multorum; et Dominus in cunctis benedixerat ei.

2. Dixitque ad servum seniorem domus suæ, qui præerat omnibus quæ habebat: Pone manum tuam subter femur meum,

1. Or Abraham était vieux et fort avancé en âge, et le Seigneur l'avait béni en toutes choses.

2. Il dit donc au plus ancien de ses serviteurs, qui avait l'intendance sur toute sa maison: Mets ta main sous ma cuisse,

16. *Appendit pecuniam*: selon l'antique coutume que représentent à plusieurs reprises les monuments égyptiens. Voy. l'Atlas archéol. de la Bible, pl. LXIV, fig. 9. — *Probatæ monetæ publicæ*. Hébr.: d'argent ayant cours auprès des marchands.

17-18. Résultat final. Tout est précisé à merveille, jusqu'aux arbres qui croissaient dans le champ, à cause de l'importance de cette acquisition pour l'histoire juive. C'est la première possession fixe de la nation choisie sur le sol de la Terre promise. — *Respiciens Mambre*. Hébr.: en face de...; probablement à l'est de Mambré.

19-20. Double conclusion. La sépulture de Sara est brièvement racontée, vers. 19, et l'écrivain sacré revient encore sur le droit de propriété acquis par Abraham à cette douloureuse occasion, vers. 20. La grotte de Makpélah subsiste à Hébron, où elle est, de la part des musulmans, l'objet d'un culte jaloux et fanatique. Une mosquée la recouvre, et le local entier est entouré d'un mur très ancien, aux pierres colossales. Elle s'ouvrira sans doute un jour aux recherches des savants chrétiens; mais déjà son authenticité est appuyée sur les meilleures garanties.

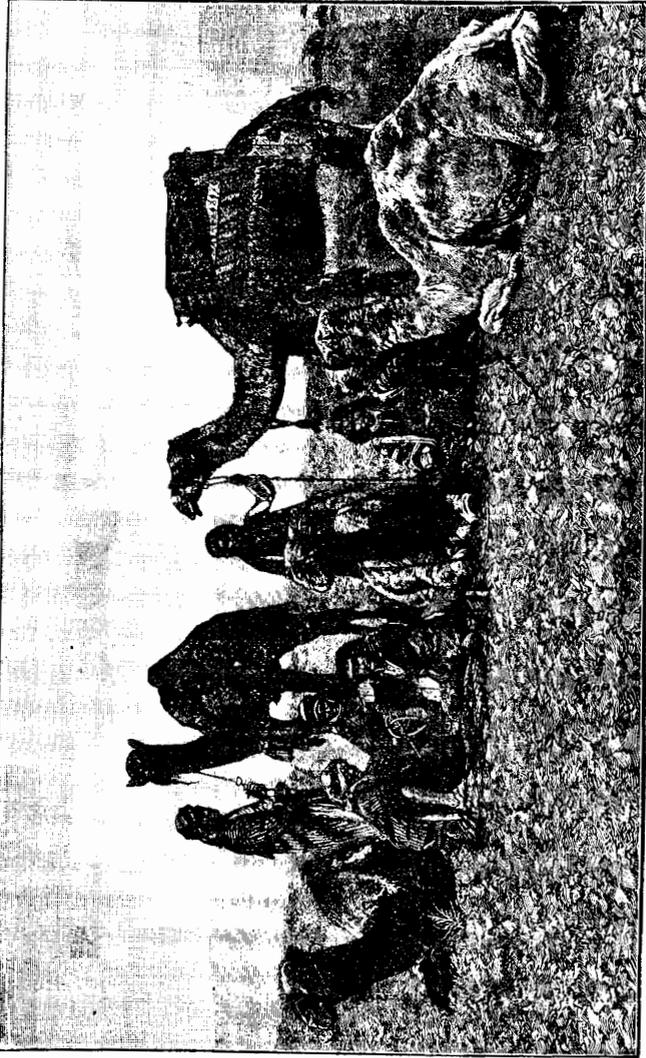
§ III. — Le mariage d'Isaac et de Rébecca. XXIV, 1-67.

Autre narration charmante, digne des saintes Livres.

1° La mission d'Éliézer, vers. 1-9.

CHAP. XXIV. — 1. Ce verset sert d'introduction. — *Abraham senex*. D'après xxv, 20, Isaac avait 40 ans lorsqu'il épousa Rébecca. Abraham était lui-même âgé de 100 ans (xxi, 5) quand naquit le fils de la promesse; son âge actuel était donc d'environ 139 ans. Ces « jours nombreux » étaient pour lui un pressant motif d'assurer l'avenir de la race choisie. — *Dominus in cunctis*... Beau résumé rétrospectif de la vie du patriarche; on même temps, assurance tacite que le projet qu'il méditait alors serait pareillement béni.

2-4. *Ad servum seniorem*... Éliézer, ainsi qu'on le suppose généralement. Cf. xv, 2. Le mot « senior » est sans doute employé dans un sens honorifique (comme « scheik, prêtre, signor »), pour désigner le premier des serviteurs. Au reste, plus de soixante années s'étaient écoulées depuis la première mention d'Éliézer. — *Manum... subter femur*. Mode extraordinaire de serment, signifiant



Petite caravane syrienne. (D'après une photographie.)

3. Afin que je te fasse jurer par le Seigneur, le Dieu du ciel et de la terre, que tu ne prendras aucune des filles des Chananéens parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils;

4. Mais que tu iras au pays où sont mes parents, afin d'y prendre une femme pour mon fils Isaac.

5. Son serviteur lui répondit : Si la fille ne veut pas venir en ce pays-ci avec moi, voulez-vous que je ramène votre fils au lieu d'où vous êtes sorti ?

6. Abraham lui répondit : Garde-toi bien de ramener jamais mon fils en ce pays-là.

7. Le Seigneur, le Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon père et du pays de ma naissance, qui m'a parlé et qui m'a juré en me disant : Je donnerai ce pays à votre race, enverra lui-même son ange devant toi, afin que tu prennes une femme de ce pays-là pour mon fils.

8. Que si la fille ne veut pas te suivre, tu ne seras point obligé à ton serment. Seulement ne ramène jamais mon fils en ce pays-là.

9. Ce serviteur mit donc sa main sous la cuisse d'Abraham son maître, et s'engagea par serment à faire ce qu'il lui avait ordonné.

10. En même temps, il prit dix chameaux du troupeau de son maître; il porta avec lui de tous ses biens; et s'étant mis en chemin, il alla en Mésopotamie, en la ville de Nachor.

11. *Etant arrivé* sur le soir près d'un puits hors de la ville, au temps où les

3. Ut adjurem te per Dominum Deum cæli et terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, inter quos habito;

4. Sed ad terram et cognationem meam proficiscaris, et inde accipias uxorem filio meo Isaac.

5. Respondit servus : Si noluerit mulier venire mecum in terram hanc, numquid reducere debeo filium tuum ad locum, de quo tu egressus es ?

6. Dixitque Abraham : Cave nequando reducas filium meum illuc.

7. Dominus Deus cæli, qui tulit me de domo patris mei, et de terra nativitatis meæ, qui locutus est mihi, et juravit mihi, dicens : Semini tuo dabo terram hanc, ipse mittet angelum suum coram te, et accipies inde uxorem filio meo;

8. Sin autem mulier noluerit sequi te, non teneberis juramento; filium meum tantum ne reducas illuc.

9. Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, et juravit illi super sermone hoc.

10. Tulitque decem camelos de grege domini sui, et abiit, ex omnibus bonis ejus portans secum; profectusque perrexit in Mesopotamiam ad urbem Nachor.

11. Cumque camelos fecisset accumbere extra oppidum juxta puteum aquæ

seulement ici et XLVII, 29. On en ignore la signification précise, quoique les conjectures soient multiples. — *Per Dominum* (Jéhovah) *Deum cæli*... Par le Dieu de l'alliance et le Dieu créateur. — *Ut non accipias*... C'est le côté négatif de la mission confiée à Élézer. Abraham avait vu de ses yeux l'idolâtrie et la corruption des tribus chananéennes; il ne voulait pas que leur sang se mêlât à celui du peuple saint. — *Sed ad terram*... Le côté positif de la mission.

5. Objection bien naturelle de la part de ce serviteur consciencieux.

6-8. Abraham répond à la question d'Élézer, d'abord en termes directs, vers. 6 : Jamais ! les liens d'origine sont depuis longtemps rompus, et ils ne sauraient être renoués (notez la répétition de cet ordre à la fin du vers. 8) ; puis en termes indirects, vers. 7 : Il n'est pas possible que Dieu ne continue pas le cours de ses bontés. Enfin, vers. 8, dans l'hypothèse d'un insuccès, Élézer est dégagé d'avance de son serment.

9. Ainsi rassuré, le fidèle serviteur n'hésite plus à obéir.

2° Départ d'Élézer et son arrivée en Mésopotamie, vers. 10-28.

10. *Decem camelos*. De manière à former une petite caravane. — *Ex omnibus bonis... portans*. Cette traduction suggère l'idée de présents envoyés par Abraham à sa famille, pour la rendre plus propice à son dessein. L'hébreu porte : « Car tous les biens de son maître étaient en sa main ; » ce qui explique comment Élézer put prendre en toute liberté les chameaux d'Abraham, et les autres choses nécessaires pour le voyage. — *In Mesopotamiam*. Hébr. : *Aram naharaim*, la Syrie des deux fleuves; ce qui désigne pareillement la contrée située entre le Tigre et l'Euphrate; *Naharina*, comme l'appellent les inscriptions égyptiennes de plusieurs dynasties. — *Ad urbem Nachor*. C.-à-d. Haran. Cf. XI, 31; XXVII, 43; Act. VII, 2.

11. *Camelos... accumbere*. Pour les décharger et les faire reposer, comme cela a lieu pour ces animaux. Voy. l'Atlas archéolog. de la Bible, pl. LXXVIII, fig. 2. — *Extra oppidum, juxta puteum...*, *vespere*. Détails graphiques, qui dénotent

vespere, tempore quo solent mulieres egredi ad hauriendam aquam, dixit :

12. Domine Deus domini mei Abraham, occurre, obsecro, mihi hodie, et fac misericordiam cum domino meo Abraham.

13. Ecce ego sto prope fontem aquæ, et filiæ habitatorum hujus civitatis egredientur ad hauriendam aquam.

14. Igitur puella, cui ego dixero : Inclina hydriam tuam ut bibam, et illa responderit : Bibe, quin et camelis tuis dabo potum, ipsa est, quam præparasti servo tuo Isaac, et per hoc intelligam quod feceris misericordiam cum domino meo.

15. Necdum intra se verba compleverat, et ecce Rebecca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua.

16. Puella decora nimis, virgoque pulcherrima, et incognita viro ; descenderat autem ad fontem, et impleverat hydriam, ac revertebatur.

17. Occurritque ei servus, et ait : Pau-xillum aquæ mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

18. Quæ respondit : Bibe, domine mi ; celeriterque deposuit hydriam super ulnam suam, et dedit ei potum.

19. Cumque ille bibisset, adjecit : Quin et camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant.

20. Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam ; et haustam omnibus camelis dedit.

21. Ipse autem contemplantatur eam tacitus, scire volens utrum prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.

femmes avaient coutume de sortir pour puiser de l'eau, et ayant fait reposer ses chameaux, il dit :

12. Seigneur, Dieu d'Abraham, mon maître, assistez-moi aujourd'hui, je vous prie, et faites miséricorde à Abraham mon seigneur.

13. Me voici près de cette fontaine, et les filles des habitants de cette ville vont sortir pour puiser de l'eau.

14. Que la fille donc à qui je dirai : Baissez votre urne, afin que je boive ; et qui me répondra : Buvez, et je donnerai aussi à boire à vos chameaux, soit celle que vous avez destinée à Isaac votre serviteur ; et je connaîtrai par là que vous aurez fait miséricorde à mon maître.

15. A peine avait-il achevé de parler ainsi en lui-même, qu'il vit paraître Rebecca, fille de Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frère d'Abraham, qui portait une outre sur son épaule.

16. C'était une jeune fille très agréable, et une vierge parfaitement belle, et inconnue à tout homme : elle était déjà venue à la fontaine, et ayant rempli sa cruche, elle s'en retournait.

17. Le serviteur, allant donc au-devant d'elle, lui dit : Donnez-moi un peu de l'eau que vous portez dans votre urne, afin que je boive.

18. Et elle lui répondit : Buvez, mon seigneur ; et étant aussitôt sa cruche de dessus son épaule, et la penchant sur son bras, elle lui donna à boire.

19. Après qu'il eut bu, elle ajouta : Je m'en vais aussi tirer de l'eau pour vos chameaux, jusqu'à ce qu'ils aient tous bu.

20. Et ayant versé dans les canaux l'eau de sa cruche, elle courut au puits pour en tirer d'autre, qu'elle donna ensuite à tous les chameaux.

21. Cependant le serviteur la considérait sans rien dire, voulant savoir si le Seigneur avait rendu son voyage heureux, ou non.

d'ailleurs la perspicacité d'Éliézer. Il sait qu'à cette heure du jour il trouvera auprès du puits une partie notable des jeunes filles de la ville. Cf. vers. 13.

12-14. Ce serviteur est digne d'Abraham : aux moyens naturels il n'oublie pas d'associer une prière fervente et pleine de foi. — *Occurre... mihi*. Hébr. : « Fais venir au-devant de moi ; » savoir, la personne que je cherche. — *Igitur puella...* Avec une sainte hardiesse, il fixe lui-même un signe qui lui permettra de reconnaître

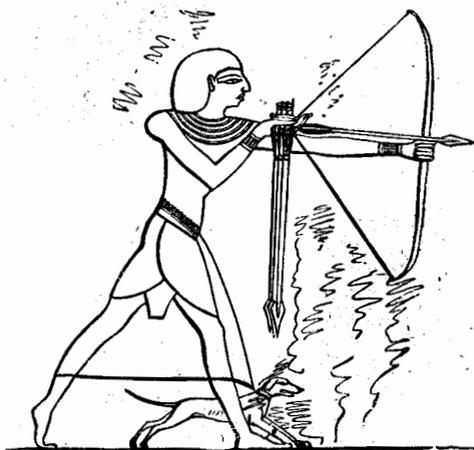
l'épouse destinée à Isaac.

15-20. Le narrateur expose en termes frais, gracieux, dramatiques, la manière dont Dieu exauça sur-le-champ la demande d'Éliézer. Le portrait de Rebecca et sa conduite sont peints merveilleusement. — *In canalibus*. Les auges pour abreuver le bétail, qui se trouvent d'ordinaire, en Orient, auprès de chaque puits.

21. *Contemplantatur... tacitus*. En proie sans doute à une vive émotion ; mais, avant d'agir, il contrôle silencieusement les faits.



Groupe d'amphores. Gen. xxiv, 16.
(Ancienne Égypte.)



Chasseur égyptien. Gen. xxvii, 5. (D'après une peinture
antique.)

22. Après donc que les chameaux eurent bu, cet homme tira des pendants d'oreille d'or, qui pesaient deux sicles, et autant de bracelets, qui en pesaient dix.

23. Et il lui dit : De qui êtes-vous fille ? Indiquez-le-moi. Y a-t-il dans la maison de votre père de la place pour me loger ?

24. Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Melcha et de Nachor son mari.

25. Il y a chez nous, ajouta-t-elle, beaucoup de paille et de foin, et bien du lieu pour y demeurer.

26. Cet homme fit une profonde inclination, et adora le Seigneur,

27. En disant : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître, qui n'a pas écarté de mon maître sa miséricorde et sa vérité, et qui m'a amené dans la maison du frère de mon maître.

28. La jeune fille courut donc à la maison de sa mère, et lui raconta tout ce qu'elle avait entendu.

29. Or Rébecca avait un frère nommé Laban, qui sortit aussitôt pour aller trouver cet homme près de la fontaine.

30. Et ayant déjà vu les pendants d'oreille et les bracelets aux mains de sa sœur, qui lui avait rapporté en même temps tout ce que cet homme lui avait dit, il vint à lui lorsqu'il était encore près de la fontaine avec les chameaux ;

31. Et il lui dit : Entrez, vous qui êtes béni du Seigneur ; pourquoi demeurez-vous dehors ? J'ai préparé la maison, et un lieu pour vos chameaux.

32. Il le fit aussitôt entrer dans le logis ; il déchargea ses chameaux, leur donna de la paille et du foin, et fit laver les pieds de cet homme, et de ceux qui étaient venus avec lui.

22. Postquam autem biberunt cameli, protulit vir in aures aureas, appendentes sicles duos, et armillas totidem pondo sistorum decem.

23. Dixitque ad eam : Cujus es filia ? indica mihi ; est in domo patris tui locus ad manendum ?

24. Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor.

25. Et addidit, dicens : Palearum quoque et foeni plurimum est apud nos, et locus spatiosus ad manendum.

26. Inclinauit se homo, et adoravit Dominum,

27. Dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam et veritatem suam a domino meo, et recto itinere me perduxit in domum fratris domini mei.

28. Cucurrit itaque puella, et nuntiavit in domum matris suæ omnia quæ audierat.

29. Habebat autem Rebecca fratrem nomine Laban, qui festinus egressus est ad hominem, ubi erat fons.

30. Cumque vidisset in aures et armillas in manibus sororis suæ, et audisset cuncta verba referentis : Hæc locutus est mihi homo ; venit ad virum, qui stabat juxta camelos, et prope fontem aquæ,

31. Dixitque ad eum : Ingredere, benedictæ Domini ; cur foris stas ? præparavi domum, et locum camelis.

32. Et introduxit eum in hospitium ; ac destravit camelos, deditque paleas et foenum, et aquam ad lavandos pedes ejus, et virorum qui venerant cum eo.

22. Sortant enfin de son rôle passif, il offre d'abord à Rébecca de précieux présents pour la remercier. — *Inaures*. L'hébr. *nèsem* désigne le bijou étrange que les Orientales se suspendent à la parot gauche du nez. Voy. *Fat. archéol. de la Bible*, pl. VI, fig. 6, 7. — *Appendentes duos sicles*. D'après l'hébreu, seulement un demi-sicle, ou 7^s 100. Le sicle, indépendamment de son caractère monétaire, était aussi l'unité de poids chez les Hébreux. — *Armillas... sistorum decem*. C.-à-d. de 10 fois 14^s 200.

23-25. Éliézer pose ensuite à Rébecca deux questions distinctes : 1^o *cujus es filia?* 2^o *est in domo...?* Elle y répond dans le même ordre, vers. 24-25.

26-27. Action de grâces du pieux serviteur. — *Inclinauit se* : l'inclination profonde ; et *adoravit...* la prostration. — *Misericordiam et ve-*

ritatem. Deux attributs divins très fréquemment associés dans la Bible. Le premier désigne ici l'amour condescendant ; le second, la fidélité de Dieu à ses promesses. — *Recto itinere... in domum fratris...* Le Seigneur avait, en effet, mis le comble à sa bonté en adressant directement à Éliézer la petite-nièce d'Abraham.

28. Conclusion pittoresque de cette partie du récit.

3^o La négociation du mariage entre Éliézer et Laban, vers. 29-54^a.

29-32. *Laban...*, *festinus egressus est* : pour offrir l'hospitalité au serviteur de son grand-oncle. Le vers. 29 expose le fait d'une manière générale ; les suivants contiennent les détails. — *Benedictæ Domini*. Beau nom, si bien justifié dans la circonstance.

33. Et appositus est in conspectu ejus panis. Qui ait : Non comedam, donec loquar sermones meos. Respondit ei : Loquere.

34. At ille : Servus, inquit, Abraham sum;

35. Et Dominus benedixit domino meo valde, magnificatusque est; et dedit ei oves et boves, argentum et aurum, servos et ancillas, camelos et asinos.

36. Et peperit Sara uxor domini mei filium domino meo in senectute sua, deditque illi omnia quæ habuerat.

37. Et adjuravit me dominus meus, dicens : Non accipies uxorem filio meo de filiabus Chananæorum, in quorum terra habito;

38. Sed ad domum patris mei perges, et de cognatione mea accipies uxorem filio meo.

39. Ego vero respondi domino meo : Quid si noluerit venire mecum mulier ?

40. Dominus, ait, in cujus conspectu ambulo, mittet angelum suum tecum, et diriget viam tuam, accipiesque uxorem filio meo de cognatione mea, et de domo patris mei.

41. Innocens eris a maledictione mea, cum veneris ad propinquos meos, et non dederint tibi.

42. Veni ergo hodie ad fontem aquæ, et dixi : Domine Deus domini mei Abraham, si direxisti viam meam, in qua nunc ambulo,

43. Ecce sto juxta fontem aquæ; et virgo, quæ egredietur ad hauriendam aquam, audierit a me : Da mihi paxillum aquæ ad bibendum ex hydria tua,

44. Et dixerit mihi : Et tu bibe, et camelis tuis hauriam, ipsa est mulier quam præparavit Dominus filio domini mei.

33. En même temps on lui servit à manger. Mais il dit : Je ne mangerai point, jusqu'à ce que je vous aie proposé ce que j'ai à vous dire. Parlez, lui dirent-ils.

34. Et il dit : Je suis serviteur d'Abraham.

35. Le Seigneur a comblé mon maître de bénédictions, et l'a rendu grand. Il lui a donné des brebis, des bœufs, de l'argent, de l'or, des serviteurs et des servantes, des chameaux et des ânes.

36. Sara, la femme de mon maître, lui a enfanté un fils dans sa vieillesse, et mon maître lui a donné tout ce qu'il avait.

37. Et il m'a fait jurer devant lui en me disant : Vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils;

38. Mais vous irez à la maison de mon père, et vous prendrez parmi ceux de ma parenté une femme pour mon fils.

39. Et je répondis à mon maître : Mais si la femme ne voulait point venir avec moi ?

40. Il me dit : Le Seigneur devant lequel je marche enverra son ange avec vous, et dirigera votre voie, afin que vous preniez pour mon fils une femme qui soit de ma famille et de la maison de mon père.

41. Que si étant arrivé chez mes parents, ils vous refusent *ce que vous leur demanderez*, vous ne serez plus obligé à votre serment.

42. Je suis donc arrivé aujourd'hui près de la fontaine, et j'ai dit : Seigneur, Dieu d'Abraham mon maître, si c'est vous qui m'avez conduit dans le chemin où j'ai marché jusqu'à présent,

43. Me voici près de cette fontaine. Que la jeune fille donc qui sera sortie pour puiser de l'eau, à qui j'aurai dit : Donnez-moi à boire un peu de l'eau que vous portez dans votre urne,

44. Et qui me répondra : Buvez, et je m'en vais en puiser aussi pour vos chameaux, soit celle que le Seigneur a destinée pour être la femme du fils de mon maître.

33. *Non comedam, donec...* Avant de songer à lui-même, l'intendant dévoué veut s'acquitter de son mandat.

34-49. Dans ce petit discours, il raconte à son hôte l'origine et les péripéties de la mission dont Abraham l'avait chargé. En voici l'analyse succincte : 34, position personnelle d'Éliézer; 35,

grâce et richesses d'Abraham; 36, Isaac, fils unique et héritier (début très habile, et si naturel!); 37-41, le mandat; 47-48, rencontre providentielle de Rebecca; 49, péroraison pleine de noblesse et de fierté (*ad dexteram, sive...*; c.-à-d. chez d'autres familles).

45. Lorsque je m'entretenais en moi-même de cette pensée, j'ai vu paraître Rébecca, qui venait avec son urne qu'elle portait sur son épaule, et qui, étant descendue à la fontaine, y avait puisé de l'eau. Je lui ai dit : Donnez-moi un peu à boire.

46. Elle aussitôt, étant son urne de dessus son épaule, m'a dit : Buvez vous-même, et je m'en vais donner aussi à boire à vos chameaux. J'ai donc bu; et elle a fait boire aussi mes chameaux.

47. Je l'ai ensuite interrogée, et je lui ai demandé : De qui êtes-vous fille? Elle m'a répondu qu'elle était fille de Bathuel, fils de Nachor et de Melcha sa femme. Je lui ai donc mis ces pendants d'oreilles pour parer son visage, et lui ai mis ces bracelets aux bras.

48. Aussitôt me baissant profondément, j'ai adoré et béni le Seigneur, le Dieu d'Abraham mon maître, qui m'a conduit par le droit chemin pour prendre la fille du frère de mon maître, et la donner pour femme à son fils.

49. C'est pourquoi, si vous avez véritablement dessein d'obliger mon maître, dites-le-moi. Que si vous avez résolu autre chose, faites-le-moi savoir, afin que j'aille chercher ailleurs.

50. Laban et Bathuel répondirent : C'est Dieu qui parle en cette rencontre; nous ne pouvons vous dire autre chose que ce qui paraît conforme à sa volonté.

51. Rébecca est entre vos mains; prenez-la, et l'emenez avec vous, afin qu'elle soit la femme du fils de votre maître, selon que le Seigneur s'en est déclaré.

52. Le serviteur d'Abraham ayant entendu cette réponse, se prosterna contre terre, et adora le Seigneur.

53. Il tira ensuite des vases d'or et d'argent, et des vêtements dont il fit présent à Rébecca. Il donna aussi des présents à ses frères et à sa mère.

54. Ils firent ensuite le festin, ils mangèrent et burent, et demeurèrent en-

45. Dumque hæc tacitus mecum volverem, apparuit Rebecca veniens cum hydria, quam portabat in scapula; descenditque ad fontem, et hausit aquam. Et aio ad eam: Da mihi paululum bibere.

46. Quæ festinans deposuit hydriam de humero, et dixit mihi: Et tu bibe, et camelis tuis tribuam potum. Bibi, et adaquavit camelos.

47. Interrogavi eam, et dixi: Cujus es filia? Quæ respondit: Filia Bathuelis sum, filii Nachor, quem peperit ei Melcha. Suspendi itaque in aureas ad ornandam faciem ejus, et armillas posui in manibus ejus.

48. Pronusque adoravi. Dominum, benedicens Domino Deo domini mei Abraham, qui perduxit me recto itinere, ut sumerem filiam fratris domini mei filio ejus.

49. Quamobrem si facitis misericordiam et veritatem cum domino meo, indicate mihi; sin autem aliud placet, et hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram, sive ad sinistram.

50. Responderuntque Laban et Bathuel: A Domino egressus est sermo; non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum.

51. En Rebecca coram te est, tolle eam, et proficiscere, et sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus.

52. Quod cum audisset puer Abraham, procidens adoravit in terram Dominum.

53. Prolatisque vasis argenteis et aureis, ac vestibus, dedit ea Rebecca pro munere, fratribus quoque ejus et matri dona obtulit.

54. Inito convivio, vescentes pariter et bibentes manserunt ibi. Surgens au-

50-51. *Laban et Bathuel.* Le frère de Rébecca est nommé avant son père. Du reste, Laban avait été seul mentionné aux vers. 29-33. Dans ces contrées où régnait la polygamie, les frères étaient comme les tuteurs naturels de leurs sœurs. Cf. xxxiv, 5, 11, 25; Jud. xxi, 22; II Reg. xiii, 22. — *A Domino egressus est...* Rien de plus évident; et comment ne pas s'adapter eux-mêmes au plan providentiel? — *Extra placitum ejus quidquam...* Hébr.: nous ne pouvons te dire (quoil que ce soit) de mauvais, ou de bon. C.-à-d.: im-

possible de rien ajouter en aucun sens aux volontés du ciel. — *En Rebecca.* La jeune fille n'est pas consultée; on décide sans elle de son sort, ainsi que cela s'est toujours pratiqué en Orient.

52-54*. *Procidens adoravit.* Geste d'action de grâces, comme au vers. 16. — *Prolatisque...* Les présents de mariage, offerts, selon la coutume universelle, à la fiancée et à ses proches.

4° Départ de Rébecca, vers. 54^b-61.

54^b-56. *Surgens mane.* Déjà Éliézer songe au retour, car il veut réjouir au plus tôt le cœur

tem mane, locutus est puer: Dimittite me, ut vadam ad dominum meum.

55. Responderuntque fratres ejus et mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, et postea proficietur.

56. Nolite, ait, me retinere, quia Dominus direxit viam meam; dimittite me, ut pergam ad dominum meum.

57. Et dixerunt: Vocemus puellam, et quæramus ipsius voluntatem.

58. Cumque vocata venisset, sciscitanti sunt: Vis ire cum homine isto? Quæ ait: Vadam.

59. Dimiserunt ergo eam, et nutricem illius, servumque Abraham, et comites ejus,

60. Imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes: Soror nostra es, crescas in mille millia, et possideat semen tuum portas inimicorum suorum.

61. Igitur Rebecca et puellæ illius, ascensis camelis, secutæ sunt virum, qui festinus revertebatur ad dominum suum.

62. Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quæ ducit ad puteum, cujus nomen est Viventis et videntis; habitabat enim in terra australi;

63. Et egressus fuerat ad meditandum in agro, inclinata jam die: cumque elevasset oculos, vidit camelos venientes procul.

64. Rebecca quoque, conspecto Isaac, descendit de camelo,

65. Et ait ad puerum: Quis est ille

semble ce jour-là. *Le lendemain* le serviteur s'étant levé, le matin, leur dit: Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

55. Les frères et la mère de Rebecca lui répondirent: Que la jeune fille demeure au moins dix jours avec nous, et après elle s'en ira.

56. Je vous prie, dit le serviteur, de ne point me retenir davantage, parce que le Seigneur m'a conduit dans tout mon chemin. Permettez-moi d'aller retrouver mon maître.

57. Ils lui dirent: Appelons la jeune fille, et sachons d'elle-même son sentiment.

58. On l'appela donc, et étant venue, ils lui demandèrent: Voulez-vous bien aller avec cet homme? Je le veux bien, répondit-elle.

59. Ils la laissèrent donc aller, accompagnée de sa nourrice, avec le serviteur d'Abraham et ceux qui l'avaient suivi;

60. Et souhaitant toutes sortes de prospérités à Rebecca, ils lui dirent: Vous êtes notre sœur, croissez en mille et mille générations, et que votre race se mette en possession des villes de ses ennemis.

61. Rebecca et ses suivantes montèrent donc sur les chameaux, et suivirent cet homme, qui s'en retourna en grande hâte vers son maître.

62. En ce même temps, Isaac se promenait dans le chemin qui mène au puits appelé le Puits de celui qui vit et qui voit, car il demeurait au pays du midi.

63. Il était alors sorti dans les champs pour méditer, le jour étant sur son déclin. Et ayant levé les yeux, il vit de loin venir les chameaux.

64. Rebecca, ayant aussi aperçu Isaac, descendit de dessus son chameau,

65. Et elle dit au serviteur: Quel est

de son maître. De son côté, la famille de Rebecca essaye d'obtenir un délai de quelques jours, avant une séparation qui devait être perpétuelle. L'envoyé d'Abraham insiste, alléguant la volonté si visible du Seigneur: *quia Dominus direxit...*

57-58. La décision finale est abandonnée à Rebecca, qui répond sans hésiter, avec cette âme virile que nous lui retrouverons: *Vadam*.

59-61. *Et nutricem illius*. Trait charmant. Son nom était Débora, xxxv, 8. — *Crescas in mille millia*. Hébr.: des milliers de myriades. Ce qui grandit encore l'hyperbole. — *Possideat... portas*. L'idée de la puissance après celle de la multitude. Cf. xxii, 17. — *Festinus revertebatur...* Détail plein de délicatesse.

5° La rencontre des fiancés et le mariage, vers. 62-67.

62-63. Le récit nous ramène maintenant à Isaac, dont la nature douce, calme et contemplative est décrite en quelques mots. — *Eo... tempore deambulabat...* L'hébreu dit simplement: Et Isaac revenait du puits *Lahai roït*. Cf. xvi, 14. — *In terra australi*: probablement à Bersabée. — *Ad meditandum*. Les Targums, le samaritan, l'arabe, etc., traduisent: pour prier. Le verbe *suab* peut désigner une méditation religieuse. — *Inclinata... die*: l'heure des réflexions solitaires.

64-65. *Rebecca... descendit*. L'hébr. « cecidit » marque mieux la rapidité du mouvement. C'est

cet homme qui vient le long des champs au-devant de nous? C'est mon maître, lui dit-il. Elle prit aussitôt son voile, et se couvrit.

66. Le serviteur alla cependant dire à Isaac tout ce qu'il avait fait.

67. Alors Isaac la fit entrer dans la tente de Sara sa mère, et la prit pour femme; et l'affection qu'il eut pour elle fut si grande, qu'elle tempéra la douleur que la mort de sa mère lui avait causée.

homo qui venit per agrum in occursum nobis? Dixitque ei: Ipse est dominus meus. At illa tollens cito pallium, operuit se.

66. Servus autem cuncta, quæ gesserat, narravit Isaac.

67. Qui introduxit eam in tabernaculum. Saræ matris suæ, et accepit eam uxorem; et in tantum dilexit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

CHAPITRE XXV

1. Abraham épousa une autre femme, nommée Cétura,

2. Qui lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, et Sué.

3. Jecsan engendra Saba et Dadan. Les enfants de Dadan furent Assurim, Latusim, et Loomim.

4. Les enfants de Madian furent Epha, Opher, Enoch, Abida et Eldaa. Tous ceux-ci furent enfants de Cétura.

5. Abraham donna à Isaac tout ce qu'il possédait :

6. Il fit des présents aux fils de ses autres femmes, et de son vivant il les sépara de son fils Isaac, les faisant aller dans le pays qui regarde l'orient.

7. Tout le temps de la vie d'Abraham fut de cent soixante et quinze ans.

8. Et les forces lui manquant, il mourut dans une heureuse vieillesse et un âge très avancé, étant parvenu à la plénitude de ses jours; et il fut réuni à son peuple.

1. Abraham vero aliam duxit uxorem nomine Ceturam :

2. Quæ peperit ei Zamran, et Jecsan, et Madan, et Madian, et Jesboc, et Sue.

3. Jecsan quoque genuit Saba, et Dadan. Filii Dadan fuerunt: Assurim, et Latusim, et Loomim.

4. At vero ex Madian ortus est Epha, et Opher, et Enoch, et Abida, et Eldaa; omnes hi filii Ceturæ.

5. Deditque Abraham cuncta quæ possederat Isaac;

6. Filiis autem concubinarum largitus est munera, et separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

7. Fuerunt autem dies vitæ Abraham centum septuaginta quinque anni.

8. Et deficiens mortuus est in senectute bona, propectæque ætatis, et plenus dierum, congregatusque est ad populum suum.

assez l'usage, en Orient, surtout pour les femmes, de quitter sa monture à l'approche d'un personnage de quelque rang. — *Tollens pallium*. Le grand voile en forme de manteau dont les Orientales s'enveloppent. Voy. l'Atl. archéol. de la Bible, pl. II, fig. 14; pl. III, fig. 6.

67. *In tantum dilexit*... Conclusion touchante.

§ IV. — *Les dernières années d'Abraham*.
XXV, 1-11.

1° Abraham et Cétura, vers. 1-6.

CHAP. XXV. — 1. *Duxit uxorem*: la tradition et la place donnée à ce nouveau mariage dans la narration supposent qu'il eut lieu seulement après la mort de Sara.

2. Liste des enfants issus de cette union: *Madian* devint le plus célèbre.

3-4. Liste des principaux descendants de ces six fils. Il y a, pour tous ces noms, grande difficulté, parfois même impossibilité d'identification.

5-6. Derniers actes, et en quelque sorte testament d'Abraham. Isaac est institué l'unique héritier; à ses autres fils, le patriarche donna des apanages (*munera*), puis il les éloigna *ad plagam orientalem*, dans la direction de l'Arabie. Il importait que la race choïste vécût à part, isolée de tout élément étranger qui aurait pu la corrompre: de là cette sage élimination.

2° Mort et sépulture d'Abraham, vers. 7-11.

7-8. Total du nombre des années d'Abraham: 175 anni. Isaac avait donc soixante-quinze ans à la mort de son père; Ésaü et Jacob en avaient quinze (vers. 26). L'historien sacré insiste d'une manière solennelle sur le grand âge et la vigueur du père des croyants, parce que c'était une bénédiction divine. — *Congregatus est ad populum*... Cette locution ne saurait désigner la sépulture, dont il n'est question qu'au vers. 9; d'ailleurs Sara seule occupait la sépulture de Mambré. Le sens est donc que l'âme d'Abraham alla rejoindre aux limbes celles de ses aïeux.

9. Et sepelierunt eum Isaac et Ismael filii sui in spelunca duplici, quæ sita est in agro Ephron, filii Seor Hethæi, e regione Mambre,

10. Quem emerat a filiis Heth : ibi sepultus est ipse, et Sara uxor ejus.

11. Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta puteum nomine Viventis et videntis.

12. Hæ sunt generationes Ismael filii Abrahæ, quem peperit ei Agar Ægyptia, famula Saræ ;

13. Et hæc nomina filiorum ejus in vocabulis et generationibus suis. Primo-genitus Ismaelis Nabaioth, deinde Cedar, et Adbeel, et Mabsam,

14. Masma quoque, et Duma, et Massa,

15. Hadar, et Thema, et Jethur, et Naphis, et Cedma.

16. Isti sunt filii Ismaelis, et hæc nomina per castella et oppida eorum, duodecim principes tribuum suarum.

17. Et facti sunt anni vitæ Ismaelis centum triginta septem, deficiensque mortuus est, et appositus ad populum suum.

18. Habitavit autem ab Hevila usque Sur, quæ respicit Ægyptum introeuntibus Assyrios; coram cunctis fratribus suis obiit.

19. Hæ quoque sunt generationes Isaac

9. Isaac et Ismaël, ses fils, le portèrent en la caverne double, située dans le champ d'Ephron, fils de Seor l'Héthéen, vis-à-vis de Mambre,

10. Qu'il avait acheté des enfants de Heth. C'est là qu'il fut enterré aussi bien que Sara sa femme.

11. Après sa mort, Dieu bénit son fils Isaac, qui demeurait près du puits nommé *le Puits* de celui qui vit et qui voit.

12. Voici le dénombrement des enfants d'Ismaël fils d'Abraham et d'Agar l'Égyptienne, servante de Sara ;

13. Et voici les noms de ses enfants, selon que *les ont portés ceux* qui sont descendus d'eux. Le premier-né d'Ismaël fut Nabaioth. Les autres furent Cédar, Adbéel, Mabsam,

14. Masma, Duma, Massa,

15. Hadar, Théma, Jéthur, Naphis, et Cedma.

16. Ce sont là les enfants d'Ismaël ; et tels ont été les noms *qu'ils ont donnés* à leurs villages et à leurs campements, ayant été les douze chefs de leurs peuples.

17. Le temps de la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans ; et les forces lui manquant, il mourut, et fut réuni à son peuple.

18. Le pays où il habita fut depuis Hévila jusqu'à Sur, qui regarde l'Égypte lorsqu'on entre dans l'Assyrie ; et il mourut au milieu de tous ses frères.

19. Voici quelle fut aussi la postérité

Cl. xv, 15; Jud. II, 10. Ce simple trait contient une preuve manifeste de la croyance à l'immortalité.

9-10. *Isaac et Ismael*. Les deux principaux fils d'Abraham sont associés pour lui rendre les derniers devoirs. On voit, par ce détail, qu'Ismaël n'avait pas rompu absolument toute relation avec son père.

11. *Benedixit Deus Isaac*: pour montrer qu'il était le vrai successeur d'Abraham, l'héritier des bénédictions spirituelles aussi bien que de la fortune matérielle.

LIVRE VII

Les générations d'Ismaël. XXV, 12-17.

Avant d'être tout à fait éliminé de l'histoire sainte, Ismaël obtient encore une courte notice, qui résume sa vie et celle de ses descendants.

12-13. Titre du livre.

14-16. Liste des fils d'Ismaël. Ces noms, comme dans les nomenclatures analogues que nous avons rencontrées précédemment, représentent tout ensemble des personnes et des tribus. Isaïe mentionne *Nabaioth*, *Cedar* (Is. lx, 7) et *Duma* (Is. xxi, 11); *Thema* se retrouve au livre de Job, vi, 19. — *Castella*, les villages non entourés de murs, par opposition aux villes fortifiées ;

oppida, simples réunions de tentes, campements de nomades.

17-18. Mort d'Ismaël, et limites des régions occupées par sa race. — *Habitavit*. L'hébreu a le pluriel : « habitaverunt. » — *Ab Hevila usque Sur*. Voy. x, 29 et xvi, 7. Du golfe Persique à l'Arabie Pétrée; limites extrêmes à l'est et à l'ouest. — *Coram cunctis fratribus...* Dans l'hébreu, avec une signification bien différente : « il tomba (son lot tomba) en avant (à l'orient) de tous ses frères. » C.-à-d. que le territoire occupé par les Ismaélites était situé à l'est de la Palestine, en Arable par conséquent.

LIVRE VIII

Les générations d'Isaac. XXX, 19 — XXXIV, 39.

La biographie d'Isaac se divise en deux périodes, séparées par le départ de Jacob pour la Mésopotamie.

SECTION I. — PREMIÈRE PÉRIODE DE LA VIE D'ISAAC. XXV, 19 — XXVIII, 9.

§ I. — *Esau et Jacob*. XXV, 19-34.

1° Naissance d'Ésai et de Jacob, vers. 19-26.

19°. Titre du livre.

19°-20. Résumé rapide des derniers chapitres,

d'Isaac fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac;

20. Lequel, ayant quarante ans, épousa Rébecca fille de Bathuel, Syrien de Mésopotamie, et sœur de Laban.

21. Isaac pria le Seigneur pour sa femme, parce qu'elle était stérile; et le Seigneur l'exauça, donnant à Rébecca la vertu de concevoir.

22. Mais les deux enfants dont elle était grosse s'entrechoquaient dans son sein; ce qui lui fit dire: Si cela devait m'arriver, qu'était-il besoin que je conçusse? Elle alla donc consulter le Seigneur,

23. Qui lui répondit: Deux nations sont dans vos entrailles, et deux peuples sortant de votre sein se diviseront l'un contre l'autre. L'un de ces peuples surmontera l'autre peuple, et l'aîné sera assujéti au plus jeune.

24. Lorsque le temps où elle devait enfanter fut arrivé, elle se trouva mère de deux jumeaux.

25. Celui qui sortit le premier était roux, et tout velu comme une peau, et il fut nommé Esaü. L'autre sortit aussitôt, et il tenait de sa main le pied de son frère. C'est pourquoi il fut nommé Jacob.

26. Isaac avait soixante ans lorsque ces deux enfants lui naquirent.

27. Quand ils furent grands, Esaü devint habile à la chasse, et homme des champs; mais Jacob était un homme simple, et il demeurait à la maison.

filiis Abraham. Abraham genuit Isaac;

20. Qui cum quadraginta esset annorum, duxit Rebeccam filiam Bathuelis Syri de Mesopotamia, sororem Laban.

21. Deprecatus est Isaac Dominum pro uxore sua, eo quod esset sterilis; qui exaudivit eum, et dedit conceptum Rebeccae.

22. Sed collidebantur in utero ejus parvuli; quæ ait: Si sic mihi futurum erat, quid necesse fuit concipere? Perrexitque ut consuleret Dominum.

23. Qui respondens ait: Duæ gentes sunt in utero tuo, et duo populi ex ventre tuo dividuntur, populusque populum superabit, et major serviet minori.

24. Jam tempus pariendi advenerat, et ecce gemini in utero ejus reperti sunt.

25. Qui prior egressus est, rufus erat, et totus in morem pellis hispidus; vocationem est nomen ejus Esaü. Protinus alter egrediens, plantam fratris tenebat manu; et idcirco appellavit eum Jacob.

26. Sexagenarius erat Isaac quando nati sunt ei parvuli.

27. Quibus adultis, factus est Esaü vir gnarus venandi, et homo agricola; Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis.

par manière de transition. — *Mesopotamia*. En hébr.: *Paddan-Aram*, « le pays plat de l'Aram; » autre nom de la Mésopotamie.

21. *Deprecatus est*. Hébr., d'après le sens primitif: « il offrit de l'encens. » — *Sterilis*. Cette stérilité dura vingt ans (vers. 20 et 26): Dieu voulut éprouver la foi d'Isaac et de Rébecca, comme il avait éprouvé celle d'Abraham et de Sara.

22. Nouveau genre d'épreuve après la conception: *collidebantur... parvuli*. Rébecca, toute troublée, regrette le temps de sa stérilité: *Si sic... futurum erat...? Perrexit... ut consuleret...* En quel endroit, et de quelle manière? On l'ignore; ce qui est sûr, écrit S. Augustin, *Quæst. lxxxii*, c'est qu'elle parla à Dieu, et que Dieu lui répondit.

23. *Qui respondens*. La réponse est rythmée, en langage poétique. — *Duæ gentes, duo populi*. Les Israélites et les Edomites, deux races qui, issus du même sein, ne tardèrent pas à devenir si hostiles l'une à l'autre. — *Major (l'aîné) serviet minori* (le cadet). Le sens qui se dégage nettement de cet oracle, c'est que le premier-né de Rébecca ne jouira pas du droit d'aînesse, et

n'héritera pas des promesses divines. L'histoire, du reste, nous fournira peu à peu un excellent commentaire.

24-25. Naissance d'Esaü et de Jacob. — *Prior... rufus*. En hébr.: *admoni*. Cette couleur fut un des motifs qui valut à Esaü le surnom d'Edom. Cf. vers. 30. — *Hispidus*. Comme s'il avait été couvert d'une fourrure. Cf. xxvii, 16. C'est le phénomène connu sous le nom d'*hypertrychois*. De là le nom d'*Esaü* (hébr.: *'Esaü*), velu. — *Protinus alter...* A l'encontre de ce qui se passe habituellement pour les jumeaux, car leur naissance est séparée par un intervalle appréciable. — *Plantam (aqub) fratris...*; *idcirco... Jacob (ya-aqob)*: l'hébreu fait mieux voir le jeu de mots. Jacob désigne donc celui qui tient le talon d'un autre, par conséquent un supplantateur. Cf. xxvii, 36; Os. xii, 3; Jer. ix, 4.

26. L'âge d'Isaac lors de cet événement mémorable.

27. *Quibus adultis...* Les années, on s'écoulant, développèrent dans les deux frères des caractères bien divers, que le narrateur peint en quelques mots. — *Esaü... gnarus venandi*. Marque d'une

28. Isaac amabat Esau, eo quod de venationibus illius vesceretur; et Rebecca diligebat Jacob.

29. Coxit autem Jacob pulmentum; ad quem cum venisset Esau de agro lassus,

30. Ait: Da mihi de coctione hac rufa, quia oppido lassus sum. Quam ob causam vocatum est nomen ejus Edom.

31. Cui dixit Jacob: Vende mihi primogenita tua.

32. Ille respondit: En morior, quid mihi proderunt primogenita?

33. Ait Jacob: Jura ergo mihi. Jura vit ei Esau, et vendidit primogenita.

34. Et sic accepto pane et lentis edulio, comedit, et bibit, et abiit, parvipendens quod primogenita vendidisset.

28. Isaac aimait Esau, parce qu'il mangeait de ce qu'il prenait à la chasse; mais Rébecca aimait Jacob.

29. Un jour, Jacob ayant fait cuire de quoi manger, Esau retourna des champs étant fort las;

30. Et il dit à Jacob: Donne-moi de ce mets roux, parce que je suis extrêmement las. C'est pour cette raison qu'il fut depuis nommé Edom.

31. Jacob lui dit: Vends-moi ton droit d'aïnesse.

32. Esau lui répondit: Je me meurs; de quoi me servira mon droit d'aïnesse?

33. Jure-le-moi donc, lui dit Jacob. Esau le lui jura, et lui vendit son droit d'aïnesse.

34. Et ainsi, ayant pris du pain et ce plat de lentilles, il mangea et but, et s'en alla, se mettant peu en peine de ce qu'il avait vendu son droit d'aïnesse.

CHAPITRE XXVI

1. Orta autem fame super terram, post eam sterilitatem quæ acciderat in diebus Abraham, abiit Isaac ad Abimelech regem Palestinorum, in Gerarâ.

2. Apparuitque ei Dominus, et ait:

1. Cependant il arriva une famine en ce pays-là, comme il en était arrivé une au temps d'Abraham; et Isaac s'en alla à Gérara vers Abimélech, roi des Philistins.

2. Et le Seigneur lui apparut et lui

nature ardente: la vie calme de son aïeul et de son père ne lui convenait pas. — *Agricola*: non pas « agriculteur », ce qui serait un contresens; mais « homme des champs », qui errait à travers la campagne pour chasser. — *Jacob... vir simplex...* De mœurs plus douces, Jacob menait une vie sédentaire, ne s'éloignant pas du cercle de la famille, et mettant son bonheur dans les travaux domestiques.

28. Autre trait plein d'intérêt, et d'une grande vérité psychologique. Souvent les préférences naissent des contrastes. Le doux Isaac amabat Esau; l'énergique Rébecca diligebat Jacob.

29-30. *Pulmentum*. Un plat de lentilles, d'après le vers. 34. — *De agro lassus*: comme le sont les chasseurs, après une journée de marches et de contremarches. — *De coctione hac rufa*. L'hébreu est tout à fait expressif: *Mîn ha'adôm, ha'adôm hazzeû*; « du rouge, de ce rouge! » Cette ligne trahit l'appétit glouton d'Esau. Il montre le potage fumant; et se borne à le désigner par sa couleur (les lentilles cuites ont une couleur rougeâtre). — *Edom*. Nous avons vu plus haut une première cause de ce surnom (vers. 25), nous en trouvons ici une seconde.

31-33. Dialogue rapide et dramatique. Comme le « supplantateur » profite habilement de la situation! — *Vende* (l'hébr. ajoute: aujourd'hui!)... *primogenita*. En quoi consistaient alors les pri-

vilèges du fils aîné? Peut-être avait-il droit déjà à une double part d'héritage. Cf. Deut. xxi, 15-17. Mais surtout il était le chef de la famille patriarcale, et c'est à sa personne qu'étaient rattachées les bénédictions promises à Abraham; et tels sont les avantages que Jacob convoitait, comme le démontrera toute sa vie. — *En morior, quid mihi...?* Esau, lui, ne pense qu'à la jouissance du moment; peu lui importe le reste. — *Jura mihi*. Jacob prend toutes ses précautions pour rendre la cession irrévocable.

34. *Lentis edulio*. Mets très recherché des Syriens et des Égyptiens. Voy. *Atlas archéolog. de la Bible*, pl. xxx, fig. 5. — *Comedit, bibit, abiit*. Description très vivante, qui exprime à merveille l'indifférence d'Esau pour ce qu'il y avait de plus sacré; de là cette réflexion finale du narrateur: *parvipendens...*

§ II. — Isaac à Gérara. XXVI, 1-22.

1° Rénovation des promesses divines, vers. 1-6. CHAP. XXVI. — 1. *Orta fame*. Voy. xii, 10, et le commentaire. — *Ad Abimelech*. Est-ce le même que celui qu'avait connu Abraham (ch. xx)? Difficilement, car quatre-vingts ans se sont écoulés depuis lors.

2-5. *Apparuit... et Dominus*. L'histoire sainte ne signale que deux apparitions de Dieu à Isaac:

dit : N'allez point en Egypte, mais demeurez dans le pays que je vous montrerai.

3. Passez-y quelque temps comme étranger, et je serai avec vous, et je vous bénirai; car je vous donnerai à vous et à votre race tous ces pays-ci, pour accomplir le serment que j'ai fait à Abraham votre père.

4. Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du ciel; je donnerai à votre postérité tous ces pays que vous voyez, et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui sortira de vous :

5. Parce qu'Abraham a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, et qu'il a observé les statuts et les lois que je lui ai donnés.

6. Isaac demeura donc à Gérara.

7. Et les habitants de ce pays-là lui demandant qui était Rébecca, il leur répondit : C'est ma sœur. Car il avait craint de leur avouer qu'elle était sa femme, de peur qu'étant frappés de sa beauté, ils ne résolussent de le tuer.

8. Il se passa ensuite beaucoup de temps, et comme il demeurait toujours dans le même lieu, il arriva qu'Abimélech, roi des Philistins, regardant par une fenêtre, vit Isaac qui se jouait avec Rébecca sa femme.

9. Et l'ayant fait venir, il lui dit : Il est visible que c'est votre femme; pour quoi avez-vous fait un mensonge, en disant qu'elle était votre sœur? Il lui répondit : J'ai eu peur qu'on ne me fit mourir à cause d'elle.

10. Abimélech ajouta : Pourquoi nous en avez-vous ainsi imposé? Quelqu'un de nous aurait pu abuser de votre femme, et vous nous auriez fait tomber dans un grand péché. Il fit ensuite cette défense à tout son peuple :

11. Quiconque touchera la femme de cet homme, sera puni de mort.

12. Isaac sema ensuite en ce pays-là,

Ne descendas in Ægyptum, sed quiesce in terra quam dixerō tibi.

3. Et peregrinare in ea, eroque tecum, et benedicam tibi; tibi enim et semini tuo dabo uniuersas regiones has, complens iuramentum quod sponondi Abraham patri tuo.

4. Et multiplicabo semen tuum sicut stellas cæli; daboque posteris tuis uniuersas regiones has, et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ,

5. Eo quod obedierit Abraham voci meæ, et custodierit præcepta et mandata mea; et ceremonias legesque seruauerit.

6. Mansit itaque Isaac in Geraris.

7. Qui cum interrogaretur a uiris loci illius super uxore sua, respondit : Soror mea est. Timuerat enim confiteri quod sibi esset sociata conjugio, reputans ne forte interficerent eum propter illius pulchritudinem.

8. Cumque pertransissent dies plurimi, et ibidem moraretur, prospiciens Abimelech rex Palæstinorum per fenestram, uidit eum jocantem cum Rebecca uxore sua.

9. Et accersito eo, ait : Perspicuum est quod uxor tua sit; cur mentitus es eam sororem tuam esse? Respondit : Timui ne morerer propter eam.

10. Dixitque Abimelech : Quare imposuisti nobis? Potuit coire quispiam de populo cum uxore tua, et induxeras super nos grande peccatum. Præcepitque omni populo, dicens :

11. Qui tetigerit hominis hujus uxorem, morte morietur.

12. Seuit autem Isaac in terra illa, et

celle-ci, à Gérara; l'autre à Bersabée, vers. 24. — *Ne descendas...* Isaac projetait sans doute de se réfugier en Egypte, comme autrefois son père. — Le Seigneur, après avoir intimé cet ordre au fils d'Abraham, lui renouelle dans toutes leurs parties les promesses antérieures : 1° bénédiction personnelle, 2° possession perpétuelle de la Palestine, 3° postérité nombreuse, 4° bénédiction de l'univers entier rattachée à la race choisie. — *Eo quod...* Abraham a été obéissant et fidèle, Dieu aussi sera fidèle.

2° Rébecca et Abimélech, vers. 6-11.

6-11. Épisode tout à fait semblable à celui qui

nous a été raconté plus haut (ch. xx) au sujet de Sara. Même subterfuge d'Isaac (*soror mea*, Rébecca était sa cousine), et pour le même motif; même générosité de la part de cet autre Abimélech. — *Jocantem*, au vers. 8, indique des libertés qu'on ne prend pas avec une sœur. — *Mentitus es* (vers. 9). Hébr. : « dixisti. »

3° Isaac s'enrichit; jalousie des Philistins, vers. 12-22.

12-14. *Seuit autem...* Probablement à cause de la famine précédente, afin d'être indépendant et en sécurité si le même cas se reproduisait. — *Centuplum*. Fait extraordinaire (Matth. xiii, 8);

invenit in ipso anno centuplum; benedixit et Dominus.

13. Et locupletatus est homo, et ibat proficiens atque succrescens, donec magnus vehementer effectus est.

14. Habuit quoque possessiones ovium et armentorum, et familiæ plurimum. Ob hoc invidentes ei Palestini,

15. Omnes puteos, quos foderant servi patris illius Abraham, illo tempore obstruxerunt, implentes humo.

16. In tantum, ut ipse Abimelech diceret ad Isaac: Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valde.

17. Et ille discedens, ut veniret ad torrentem Geraræ, habitaretque ibi,

18. Rursum fodit alios puteos, quos foderant servi patris sui Abraham, et quos, illo mortuo, olim obstruxerant Philistiim; appellavitque eos iisdem nominibus quibus ante pater vocaverat.

19. Foderuntque in torrente, et repererunt aquam vivam.

20. Sed et ibi jurgium fuit pastorum Geraræ adversus pastores Isaac, dicentium: Nostra est aqua. Quamobrem nomen putei, ex eo quod acciderat, vocavit Calumniam.

21. Foderunt autem et alium; et pro illo quoque rixati sunt, appellavitque eum Inimicitias.

22. Profectus inde fodit alium puteum, pro quo non contenderunt; itaque vocavit nomen ejus Latitudo, dicens: Nunc dilatavit nos Dominus, et fecit crescere super terram.

et il recueillit l'année même le centuple; et le Seigneur le bénit.

13. Ainsi son bien s'augmenta beaucoup; et tout lui profitant, il s'enrichissait et il croissait de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devint extrêmement puissant.

14. Car il possédait une grande multitude de brebis, de troupeaux de bouffes, de serviteurs et de servantes. Ce qui ayant excité contre lui l'envie des Philistins,

15. Ils bouchèrent tous les puits que les serviteurs d'Abraham son père avaient creusés, et les remplirent de terre.

16. Et Abimélech dit lui-même à Isaac: Retirez-vous d'avec nous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous.

17. Isaac, s'étant donc retiré, vint au torrent de Gérara pour demeurer en ce lieu.

18. Et il fit creuser de nouveau d'autres puits, que les serviteurs d'Abraham son père avaient creusés, et que les Philistins après sa mort avaient obstrués; et il leur donna les mêmes noms que son père leur avait donnés auparavant.

19. Ils fouillèrent aussi au fond du torrent, et ils y trouvèrent de l'eau vive.

20. Mais les pasteurs de Gérara firent encore là une querelle aux pasteurs d'Isaac, en leur disant: L'eau est à nous; c'est pourquoi il appela ce puits Injustice, à cause de ce qui était arrivé.

21. Ils en creusèrent encore un autre; et les pasteurs de Gérara les ayant encore querellés, il l'appela Inimitié.

22. Etant parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel ils ne disputèrent point; c'est pourquoi il lui donna le nom de Largeur, en disant: Le Seigneur nous a mis maintenant au large, et nous a fait croître en biens sur la terre.

aussi est-il mentionné comme le résultat d'une bénédiction spéciale. Communément, l'on récolte en Palestine de 25 % à 50 %. — *Ibat proficiens atque succrescens*. Hébraïsme très expressif.

14-16. *Ob hoc invidentes*. Cette basse jalousie ne tarda pas à se manifester brutalement, par deux faits distincts: 1° *omnes puteos... obstruxerunt*, ce qui était une perte énorme pour un homme dont la richesse consistait surtout en troupeaux; 2° *recede a nobis*, l'expulsion du territoire, enjointe par Abimélech lui-même.

17-19. *Ad torrentem Gerara*. Ouadi étroit, situé à quelque distance de la ville. Il est à sec en été; mais on trouve de l'eau dans son lit en y creusant des puits, ce que fit Isaac. Le travail fut notablement simplifié, grâce aux opérations

antérieures d'Abraham. — *Aquam vivam*: bien préférable à l'eau stagnante des puits ordinaires.

20-21. Ce fut l'occasion de persécutions nouvelles. — *Calumniam*. En hébr.: 'Eseq, « querelle, » et l'historien ajoute: parce qu'ils s'étaient querellés (hit'as'qu) avec lui. — *Inimicitias*. Hébr.: *Sitnah*. Ce fut toute la vengeance de cette âme douce et paisible.

22. En s'éloignant davantage, et c'était tout ce que désiraient ses adversaires, Isaac finit par demeurer le maître de ses travaux. — *Latitudo*. Hébr.: *R'hobot*, au pluriel. On croit avoir retrouvé ce puits dans l'ouadi Er-Ruhabeh, à huit heures au sud de Bersabée; il a jusqu'à douze pieds de diamètre, mais il est actuellement obstrué.

23. Isaac retourna de là à Bersabée ;

24. Et la nuit suivante le Seigneur lui apparut, et lui dit : Je suis le Dieu d'Abraham votre père ; ne craignez point, parce que je suis avec vous. Je vous bénirai et je multiplierai votre race à cause d'Abraham mon serviteur.

25. Il éleva donc un autel en ce lieu-là ; et ayant invoqué le nom du Seigneur, il y dressa sa tente, et il commanda à ses serviteurs d'y creuser un puits.

26. Abimélech, Ochozath son favori, et Phicol, général de son armée, vinrent de Gérara le trouver en ce même lieu.

27. Et Isaac leur dit : Pourquoi venez-vous trouver un homme que vous haïssez, et que vous avez chassé d'avec vous ?

28. Ils lui répondirent : Nous avons vu que le Seigneur est avec vous ; c'est pourquoi nous avons résolu de faire une alliance entre nous, qui sera jurée de part et d'autre,

29. Afin que vous ne nous fassiez aucun tort, comme nous n'avons touché à rien qui fût à vous, ni rien fait qui vous pût offenser, vous ayant laissé aller en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur.

30. Isaac leur fit donc un festin, et après qu'ils eurent mangé et bu avec lui,

31. Ils se levèrent le matin, et l'alliance fut jurée de part et d'autre. Isaac les reconduisit étant en fort bonne intelligence avec eux, et les laissa s'en retourner en leur pays.

32. Le même jour, les serviteurs d'Isaac lui vinrent dire qu'ils avaient trouvé de l'eau dans le puits qu'ils avaient creusé.

33. C'est pourquoi il appela ce puits

23. Ascendit autem ex illo loco in Bersabee,

24. Ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte, dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui ; noli timere, quia ego tecum sum ; benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham.

25. Itaque aedificavit ibi altare ; et invocato nomine Domini, extendit tabernaculum, præcepitque servis suis ut foderent puteum.

26. Ad quem locum cum venissent de Geraris Abimelech, et Ochozath amicus illius, et Phicol dux militum,

27. Locutus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hominem quem odistis, et expulstis a vobis ?

28. Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dominum, et ideo nos diximus : Sit juramentum inter nos, et ineamus foedus,

29. Ut non facias nobis quidquam mali, sicut et nos nihil tuorum attigimus, nec fecimus quod te læderet ; sed cum pace dimisimus auctum benedictione Domini.

30. Fecit ergo eis convivium, et post cibum et potum,

31. Surgentes mane, juraverunt sibi mutuo ; dimisitque eos Isaac pacifice in locum suum.

32. Ecce autem venerunt in ipso die servi Isaac, annuntiantes ei de puteo quem foderant, atque dicentes : Invenimus aquam.

33. Unde appellavit eum Abundan-

§ III. — Isaac à Bersabée. XXVI, 23 — XXVIII, 9.

1° Encore les divines promesses. XXVI, 23-25.

23-25. Seconde apparition du Seigneur à Isaac (cf. vers. 2), et confirmation répétée de faveurs spéciales pour le présent et pour l'avenir. — *Servum meum Abraham*. Beau titre, qui n'est accordé dans la Bible qu'à un petit nombre de personnages distingués, tels que Moïse, Josué, le Messie, etc. — *Aedificavit altare*, ainsi qu'Abraham avait déjà fait dans le même lieu, XXI, 33.

2° Alliance d'Isaac avec Abimélech. XXVI, 26-33.

26. *Ochozath*... Le Targum traite ce mot comme un nom commun, et traduit : « une compagnie (ou une escorte) d'amis. » Sur *Phicol*, voy. la note de XXI, 22.

27. *Quid venistis*... ? Isaac manifeste à bon droit son étonnement d'une telle visite, après ce qui s'était passé. Était-ce la paix, ou la guerre,

qu'on lui apportait ?

28-29. C'était la paix et un traité d'alliance. D'abord les considérants, 28°, puis la proposition, 28°-29. — *Vidimus tecum... Dominum*. Les Philistins étaient loin d'adorer Jéhovah ; mais ils avaient reconnu la puissance du Dieu d'Abraham et d'Isaac, et, quoique païens, ils voulaient se mettre indirectement sous sa protection, en associant leur propre sort à celui de ses amis. — *Sit juramentum... foedus*. Une alliance confirmée par serment. Chacune des parties contractantes prononçait une imprécation contre elle-même, pour le cas où elle serait infidèle au traité. — *Sicut et nos*... Étrange exagération, après les détails véridiques qui ont été exposés plus haut.

30-31. L'alliance. Isaac oublie généreusement ses griefs ; au reste, la convention n'était pas pour lui sans avantages.

32-33. Coïncidence heureuse, dont Isaac voulut fixer le souvenir par le nom donné au nou-

tiam; et nomen urbi impositum est Bersabee, usque in præsentem diem.

34. Esau vero quadragenarius duxit uxores : Judith filiam Beeri Hethæi, et Basemath filiam Elon ejusdem loci;

35. Quæ ambæ offenderant animum Isaac et Rebecca.

Abondance ; et le nom de Bersabée fut donné à la ville, et lui est demeuré jusqu'aujourd'hui.

34. Or, Esau ayant quarante ans, épousa Judith, fille de Béer l'Héthéen, et Basemath, fille d'Elon du même pays;

35. Qui toutes deux s'étaient mises mal dans l'esprit d'Isaac et de Rebecca.

CHAPITRE XXVII

1. Senuit autem Isaac, et caligaverunt oculi ejus, et videre non poterat; vocavitque Esau filium suum majorem, et dixit ei : Fili mi. Qui respondit : Adsum.

2. Cui pater : Vides, inquit, quod senuerim, et ignorem diem mortis meæ.

3. Sume arma tua, pharetram, et arcum, et egredere foras; cumque venatu aliquid apprehenderit,

4. Fac mihi inde pulmentum sicut velle me nosti, et affer ut comedam; et benedicat tibi anima mea antequam moriar.

5. Quod cum audisset Rebecca, et ille abiisset in agrum ut jussionem patris impleret,

6. Dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquentem cum Esau fratre tuo, et dicentem ei :

1. Isaac étant devenu vieux, ses yeux s'obscurcirent de telle sorte qu'il ne pouvait plus voir. Il appella donc Esau son fils aîné, et lui dit : Mon fils. Me voici, dit Esau.

2. Son père ajouta : Vous voyez que j'ai vieilli, et que j'ignore le jour de ma mort.

3. Prenez vos armes, votre carquois et votre arc, et sortez dehors; et lorsque vous aurez pris quelque chose à la chasse,

4. Vous me l'apprêtez comme vous savez que je l'aime; et vous me l'apporterez afin que j'en mange, et que je vous bénisse avant de mourir.

5. Rebecca entendit ces paroles; et Esau étant allé dans les champs pour faire ce que son père lui avait commandé,

6. Elle dit à Jacob son fils : J'ai entendu votre père qui parlait à votre frère Esau, et qui lui disait :

veau puits. — *Bersabee*. Voyez XXI, 28, et le commentaire. Ici, « puits du serment, » *B'er seba*.

3^o Esau épouse deux Chananéennes. XXVI, 34-35.

34-35. *Esau quadragenarius*. Son père avait le même âge au moment de son mariage avec Rebecca. — *Uxores* : deux femmes en même temps, sans aucun motif pour excuser sa polygamie, et deux patentes. Cf. Hebr. XII, 16, où il est appelé « fornicator ». — En offensant Dieu, il blessa non moins profondément son père et sa mère : *offenderant*; d'après l'hébr. : « elles furent une amertume d'esprit. »

4^o Jacob obtint par surprise la bénédiction de son père. XXVII, 1-29.

Passage décisif, qu'ont préparé la vente du droit d'aînesse et le mariage d'Esau. Ce « profane » sera éliminé de la famille sacrée, comme précédemment Ismaël. Dans l'épisode, on admire un singulier mélange de l'humain avec le divin. Quelque dictée par une foi vive et le désir ardent de biens supérieurs, la conduite de Jacob et de sa mère est loin d'être parfaite en tous points. L'excuse de Rebecca, c'est qu'elle connaissait depuis longtemps le choix que Dieu avait fait de Jacob (XXV, 22-23); sa faute consista à

vouloir hâter l'exécution du céleste décret. — La narration est dramatique.

CHAP. XXVII. — 1. Petite introduction. — *Senuit* : on croit qu'il avait alors 137 ans. — *Videre non poterat*; trait important pour la suite du récit.

2-4. Avant d'exposer sommairement son projet, 4^o, Isaac en indique le pressant motif, 2; et adresse à Esau une demande préalable, 3-4. — *Diem mortis*. Il s'attendait à une mort prochaine, et son entourage partageait ses craintes (vers. 41). Il vécut néanmoins jusqu'à 180 ans. Cf. XXXV, 28. — *Pharetram*. Le mot hébreu corrélatif ne se rencontre qu'ici, et on en ignore le sens exact. On-kélos, le syriaque, etc., le traduisent par « glaive ». Sa racine signifiant « suspendre », la version des LXX et de la Vulgate paraît préférable. — *Et benedicat...* : d'une bénédiction solennelle et prophétique, qui transmettrait à Esau les faveurs qu'Isaac avait lui-même reçues d'Abraham. Voy. le chap. XLIX.

5-10. Rebecca, témoin de la scène, se hâte d'avertir Jacob, vers. 5-7; puis elle décrit un contre-projet habilement combiné, vers. 8-10. Avec quelle promptitude elle s'accommode aux circonstances!

7. Apportez-moi quelque chose de votre chasse, et préparez-moi de quoi manger, afin que je vous bénisse devant le Seigneur avant de mourir.

8. Suivez donc maintenant, mon fils, le conseil que je vais vous donner.

9. Allez-vous-en au troupeau, et apportez-moi deux des meilleurs chevreaux, afin que j'en prépare à votre père une sorte de mets *que je sais* qu'il aime;

10. Et qu'après que vous le lui aurez présenté et qu'il en aura mangé, il vous bénisse avant de mourir.

11. Jacob lui répondit : Vous savez que mon frère Esaü a le corps velu, et que moi je n'ai point de poil.

12. Si mon père vient donc à me toucher et qu'il s'en aperçoive, j'ai peur qu'il ne croie que je l'ai voulu tromper, et qu'ainsi je n'attire sur moi sa malédiction au lieu de sa bénédiction.

13. Sa mère lui répondit : Mon fils, je me charge moi-même de cette malédiction : faites seulement ce que je vous conseille, et allez me chercher ce que je vous dis.

14. Il y alla, il l'apporta, et il le donna à sa mère, qui en prépara à manger à son père comme elle savait qu'il l'aimait.

15. Elle fit prendre ensuite à Jacob de très beaux habits d'Esaü, qu'elle gardait elle-même à la maison.

16. Et elle lui mit autour des mains la peau des chevreaux, et lui en couvrit le cou partout où il était découvert.

17. Puis elle lui donna ce qu'elle avait préparé à manger, et les pains qu'elle avait cuits.

18. Jacob porta le tout devant Isaac, et lui dit : Mon père. Je vous entends, dit Isaac. Qui êtes-vous, mon fils ?

19. Jacob lui répondit : Je suis Esaü votre fils aîné. J'ai fait ce que vous m'avez commandé : levez-vous, mettez-vous sur votre séant, et mangez de ma chasse afin que vous me donniez votre bénédiction.

20. Isaac dit encore à son fils : Mais

7. Affer mihi de venatione tua, et fac cibos ut comedam, et benedicam tibi coram Domino antequam moriar.

8. Nunc ergo, fili mi, acquiesce consiliis meis,

9. Et pergens ad gregem, affer mihi duos hædos optimos, ut faciam ex eis escas patri tuo, quibus libenter vescitur;

10. Quas cum intuleris, et comederit, benedicat tibi priusquam moriatur.

11. Cui ille respondit : Nosti quod Esaü frater meus homo pilosus sit, et ego lenis.

12. Si attrectaverit me pater meus, et senserit, timeo ne putet me sibi voluisse illudere, et inducam super me maledictionem pro benedictione.

13. Ad quem mater : In me sit, ait, ista maledictio, fili mi; tantum audi vocem meam, et pergens affer quæ dixi.

14. Abiit, et attulit, deditque matri. Paravit illa cibos, sicut velle noverat patrem illius.

15. Et vestibus Esaü valde bonis, quas apud se habebat domi, induit eum;

16. Pelliculasque hædorum circumdedit manibus, et colli nuda protexit.

17. Deditque pulmentum, et panes, quos coxerat, tradidit.

18. Quibus illatis, dixit : Pater mi. At ille respondit : Audio. Quis es tu, fili mi ?

19. Dixitque Jacob : Ego sum primogenitus tuus Esaü; feci sicut præcepisti mihi; surge, sede, et comede de venatione mea, ut benedicat mihi anima tua.

20. Rursumque Isaac ad filium suum :

11-12. Jacob a calculé en un instant les chances bonnes et mauvaises de l'entreprise; il lui semble que ces dernières l'emportent : de là son objection si naturelle. S'exposera-t-il à une malédiction terrible ?

13. Rébecca le rassure en répondant de toutes les conséquences. Beau mélange d'énergie et de tendresse dans sa réponse.

14-17. Les préparatifs de la fraude, racontés en termes pittoresques. — *Vestibus valde bonis*. D'après ce passage, les vêtements d'Esaü devaient se faire remarquer par quelque particularité;

mais on ne saurait déterminer stroment en quoi elle consistait. Isaac les reconnaitra, vers 27, à l'odeur des plantes aromatiques dont ils s'étaient chargés durant les courses du chasseur à travers la campagne. — *Pelliculas hædorum*. En Orient, les chèvres ont un poil si soyeux, qu'il sert de terme de comparaison pour désigner une belle chevelure, Cant. iv, 1.

18-24. Voici Jacob devant son père, 18-29. Les vers. 18-24 forment les préliminaires de cette scène émouvante. Le « supplantateur » subit un interrogatoire en forme, jusqu'à ce qu'il ait renversé

Quomodo, inquit, tam cito invenire potuisti, fili mi? Qui respondit : Voluntas Dei fuit ut cito occurreret mihi quod volebam.

21. Dixitque Isaac : Accede huc, ut tangam te, fili mi, et probem utrum tu sis filius meus Esau, an non.

22. Accessit ille ad patrem, et palpato eo, dixit Isaac : Vox quidem, vox Jacob est; sed manus, manus sunt Esau.

23. Et non cognovit eum, quia pilosæ manus similitudinem majoris expresserant. Benedicens ergo illi,

24. Ait : Tu es filius meus Esau? Respondit : Ego sum.

25. At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatione tua, fili mi, ut benedicat tibi anima mea. Quos cum oblatos comedisset, obtulit ei etiam vinum; quo hausto,

26. Dixit ad eum : Accede ad me, et da mihi osculum, fili mi.

27. Accessit, et osculatus est eum. Statimque ut sensisset vestimentorum illius fragrantiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dominus.

28. Det tibi Deus de rore cæli, et de pinguedine terræ, abundantiam frumenti et vini.

29. Et serviant tibi populi, et adorent te tribus; esto dominus fratrum tuorum, et incurventur ante te filii matris tuæ; qui maledixerit tibi, sit ille maledictus; et qui benedixerit tibi, benedictionibus repleatur.

comment avez-vous pu, mon fils, en trouver si tôt? Il lui répondit : Dieu a voulu que ce que je désirais se présentât tout d'un coup à moi.

21. Isaac dit encore : Approchez-vous d'ici, mon fils, afin que je vous touche, et que je reconnaisse si vous êtes mon fils Esau ou non.

22. Jacob s'approcha de son père; et Isaac, l'ayant tâté, dit : Pour la voix, c'est la voix de Jacob; mais les mains sont les mains d'Esau.

23. Et il ne le reconnut point, parce que ses mains, étant couvertes de poil, parurent toutes semblables à celles de son aîné. Isaac, le bénissant donc,

24. Lui dit : Êtes-vous mon fils Esau? Je le suis, répondit Jacob.

25. Mon fils, ajouta Isaac, apportez-moi à manger de votre chasse, afin que je vous bénisse. Jacob lui en présenta; et après qu'il en eut mangé, il lui présenta aussi du vin qu'il but.

26. Isaac lui dit *ensuite* : Approchez-vous de moi, mon fils, et venez me baiser.

27. Il s'approcha *donc* de lui, et le baisa. Et Isaac, aussitôt qu'il eut senti la bonne odeur qui sortait de ses habits, lui dit en le bénissant : L'odeur qui sort de mon fils est semblable à celle d'un champ plein de fleurs que le Seigneur a comblé de ses bénédictions.

28. Que Dieu vous donne une abondance de blé et de vin, de la rosée du ciel et de la graisse de la terre.

29. Que les peuples vous soient assujettis, et que les tribus vous adorent. Soyez le seigneur de vos frères, et que les enfants de votre mère se courbent devant vous. Que celui qui vous maudira, soit maudit lui-même; et que celui qui vous bénira, soit comblé de bénédictions.

les doutes d'Isaac. — *Ego primogenitus tuus Esau.* Malgré l'intéressante apologie de S. Augustin, on a de la peine à ne pas voir un mensonge dans cette réponse. Jacob n'était pas Esau. Voy. le *Manuel bibl.*, I, 562, et T. Lamy, *Comm. in Genes.*, II, 170 et ss. — *Voluntas Dei fuit...* On a remarqué assez délicatement que Jacob, en tenant ce pieux langage, sortait du rôle qu'il avait assumé; d'autre part, il était profane lui-même, en attribuant à l'action divine ce qui n'était qu'une œuvre très humaine. — *Accede huc.* Le vieillard, qui se défait à bon droit de sa vue, et qui croyait reconnaître la voix de Jacob (vers. 22), veut faire une expérience plus concluante.

25-27*. Le repas, 25, et le remerciement paternel d'Isaac, 26-27*, maintenant que tout soupçon a disparu.

27^b-29. La bénédiction (28-29), précédée de son préambule solennel, 27^b. Elle est écrite en vers, avec le rythme et le parallélisme. — *Ecce odor... agri pleni.* Les auteurs classiques, entre autres Hérodote et Pline, ont eux-mêmes noté le parfum particulier qu'exhalent les champs de la Palestine. — *De rore cæli et de pinguedine...* : les deux conditions essentielles pour obtenir de riches récoltes. La rosée a une importance spéciale en Orient, où les pluies sont si rares. — *Frumenti et vini.* Les deux produits principaux de l'agriculture. — *Et serviant...* Des richesses, la bénédiction passe au rôle personnel prépondérant de celui sur qui elle tombait. — *Populi et tribus.* C'est la préséance universelle, exercée sur les peuples d'alentour. — *Dominus fratrum...* C'est la préséance sur les tribus apparentées. — *Qui maledi-*

30. Isaac ne faisait que d'achever ces paroles, et Jacob était à *peine* sorti dehors, lorsqu'Esau entra.

31. Et que, présentant à son père ce qu'il avait apprêté de sa chasse, il lui dit : Levez-vous, mon père, et mangez de la chasse de votre fils, afin que vous me donniez votre bénédiction.

32. Isaac lui dit : Qui êtes-vous donc ? Esau lui répondit : Je suis Esau votre fils aîné.

33. Isaac fut frappé d'un profond étonnement ; et, admirant au delà de tout ce qu'on peut croire *ce qui était arrivé*, il lui dit : Qui est donc celui qui m'a déjà apporté de ce qu'il avait pris à la chasse, et qui m'a fait manger de tout avant que vous vinssiez ? et je lui ai donné ma bénédiction, et il sera béni.

34. Esau, à ces paroles de son père, jeta un cri furieux ; et, étant dans une *extrême* consternation, il lui dit : Donnez-moi aussi votre bénédiction, mon père.

35. Isaac lui répondit : Votre frère m'est venu surprendre, et il a reçu la bénédiction qui vous était due.

36. C'est avec raison, dit Esau, qu'il a été appelé Jacob ; car voici la seconde fois qu'il m'a supplanté. Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse ; et présentement il vient encore de me dérober la bénédiction qui m'était due. Mais, mon père, ajouta Esau, ne m'avez-vous point réservé aussi une bénédiction ?

37. Isaac lui répondit : Je l'ai établi votre seigneur, et j'ai assujéti à sa domination tous ses frères. Je l'ai affermi dans la possession du blé et du vin ; et après cela, mon fils, que me reste-t-il que je puisse faire pour vous ?

38. Esau lui répartit : N'avez-vous donc, mon père, qu'une seule bénédiction ? Je vous conjure de me bénir aussi. Il jeta ensuite de grands cris mêlés de larmes.

30. Vix Isaac sermonem impleverat, et egresso Jacob foras, venit Esau,

31. Coctosque de venatione cibos intulit patri, dicens : Surge, pater mi, et comede de venatione filii tui, ut benedicat mihi anima tua.

32. Dixitque illi Isaac : Quis enim es tu ? Qui respondit : Ego sum filius tuus primogenitus Esau.

33. Expavit Isaac stupore vehementi, et ultra quam credi potest, admirans, ait : Quis igitur ille est qui dudum captam venationem attulit mihi, et comedi ex omnibus priusquam tu venires ? benedixitque ei, et erit benedictus.

34. Auditis Esau sermonibus patris, irrugit clamorem magno ; et consternatus, ait : Benedic etiam et mihi, pater mi.

35. Qui ait : Venit germanus tuus fraudulenter, et accepit benedictionem tuam.

36. At ille subjunct : Juste vocatum est nomen ejus Jacob : supplantavit enim me in altera vice ; primogenita mea ante tulit, et nunc secundo surripuit benedictionem meam. Rursumque ad patrem : Numquid non reservasti, ait, et mihi benedictionem ?

37. Respondit Isaac : Dominum tuum illum constitui, et omnes fratres ejus servituti illius subjugavi ; frumento et vino stabilivi eum, et tibi post hæc, fili mi, ultra quid faciam ?

38. Cui Esau : Num unam, inquit, tantum benedictionem habes, pater ? mihi quoque obsecro ut benedicas. Cumque ejulatu magno fleret,

certi... Jacob sera, comme Abraham, XII, 3, source de bénédiction ou de malédiction, suivant l'attitude qu'on prendra à son égard et à l'égard de sa race.

5° Esau est béni à son tour. XXVII, 30-40.

30-33. Début d'une autre scène non moins graphique que la précédente. Il consiste pareillement en un interrogatoire. — *Expavit... stupore vehementi...* La vigueur des expressions est remarquable. Mais, malgré sa stupéfaction, Isaac ne songe nullement à s'irriter, ou à retirer la bénédiction accordée par surprise ; il la confirme, au contraire, *erit benedictus*, reconnaissant la main de Dieu en tout cela.

34-38°. Efforts d'Esau pour obtenir d'être béni à son tour. — *Irrugit... consternatus*. On reconnaît, à ces traits, sa nature passionnée. Il semble, mais trop tard, comprendre tout ce qu'il a perdu. Cf. Hebr. XII, 17. — *Etiam et mihi*. Au moins cela, pour rétablir l'égalité rompue. — *Juste... Jacob ; supplantavit...* Cf. XXV, 26, et le commentaire. La paronomase est frappante en hébreu : *Ya' aqôb, vayya' q'bênit*.

38°-40. *Motus Isaac*. Tout en demeurant ferme sur le point principal (vers. 37), Isaac ne peut résister aux manifestations de plus en plus violentes du chagrin d'Esau. Mais les faveurs qu'il

39. Motus Isaac, dixit ad eum : In pinguedine terræ, et in rore cæli desuper erit benedictio tua.

40. Vives in gladio, et fratri tuo servies; tempusque veniet, cum excutias et solvas jugum ejus de cervicibus tuis.

41. Oderat ergo semper Esau Jacob pro benedictione qua benedixerat ei pater; dixitque in corde suo : Venient dies luctus patris mei, et occidam Jacob fratrem meum.

42. Nuntiata sunt hæc Rebeccæ, quæ, mittens et vocans Jacob filium suum, dixit ad eum : Ecce Esau frater tuus minatur ut occidat te.

43. Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, et consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran;

44. Habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui,

45. Et cesset indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum; postea mittam, et adducam te inde huc; cur utroque orbabor filio in uno die?

46. Dixitque Rebecca ad Isaac : Tædet me vitæ meæ propter filias Heth; si acceperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.

39. Et Isaac, en étant touché, lui dit : Votre bénédiction sera dans la graisse de la terre et dans la rosée du ciel qui vient d'en haut.

40. Vous vivrez de l'épée, vous servirez votre frère, et le temps viendra que vous secouerez son joug, et que vous vous en délivrerez.

41. Esau haïssait donc constamment Jacob, à cause de cette bénédiction qu'il avait reçue de son père; et il disait en lui-même : Le temps de la mort de mon père viendra, et alors je tueraï mon frère Jacob.

42. Ce qui ayant été rapporté à Rébecca, elle envoya chercher son fils Jacob, et lui dit : Voilà votre frère Esau qui menace de vous tuer.

43. Mais, mon fils, croyez-moi, hâtez-vous de vous retirer vers mon frère Laban, qui est à Haran.

44. Vous demeurerez quelques jours avec lui, jusqu'à ce que la fureur de votre frère s'apaise,

45. Que sa colère se passe, et qu'il oublie ce que vous avez fait contre lui. J'enverrai ensuite, pour vous faire revenir ici. Pourquoi perdrais-je mes deux enfants en un même jour?

46. Rébecca, dit ensuite à Isaac : La vie m'est devenue ennuyeuse à cause des filles de Heth qu'Esau a épousées. Si Jacob épouse une fille de ce pays-là, je ne veux plus vivre.

promet au fils aîné sont inférieures, de toute manière, à celles qu'il avait prédites à Jacob. — *In pinguedine... et in rore*. On abandonne aujourd'hui assez généralement cette traduction, et à bon droit, car elle cadre mal avec le contexte (vers. 37, 40), et accorde à Esau ce qui a déjà été donné à son frère. Ici, le *mêm* hébreu a un sens privatif : « Loin de la graisse de la terre et de la rosée du ciel sera ta bénédiction. » Ajoutons que l'Idumée, occupée durant tant de siècles par la race d'Esau, est une contrée aride et pauvre dans son ensemble; aussi ses habitants ont-ils surtout vécu *in gladio*, de guerre, de rapine et de meurtre. — *Fratri... servies*. Les Edomites furent successivement domptés par Saül, I Reg. xiv, 47; par David, II Reg. viii, 14, et par les rois suivants jusqu'au temps d'Achaz, IV Reg. xiv, 22; domptés davantage encore par Jean Hyrcan, et finalement amalgamés avec les Juifs. — *Tempus... ut excutias*. Cette unique consolation donnée à Esau s'est pareillement réalisée à divers intervalles des règnes signalés plus haut; le dernier roi qui s'assit sur le trône de David, Hérode le Grand, était de race iduméenne.

6° Départ de Jacob pour la Mésopotamie. XXVII, 41 — XXVIII, 5.

41. *Oderat ergo*. Triste résultat, qui n'était que trop à prévoir. — *Dies luctus*... Il escompte le peu de vie qui reste à son père, et déjà il jouit par avance de ses cruels projets : *occidam*...

42-45. *Nuntiata sunt*... Esau n'avait pu garder longtemps « in corde suo » (vers. 41) sa résolution sauvage; il dut la divulguer, et la nouvelle en parvint bientôt à Rébecca. Cette femme intrépide prend sur-le-champ son parti en face du danger : il faut éloigner son fils bien-aimé, et c'est lui qu'elle avertit d'abord. — *Dies paucos*. Délicat palliatif. Peut-être espérait-elle que la colère d'Esau serait prompte à se calmer. En réalité, l'exil de Jacob dura 40 années, et sa mère ne le revit plus. — *Utroque orbabor*... De Jacob par la main criminelle d'Esau; de celui-ci par la main de la justice vengeresse (Cf. Gen. ix, 6).

46. Rébecca, pour faire accepter à Isaac la fuite de Jacob, allègue un tout autre motif : la nécessité de marier leur second fils en dehors du pays de Chanaan. Elle ne voulait pas trop effrayer le vieillard. Son langage est ému, passionné : *Tædet me... nolo vivere*. Cf. xxvi, 34-35.

CHAPITRE XXVIII

1. Isaac, ayant donc appelé Jacob, le bénit, et lui fit ce commandement : Ne prenez point, lui dit-il, une femme d'entre les filles de Chanaan ;

2. Mais allez en Mésopotamie de Syrie, en la maison de Bathuel, père de votre mère, et épousez une des filles de Laban votre oncle.

3. Que le Dieu tout-puissant vous bénisse, qu'il accroisse et qu'il multiplie votre race, afin que vous soyez le chef de plusieurs peuples.

4. Qu'il vous donne, et à votre postérité après vous, les bénédictions qu'il a promises à Abraham, et qu'il vous fasse posséder la terre où vous demeurez comme étranger, qu'il a promise à votre aieul.

5. Jacob, ayant pris ainsi congé d'Isaac, partit pour se rendre en Mésopotamie de Syrie, chez Laban, fils de Bathuel Syrien, frère de Rébecca sa mère.

6. Mais Esau, voyant que son père avait béni Jacob, et l'avait envoyé en Mésopotamie de Syrie, pour épouser une femme de ce pays-là ; qu'après lui avoir donné sa bénédiction, il lui avait fait ce commandement : Vous ne prendrez point de femme d'entre les filles de Chanaan ;

7. Et que Jacob, obéissant à son père et à sa mère, était allé en Syrie ;

8. Ayant vu aussi par expérience que les filles de Chanaan ne plaisaient point à son père,

9. Il alla auprès d'Ismaël, et outre les femmes qu'il avait déjà, il épousa Mahéleth, fille d'Ismaël, fils d'Abraham, et sœur de Nabaioth.

10. Jacob, étant donc sorti de Bersabée, allait à Haran ;

11. Et étant venu en un certain lieu,

1. Vocavit itaque Isaac Jacob, et benedixit eum, præcepitque ei dicens : Noli accipere conjugem de genere Chanaan ;

2. Sed vade, et proficiscere in Mesopotamiam Syriæ, ad domum Bathuel patris matris tuæ, et accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

3. Deus autem omnipotens benedicit tibi, et crescere te faciat, atque multiplicet, ut sis in turbas populorum ;

4. Et det tibi benedictiones Abrahæ, et semini tuo post te, ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo.

5. Cumque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotamiam Syriæ ad Laban filium Bathuel Syri, fratrem Rebeccæ matris suæ.

6. Videns autem Esau quod benedixisset pater suus Jacob, et misisset eum in Mesopotamiam Syriæ, ut inde uxorem duceret, et quod post benedictionem præcepisset ei, dicens : Non accipies uxorem de filiabus Chanaan ;

7. Quodque obediens Jacob parentibus suis isset in Syriam ;

8. Probans quoque quod non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus,

9. Ivit ad Ismaelem, et duxit uxorem, absque iis quas prius habebat, Mahéleth filiam Ismael filii Abraham, sororem Nabaioth.

10. Igitur egressus Jacob de Bersabee, pergebat Haran.

11. Cumque venisset ad quemdam lo-

CHAP. XXVIII. — 1-2. *Vocavit itaque*. Isaac accepte sans peine le projet si raisonnable de Rébecca, se souvenant sans doute de ce que son propre père avait fait pour lui.

3-5. Cette fois, c'est librement et sciemment qu'il bénit Jacob. — *In turbas populorum*. Hébr. : une église de peuples. — *Benedictiones Abrahæ*. Deux mots qui contiennent tant de choses.

7° Nouveau mariage d'Esau. XXVIII, 6-9.

6-8. *Videns...* Motifs sur lesquels Esau appuya si étrangement son dessein.

9. Conclusion de son raisonnement : lui aussi, il veut se marier dans la famille. — Les mots *absque iis...* sont une condamnation tacite de la

polygamie d'Esau. — *Mahéleth... sororem Nabaioth*. Nabaioth était le premier-né d'Ismaël, xxv, 13.

SECTION II. — DEUXIÈME PÉRIODE DE LA VIE D'ISAAC. XXVIII, 10 — XXXV, 29.

En réalité, c'est exclusivement l'histoire de Jacob qui sera désormais racontée ; Isaac n'apparaîtra plus que pour mourir.

§ I. — *Jacob en Mésopotamie*. XXVIII, 10 — XXX, 43.

1° La vision de Béthel. XXVIII, 10-22.

10-11. Préambule. — *De Bersabee... Haran*. C'est le voyage d'Abraham pris à rebours. — *Ad quemdam locum*. En hébr. : « le lieu. » avec l'ar-

cum, et vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit de lapidibus qui jacebant, et supponens capiti suo, dormivit in eodem loco.

12. Viditque in somnis scalam stantem super terram, et cacumen illius tangens cælum; angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam;

13. Et Dominum innixum scalæ dicentem sibi : Ego sum Dominus Deus Abraham patris tui, et Deus Isaac; terram, in qua dormis, tibi dabo et semini tuo.

14. Eritque semen tuum quasi pulvis terræ; dilataberis ad Occidentem, et Orientem, et Septentrionem, et Meridiem; et benedicentur in te, et in semine tuo, cunctæ tribus terræ.

15. Et ero custos tuus quocumque perrexeris, et reducam te in terram hanc; nec dimittam nisi complevero universa quæ dixi.

16. Cumque evigilasset Jacob de somno, ait : Vere Dominus est in loco isto, et ego nesciebam.

17. Pavensque, Quam terribilis est, inquit, locus iste! non est hic aliud nisi domus Dei, et porta cæli.

18. Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo; et erexit in titulum, fundens oleum desuper.

comme il voulait s'y reposer après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étaient là, et la mit sous sa tête; et il s'endormit au même lieu.

12. Alors il vit en songe une échelle, dont le pied était appuyé sur la terre, et le haut touchait au ciel; et des anges de Dieu montaient et descendaient le long de l'échelle.

13. Il vit aussi le Seigneur appuyé sur le haut de l'échelle, qui lui dit : Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham votre père, et le Dieu d'Isaac. Je vous donnerai et à votre race la terre où vous dormez.

14. Votre postérité sera comme la poussière de la terre : vous vous étendrez à l'orient et à l'occident, au septentrion et au midi; et toutes les nations de la terre seront bénies en vous, et dans celui qui sortira de vous.

15. Je serai votre protecteur partout où vous irez, je vous ramènerai dans ce pays, et ne vous quitterai point que je n'aie accompli tout ce que j'ai dit.

16. Jacob, s'étant éveillé après son sommeil, dit ces paroles : Le Seigneur est vraiment en ce lieu-ci; et je ne le savais pas.

17. Et, tout effrayé, il ajouta : Que ce lieu est terrible! C'est véritablement la maison de Dieu et la porte du ciel.

18. Jacob, se levant donc le matin, prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête, et l'érigea comme un monument, répandant de l'huile dessus.

ticle défini; c.-à-d. la localité que cet épisode rendit ensuite si célèbre. Elle est située au cœur des montagnes grises d'Ephraïm, à environ quatre jours de marche de Bersabée. — *Requiescere* : y passer la nuit. — *Tulit de lapidibus*. Les pierres abondent à Béthel; le rocher y est même souvent à fleur de sol.

12-13. Récit de la vision. — *Vidit*. Hébr. : « Et ecce; » de même plus loin : « et ecce angeli... et ecce Dominus innixus... » Ces trois « voici » signalent les trois particularités principales de la vision, avec gradation ascendante. — *Scalam* : le substantif hébreu peut désigner aussi bien un escalier qu'une échelle. — *Terram... cælum*. Le ciel et la terre étaient donc ainsi étroitement unis; entre Dieu et Jacob il y avait des communications perpétuelles. — *Angelos quoque...* L'incessant va-et-vient des esprits célestes exprime plus clairement encore la même pensée : ils montaient, pour porter au ciel les prières et les nécessités de Jacob; ils redescendaient, pour lui transmettre les grâces divines. Ce verset est un « locus classicus » en faveur de l'existence des anges. Voyez, Joan. I, 51, la belle application que

Jésus-Christ s'en fit à lui-même.

13^a-15. Le Seigneur daigne confirmer formellement à Jacob les promesses faites autrefois à Abraham et à Isaac, 13^b-14; il lui promet, en outre, son assistance toute-puissante jusqu'à son retour en Palestine, 15. Passage messianique.

16-17. Impression profonde produite sur Jacob par ce songe mystérieux. — *Vere Dominus* (Jéhovah)..., *et...* nesciebam. Non qu'il ignorât le dogme de l'omniprésence divine; mais il ne s'était pas attendu à une manifestation du Seigneur en cet endroit spécial, si loin du séjour actuel de la famille sacrée. — *Pavensque...* Constattement nous retrouvons ce fait dans la Bible : les hommes éprouvent de l'effroi en présence du surnaturel. — *Domus Dei, porta cæli*. Allusion aux circonstances du songe.

18. Trois actes de Jacob à la suite de cet incident, 18-22. — Premier acte : *Lapidem... in titulum* : hébr. *mazebah*, stèle; c.-à-d. qu'il dressa cette pierre debout, comme un mémorial de la bonté de Dieu à son égard. — *Fundens oleum* : pour dédier et consacrer la pierre. Le rite de l'onction sainte est mentionné ici pour la première



Ruines de Béthel. (D'après une photographie.)

19. Il donna aussi le nom de Béthel à la ville, qui auparavant s'appelait Luza.

20. Et il fit en même temps ce vœu, en disant : Si Dieu demeure avec moi, s'il me protège dans le chemin par lequel je marche, et me donne du pain pour me nourrir, et des vêtements pour me vêtir ;

21. Et si je retourne heureusement en la maison de mon père, le Seigneur sera mon Dieu,

22. Et cette pierre que j'ai dressée comme un monument s'appellera la maison de Dieu ; et je vous offrirai, Seigneur, la dîme de tout ce que vous m'aurez donné.

19. Appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur.

20. Vovit etiam votum, et custodierit me in via per quam ego ambulo, et dederit mihi panem ad vescendum, et vestimentum ad induendum.

21. Reversusque fuero prospere ad domum patris mei, erit mihi Dominus in Deum.

22. Et lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur domus Dei; cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

CHAPITRE XXIX

1. Jacob continua son chemin, et arriva au pays de l'orient.

2. Il entra dans un champ où il vit un puits, et trois troupeaux de brebis qui se reposaient auprès ; car on y menait boire les troupeaux, et l'entrée en était fermée avec une grande pierre.

3. C'était la coutume de ne lever la pierre que lorsque tous les troupeaux étaient assemblés ; et après qu'ils avaient bu, on la remettait sur l'ouverture du puits.

4. Jacob dit donc aux pasteurs : Mes frères, d'où êtes-vous ? Ils lui répondirent : De Haran.

5. Jacob ajouta : Ne connaissez-vous point Laban, fils de Nachor ? Ils lui dirent : Nous le connaissons.

1. Profectus ergo Jacob venit in terram orientalem.

2. Et vidit puteum in agro, tres quogue greges ovium accubantes juxta eum ; nam ex illo adaquabantur pecora, et os ejus grandi lapide claudebatur.

3. Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, et reffectis gregibus rursum super os putei ponerent.

4. Dixitque ad pastores : Fratres, unde estis ? Qui responderunt : De Haran.

5. Quos interrogans, Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor ? Dixerunt : Novimus.

fois. En Orient, un peu d'huile fait toujours partie des provisions de voyage.

19. Second acte : *Appellavit... Bethel*, ou « maison de Dieu ». — *Prius Luza*. D'après Jos. XVI, 1-2, Luza et Béthel étaient deux localités distinctes, quoique rapprochées l'une de l'autre ; trait confirmé par le présent récit, qui laisse Jacob en dehors de la ville.

20-22. Troisième acte, le vœu de Jacob. Le patriarche indique d'abord ce qu'il attend du Seigneur : sa protection à l'aller (20) et au retour (21*). Il expose ensuite ce à quoi il s'oblige lui-même relativement à Jéhovah : 1° il le prendra pour son Dieu spécial, comme avaient fait son père et son aïeul, 21^b ; 2° il établira plus tard un sanctuaire à Béthel, 22* (cf. xxv, 16) ; 3° il consacra à des œuvres pies la dîme de tous ses biens, 22^b.

2° L'arrivée de Jacob à Haran. XXIX, 1-15. Idylle charmante, parfaitement racontée.

CHAP. XXIX. — 1-3. *Profectus*. L'expression hébraïque est toute pittoresque : « Jacob leva ses

pieds, et vint... » Encouragé par la vision divine, il reprend joyeusement sa route. — *Terram orientalem*. Hébr. : le pays des fils de l'Orient ; ici, la Mésopotamie. — *Puteum in agro*. Comme son père, Jacob trouve auprès d'un puits celle qui sera bientôt son épouse. Toutefois le puits n'est pas le même ; celui d'Éliézer était auprès de la ville, non dans les champs, et il était muni de marches qui permettaient d'atteindre l'eau facilement. Cf. XXIV, 11, 16. — *Tres... greges ovium accubantes*. Beau tableau. — *Os... grandi lapide*. Ce qui a lieu souvent encore en Orient : soit pour empêcher le sable, abondant en ces contrées, d'obstruer peu à peu le puits ; soit pour ménager l'eau, en empêchant le premier venu d'ouvrir à sa guise. D'après les vers. 3 et 8, tous les ayant-droit s'attendaient.

4-8. Entretien de Jacob avec les pasteurs. Ainsi qu'il arrive d'ordinaire entre inconnus, ils procèdent par questions et réponses, d'abord générales, qui vont bientôt se particularisant. — *Laban, filium Nachor*. En réalité, Laban était

6. Sanusne est? inquit. Valet, inquit; et ecce Rachel filia ejus venit cum grege suo.

7. Dixitque Jacob : Adhuc multum diei superest, nec est tempus ut reducatur ad caulas greges; date ante potum ovibus, et sic eas ad pastum reducite.

8. Qui responderunt : Non possumus, donec omnia pecora congregentur, et amoveamus lapidem de ore putei, ut adaquemus greges.

9. Adhuc loquebantur, et ecce Rachel veniebat cum ovibus patris sui; nam gregem ipsa pascebat.

10. Quam cum vidisset Jacob, et sciret consobrinam suam, ovesque Laban avunculi sui, amovit lapidem quo puteus claudebatur.

11. Et adaquato grege, osculatus est eam; et elevata voce flevit.

12. Et indicavit ei quod frater esset patris sui, et filius Rebeccæ; at illa festinans nuntiavit patri suo.

13. Qui, cum audisset venisse Jacob filium sororis suæ, cucurrit obviam ei; complexusque eum, et in oscula ruens, duxit in domum suam. Auditis autem causis itineris,

14. Respondit : Os meum es, et caro mea. Et postquam impleti sunt dies mensis unius,

15. Dixit ei : Num quia frater meus es, gratis servies mihi? dic quid mercedis accipias.

6. Se porte-t-il bien? dit Jacob. Ils lui répondirent : Il se porte bien; et voici sa fille Rachel, qui vient ici avec son troupeau.

7. Jacob leur dit : Il reste encore beaucoup de jour, et il n'est pas temps de reconduire les troupeaux dans l'étable; faites donc boire présentement les brebis, et ensuite vous les remènez paître.

8. Ils lui répondirent : Nous ne pouvons le faire, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient assemblés, et que nous ayons ôté la pierre de dessus le puits, pour leur donner à boire à tous ensemble.

9. Ils parlaient encore, lorsque Rachel arriva avec les brebis de son père; car elle menait paître elle-même le troupeau.

10. Jacob, l'ayant vue, et sachant qu'elle était sa cousine, et que ces troupeaux étaient à Laban son oncle, ôta la pierre qui fermait le puits.

11. Et ayant fait boire son troupeau, il la baisa, et il pleura à haute voix,

12. Et il lui dit qu'il était le frère de son père, et le fils de Rébecca. Rachel courut aussitôt le dire à son père,

13. Qui, ayant appris que Jacob fils de sa sœur était venu, courut au-devant de lui, l'embrassa étroitement, et l'ayant baisé plusieurs fois, le mena en sa maison. Lorsqu'il eut su de lui-même le sujet de son voyage,

14. Il lui dit : Vous êtes ma chair et mon sang. Et après qu'un mois se fut passé,

15. Il dit à Jacob : Faut-il que vous me serviez gratuitement, parce que vous êtes mon frère? Dites-moi donc quelle récompense vous désirez.

filis de Bathuel, xxiv, 24, 29, et petit-fils de Nahor; Jacob cite de préférence ce dernier, en tant que chef de la famille, xxii, 20-23. — *Adhuc multum diei*. Ignorant les usages du pays, Jacob s'étonne que les bergers attendent si longtemps, inactifs, auprès du puits.

9. *Ecce Rachel*. Autre tableau intéressant. — *Nam gregem ipsa*... Comme l'ont toujours fait, en Orient, les filles des scheikhs les plus riches et les plus considérés. Cf. Ex. ii, 16.

10-12. Première entrevue de Jacob et de Rachel. — *Consobrinam*... Hébr. : « fille de Laban, frère de sa mère ». — *Adaquato grege*. Il commence par rendre service à sa cousine, puis il se fait connaître d'elle, et donne un libre cours à son émotion : *osculatus est, flevit, indicavit*... — *Frater... patris sui*. A la mode orientale, plu-

sieurs fois signalée. — *Ilia festinans*; de même qu'autrefois Rébecca, xxix, 28.

13-15. Première entrevue de Jacob et de Laban. — *Cucurrit*. Cet homme froid et calculateur était chaud et empressé à ses heures. Cf. ii, 23. — *Complexus, ... in oscula ruens*. Bonne traduction de la forme réduplicative employée dans le texte primitif. — *Os meum, caro mea*. Un autre lui-même, comme fils de sa sœur. Cf. ii, 23. — *Dies mensis unius*. Hébr. : un mois de jours; c.-à-d. un mois plein. — *Num gratis...? dic quid mercedis*... Ayant vu Jacob à l'œuvre un mois durant, Laban avait compris qu'il pourrait tirer de lui, comme pasteur, un excellent parti. Mais cet égoïste a soin de masquer sous les dehors de la générosité son amour du lucre et ses vues intéressées.

16. Or Laban avait deux filles, dont l'aînée s'appelait Lia, et la plus jeune Rachel.

17. Mais Lia avait les yeux chassieux ; au lieu que Rachel était belle et très agréable.

18. Jacob, ayant donc conçu de l'affection pour elle, dit à Laban : Je vous servirai sept ans pour Rachel votre seconde fille.

19. Laban lui répondit : Il vaut mieux que je vous la donne qu'à un autre ; demeurez avec moi.

20. Jacob le servit donc sept ans pour Rachel ; et ce temps ne lui paraissait que peu de jours, tant l'affection qu'il avait pour elle était grande.

21. Après cela il dit à Laban : Donnez-moi ma femme, puisque le temps auquel je dois l'épouser est accompli.

22. Alors Laban fit les noces, ayant invité au festin ses amis qui étaient en fort grand nombre.

23. Et le soir il fit entrer Lia sa fille auprès de Jacob,

24. Et lui donna, pour la servir, une esclave qui s'appelait Zelpha. Jacob, l'ayant prise pour sa femme, reconnut le matin que c'était Lia ;

25. Et il dit à son beau-père : D'où vient que vous m'avez traité de cette sorte ? Ne vous ai-je pas servi pour Rachel ? Pourquoi m'avez-vous trompé ?

26. Laban répondit : Ce n'est pas la coutume de ce pays-ci de marier les filles les plus jeunes les premières.

16. Habebat vero duas filias, nomen majoris Lia ; minor vero appellabatur Rachel.

17. Sed Lia lippis erat oculis ; Rachel decora facie, et venusto aspectu.

18. Quam diligens Jacob, ait : Serviam tibi pro Rachel, filia tua minore, septem annis.

19. Respondit Laban : Melius est ut tibi eam dem quam alteri viro ; mane apud me.

20. Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis ; et videbantur illi pauci dies præ amoris magnitudine.

21. Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam ; quia jam tempus impletum est, ut ingrediar ad illam.

22. Qui, vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias.

23. Et vespere Liam filiam suam introduxit ad eum,

24. Dans ancillam filiæ, Zelpham nomine. Ad quam cum ex more Jacob fuisset ingressus, facto mane, vidit Liam ;

25. Et dixit ad socerum suum : Quid est quod facere voluisti ? nonne pro Rachel servi tibi ? quare imposuisti mihi ?

26. Respondit Laban : Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores ante tradamus ad nuptias.

3° Le double mariage de Jacob. XXIX, 18-20.

16-17. Transition. On présente au lecteur les deux filles de Laban. — *Lia lippis... oculis*. L'hébreu dit simplement : « des yeux faibles, » ou peu éclatants. Pour les Orientaux, la beauté féminine consiste surtout dans l'éclat du regard. — Rachel avait pour elle la régularité des formes en général (d'après l'hébreu, au lieu de *decora facie*) et l'agrément de la physionomie (*venusto...*).

18-19. Le contrat. — *Serviam tibi...* Nous avons vu plus haut, xxiv, 53, qu'il est d'usage en Orient de payer une certaine somme aux parents de la femme que l'on veut épouser. Jacob, qui n'avait pas apporté avec lui de riches présents, comme Éliézer, offre d'acquitter sa dette en travaillant à la sueur de son front. Les choses se passent souvent ainsi de nos jours en Syrie. Néanmoins, la conduite du riche Laban présentait un caractère odieux, que ses filles ressentirent vivement. Cf. xxxi, 15. — *Melius... tibi quam alteri*. Trait conforme aux mœurs orientales ; les solliciteurs de ce genre obtiennent d'ordinaire la préférence quand ils appartiennent à la famille.

20-22. L'exécution du contrat, soit de la part de Jacob, 20, soit de la part de Laban, 21-22. — Le détail *videbantur pauci anni...* est d'une grande beauté psychologique. « Quærendum quomodo hoc dictum sit, cum magis etiam brevis tempus longum soleat esse amantibus. Dictum est ergo propter laborem servitutis, quem facilem et levem amor faciebat. » S. Aug. *Quest. in Hept.* 88. — *Dixitque ad Laban* : quand les sept années furent écoulées.

23-27. Mariage de Jacob avec Lia. — *Vespere... introduxit*. Le long voile qui enveloppait complètement Lia à la façon orientale (*Atlas archéol. de la Bible*, pl. xxv, fig. 1 et 2) et l'obscurité de la chambre nuptiale rendirent la substitution aisée. Évidemment Lia se prêta sans peine à la fraude. Jacob, qui avait trompé Isaac, fut victime à son tour. — *Dans ancillam*. On avait été plus généreux pour Rébecca, xxiv, 61. — *Non est... consuetudinis*. Coutume qui est de rigueur dans les Indes, mais qui pourrait bien n'avoir été qu'un subterfuge pour l'astucieux Laban, dont le but manifeste était de profiter le plus longtemps possible des services de Jacob. — *Imple*

27. Imple hebdomadam dierum hujus copulae, et hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.

28. Acquivit placito, et hebdomada transacta, Rachel duxit uxorem,

29. Cui pater servam Balam tradiderat.

30. Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis priori prætulit, serviens apud eum septem annis aliis.

31. Videns autem Dominus quod despiceret Liam, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanente.

32. Quae conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens: Vidit Dominus humilitatem meam, nunc amabit me vir meus.

33. Rursumque concepit et peperit filium, et ait: Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi; vocavitque nomen ejus Simeon.

34. Concepitque tertio, et genuit alium filium, dixitque: Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eo quod pepererim ei tres filios; et idcirco appellavit nomen ejus Levi.

35. Quarto concepit, et peperit filium, et ait: Medo confitebor Domino; et ob hoc vocavit eum Judam; cessavitque parere.

27. Passez la semaine avec celle-ci; et je vous donnerai l'autre *ensuite*, pour le temps de sept années que vous me servirez de nouveau.

28. Jacob consentit à ce qu'il voulait; et au bout de sept jours il épousa Rachel,

29. A qui son père avait donné une servante nommée Bala.

30. Jacob ayant eu enfin celle qu'il avait souhaité d'épouser, il préféra la seconde à l'aînée dans l'affection qu'il lui portait, et servit encore Laban pour elle sept ans durant.

31. Mais le Seigneur, voyant que Jacob avait du mépris pour Lia, la rendit féconde, pendant que sa sœur demeurait stérile.

32. Elle conçut donc, et elle enfanta un fils qu'elle nomma Ruben, en disant: Le Seigneur a vu mon humiliation; mon mari m'aimera maintenant.

33. Elle conçut encore, et ayant enfanté un fils, elle dit: Le Seigneur, ayant connu que j'étais méprisée, m'a donné ce second fils. C'est pourquoi elle le nomma Simeon.

34. Elle conçut pour la troisième fois, et ayant encore enfanté un fils, elle dit: Maintenant mon mari sera plus uni à moi, puisque je lui ai donné trois fils. C'est pourquoi elle le nomma Lévi.

35. Elle conçut pour la quatrième fois, et elle enfanta un fils, et elle dit: Maintenant je louerai le Seigneur. C'est pour quoi elle lui donna le nom de Judas; et elle cessa pour lors d'avoir des enfants.

hebdomadam... Les fêtes des noces duraient alors une semaine entière. Cf. Jud. xiv, 12.

28-30. Mariage de Jacob avec Rachel. — *Acquivit*. De nouveau la polygamie dans la famille de la promesse! Mais Jacob n'était guère libre d'agir autrement: comment, désormais, répudier Lia? et Rachel ne lui appartenait-elle pas en réalité? Cf. S. Aug. c. *Faust.* lib. xxix, c. 47-48. — *Priori prætulit*. La prédilection de Jacob pour Rachel dura toute sa vie.

4° Les enfants de Jacob. XXIX, 31 — XXX, 24.

La narration est dramatique. Les caractères de Lia et de Rachel nous apparaissent avec leurs frappants contrastes: Lia est pieuse et surnaturelle, douce et résignée; Rachel, au contraire, moins plongée dans le divin, capricieuse et chagrine.

31-32. Naissance de Ruben. — *Videns Dominus...* Dieu prend le parti de Lia contre Jacob lui-même (*quod despiceret*). Tout le long de cette

histoire des patriarches, la grâce l'emporte sur la nature et la domine. — *Ruben* (Hébr.: *R^uben*), c. à d.: Voyez, un fils! — *Humilitatem meam*. Mieux: mon affliction; la peine qu'elle éprouvait de n'être pas aimée de son mari. Mais elle espère que désormais Jacob l'affectionnera, à cause du fils qu'elle lui a donné.

33. Naissance de Simeon. — Désappointée dans son espoir, Lia tâche de se consoler en Dieu. — *Audivit* (hébr.: *sama'*) *Dominus...* Aussi nommé-elle son second fils *Simeon* (*Sim'on*), « exaudito. »

34. Naissance de Lévi. — *Nunc quoque copulabitur*. Hébr.: *Uvveh*; d'où le nom de *Lévi*, qui signifie adhésion, association.

35. Naissance de Juda. — *Confitebor* (hébr.: *odeh*), je louerai. — *Judam* (*Y'hudah*), louange. Lia, sans doute, ne croyait pas si bien dire: Juda la rendra mère du Messie. — *Cessavit...*: pour quelque temps. Cf. xxx, 14-21.

CHAPITRE XXX

1. Rachel, voyant qu'elle était stérile, porta envie à sa sœur, et elle dit à son mari : Donnez-moi des enfants, ou je mourrai.

2. Jacob lui répondit en colère : Suis-je, moi, comme Dieu? et n'est-ce pas lui qui empêche que votre sein ne porte son fruit?

3. Rachel ajouta : J'ai Bala, ma servante; allez à elle, afin que je reçoive entre mes bras ce qu'elle enfantera, et que j'aie des enfants d'elle.

4. Elle lui donna donc Bala pour femme.

5. Jacob l'ayant prise, elle conçut, et elle enfanta un fils.

6. Alors Rachel dit : Le Seigneur a jugé en ma faveur, et il a exaucé ma voix en me donnant un fils. C'est pourquoi elle le nomma Dan.

7. Bala conçut encore; et ayant enfanté un second fils,

8. Rachel dit de lui : Le Seigneur m'a fait entrer en combat avec ma sœur, et la victoire m'est demeurée. C'est pourquoi elle le nomma Nephthali.

9. Lia, voyant qu'elle avait cessé d'avoir des enfants, donna à son mari Zelpha, sa servante,

10. Qui conçut et enfanta un fils.

11. Et Lia dit : A la bonne heure! C'est pourquoi elle le nomma Gad.

12. Zelpha ayant eu un second fils,

13. Lia dit : C'est pour mon bonheur;

1. Cernens autem Rachel quod infecunda esset, invidit sorori suæ, et ait marito suo : Da mihi liberos, alioquin moriar.

2. Cui iratus respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui?

3. At illa : Habeo, inquit, famulam Balam; ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, et habeam ex illa filios.

4. Deditque illi Balam in conjugium, quæ,

5. Ingresso ad se viro, concepit, et peperit filium.

6. Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, et exaudivit vocem meam, dans mihi filium; et idcirco appellavit nomen ejus Dan.

7. Rursumque Bala concipiens peperit alterum,

8. Pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum sorore mea, et invalui; vocavitque eum Nephthali.

9. Sentiens Lia quod parere desiisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit,

10. Qua post conceptum edente filium,

11. Dixit : Feliciter! et idcirco vocavit nomen ejus Gad.

12. Peperit quoque Zelpha alterum,

13. Dixitque Lia : Hoc pro beatitudine

CHAP. XXX. — 1-4. L'union de Jacob avec Bala. — *Rachel... ait marito* : avec humeur et passion, au lieu de s'adresser à Dieu. — *Alioquin moriar*, de honte et de chagrin. — *Out iratus...* On le conçoit, c'était une rude épreuve pour Jacob de voir la discorde s'établir à l'état aigu dans sa famille; mais il traitait bien durement Rachel, en affirmant que Dieu lui-même l'avait rendue stérile. — *Habeo famulam...* Rachel a recours au même procédé que Sara, xvi, 1-3, pour avoir des enfants au moins d'une manière indirecte. — *Super genua mea*. Cf. Job, iii, 12; Is. lxxvi, 2. Recevoir un nouveau-né sur ses genoux, c'était le proclamer sien, l'adopter. — *Habeam ex illa...* Pour que, moi aussi, je sois bâtie par elle. Sur cette locution de l'hébr., voyez la note de xvi, 2.

5-6. Naissance de Dan. — *Dixit Rachel*. Elle agit comme si elle était la vraie mère, et se charge d'imposer le nom. — *Judicavit me* (hébr. :

dānāqni)... Dieu m'a rendu justice. — *Dan*. C.-à-d. juge.

7-8. Naissance de Nephthali. — *Comparavit me...* Dans l'hébreu : Des combats de Dieu j'ai combattu (*naftulē 'Elohim nisfalti*) avec ma sœur, et j'ai prévalu. Dans cette sorte de duel que se livraient les deux sœurs pour obtenir les grâces divines, Rachel se prétendait maintenant victorieuse. De là le nom de *Nephthali* (hébr. : *Naftali*), mon combat.

9. Union de Jacob avec Zelpha. — *Sentiens Lia*. Jalouse à son tour, Lia use du même moyen que sa sœur.

10-11. Naissance de Gad. — *Feliciter* (hébr. : *dāgād*); et le nom de *Gad* signifie précisément « heureux ».

12-13. Naissance d'Aser. — *Pro beatitudine mea, beatam quippe...* De nouveau, l'hébreu (*d'ōsri, ki 'iss'runi...*) rend le jeu de mots plus sensible. — *Aser*, ou plutôt *'Aser*, bonheur.

mea ; beatam quippe me dicent mulieres. Propterea appellavit eum Aser.

14. Egressus autem Ruben tempore messis triticeæ in agrum, reperit mandragoras, quas matri Liæ detulit. Dixitque Rachel : Da mihi partem de mandragoris filii tui.

15. Illa respondit : Parumne tibi videtur, quod præripueris maritum mihi, nisi etiam mandragoras filii mei tuleris ? Ait Rachel : Dormiat tecum hac nocte pro mandragoris filii tui.

16. Redeuntique ad vesperam Jacob de agro, egressa est in occursum ejus Lia, et, Ad me, inquit, intrabis, quia mercede conduxisti te pro mandragoris filii mei. Dormivitque cum ea nocte illa.

17. Et exaudivit Deus preces ejus ; concepitque et peperit filium quintum ;

18. Et ait : Dedit Deus mercedem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo ; appellavitque nomen ejus Issachar.

19. Rursum Lia concipiens, peperit sextum filium,

20. Et ait : Dotavit me Deus dote bona ; etiam hac vice mecum erit maritus meus, eo quod genuerim ei sex filios ; et idcirco appellavit nomen ejus Zabulon.

21. Post, quem peperit filiam, nomine Dinam.

22. Recordatus quoque Dominus Rachelis, exaudivit eam, et aperuit vulvam ejus.

23. Quæ concepit et peperit filium,

car les femmes m'appelleront bienheureuse. C'est pourquoi elle le nomma Aser.

14. Or Ruben étant sorti à la campagne, lorsqu'on moissonnait le froment, trouva des mandragores, qu'il apporta à Lia sa mère, à laquelle Rachel dit : Donnez-moi des mandragores de votre fils.

15. Mais elle lui répondit : N'est-ce pas assez que vous m'ayez enlevé mon mari, sans vouloir encore avoir les mandragores de mon fils ? Rachel ajouta : Je consens qu'il dorme avec vous cette nuit, pourvu que vous me donniez de ces mandragores de votre fils.

16. Lors donc que Jacob sur le soir revenait des champs, Lia alla au-devant de lui, et lui dit : Vous viendrez avec moi, parce que j'ai acheté cette grâce en échange des mandragores de mon fils. Ainsi Jacob dormit avec elle cette nuit-là.

17. Et Dieu exauça ses prières : elle conçut, et elle enfanta un cinquième fils

18. Dont elle dit : Dieu m'a récompensée, parce que j'ai donné ma servante à mon mari. Et elle lui donna le nom d'Issachar.

19. Lia conçut encore, et enfanta un sixième fils ;

20. Et elle dit : Dieu m'a fait un excellent don ; mon mari demeurera encore cette fois avec moi, parce que je lui ai donné six fils. Et elle le nomma Zabulon.

21. Elle eut ensuite une fille, qu'elle nomma Dina.

22. Le Seigneur se souvint aussi de Rachel ; il l'exauça, et lui ôta sa stérilité.

23. Elle conçut, et elle enfanta un fils,

14-15. Un petit épisode sert de transition à la naissance du cinquième fils de Lia. — *Mandragoras* (hébr. : *dudâ'im*). Petites pommes jaunes, à l'odeur forte et agréable, produites par l'*Atropa mandragora*, plante de la famille des Solanacées, et assez commune en Palestine. Elles mûrissent en même temps que le blé. Voy. l'*Atlas d'hist. nat. de la Bible*, pl. xx, fig. 2. Leur nom hébreu (« amatoria »), la demande empressée de Rachel, et les récits des anciens auteurs prouvent qu'on attribuait à ces fruits la vertu de faire cesser la stérilité ; croyance qui persiste encore chez les Arabes. Voy. Gesenius, *Thesaurus ling. hebr. et chald.*, p. 324. — *Illā respondit*, avec aigreur. La suite du dialogue montre que Jacob avait complètement délaissé Lia.

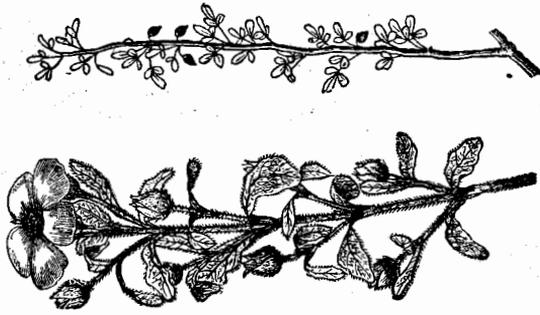
16-18. Naissance d'Issachar. — *Mercede con-*

duci te (hébr. : *sakar š'kar'ika*). Le prix qu'elle avait payé, c'étaient les mandragores de son fils. — *Dedit Deus mercedem mihi* (hébr. : *š'hâri*). De ces deux paronomases vint le nom d'Issachar (hébr. : *Yssaškar*).

19-20. Naissance de Zabulon. — *Mecum erit*. Hébr. : *yzb'lent* ; d'où *Zabulon* (hébr. : *Z'bulôn*), habitation.

21. Naissance de Dina. — *Dinam*. C'est le féminin de Dan, vers. 6. D'après XLVI, 7, Jacob eut plusieurs filles ; mais Dina est seule mentionnée nommément, à cause de l'incident relaté au chap. xxxiv.

22-24. Naissance de Joseph. — *Recordatus... Dominus*. Dieu semblait avoir oublié Rachel. Cf. VIII, 4. — En devenant mère, Rachel prononce deux paroles, l'une de reconnaissance, l'autre de



Ciste et baumier de Galaad.
Gen. xxxvii, 25.



Mandragore.
Gen. xxx, 15.



Branche fleurie d'olivier.
Gen. vii, 9.

en disant : Le Seigneur m'a tirée de l'opprobre où j'ai été.

24. Et lui donnant le nom de Joseph, elle dit : Que le Seigneur me donne encore un second fils.

25. Joseph étant né, Jacob dit à son beau-père : Laissez-moi aller, afin que je retourne à mon pays, et au lieu de ma naissance.

26. Donnez-moi mes femmes et mes enfants pour lesquels je vous ai servi, afin que je m'en aille. Vous savez quel a été le service que je vous ai rendu.

27. Laban lui répondit : Que je trouve grâce devant vous. J'ai reconnu par expérience que Dieu m'a béni à cause de vous.

28. Jugez vous-même de la récompense que vous voulez que je vous donne.

29. Jacob lui répondit : Vous savez de quelle manière je vous ai servi, et comment votre bien s'est accru entre mes mains.

30. Vous aviez peu de chose avant que je fusse venu avec vous, et présentement vous voilà devenu riche; Dieu vous a béni aussitôt que je suis entré en votre maison. Il est donc juste que je songe aussi maintenant à établir ma maison.

31. Laban lui dit : Que vous donnerai-je? Je ne veux rien, dit Jacob; mais si vous faites ce que je vais vous demander, je continuerai à mener vos troupeaux, et à les garder.

32. Visitez tous vos troupeaux et mettez à part toutes les brebis dont la laine est de diverses couleurs; tout ce qui naîtra d'un noir mêlé de blanc, ou tacheté de couleurs différentes, soit dans les brebis ou dans les chèvres, sera ma récompense.

dicens : Abstulit Deus opprobrium meum.

24. Et vocavit nomen ejus Joseph; dicens : Addat mihi Dominus filium alterum.

25. Nato autem Joseph, dixit Jacob socero suo : Dimitte me ut revertar in patriam, et ad terram meam.

26. Da mihi uxores, et liberos meos, pro quibus servivi tibi, ut abeam; tu nosti servitutum qua servivi tibi.

27. Ait illi Laban : Inveniam gratiam in conspectu tuo; experimento didici, quia benedixerit mihi Deus propter te.

28. Constitue mercedem tuam quam dem tibi.

29. At ille respondit : Tu nosti quomodo servierim tibi, et quanta in manibus meis fuerit possessio tua.

30. Modicum habuisti antequam venirem ad te; et nunc dives effectus es, benedixitque tibi Dominus ad introitum meum. Justum est igitur ut aliquando provideam etiam donui meæ.

31. Dixitque Laban : Quid tibi dabo? At ille ait : Nihil volo; sed si feceris quod postulo, iterum pascam, et custodiam pecora tua.

32. Gyra omnes greges tuos, et separa cunctas oves varias, et sparsa vellere; et quodcumque furvum, et maculosum, variumque fuerit, tam in ovibus quam in capris, erit merces mea.

demande, avec un double jeu de mots pour légitimer le nom donné par elle à son fils. Première parole : *Abstulit* (hébr. : *'asaf*)... *opprobrium*. L'humiliation de la stérilité, toujours si vivement ressentie en Orient. — Deuxième parole : *Addat* (*yosef*)... Ce souhait sera plus tard réalisé, XXXV, 16 et ss., mais au milieu de circonstances douloureuses. — *Joseph* (hébr. : *Yosef*) signifie donc tout à la fois : Celui qui enlève, et Celui qui ajoute.

5^o Convention entre Jacob et Laban. XXX, 25-36.

25-26. Demande préalable de Jacob. — *Nato...* *Joseph*. Les quatorze années de service gratuit, par lesquelles Jacob avait acheté Lia et Rachel, ont maintenant pris fin. — *In patriam...* La terre de Chanaan. — *Tu nosti servitutum...* Il y a dans ces mots une amertume visible, et bien naturelle.

27-28. Réponse de Laban, polie et gracieuse, au moins à la surface. Il implore à son tour; car plus que jamais il apprécie les qualités de son gendre, et il fera tout pour conserver un auxiliaire aussi utile. — *Constitue...* Comme antérieurement, XXX, 15, mais d'une manière plus sérieuse, il prie Jacob de fixer lui-même ses conditions.

29-30. Réplique de Jacob, qui fait valoir franchement ses services, et qui expose la nécessité où il se trouve de songer désormais à l'avenir des siens.

31-33. La proposition de Jacob. — *Nihil volo*. C.-à-d. : rien en argent, pas de salaire fixe et périodique. Il veut être payé en nature, d'une façon beaucoup plus avantageuse, quoique modeste en apparence. — Voici la traduction du vers. 32 d'après l'hébreu; elle rend la pensée beaucoup plus

33. Respondebitque mihi cras justitia mea, quando placiti tempus advenerit coram te; et omnia quæ non fuerint varia, et maculosa, et furva, tam in ovibus quam in capris, furti me argument.

34. Dixitque Laban : Gratum habeo quod petis.

35. Et separavit in die illa capras, et oves, et hircos, et arietes, varios atque maculosos; cunctum autem gregem unicolorum, id est, albi et nigri velleris, tradidit in manu filiorum suorum.

36. Et posuit spatium itineris trium dierum inter se et generum, qui pascebat reliquos greges ejus.

37. Tollens ergo Jacob virgas populeas virides, et amygdalinas, et ex platanis, ex parte decorticavit eas; detractisque corticibus, in his, quæ spoliata fuerant, candor apparuit; illa vero quæ integra fuerant, viridia permanserunt; atque in hunc modum color effectus est varius.

38. Posuitque eas in canalibus, ubi effundebatur aqua, ut cum venissent greges ad bibendum, ante oculos haberent virgas, et in aspectu earum conciperent.

39. Factumque est ut in ipso calore coitus oves intuerentur virgas, et parent maculosa, et varia, et diverso colore respersa.

33. Et demain, quand le temps sera venu de faire cette séparation selon notre accord, mon innocence me rendra témoignage devant vous; et tout ce qui ne sera point tacheté de diverses couleurs ou de noir mêlé de blanc, soit dans les brebis ou dans les chèvres, me convaincra de larcin.

34. Laban lui répondit : Je trouve bon ce que vous me proposez.

35. Le même jour, Laban mit à part les chèvres, les brebis, les boucs et les béliers tachetés et de diverses couleurs. Il donna à ses enfants la garde de tout le troupeau qui n'était que d'une couleur, c'est-à-dire qui était ou tout blanc ou tout noir.

36. Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui et son gendre, qui conduisait ses autres troupeaux.

37. Jacob, prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier, de platane, en ôta une partie de l'écorce; les endroits d'où l'écorce avait été ôtée parurent blancs, et les autres, qu'on avait laissés entiers, demeurèrent verts. Ainsi ces branches devinrent de diverses couleurs.

38. Il les mit ensuite dans les canaux, qu'on remplissait d'eau, afin que, lorsque les troupeaux y viendraient boire, ils eussent ces branches devant les yeux, et qu'ils conçussent en les regardant.

39. Ainsi il arriva que les brebis étant en chaleur, et ayant conçu à la vue des branches, eurent des agneaux tachetés et de diverses couleurs.

claire : « Je parcourrai aujourd'hui tout ton troupeau; mets à part, parmi les agneaux, toute bête tachetée (*naqôd*, piquetée de petites taches) et marquée (*talû'*, marquée de grosses taches), et toute bête noire, et, parmi les chèvres, tout ce qui est marqueté (*talû'*) et tacheté (*naqôd*) : ce sera mon salaire. » La proposition de Jacob est basée sur ce fait bien connu : en Orient, les moutons sont blancs pour l'ordinaire, rarement noirs ou tachetés; les chèvres, au contraire, sont communément noires ou brunes, rarement blanches ou tachetées. Le patriarche semblait donc demander pour sa part une très minime portion du troupeau. — *Respondebit mihi cras...* Demain; car, d'après l'hébreu (vers. 32), il avait proposé le triage pour le jour même. Jacob demande en outre une sorte de revue de temps à autre, pour constater et régler la part de chacun. — *Et omnia quæ...* D'après l'hébr. : Tout ce qui ne sera pas tacheté et marqueté parmi les chèvres, et noir parmi les agneaux.

34-38. Laban accepte sans hésiter ce marché, où il croit n'avoir qu'à gagner. — *Separavit...* D'après l'hébr. : « Ce même jour, il mit à part les

boucs rayés (*'aquâ*) et marquetés, et toutes les chèvres tachetées et marquetées, toutes celles où il y avait du blanc, et tout ce qui était noir parmi les agneaux. » Ainsi, contrairement à ce que dit la Vulgate, les brebis blanches et les chèvres noires furent seules confiées à Jacob. — *Spatium trium dierum*. Pour empêcher tout croisement entre les différentes variétés de bétail, et pour diminuer ainsi les chances de Jacob.

6° Stratagèmes de Jacob pour s'enrichir. XXX, 37-43.

37-39. Première ruse. — 1° Vers. 37, le moyen purement matériel. *Virgas*, de jeunes pousses de trois espèces d'arbres au bois très blanc et à l'écorce sombre : le peuplier (hébr. : *libneh*; selon d'autres, le *Styrax officinalis*; voyez l'*Atlas d'histoire nat. de la Bible*, pl. XXIII, fig. 7), l'amandier, le platane (si commun en Mésopotamie). — *Ex parte decorticavit*, comme font les enfants, au printemps, pour se fabriquer des jonets. De là une bigarrure de blanc éclatant (*candor*) et d'écorce d'un vert sombre (*viridia*). — 2° L'emploi de ces baguettes, vers. 38. Jacob les disposait de telle sorte, que les brebis les

40. Jacob divisa son troupeau ; et ayant mis ces branches dans les canaux, devant les yeux des béliers, ce qui était tout noir était à Laban, et le reste à Jacob ; ainsi les troupeaux étaient séparés.

41. Lors donc que les brebis devaient concevoir au printemps, Jacob mettait les branches dans les canaux, devant les yeux des béliers et des brebis, afin qu'elles conçussent en les regardant.

42. Mais lorsqu'elles devaient concevoir en automne, il ne les mettait point devant elles. Ainsi ce qui était conçu en automne fut pour Laban, et ce qui était conçu au printemps fut pour Jacob.

43. Il devint de cette sorte extrêmement riche ; et il eut de grands troupeaux, des serviteurs et des servants, des chameaux et des ânes.

40. Divisitque gregem Jacob, et posuit virgas in canalibus ante oculos arietum ; erant autem alba et nigra quæque, Laban ; cetera vero, Jacob, separatis inter se gregibus.

41. Igitur quando primo tempore ascendantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum et ovium, ut in earum contemplatione conciperent ;

42. Quando vero serotina admissura erat, et conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque sunt ea quæ erant serotina, Laban, et quæ primi temporis, Jacob.

43. Ditatusque est homo ultra modum, et habuit greges multos, ancillas et servos, camelos et asinos.

CHAPITRE XXXI

1. Après cela, Jacob entendit les enfants de Laban qui s'entredisaient : Jacob a enlevé tout ce qui était à notre père, et il est devenu puissant en s'enrichissant de son bien.

2. Il remarqua aussi que Laban ne le regardait pas du même œil qu'auparavant ;

3. Et de plus, le Seigneur même lui dit : Retournez au pays de vos pères et vers votre famille, et je serai avec vous.

4. Il envoya donc chercher Rachel et Lia, et les fit venir dans le champ où il faisait paître ses troupeaux ;

1. Postquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri, et de illius facultate ditatus, factus est inclytus ;

2. Animadvertit quoque faciem Laban, quod non esset erga se sicut heri et nudius tertius,

3. Maxime dicente sibi Domino : Revertere in terram patrum tuorum, et ad generationem tuam, croque tecum ;

4. Misit, et vocavit Rachel et Liam in agrum, ubi pascebat greges ;

eussent sous les yeux au moment de la fécondation. — 3^e Le résultat produit, vers. 39 : *Parens maculosa*... (hébr. : rayés, tachetés, marqués). Ce fait d'histoire naturelle est très connu des éleveurs ; on l'a surtout expérimenté chez les brebis. Voy. Bochart, *Hierozoicon*, I, 618 et ss.

40. Autre ruse de Jacob. Il séparait promptement sa propre part de celle de Laban, toujours d'après le même principe. Quand elles concevaient, ses brebis ou ses chèvres à lui n'avaient jamais auprès d'elles que des animaux bigarrés. L'hébreu dit cela plus nettement que la Vulgate.

41-42. Troisième ruse. Jacob ne vise pas seulement à la quantité, il veut aussi la qualité ; de plus, il se garde bien de tout prendre, car les soupçons de Laban eussent été excités trop promptement. — *Quando primo tempore*... Hébr. : Toutes les fois que les brebis vigoureuses entraient en chaleur, c.-à-d. en automne. — *Quando serotina*. Hébr. : Quand les brebis étaient chétives, c.-à-d. au printemps. En Orient, les brebis

ont d'ordinaire deux portées : l'une au printemps (résultat de la conception d'automne), l'autre en automne ; or les anciens avaient remarqué que la première de ces portées donne des animaux plus vigoureux et plus sains que la seconde. Il faut corriger la Vulgate en ce sens.

43. *Ditatusque*. Résultat final. — Sur la moralité de ces procédés de Jacob, voy. xxxi, 7-16.

§ II. — Jacob quitte la Mésopotamie.

XXXI, 1-55.

1^o Projet de départ, vers. 1-16.

CHAP. XXXI. — 1-3. Motifs qui déterminèrent la résolution de Jacob. 1^o *Audivit verba filiorum Laban*... (*tulit omnia*...) ; c'est le langage passionné, exagéré de l'envie. 2^o *Animadvertit... faciem Laban* : trait pittoresque. 3^o Le motif prépondérant (*maxime*) fut une révélation divine très expresse.

4. *Misit*... Dans ces circonstances délicates, Jacob tient un conseil de famille avec Rachel et Lia (l'épouse la plus aimée est nommée la pre-

5. Dixitque eis : Video faciem patris vestri, quod non sit erga me sicut heri et nudistertius; Deus autem patris mei fuit mecum;

6. Et ipsæ nostis quod totis viribus meis servierim patri vestro.

7. Sed et pater vester circumvenit me, et mutavit mercedem meam decem vicibus; et tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi.

8. Si quando dixit : Variæ erunt mercedes tuæ, pariebant omnes oves varios fetus; quando vero e contrario ait : Alba quæque accipies pro mercede, omnes greges alba pepererunt.

9. Tulitque Deus substantiam patris vestri, et dedit mihi.

10. Postquam enim conceptus ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, et vidi in somnis ascendentes mares super feminas, varios et maculosos, et diversorum colorum.

11. Dixitque angelus Dei ad me in somnis : Jacob? Et ego respondi : Adsum.

12. Qui ait : Leva oculos tuos, et vide universos masculos ascendentes super feminas, varios, maculosos, atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban.

13. Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, et votum vovisti mihi. Nunc ergo surge, et egredere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

14. Responderuntque Rachel et Lia : Numquid habemus residui quidquam in facultatibus et hereditate domus patris nostri?

15. Nonne quasi alienas reputavit nos, et vendidit, comeditque pretium nostrum?

16. Sed Deus tulit opes patris nostri,

5. Et il leur dit : Je vois que votre père ne me regarde plus du même oeil qu'autrefois; cependant le Dieu de mon père a été avec moi.

6. Et vous savez vous-mêmes que j'ai servi votre père de toutes mes forces.

7. Il a même usé envers moi de tromperie, en changeant dix fois ce que je devais avoir pour récompense, quoique Dieu ne lui ait pas permis de me faire tort.

8. Lorsqu'il a dit : Les agneaux tachetés seront ton salaire, toutes les brebis ont eu des agneaux tachetés. Et lorsqu'il a dit, au contraire : Tout ce qui sera blanc sera ton salaire, tout ce qui est né des troupeaux a été blanc.

9. Ainsi Dieu a ôté le bien de votre père pour me le donner.

10. Car le temps où les brebis devaient concevoir étant venu, j'ai levé les yeux et j'ai vu en songe que les mâles qui couvraient les femelles étaient marquetés et tachetés de diverses couleurs.

11. Et l'ange de Dieu m'a dit en songe : Jacob. Me voici, ai-je répondu.

12. Et il a ajouté : Levez vos yeux, et voyez que tous les mâles qui couvrent les femelles sont marquetés, tachetés et de couleurs différentes. Car j'ai vu tout ce que Laban vous a fait.

13. Je suis le Dieu de Béthel, où vous avez oint la pierre et où vous m'avez fait un vœu. Sortez donc promptement de cette terre, et retournez au pays de votre naissance.

14. Rachel et Lia lui répondirent : Nous reste-t-il quelque chose du bien et de la part que nous devons avoir dans la maison de notre père?

15. Ne nous a-t-il pas traitées comme des étrangères? Ne nous a-t-il point vendues, et n'a-t-il pas mangé ce qui nous était dû?

16. Mais Dieu a pris les richesses de

mère). — *In agrum*, pour être plus sûr du secret. Le petit discours de Jacob, 5-13, est tout à fait habile. C'est un contraste perpétuel entre la conduite inique, égoïste de Laban, et la conduite si bienveillante du Seigneur.

5-6. Exorde qui va droit au fait, et qui contient le thème du discours.

7-9. Exemples frappants de l'injustice de Laban et de la protection divine. — *Decem vicibus* : nombre rond pour dire « souvent ». Cf. Num. xiv, 12; Job, xix, 8. Jacob laisse dans l'ombre ses propres artifices; il montre du moins, vers. 9, qu'ils étaient approuvés de Dieu.

10-12. Autre excuse indirecte encore plus forte.

13. Jacob termine, comme précédemment le narrateur (vers. 3), par l'ordre formel de départ qu'il avait reçu du ciel même. — *Deus Bethel* : nom significatif. Cf. xxviii, 18 et ss.

14-16. Réponse de Rachel et de Lia. A leur tour, elles se plaignent amèrement de leur père (14-15; remarquez les détails *quasi alienas... vendidit, et comedit pretium*), et elles admirent la bonté de Dieu. Elles concluent sans hésiter : *unde omnia...*

notre père, et nous les a données et à nos enfants ; c'est pourquoi faites tout ce que Dieu vous a commandé.

17. Jacob fit donc monter aussitôt ses femmes et ses enfants sur des chameaux.

18. Et emmenant avec lui tout ce qu'il avait, ses troupeaux et tout ce qu'il avait acquis en Mésopotamie, il se mit en chemin pour aller auprès de son père, au pays de Chanaan.

19. Or Laban étant allé en ce temps-là faire tondre ses brebis, Rachel déroba les idoles de son père.

20. Et Jacob ne voulut point découvrir son projet de fuite à son beau-père.

21. Lors donc qu'il s'en fut allé avec tout ce qui était à lui, comme il avait déjà passé le fleuve et qu'il marchait vers la montagne de Galaad,

22. Laban fut averti, le troisième jour, que Jacob s'enfuyait.

23. Et aussitôt, ayant pris avec lui ses frères, il le poursuivit durant sept jours et le joignit à la montagne de Galaad.

24. Mais Dieu lui apparut en songe et lui dit : Prenez garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

25. Jacob avait déjà tendu sa tente sur la montagne de Galaad, et Laban, l'y ayant rejoint avec ses frères, y tendit aussi la sienne.

26. Et il dit à Jacob : Pourquoi avez-vous agi de la sorte, en m'enlevant ainsi mes filles sans m'en rien dire, comme si c'étaient des prisonnières de guerre ?

27. Pourquoi avez-vous pris le dessein de vous enfuir sans que je le susse, et ne

et eas tradidit nobis, ac filiis nostris ; unde omnia quæ precepit tibi Deus, fac.

17. Surrexit itaque Jacob, et impositis liberis ac conjugibus suis super camelos, abiit.

18. Tulitque omnem substantiam suam, et greges, et quidquid in Mesopotamia acquisierat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan.

19. Eo tempore ierat Laban ad tendendas oves, et Rachel furata est idola patris sui.

20. Noluitque Jacob confiteri socio suo quod fugeret.

21. Cumque abisset tam ipse quam omnia quæ juris sui erant, et amne transmisso pergeret contra montem Galaad,

22. Nuntiatum est Laban die tertio quod fugeret Jacob.

23. Qui, assumptis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem ; et comprehendit eum in monte Galaad.

24. Viditque in somnis dicentem sibi Deum : Cave ne quidquam aspere loquaris contra Jacob.

25. Jamque Jacob extenderat in monte tabernaculum ; cumque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eadem monte Galaad fixit tentorium.

26. Et dixit ad Jacob : Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio ?

27. Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut prosequerer te cum

2° Le départ, vers. 17-18.

17-18. La résolution ainsi arrêtée est exécutée sans retard. Jacob emmène tout avec lui : sa famille, 17, et ses biens, 18. — *Super camelos*. Ainsi qu'on le fait encore dans l'Orient moderne, quand une famille ou une tribu émigre. Voy. l'*Atlas archéol. de la Bible*, pl. LXXVII, fig. 4.

3° Laban à la poursuite de Jacob, vers. 19-24.

19-20. Détails rétrospectifs sur le départ de Jacob. — *Ad tendendas oves*. Opération qui devait durer un certain temps ; de plus, d'après XXX, 36, les troupeaux de Laban étaient très éloignés de ceux de son genre. — *Idola patris*. Hébr. : Les *fraïm* de son père. C'étaient des idoles à forme humaine, auxquelles on ne paraît pas avoir rendu un culte proprement dit, mais qu'on utilisait pour la magie et la divination. Cf. Jud. XVIII, 29 ; Ez. XXI, 21 ; Zach. x, 2. Les *fraïm* avaient toutes les tailles, depuis celle d'un homme (I Reg. XIX, 13) jusqu'à celle de simples statuettes ; d'après le vers. 34, les idoles de Laban étaient de petite dimension. Voyez

l'*Atlas archéol. de la Bible*, pl. cxiv, fig. 6. — *Noluitque... confiteri*. La Vulgate a traduit librement. En hébreu : Jacob vola le cœur de Laban l'Araméen, en ne lui annonçant pas qu'il fuyait d'auprès de lui. C'est le *κλέπτειν* *voûv* des Grecs.

21-24. Laban est enfin averti, et se met à la poursuite des fugitifs. — *Amne* désigne ici l'Euphrate. La « montagne de Galaad » porte ce nom par anticipation (voy. les vers. 46-47). Elle représente en ce passage le plateau élevé qui domine la rive gauche du Jourdain, au nord du Jaboc. — *Cave...* Dieu prend encore la défense de son serviteur.

4° Alliance conclue entre Jacob et Laban, vers. 25-55.

25. Les deux campements, à quelque distance l'un de l'autre.

26-30. Les plaintes de Laban contenues dans ces versets présentent un singulier mélange d'hypercrite et de l'affection paternelle la plus sincère. — *Quasi captivas gladio*. Expression très heureuse ; on enlève violemment les prisonniers

gaudio, et canticis, et tympanis, et citharis?

28. Non es passus ut oscularer filios meos et filias : stulte operatus es ; et nunc quidem

29. Valet manus mea reddere tibi malum ; sed Deus patris vestri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius.

30. Esto ; ad tuos ire cupiebas, et desiderio erat tibi domus patris tui ; cur furatus es deos meos ?

31. Respondit Jacob : Quod inscio te profectus sum, timui ne violenter auferres filias tuas.

32. Quod autem furti me arguis, apud quemcumque inveneris deos tuos, necetur coram fratribus nostris. Scrutare quidquid tuorum apud me inveneris, et aufer. Hæc dicens, ignorabat quod Rachel furata esset idola.

33. Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob et Liæ, et utriusque famulæ, non invenit. Cumque intrasset tentorium Rachelis,

34. Illa festinans abscondit idola subter stramenta cameli, et sedit desuper, scrutantique omne tentorium, et nihil invenienti,

35. Ait : Ne irascatur dominus meus, quod coram te assurgere nequeo, quia juxta consuetudinem feminarum nunc accidit mihi ; sic delusa sollicitudo quærentis est.

36. Tumensque Jacob, cum jurgio ait :

m'avez-vous point averti ? Je vous aurais reconduit avec des chants de joie, au son des tambourins et des harpes ?

28. Vous ne m'avez pas même permis de donner à mes filles et à mes fils le dernier baiser. Vous n'avez pas agi sagement. Et maintenant

29. Je pourrais bien vous rendre le mal *pour le mal* ; mais le Dieu de votre père me dit hier : Prenez bien garde de ne rien dire d'offensant à Jacob.

30. Vous aviez peut-être envie de retourner vers vos proches, et vous souhaitiez de revoir la maison de votre père ; mais pourquoi m'avez-vous dérobé mes idoles ?

31. Jacob lui répondit : Ce qui m'a fait partir sans vous en avoir averti, c'est que j'ai eu peur que vous ne me voulussiez ravir vos filles par violence.

32. Mais pour le larcin dont vous m'accusez, je consens que quiconque sera trouvé avoir pris vos idoles soit puni de mort en présence de nos frères. Cherchez partout, et emportez tout ce que vous trouverez à vous ici. En disant cela, il ne savait pas que Rachel avait dérobé ses idoles.

33. Laban étant donc entré dans la tente de Jacob, de Lia et des deux servantes, ne trouva point ce qu'il cherchait. Il entra ensuite dans la tente de Rachel ;

34. Mais elle, ayant caché promptement les idoles sous la litière d'un chameau, s'assit dessus ; et lorsqu'il cherchait partout dans la tente sans y rien trouver,

35. Elle *lui* dit : Que mon seigneur ne se fâche pas si je ne puis me lever maintenant devant lui, parce que le mal qui est ordinaire aux femmes vient de me prendre. Ainsi Rachel rendit inutile cette recherche qu'il faisait avec tant de soin.

36. Alors Jacob, tout ému, fit ce re-

de guerre.— *Cum... canticis, et tympanis...* Coutume qui subsiste encore en Orient. — *Valet manus mea.* Laban prend tout à coup un ton menaçant ; mais il est aussitôt obligé d'avouer qu'un plus fort que lui le retient. — *Cur furatus es...?* Dernier reproche, qui n'est pas le moins grave.

31-32. Courte apologie de Jacob. Il justifie d'abord son départ précipité : *timui ne violenter...*, crainte parfaitement légitime. Il proteste ensuite contre l'accusation de vol, et autorise une enquête immédiate. — *Hæc dicens, ignorabat...* Remarque dramatique du narrateur. Jacob

aurait-il dit : *Necetur*, s'il eût connu l'acte de Rachel ?

33-35. L'enquête de Laban. Le récit est plein de vie et de vérité. — *Subter stramenta.* L'expression hébraïque désigne les grands palanquins, munis de coussins et de rideaux, qui servaient à porter les femmes et les enfants. V. l'*Atl. archéol. de la Bible*, pl. LXXVIII, fig. 1, 3. — *Assurgere nequeo* : ce qu'une fille aurait dû faire devant son père. — *Quia juxta...* Cf. Lev. xv, 19 et ss.

36-42. Reproches très vifs de Jacob. — *Tumens* ; il laisse maintenant un libre cours à sa

proche à Laban : Quelle faute avais-je commise, et en quoi vous avais-je offensé, pour vous obliger de courir après moi avec tant de chaleur,

37. Et de fouiller tout ce qui est à moi ? Qu'avez-vous trouvé ici de toutes les choses qui étaient dans votre maison ? Faites-le voir devant mes frères et devant les vôtres, et qu'ils soient juges entre vous et moi.

38. Est-ce donc pour cela que j'ai passé vingt années avec vous ? Vos bœufs et vos chèvres n'ont point été stériles ; je n'ai point mangé les moutons de votre troupeau ;

39. Je ne vous ai rien montré de ce qui avait été pris par les bêtes : je prenais sur moi tout ce qui avait été perdu et vous en tenais compte, et vous exigez de moi tout ce qui avait été dérobé ;

40. J'étais brûlé par la chaleur pendant le jour et par le froid pendant la nuit, et le sommeil fuyait de mes yeux.

41. Je vous ai servi ainsi dans votre maison vingt ans durant, quatorze pour vos filles et six pour vos troupeaux. Vous avez aussi changé dix fois ce que je devais avoir pour récompense.

42. Si le Dieu de mon père Abraham, et le Dieu que craint Isaac, ne m'eût assisté, vous m'auriez peut-être renvoyé tout nu de chez vous. Mais Dieu a regardé mon affliction et le travail de mes mains, et il vous a arrêté cette nuit par ses menaces.

43. Laban lui répondit : Mes filles et mes petits-fils, vos troupeaux et tout ce que vous voyez est à moi. Que puis-je faire à mes filles et à mes petits-fils ?

44. Venez donc, et faisons une alliance qui serve de témoignage entre vous et moi.

45. Alors Jacob prit une pierre, et, en ayant dressé un monument,

Quam ob culpam meam, et ob quod peccatum meum sic exarsisti post me,

37. Et scrutatus es omnem suppellectilem meam? Quid invenisti de cuncta substantia domus tuæ? Pone hic coram fratribus meis et fratribus tuis, et iudicent inter me et te.

38. Idcirco viginti annis fui tecum? Oves tuæ et capræ steriles non fuerunt, arietes gregis tui non comedi;

39. Nec captum a bestia ostendi tibi, ego damnatum omne reddebam; quidquid furto peribat, a me exigebas.

40. Die noctuque æstu urebar, et gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis.

41. Sicque per viginti annos in domo tua servi tibi, quatuordecim pro filiabus, et sex pro gregibus tuis; immutasti quoque mercedem meam decem vicibus.

42. Nisi Deus patris mei Abraham, et timor Isaac, affuisset mihi, forsitan modo nudum me dimisisses; afflictionem meam et laborem manuum mearum respexit Deus, et arguit te heri.

43. Respondit ei Laban : Filiae meæ et filii, et greges tui, et omnia quæ cernis, mea sunt; quid possum facere filiis et nepotibus meis?

44. Veni ergo, et ineamus fœdus ut sit testimonium inter me et te.

45. Tulit itaque Jacob lapidem, et erexit illum in titulum.

colère, après l'avoir contenue précédemment. Les hébraïsants ont remarqué que son langage est plein de distinction. — *Quam ob culpam...* Il se plaint d'abord, 38^o-37, de cette odieuse perquisition de Laban, qu'il avait seulement tolérée pour faire constater son innocence. — *Idcirco viginti...* Il se plaint aussi, 38-41, de la dureté de son beau-père pendant les longues années qu'ils avaient passées ensemble. — Notez surtout les détails des vers. 39 et 40. 1^o *Ego damnatum omne...* Jacob était responsable de toutes les pertes, même en cas de force majeure. 2^o *Æstu... et gelu.* Dans les régions orientales, à la brûlante chaleur du jour succède sans transition une frat-

teur très intense durant la nuit : ce brusque changement est aussi pernicieux que pénible. — *Nisi Deus...* Pensée de foi pour achever ce discours. — *Timor Isaac* est une métonymie pour « l'objet de la crainte d'Isaac » (cf. Is. VIII, 13); cette locution équivaut donc à « Dieu d'Isaac ».

43-44. Laban, radouci par ces justes reproches, propose une alliance pacifique. Les paroles du vers. 43 ne manquent pas de délicatesse. *Omnia... mea sunt*; par conséquent : Ne crains rien, puisque te faire du mal serait en faire à ma propre chair.

45-47. Érection d'un monument en signe d'alliance. — *Titulum.* Hébr. : *mašebah*, une stèle ou

46. Dixitque fratribus suis : Afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederuntque super eum.

47. Quem vocavit Laban Tumulum testis; et Jacob, Acervum testimonii, uterque juxta proprietatem linguæ suæ.

48. Dixitque Laban : Tumulus iste erit testis inter me et te hodie, et idcirco appellatum est nomen ejus Galaad, id est, Tumulus testis.

49. Intueatur et judicet Dominus inter nos quando recesserimus a nobis.

50. Si affixeris filias meas, et si introduxeris alias uxores super eas; nullus sermonis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit.

51. Dixitque rursus ad Jacob : Eh tumulus hic, et lapis quem erexi inter me et te,

52. Testis erit; tumulus, inquam, iste et lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum mihi cogitans.

53. Deus Abraham, et Deus Nachor, judicet inter nos, Deus patris eorum. Juravit ergo Jacob per timorem patris sui Isaac;

54. Immolatisque victimis in monte, vocavit fratres suos ut ederent panem. Qui, cum comedissent, manserunt ibi.

55. Laban vero, de nocte consurgens, osculatus est filios et filias suas, et benedixit illis; reversusque est in locum suum.

46 Il dit à ses frères : Apportez des pierres; et en ayant ramassé plusieurs ensemble, ils en firent un lieu élevé et mangèrent dessus.

47. Laban le nomma le Monceau du témoin, et Jacob le Monceau du témoignage, chacun selon la propriété de sa langue.

48. Et Laban dit : Ce monument sera témoin aujourd'hui entre vous et moi; c'est pourquoi il a été nommé Galaad, c'est-à-dire le Monceau du témoin.

49. Que le Seigneur nous regarde et nous juge, lorsque nous nous serons retirés l'un de l'autre.

50. Si vous mariez mes filles, et si vous prenez encore d'autres femmes qu'elles, nul n'est témoin de nos paroles que Dieu, qui est présent et qui nous regarde.

51. Il dit encore à Jacob : Ce monument, et cette pierre que j'ai dressée entre vous et moi

52. Nous serviront de témoin; ce monument, dis-je, et cette pierre porteront témoignage si je passe au delà pour aller à vous, ou si vous passez vous-même dans le dessein de me venir faire quelque mal.

53. Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor et le Dieu de leur père soit notre juge. Jacob jura donc par le Dieu que craignait Isaac;

54. Et après avoir immolé des victimes sur la montagne, il invita ses parents pour manger ensemble; et, ayant mangé, ils demeurèrent là pour y passer la nuit.

55. Mais Laban, se levant avant qu'il fit jour, embrassa ses fils et ses filles, les bénit et s'en retourna chez lui.

Pierre droite. Cf. xxviii, 19 et la note. — *Comederunt super eum* : pour rendre le symbole encore plus significatif par cette marque d'union et de sympathie. — Chacun des contractants impose un nom au monument, *juxta proprietatem linguæ suæ* (explication ajoutée par le traducteur latin). *Tumulus testis*, ou *Y'gar bahadutah* : c'est de l'araméen, la langue parlée en Mésopotamie. *Acervum testimonii*, ou *Gal'ed* : c'est la même locution en langue hébraïque, l'idiome chanaanéen, qu'Abraham et les siens avaient adopté au temps de leur installation dans ce pays. Cf. x, 1.

48-53. Les stipulations de Laban. — *Testis inter me et te*. Laban explique et commente ce

nom qu'ils avaient donné de concert à la stèle. Elle sera, ou plutôt, au-dessus d'elle Dieu sera témoin de deux choses : 1^o que Rachel et Lia auront en Jacob un époux bon et fidèle (vers. 50); 2^o que le gendre et le beau-père ne franchiront jamais ce monument pour aller s'attaquer l'un l'autre (51-52). — *Deus Abraham, et Deus Nachor* : association remarquable.

53^b-55. Conclusion de l'épisode. Jacob scelle le contrat par un serment (*Juravit ergo...*) et par un sacrifice (c'est en ce sens du moins que de nombreux interprètes expliquent les mots *immolatis victimis*); puis, le lendemain matin, on se sépara d'une manière toute pacifique.

CHAPITRE XXXII

1. Jacob, continuant son chemin, rencontra des anges de Dieu.

2. Et, les ayant vus, il dit : Voici le camp de Dieu, et il appela ce lieu-là Mahanaim, c'est-à-dire le camp.

3. Il envoya en même temps des gens devant lui pour donner avis de sa venue à son frère Esau, en la terre de Séir, au pays d'Édom ;

4. Et il leur donna cet ordre. Voici la manière dont vous parlerez à Esau : Mon seigneur, Jacob, votre frère, vous envoie dire ceci : J'ai demeuré comme étranger chez Laban, et j'y ai été jusqu'à ce jour.

5. J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs et des servantes ; et j'envoie maintenant vers mon seigneur, afin que je trouve grâce devant lui.

6. Ceux que Jacob avait envoyés revinrent lui dire : Nous sommes allés vers votre frère Esau, et le voici qui vient lui-même en grande hâte au-devant de vous avec quatre cents hommes.

7. A ces mots, Jacob eut une grande peur ; et dans la frayeur dont il fut saisi, il divisa en deux troupes tous ceux qui étaient avec lui, et aussi les troupeaux, les brebis, les bœufs et les chameaux,

8. En disant : Si Esau vient attaquer une des troupes, l'autre qui restera sera sauvée.

9. Jacob dit ensuite : Dieu d'Abraham mon père, Dieu de mon père Isaac,

1. Jacob quoque abiit itinere quo coeperat, fueruntque ei obviam angeli Dei.

2. Quos cum vidisset, ait : Castra Dei sunt hæc ; et appellavit nomen loci illius Mahanaim, id est, Castra.

3. Misit autem et nuntios ante se ad Esau fratrem suum in terram Seir, in regionem Edom ;

4. Præcepitque eis, dicens : Sic loquimini domino meo Esau : Hæc dicit frater tuus Jacob : Apud Laban peregrinatus sum, et fui usque in præsentem diem.

5. Habeo boves, et asinos, et oves, et servos, et ancillas ; mittoque nunc legationem ad dominum meum, ut inveniam gratiam in conspectu tuo.

6. Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes : Venimus ad Esau fratrem tuum, et ecce properat tibi in occursum cum quadringentis viris.

7. Timuit Jacob valde, et perterritus divisit populum qui secum erat, greges quoque et oves et boves et camelos, in duas turmas,

8. Dicens : Si venerit Esau ad unam turmam, et percusserit eam, alia turma, quæ reliqua est, salvabitur.

9. Dixitque Jacob : Deus patris mei Abraham, et Deus patris mei Isaac, Do-

§ III. — *Jacob à Mahanaim. XXXII, 1-32.*

1° Mesures de Jacob en vue de se concilier Esau, vers. 1-21.

CHAP. XXXII. — 1-2. Apparition des anges. — *Jacob... abiit.* Délivré d'une vive inquiétude, il est aussitôt saisi par un autre sujet d'angoisse ; Esau sera peut-être un adversaire plus dangereux que Laban. Mais Jacob reçoit un nouvel encouragement divin. Les anges lui apparaissent au moment de son retour, comme à celui de son départ, XXVIII, 12. — *Castra* (hébr. : *maḥaneh*) *Dei*... De là le nom de *Mahanaim*, au duel ; c.-à-d. les deux camps (deux troupes d'anges ; ou bien, le camp des anges et celui de Jacob). Cette localité, située au N. et non loin du confluent du Jaboc, devint plus tard une ville importante. Cf. Jos. XXI, 36 ; II Reg. XVII, 24.

3-5. Ambassade de Jacob à Esau. — *In terram Seir* : la future Idumée (*regionem Edom*), ajoute

l'historien par anticipation. Esau y faisait alors une expédition guerrière. Séir était un prince horréen, qui occupa le territoire édomite avant Esau. Cf. XXXVI, 20-28. — *Sic loquitur*. Dans ce message court et modeste, après avoir donné un résumé de sa vie depuis son départ de Chanaan (4°), Jacob expose sa situation présente (5° : *habeo boves...*, trait habile ; il peut se suffire, et il n'appauvrira point son frère), et indique finalement le but de l'ambassade (6°).

6-8. Effroi et précautions préliminaires de Jacob, à la nouvelle *ecce properat*... — Les *quadringenti viri* étaient évidemment armés, et formaient une portion de la troupe avec laquelle Esau avait envahi le pays de Séir. — *In duas turmas, dicens*... Sage calcul, pour sauver au moins la moitié de sa famille et de ses biens.

9-12. Amirable prière, où la foi de Jacob éclate dans toute sa beauté. C'est une perpétuelle « *captatio benevolentia* ». — *In daculo meo* (vers. 10),

mine qui dixisti mihi : Revertere in terram tuam, et in locum nativitatis tuæ, et benefaciam tibi,

10. Minor sum cunctis miserationibus tuis, et veritate tua quam explexisti servo tuo. In baculo meo transivi Jordanem istum, et nunc cum duabus turmis regredior.

11. Erue me de manu fratris mei Esau, quia valde eum timeo; ne forte veniens percutiat matrem cum filiis.

12. Tu locutus es quod benefaceres mihi, et dilatares semen meum sicut arenam maris, quæ præ multitudine numerari non potest.

13. Cumque dormisset ibi nocte illa, separavit de his quæ habebat, munera Esau fratri suo :

14. Capras ducentas, hircos viginti, oves ducentas, et arietes viginti;

15. Camelos fetas cum pullis suis triginta, vaccas quadraginta, et tauros viginti, asinas viginti, et pullos earum decem.

16. Et misit per manus servorum suorum singulos seorsum greges, dixitque pueris suis : Antecedite me, et sit spatium inter gregem et gregem.

17. Et præcepit priori, dicens : Si obvium habueris fratrem meum Esau, et interrogaverit te, Cujus es? aut, Quo vadis? aut, Cujus sunt ista quæ sequeris?

18. Respondebis : Servi tui Jacob, munera misit domino meo Esau; ipse quoque post nos venit.

19. Similiter dedit mandata secundo, et tertio, et cunctis qui sequebantur greges, dicens : Iisdem verbis loquimini ad Esau, cum inveneritis eum.

20. Et addetis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum insequitur; dixit enim : Placabo illum muneribus quæ

Seigneur qui m'avez dit : Retournez en votre pays et au lieu de votre naissance, et je vous comblerai de bienfaits ;

10. Je suis indigne de toutes vos miséricordes, et de la vérité que vous avez gardée envers votre serviteur. J'ai passé ce fleuve du Jourdain n'ayant qu'un bâton, et je retourne maintenant avec ces deux troupes.

11. Délivrez-moi, *je vous prie*, de la main de mon frère Esau, parce que je le crains extrêmement, de peur qu'à son arrivée il ne frappe la mère avec les enfants.

12. Vous m'avez promis de me combler de biens et de multiplier ma race comme le sable de la mer, dont la multitude est innombrable.

13. Jacob ayant passé la nuit en ce même lieu, il sépara de tout ce qui était à lui ce qu'il avait destiné pour en faire présent à Esau, son frère :

14. Deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis et vingt béliers ;

15. Trente femelles de chameaux avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses et dix ânon.

16. Il envoya séparément chacun de ces troupeaux, qu'il fit conduire par ses serviteurs, et il dit à ses hommes : Marchez toujours devant, et qu'il y ait de l'espace entre un troupeau et l'autre.

17. Il dit à celui qui marchait le premier : Si vous rencontrez Esau, mon frère, et qu'il vous demande : A qui êtes-vous ? ou bien : Où allez-vous ? ou : A qui sont ces bêtes que vous menez ?

18. Vous lui répondrez : Elles sont à Jacob, votre serviteur, qui les envoie pour présent à mon seigneur Esau, et il vient lui-même après nous.

19. Il donna aussi le même ordre au second, au troisième, et à tous ceux qui conduisaient les troupeaux, en leur disant : Lorsque vous rencontrerez Esau, vous lui direz la même chose.

20. Et vous ajouterez : Jacob, votre serviteur, vient aussi lui-même après nous. Car Jacob disait : Je l'apaiseraï

... et nunc... est un sommaire pittoresque des bienfaits divins. Le vers. 11 contient la demande proprement dite, exposée en termes naïfs (*valde timeo*) et expressifs (*percutiat matrem cum filiis*, pour désigner un massacre barbare, universel).

13-15. Énumération des présents destinés à Esau. Leur ensemble formait un très riche ca-

deau. Les animaux sont cités en gradation ascendante, d'après leur utilité et leur valeur en Orient.

16-21. *Singulos seorsum greges*. Autre mesure pleine d'habileté, pour produire une impression favorable sur Esau, comme il est dit en toutes lettres au vers. 20 : *Placabo illum...* (hébr. : Je couvrirai sa face de présents).

par les présents qui vont devant moi ; et ensuite, quand je le verrai, peut-être me regardera-t-il favorablement.

21. Les présents marchèrent donc devant Jacob, et pour lui il demeura *pendant* cette nuit dans son camp.

22. Et s'étant levé de fort bonne heure, il prit ses deux femmes et leurs deux servantes, avec ses onze fils, et passa le gué du Jaboc.

23. Après avoir fait passer tout ce qui était à lui,

24. Il demeura seul *en ce lieu-là*. Et il parut en même temps un homme qui lutta contre lui jusqu'au matin.

25. Cet homme, voyant qu'il ne pouvait le surmonter, lui toucha le nerf de la cuisse, qui se sécha aussitôt.

26. Et il lui dit : Laissez-moi aller, car l'aurore commence déjà à paraître. Jacob lui répondit : Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez béni.

27. Cet homme lui demanda : Comment vous appelez-vous ? Il lui répondit : Je m'appelle Jacob.

28. Et le même homme ajouta : On ne vous nommera plus à l'avenir Jacob, mais Israël ; car si vous avez été fort contre Dieu, combien le serez-vous davantage contre les hommes ?

29. Jacob lui fit ensuite cette demande : Dites-moi, *je vous prie*, comment vous vous appelez. Il lui répondit : Pourquoi demandez-vous mon nom ? Et il le bénit en ce même lieu.

30. Jacob donna le nom de Phanuel à ce lieu-là, en disant : J'ai vu Dieu face à face, et mon âme a été sauvée.

31. Aussitôt qu'il eut passé *ce lieu*,

præcedunt, et postea videbo illum, forsitan propitiabitur mihi.

21. Præcesserunt itaque munera ante eum; ipse vero mansit nocte illa in castris.

22. Cumque mature surrexisset, tulit duas uxores suas, et totidem famulas, eum undecim filiis, et transiit vadum Jaboc.

23. Traductisque omnibus quæ ad se pertinebant,

24. Mansit solus; et ecce vir luctabatur cum eo usque mane.

25. Qui cum videret quod eum superare non posset, tetigit nervum femoris ejus, et statim emarcuit.

26. Dixitque ad eum : Dimitte me, jam enim ascendit aurora. Respondit : Non dimittam te, nisi benedixeris mihi.

27. Ait ergo : Quod nomen est tibi? Respondit : Jacob.

28. At ille, Nequaquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israel; quoniam si contra Deum fortis fuisti, quanto magis contra homines prævalebis!

29. Interrogavit eum Jacob : Dic mihi, quo appellaris nomine? Respondit : Cur quæris nomen meum? Et benedixit ei in eodem loco.

30. Vocavitque Jacob nomen loci illius Phanuel, dicens : Vidi Deum facie ad faciem, et salva facta est anima mea.

31. Ortusque est ei statim sol, post-

2° La lutte avec l'ange, vers. 22-32.

22-23. Jacob et les siens passent le gué du Jaboc. Le *Jaboc*, appelé aujourd'hui Ouad es Zerka, ou Torrent bleu, est le plus considérable des affluents du Jourdain ; il servit plus tard de limite aux tribus de Gad et de Manassé, à l'est de ce fleuve. Il coule rapidement à travers un ravin profond.

24-25. Description de la lutte mystérieuse. — *Mansit solus* : sur la rive septentrionale du Jaboc, après avoir surveillé le passage du gué. — *Ecce vir*... Un ange sous la forme humaine, d'après Os. XII, 4 ; ou Dieu lui-même, comme plusieurs Pères et commentateurs le concluent du vers. 30. — *Luctabatur*... Fait réel, et non pas allégorie plus ou moins vague. Jacob conserva longtemps les traces de la lutte. — *Nervum femoris*. Le mot hébreu désigne l'« ischion », ou la cavité osseuse dans laquelle s'emboîte et se meut l'os du fémur.

26-29. Jacob, malgré sa blessure, remporte une double victoire. Victoire matérielle d'abord : *Non dimittam te* ; puis victoire morale, en forçant son adversaire de le bénir. Il avait en effet compris, à la durée du combat, la nature supérieure de celui contre qui il luttait. — *Nomen tuum... Israel*. Nom qui se décompose ainsi : *Isra*, il a été fort contre ; *El*, Dieu. Ce changement de nom est ensuite expliqué avec la paronomase habituelle : *contra Deum fortis fuisti (saryta 'im 'Elohim)*. — *Quanto magis*... Cette dernière parole contient l'explication du duel symbolique. Dieu avait voulu rassurer ainsi Jacob au sujet de son frère : « Israël » n'a rien à craindre de personne. Dénomination glorieuse, qui ne tardera pas à devenir celle de la race de Jacob.

30-32. Triple conclusion de l'épisode. 1° *Nomen loci*... Phanuel. Hébr. : *Pny'el*, face de Dieu. 2° *Claudicabat pede*. Jacob ne s'aperçut de sa luxation que lorsqu'il se mit à marcher.

quam transgressus est Phaniel; ipse vero claudicabat pede.

32. Quam ob causam non comedunt nervum filii Israel, qui emarcuit in femore Jacob, usque in præsentem diem, eo quod tetigerit nervum femoris ejus, et obstupuerit.

qu'il venait de nommer Phaniel, il vit le soleil qui se levait, mais il se trouva boiteux d'une jambe.

32. C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les enfants d'Israël ne mangent point du nerf *des bêtes*, se souvenant de celui qui fut touché en la cuisse de Jacob, et qui demeura sans mouvement.

CHAPITRE XXXIII

1. Elevans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esau, et cum eo quadringentos viros; divisitque filios Liæ et Rachel, ambarumque famularum,

2. Et posuit utramque ancillam, et liberos earum, in principio; Liam vero, et filios ejus, in secundo loco; Rachel autem et Joseph novissimos.

3. Et ipse progrediens adoravit pronus in terram septies, donec appropinquaret frater ejus.

4. Currens itaque Esau obviam fratri suo, amplexatus est eum; stringensque collum ejus, et osculans flevit.

5. Levatisque oculis, vidit mulieres et parvulos earum, et ait: Quid sibi volunt isti? et si ad te pertinet? Respondit: Parvuli sunt, quos donavit mihi Deus servo tuo.

6. Et appropinquantes ancillæ et filii earum, incurvati sunt.

7. Accessit quoque Lia cum pueris suis, et cum similiter adorassent, extremi Joseph et Rachel adoraverunt.

8. Dixitque Esau: Quænam sunt istæ turmæ quas obviam habui? Respondit: Ut invenirem gratiam coram domino meo.

1. Jacob, levant ensuite les yeux, vit Ésaü, qui s'avancait avec quatre cents hommes, et il partagea les enfants de Lia, de Rachel et des deux servantes.

2. Il mit à la tête les deux servantes avec leurs enfants, Lia et ses enfants au second rang, Rachel et Joseph au dernier.

3. Et lui, s'avancant, se prosterna sept fois en terre, jusqu'à ce que son frère fût près de lui.

4. Alors Ésaü courut au-devant de son frère, l'embrassa, le serra étroitement et le baisa en versant des larmes.

5. Et, ayant levé les yeux, il vit les femmes et leurs enfants, et il dit à Jacob: Qui sont ceux-là? Sont-ils à vous? Jacob lui répondit: Ce sont les petits enfants que Dieu a donnés à votre serviteur.

6. Et les servantes, s'approchant avec leurs enfants, le saluèrent profondément.

7. Lia s'approcha avec ses enfants, et, l'ayant aussi salué, Joseph et Rachel le saluèrent les derniers.

8. Alors Ésaü lui dit: Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées? Jacob lui répondit: *Je les ai envoyées* pour trouver grâce devant mon seigneur.

8° Non comedunt nervum... Le « nervus ischiaticus, » que les Grecs appellent le tendon d'Achille. — *Usque in hodiernum diem*: ce que les Israélites contemporains pratiquent encore.

§ IV. — La rencontre de Jacob et d'Esau.
XXXIII, 1-20.

Scène toute dramatique. Les caractères des deux frères sont peints sur le vif.

CHAP. XXXIII. — 1-2. Dernières mesures de Jacob pour se concilier les bonnes grâces d'Esau. — *Elevans... vidit*. Moment si redouté; mais Dieu avait calmé les craintes de son serviteur. — *Divisitque filios*...: en trois groupes, rangés

d'après l'ordre de la dignité et de l'affection.

3-4. Début touchant de l'entrevue. Jacob salue son frère avec tout l'apparat de la politesse orientale; Esau, laissant de côté tout formalisme, s'abandonne aux caresses et aux larmes.

5-7. Jacob présente à Esau ses femmes et ses enfants. Gracieux détails.

8-11. Le genre simple et cordial d'Esau et les manières plus solennelles de Jacob se retrouvent dans la scène suivante, où le premier accepte, quoique avec hésitation, le cadeau de son frère. — *Quænam... istæ turmæ?* Il le savait, d'après XXXII, 17-21; mais il voulait préparer un refus délicat (cf. vers. 9). — Le compliment de

9. Ésaü lui répondit : J'ai des biens en abondance, mon frère ; gardez pour vous ce qui est à vous.

10. Jacob ajouta : Ne parlez pas ainsi, je vous prie ; mais si j'ai trouvé grâce devant vous, recevez de ma main ce petit présent. Car j'ai vu *aujourd'hui* votre visage comme si je voyais le visage de Dieu. Soyez-moi *donc* favorable,

11. Et recevez ce présent que je vous ai offert et que j'ai reçu de Dieu, qui donne toutes choses. Ésaü, après ces instances de son frère, reçut avec peine ce qu'il lui donnait ;

12. Et il lui dit : Allons ensemble, et je vous accompagnerai dans votre chemin.

13. Jacob lui répondit : Vous savez, mon seigneur, que j'ai avec moi des enfants fort petits, et des brebis et des vaches pleines ; si je les laisse en les faisant marcher trop vite, tous mes troupeaux mourront en un même jour.

14. Que mon seigneur marche donc devant son serviteur, et je le suivrai tout doucement, selon que je verrai que mes petits le pourront faire, jusqu'à ce que j'arrive chez mon seigneur, en Séir.

15. Ésaü lui dit : Je vous prie, qu'il demeure au moins quelques-uns des gens que j'ai avec moi pour vous accompagner dans votre chemin. Jacob lui répondit : Cela n'est pas nécessaire ; je n'ai besoin, mon seigneur, que d'une seule chose, qui est de trouver grâce devant vous.

16. Ésaü s'en retourna donc le même jour en Séir, par le même chemin qu'il était venu.

17. Et Jacob vint à Socoth, où, ayant bâti une maison et dressé ses tentes, il appela ce lieu-là Socoth, qui veut dire les tentes.

9. At ille ait : Habeo plurima, frater mi, sint tua tibi.

10. Dixitque Jacob : Noli ita, obsecro ; sed si inveni gratiam in oculis tuis, accipe munusculum de manibus meis ; sic enim vidi faciem tuam, quasi viderim vultum Dei ; esto mihi propitius,

11. Et suscipe benedictionem quam attuli tibi, et quam donavit mihi Deus tribuens omnia. Vix fratre compellente, suscipiens,

12. Ait : Gradiamur simul, eroque socius itineris tui.

13. Dixitque Jacob : Nosti, domine mi, quod parvulos habeam teneros, et oves et boves fetas, mecum, quas si plus in ambulando fecero laborare, morientur una die cuncti greges.

14. Præcedat dominus meus ante servum suum, et ego sequar paulatim vestigia ejus, sicut videro parvulos meos posse, donec veniam ad dominum meum in Seir.

15. Respondit Esau : Oro te, ut de populo qui mecum est, saltem socii remaneant viæ tuæ. Non est, inquit, necesse ; hoc uno tantum indigeo, ut inveniam gratiam in conspectu tuo, domine mi.

16. Reversus est itaque illo die Esau itinere quo venerat, in Seir ;

17. Et Jacob venit in Socoth, ubi ædificata domo et fixis tentoriis, appellavit nomen loco illius Socoth, id est, tabernacula.

Jacob, *vidi faciem tuam, quasi... vultum Dei*, signifie, dépourillé de toute hyperbole : Ton visage m'est apparu favorable et propice. Cf. Esth. xv, 6 ; II Reg. xix, 27. — *Suscipe benedictionem* : dans le sens de présent. Cf. Jud. i, 15 ; I Reg. xxv, 27 ; xxx, 26 ; IV Reg. v, 15, etc.

12-14. Esau propose à Jacob de faire route avec lui : offre qui fut aussitôt déclinée, pour des raisons d'ailleurs très plausibles (*parvulos... teneros*, etc.), quoique la principale, un reste de crainte, soit évidemment passée sous silence. — Au vers. 14, au lieu de *sequar paulatim vestigia...*, l'hébr. porte : à mon aise, selon le pas du bétail qui est devant moi, et selon le pas des enfants. — *Donec veniam...* On ne dit pas si Jacob exé-

cuta plus tard ce dessein.

15. *Ut de populo...* Esau presse Jacob d'accepter au moins une escorte. Nouveau refus, dissimulé sous un compliment qui coupa court à la discussion (*hoc uno tantum...*).

16-17. Fin de l'entrevue. Esau retourne à Séir ; Jacob s'établit pour un temps à Socoth (meux : *Sukkoſ*), localité située, d'après Jos. xiii, 27, et Jud. viii, 4-5, dans la vallée et sur la rive gauche du Jourdain, au sud du Jaboc. — *Fixis tentoriis* ; hébr. : *sukkoſ*, d'où le nom donné au campement. — Le trait *ædificata domo* est à noter ; il prouve un commencement de stabilité dans la vie nomade des patriarches.

18. Transivitque in Salem, urbem Sichimorum, quæ est in terra Chanaan, postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ; et habitavit juxta oppidum.

19. Emitte partem agri in qua fixerat tabernacula, a filiis Hemor patris Sichem, centum agnis.

20. Et erecto ibi altari, invocavit super illud fortissimum Deum Israel.

18. Il passa ensuite jusqu'à Salem, qui est une ville des Sichimites, dans le pays de Chanaan, et il demeura près de cette ville après son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie.

19. Il acheta une partie du champ dans lequel il avait dressé ses tentes, et il la paya cent agneaux aux enfants d'Hémor, père de Sichem.

20. Et, ayant dressé là un autel, il y invoqua le Dieu très fort d'Israël.

CHAPITRE XXXIV

1. Egressa est autem Dina filia Liæ, ut videret mulieres regionis illius.

2. Quam cum vidisset Sichem filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, ad-amavit eam, et rapuit, et dormivit cum illa, vi opprimens virginem.

3. Et conglutinata est anima ejus cum ea, tristementque delinivit blanditiis.

4. Et pergens ad Hemor patrem suum: Accipe, inquit, mihi puellam hanc conjugem.

5. Quod cum audisset Jacob, absentibus filiis, et in pastu pecorum occupatis, siluit donec redirent.

6. Egresso autem Hemor patre Sichem ut loqueretur ad Jacob,

1. Alors Dina, fille de Lia, sortit pour voir les femmes du pays.

2. Et Sichem, fils d'Hémor Hévéen, prince du pays, l'ayant vue, conçut un grand amour pour elle et l'enleva, et dormit avec elle par force et par violence.

3. Son cœur demeura fortôtement attaché à Dina, et, la voyant triste, il tâcha de la gagner par ses caresses.

4. Il alla ensuite trouver Hémor, son père, et il lui dit: Obtenez-moi cette jeune fille pour femme.

5. Jacob ayant été averti de cette violence, lorsque ses enfants étaient absents et occupés à la conduite de leurs troupeaux, il ne parla de rien jusqu'à ce qu'ils fussent revenus.

6. Cependant Hémor, père de Sichem, vint pour lui parler.

2^o Jacob à Salem, vers. 18-20.

18-20. Trois faits sont signalés tour à tour. — 1^o L'établissement de Jacob à Salem, vers. 18. Le Pentateuque samar., Onkelos, et d'assez nombreux commentateurs contemporains traduisent Salem par « sain et sauf », ou « en paix », traitant ce mot comme un adjectif. Les LXX et le syr. sont d'accord avec la Vulgate, et leur leçon nous paraît préférable. Salem était donc alors, comme aujourd'hui (V. Guérin, *Descript. de la Samarie*, I, 456-457), un petit village situé auprès de Sichem. — 2^o *Emitte partem agri*. C'est la seconde propriété foncière acquise en Chanaan par la famille sacrée. Cf. XXXIII, 17. Ce champ fut légué plus tard à Joseph, Gen. XLVIII, 21. Le prix (*centum agnis*; d'après l'hébr. : cent *q'âtah*) est difficilement appréciable, quoiqu'il semble avoir été considérable pour l'époque. La *q'âtah* était vraisemblablement un lingot d'un poids déterminé, qui servait de monnaie courante. — 3^o *Erecto altari*... L'hébr. ajoute: Il l'appela (cet autel) *'El 'Elohé Isra'el*.

§ V. — *Jacob, de Sichem à Hébron.*
XXXIV, 1 — XXXV, 29.

1^o Le rapt de Dina. XXXIV, 1-4.

CHAP. XXXIV. — 1. *Egressa Dina*. Elle avait

alors au moins quinze ans. Comp. xxxvii, 2, où il est dit que, peu de temps après cet épisode, Joseph, son frère puîné, était entré dans sa dix-septième année. — *Ut videret mulieres*. Hébr.: « les filles; » c.-à-d. les jeunes filles de son âge. D'après Josephé, Ant. I, 21, 1, c'était à l'occasion d'une fête que célébraient les Sichimites.

2-4. *Hevæi*. Nous avons vu, x, 17, que les Hévéens étaient une race chanaanéenne. — *Tristement delinivit*... L'hébr. porte: Et il parla au cœur de la jeune fille. Locution tout orientale. Cf. I, 2; Jud. xix, 3; Is. xl, 2, etc. — *Et pergens*... Sichem est prêt à réparer sa faute, en épousant Dina.

2^o Le stratagème des frères de Dina. XXXIV, 5-24.

5. *Siluit*. Ce mot résume les impressions de Jacob, lorsqu'il apprit pendant l'absence de ses fils un fait si douloureux. C'est lui, l'homme prudent et réservé.

6-7. Impressions des frères de Dina: *tristement valde*. — *Fœdum rem in Israel*. Le nom le plus honorable du patriarche est employé à dessein, pour mieux faire ressortir la grandeur de l'attentat.

7. En même temps les enfants de Jacob revinrent des champs ; et ayant appris ce qui était arrivé, ils entrèrent en une grande colère, à cause de l'action honteuse que cet homme avait commise contre Israël, en violant et traitant si outrageusement la fille de Jacob.

8. Hémor leur parla donc et leur dit : Le cœur de mon fils Sichem est fortement attaché à votre fille. Donnez-la-lui, afin qu'il l'épouse.

9. Allions-nous réciproquement les uns avec les autres. Donnez-nous vos filles en mariage, et prenez aussi les nôtres.

10. Habitez avec nous ; la terre est en votre puissance ; cultivez-la, trafiquez-y et possédez-la.

11. Sichem dit aussi au père et aux frères de Dina : Que je trouve grâce devant vous, et je vous donnerai tout ce que vous désirerez.

12. Augmentez la dot ; demandez des présents, et je vous donnerai volontiers ce que vous voudrez ; donnez-moi seulement cette jeune fille, afin que je l'épouse.

13. Les enfants de Jacob répondirent à Sichem et à son père, avec dessein de les tromper, étant tout transportés de colère, à cause de l'outrage fait à leur sœur :

14. Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incircconcis ; ce qui est une chose défendue et abominable parmi nous.

15. Mais nous pourrions bien faire alliance avec vous, pourvu que vous vouliez devenir semblables à nous, et que tout mâle parmi vous soit circoncis.

16. Nous vous donnerons alors nos filles en mariage, et nous prendrons les vôtres ; nous demeurerons avec vous, et nous ne serons plus qu'un peuple.

17. Que si vous ne voulez point être circoncis, nous reprendrons notre fille et nous nous retirerons.

18. Cette offre plut à Hémor et à Sichem, son fils ;

7. Ecce filii ejus veniebant de agro ; auditoque quod acciderat, irati sunt valde, eo quod foedam rem operatus esset in Israël, et, violata filia Jacob, rem illicitam perpetrasset.

8. Locutus est itaque Hemor ad eos : Sichem filii mei adhesit anima filias vestræ ; date eam illi uxorem,

9. Et jungamus vicissim connubia ; filias vestras tradite nobis, et filias nostras accipite ;

10. Et habitate nobiscum ; terra in potestate vestra est ; exercete, negotiamini, et possidete eam.

11. Sed et Sichem ad patrem et ad fratres ejus ait : Inveniam gratiam coram vobis, et quæcumque statueritis, dabo.

12. Augete dotem, et munera postulate, et libenter tribuam quod petieritis ; tantum date mihi puellam hanc uxorem.

13. Responderunt filii Jacob Sichem et patri ejus in dolo, sævientes ob stuprum sororis :

14. Non possumus facere quod petitis, nec dare sororem nostram homini incircumciso ; quod illicitum et nefarium est apud nos.

15. Sed in hoc valebimus fœderari, si volueritis esse similes nostri, et circumcidatur in vobis omne masculini sexus.

16. Tunc dabimus et accipiemus multo filias vestras ac nostras, et habitabimus vobiscum, erimusque unus populus.

17. Si autem circumcidi nolueritis, tollemus filiam nostram, et recedemus.

18. Placuit oblatio eorum Hemor, et Sichem filio ejus ;

8-10. Propositions d'Hémor, père du coupable. Elles sont habiles, et habilement présentées : 1° le mariage de Dina avec Sichem, vers. 8 ; 2° d'autres unions semblables entre les deux races, vers. 9 ; 3° en échange des concessions de Jacob, le droit de résidence et de propriété dans la contrée, vers. 10.

11-12. Les offres particulières de Sichem. Lui, il ne demande qu'une chose : *Tantum date... puellam* ; prêt à tout accorder, s'il peut l'obtenir. C'est bien le langage de la passion. — *Augete dotem* : la somme qu'il devait payer d'après les

coutumes orientales. Cf. XXXI, 18, et l'explication.

13-17. Ce n'est point Jacob qui répond ; les frères de Dina prennent l'affaire en mains, comme les tuteurs de leur sœur. Voy. la note de XXIV, 50. Ils imposent à Hémor et à Sichem une condition très légitime, puisqu'elle avait pour base un principe religieux (cf. XVII, 10 et ss.), mais dans laquelle ils ne voyaient qu'un moyen de vengeance.

18-19. La condition est aussitôt acceptée par le prince et son fils. Détail psychologique plein de vérité au vers. 19.

19. Nec distulit adolescens quin statim quod petebatur expleret; amabat enim puellam valde, et ipse erat inclytus in omni domo patris sui.

20. Ingressique portam urbis, locuti sunt ad populum :

21. Viri isti pacifici sunt, et volunt habitare nobiscum; negotientur in terra, et exercent eam, quæ spatiosa et lata cultoribus indiget; filias eorum accipiemus uxores, et nostras illis dabimus.

22. Unum est, quo differtur tantum bonum : si circumcidamus masculos nostros, ritum gentis imitantes ;

23. Et substantia eorum, et pecora, et cuncta quæ possident, nostra erunt; tantum in hoc acquiescamus, et habitantes simul, unum efficiemus populum.

24. Assensique sunt omnes, circumcisis cunctis maribus.

25. Et ecce die tertio, quando gravissimus vulnere dolor est, arreptis, duo filii Jacob, Simeon et Levi fratres Dinæ, gladiis, ingressi sunt urbem confidenter; interfecitque omnibus masculis,

26. Hemor et Sichem pariter necaverunt, tollentes Dinam de domo Sichem sororem suam.

27. Quibus egressis, irruerunt super occisos ceteri filii Jacob, et depopulati sunt urbem in ultionem stupri ;

28. Oves eorum, et armenta, et asinos, cunctaque vastantes quæ in domibus et in agris erant ;

29. Parvulos quoque eorum et uxores duxerunt captivas.

19. Et ce jeune homme ne différa pas davantage à exécuter ce qu'on lui avait proposé, parce qu'il aimait la jeune fille avec passion. Or il était très considéré dans la maison de son père.

20. Étant donc entrés dans l'assemblée qu'il se tenait à la porte de la ville, ils parlèrent ainsi au peuple :

21. Ces hommes sont paisibles, et ils veulent habiter avec nous. Permettons-leur de trafiquer dans cette terre et de la cultiver ; car, spacieuse et étendue comme elle est, elle a besoin de gens qui s'appliquent à la cultiver ; nous prendrons leurs filles en mariage, et nous leur donnerons les nôtres.

22. Il n'y a qu'une chose qui pourrait différer un si grand bien : c'est qu'auparavant nous devons circoncire tous les mâles parmi nous, pour nous conformer à la coutume de ce peuple.

23. Et après cela leurs biens, leurs troupeaux et tout ce qu'ils possèdent sera à nous. Donnons-leur seulement cette satisfaction, et nous demeurerons ensemble pour ne faire plus qu'un même peuple.

24. Ils donnèrent tous leur consentement, et tous les mâles furent circoncis.

25. Mais le troisième jour, lorsque la douleur des plaies de la circoncision est le plus violente, deux des enfants de Jacob, Siméon et Lévi, qui étaient frères de Dina, entrèrent hardiment dans la ville l'épée à la main, tuèrent tous les mâles,

26. Et entre autres Hémor et Sichem, et ensuite ils emmenèrent de la maison de Sichem leur sœur Dina.

27. Après qu'ils furent sortis, les autres enfants de Jacob se jetèrent sur les morts, pillèrent toute la ville pour venger l'outrage fait à leur sœur,

28. Prirent les brebis, les bœufs et les ânes, ruinèrent tout ce qui était dans les maisons et dans les champs,

29. Et emmenèrent les femmes captives avec leurs petits enfants.

20-24. Acquiescement des habitants de Sichem. — *Ingressi... portam.* L'endroit où se traitaient les affaires publiques et privées. Cf. XIX, 20; XXIII, 10, 18. — Le petit discours d'Hémor et de Sichem, 21-23, fait merveilleusement valoir les avantages que les Sichimites pourrout retirer de l'alliance proposée. Notez surtout le trait final : *et substantia eorum...* Hémor avait dit le contraire à Jacob, vers. 10.

30. La vengeance. XXXIV, 25-31.
25-29. *Fratres Dinæ.* Parmi les fils de Jacob, d'autres que Siméon et Lévi étaient les frères utérins de Dina (cf. XLVI, 9-15) ; mais ceux-ci avaient une nature particulièrement farouche (XLIX, 5-7) : c'est pourquoi ils jouent ici un rôle prédominant. D'après le vers. 27, les autres furent loin de demeurer inactifs. La vengeance fut complète et terrible.

30. Après cette exécution violente, Jacob dit à Siméon et à Lévi : Vous m'avez troublé, et vous m'avez rendu odieux aux Chananéens et aux Phérézéens qui habitent ce pays. Nous ne sommes que peu de monde ; et ils s'assembleront tous pour m'attaquer, et ils me perdront avec toute ma maison.

31. Ses enfants lui répondirent : Devaient-ils abuser ainsi de notre sœur comme d'une prostituée ?

30. Quibus patratīs audacter, Jacob dixit ad Simeon et Levi : Turbastis me, et odiosum fecistis me Chananæis et Pherezæis habitatoribus terræ hujus. Nos pauci sumus; illi congregati percudent me, et delebor ego, et domus mea.

31. Responderunt : Numquid ut scorto abuti debuere sorore nostra ?

CHAPITRE XXXV

1. Cependant Dieu parla à Jacob et lui dit : Levez-vous, et montez à Béthel ; demeurez-y, et dressez un autel au Dieu qui vous apparut lorsque vous fuyiez Esaü, votre frère.

2. Alors Jacob, ayant assemblé tous ceux de sa maison, leur dit : Jetez loin de vous les dieux étrangers qui sont au milieu de vous, purifiez-vous, et changez de vêtements.

3. Venez, montons à Béthel pour y dresser un autel à Dieu, qui m'a exaucé au jour de mon affliction, et qui m'a accompagné pendant mon voyage.

4. Ils lui donnèrent donc tous les dieux étrangers qu'ils avaient, et leurs pendants d'oreilles ; et Jacob les enfouit sous un térébinthe qui est derrière la ville de Sichem.

5. Et lorsqu'ils se furent mis en chemin, Dieu frappa de terreur toutes les villes voisines, et on n'osa pas les poursuivre dans leur retraite.

6. Ainsi Jacob, et tout le peuple qui était avec lui, vint à Luza, surnommée Béthel, qui était dans le pays de Chanaan.

1. Interea locutus est Deus ad Jacob : Surge, et ascende Bethel, et habita ibi, facque altare Deo, qui apparuit tibi quando fugiebas Esau fratrem tuum.

2. Jacob vero convocata omni domo sua, ait : Abjicite deos alienos qui in medio vestri sunt, et mundamini, ac mutate vestimenta vestra.

3. Surgite, et ascendamus in Bethel, ut faciamus ibi altare Deo, qui exaudivit me in die tribulationis meæ, et socius fuit itineris mei.

4. Dederunt ergo ei omnes deos alienos quos habebant, et in aures quæ erant in auribus eorum; at ille infodit ea subter terebinthum, quæ est post urbem Sichem.

5. Dumque profecti essent, terror Dei invasit omnes per circuitum civitates, et non sunt ausi persequi recedentes.

6. Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chanaan, cognomento Bethel; ipse et omnis populus cum eo.

30-31. Reproches du patriarche à ses fils. On sent une vive émotion dans chacune des paroles de Jacob. Il indique les dangers très graves que pouvait leur faire courir à tous une conduite si inconsidérée. De nouveau l'homme prudent et timide.

4° Jacob reçoit une nouvelle révélation à Béthel. XXXV, 1-15.

CHAP. XXXV. — 1. L'ordre divin. Le Seigneur vient encore reconforter Jacob parmi des circonstances pénibles.

2-4. Préparatifs de départ. Avant de monter à Béthel, lieu consacré plusieurs fois par la présence de Jéhovah, Jacob prescrit aux siens une

purification religieuse, dont le triple rite est ici marqué. 1° *Abjicite deos alienos...* Les *terâtim* de Rachel, et les objets analogues que d'autres pouvaient avoir rapportés de Mésopotamie, ou conservés du pillage de Sichem. Voy. le vers. 4. 2° Des ablutions, *mundamini*. 3° *Mutate vestimenta* (*simlot*, les vêtements extérieurs)... Autre symbole de la pureté de l'âme. — *Dederunt...* *inaures*. Les pendants d'oreilles servent souvent d'amulettes chez les Orientaux. — *Subter terebinthum*. Avec l'article en hébreu; peut-être le même arbre sous lequel Abraham avait campé, XII, 6.

5-7. — Départ de Sichem et arrivée à Béthel. —

7. *Ædificavitque ibi altare, et appellavit nomen loci illius, Domus Dei; ibi enim apparuit ei Deus cum fugeret fratrem suum.*

8. *Eodem tempore mortua est Debora nutritrix Rebecca, et sepulta est ad radices Bethel subter quercum; vocatumque est nomen loci illius, Quercus fletus.*

9. *Apparuit autem iterum Deus Jacob postquam reversus est de Mesopotamia Syriæ, benedixitque ei,*

10. *Dicens: Non vocaberis ultra Jacob, sed Israel erit nomen tuum. Et appellavit eum Israel.*

11. *Dixitque ei: Ego Deus omnipotens; cresce, et multiplicare; gentes et populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egrediuntur.*

12. *Terramque quam dedi Abraham et Isaac, dabo tibi et semini tuo post te.*

13. *Et recessit ab eo.*

14. *Ille vero erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus, libans super eum libamina, et effundens oleum,*

15. *Vocansque nomen loci illius, Bethel.*

16. *Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam; in qua cum parturiret Rachel,*

17. *Ob difficultatem partus periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix: Noli timere, quia et hunc habebis filium.*

18. *Egrediens autem anima præ dolore, et imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Benoni, id est, filius doloris mei; pater vero appellavit eum Benjamin, id est, filius dextræ.*

7. Il y bâtit un autel et nomma ce lieu la Maison de Dieu, parce que Dieu lui était apparu en ce lieu-là lorsqu'il fuyait Esaü, son frère.

8. En ce même temps, Débora, nourrice de Rebecca, mourut et fut enterrée sous un chêne au pied de Béthel, et ce lieu fut nommé le Chêne des pleurs.

9. Or Dieu apparut encore à Jacob depuis son retour de Mésopotamie, qui est en Syrie; il le bénit,

10. Et lui dit: Vous ne serez plus nommé Jacob, mais Israël sera votre nom. Et Dieu le nomma Israël.

11. Il lui dit encore: Je suis le Dieu tout-puissant; croissez et multipliez-vous. Vous serez le chef de nations et d'une multitude de peuples, et des rois sortiront de vous.

12. Je vous donnerai, et à votre race après vous; la terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac.

13. Dieu se retira ensuite.

14. Et Jacob dressa un monument de pierre au lieu où Dieu lui avait parlé; il offrit du vin dessus et y répandit de l'huile;

15. Et il appela ce lieu Béthel.

16. Après qu'il fut parti de ce lieu-là, il vint au printemps sur le chemin qui mène à Ephrata, où Rachel étant en travail,

17. Et ayant grande peine à enfanter, elle se trouva en péril de sa vie. La sage-femme lui dit: Ne craignez point, car vous aurez encore ce fils.

18. Mais Rachel, qui sentait que la violence de la douleur la faisait mourir, étant prête d'expirer, nomma son fils Bénoni, c'est-à-dire le fils de ma douleur; et le père le nomma Benjamin, c'est-à-dire fils de la droite.

Terror Dei invasit. Une crainte très vive et toute surnaturelle. — *Non sunt austi persequi*: pour venger les Sichimites, comme le craignait Jacob, xxxiv, 30. — *Venit Luzam.* Cf. xxviii, 19 et l'explication. — *Nomen loci... Domus Dei.* En hébr.: *Et Bey'el*, Dieu de Béthel.

8. Touchant incident: *mortua est Debora.* Il est probable que Rebecca était morte elle-même quelque temps auparavant; c'est pour cela que nous trouvons sa vieille nourrice auprès de Jacob. — *Ad radices...* Hébr.: au-dessous de Béthel. — *Quercus fletus.* En hébr.: *Allôn bakut.*

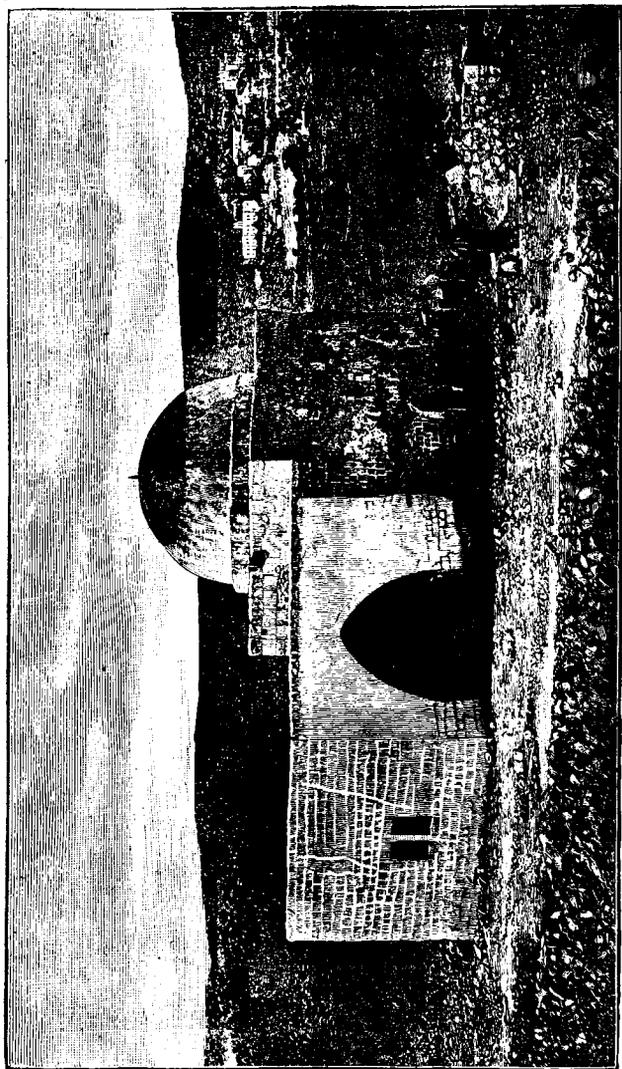
9-18. Dans cette nouvelle apparition, le Seigneur réitéra et confirma soigneusement à Jacob toutes ses promesses antérieures.

14-15. Le patriarche, de son côté, exécute deux

des clauses de son vœu, xxviii, 22: *erexit titulum, et vocans... Bethel.*

5° Naissance de Benjamin et mort de Rachel. XXXV, 16-20.

16-18. Événement joyeux et douloureux tout ensemble. — Au lieu de la date *verno tempore*, on lit dans l'hébr.: Et il y avait encore une certaine distance (Jusqu'à Ephrata). — *Ephrata*, l'ancien nom de Bethléem, au sud de Béthel. — *Dixit obstetrix*: pour consoler Rachel au milieu de ses vives douleurs. — *Et hunc filium*: ce second fils, qu'elle avait si ardemment désiré, xxx, 24. — *Pater vero...* Jacob change aussitôt en « Benjamin » (hébr.: *Binyâmin*) le nom trop triste de *Bénoni*. — *Filius dextræ* signifie probablement ici « fils de bonheur ».



Tombeau de Rachel, près de Bethléem. (D'après une photographie.)

19. Rachel mourut donc ; et elle fut ensevelie dans le chemin qui conduit à la ville d'Ephrata, appelée *depuis* Bethléem.

20. Jacob dressa un monument de pierre sur son sépulcre. C'est ce monument de Rachel que l'on voit encore aujourd'hui.

21. Après qu'il fut sorti de ce lieu, il dressa sa tente au delà de la Tour du troupeau.

22. Et lorsqu'il demeurait en ce lieu-là, Ruben dormit avec Bala, qui était femme de son père, et cette action ne put lui être cachée. Or Jacob avait douze fils.

23. Les fils de Lia *étaient* Ruben, l'aîné de tous, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon.

24. Les fils de Rachel *sont* Joseph et Benjamin.

25. Les fils de Bala, servante de Rachel, Dan et Nephthali.

26. Les fils de Zelpa, servante de Lia, Gad et Azer. Ce sont là les fils de Jacob, qu'il eut en Mésopotamie de Syrie.

27. Jacob vint ensuite trouver Isaac, son père, à Mambré, à la ville d'Arbé, appelée *depuis* Hébron, où Abraham et Isaac avaient demeuré comme étrangers.

28. Isaac avait alors cent quatre-vingts ans accomplis ;

29. Et ses forces étant épuisées par son grand âge, il mourut. Ayant donc achevé sa carrière dans une extrême vieillesse, il fut réuni à son peuple, et ses enfants Esau et Jacob l'ensevelirent.

19. Mortua est ergo Rachel, et sepulta est in via quæ ducit Ephratam, hæc est Bethlehem.

20. Erexitque Jacob titulum super sepulcrum ejus ; hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem.

21. Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem gregis.

22. Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, et dormivit cum Bala, concubina patris sui ; quod illum minime latuit. Erant autem filii Jacob duodecim.

23. Filii Liæ : primogenitus Ruben, et Simeon, et Levi, et Judas, et Issachar, et Zabulon.

24. Filii Rachel : Joseph et Benjamin.

25. Filii Balæ ancillæ Rachelis : Dan et Nephthali.

26. Filii Zelp hæ ancillæ Liæ : Gad et Aser. Hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotamia Syriae.

27. Venit etiam ad Isaac patrem suum in Mambræ, civitatem Arbee, hæc est Hebron ; in qua peregrinatus est Abraham et Isaac.

28. Et completi sunt dies Isaac centum octoginta annorum.

29. Consumptusque ætate mortuus est, et appositus est populo suo senex et plenus dierum ; et sepelierunt eum Esau et Jacob filii sui.

19-20. Mort et sépulture de Rachel. — *Titulum* : une *masébah* ou stèle. — *Usque in præsentem diem* : jusqu'à l'époque de Moïse, et aussi jusqu'à nos jours, car on vénère encore, à peu de distance de Bethléem, le tombeau de la femme préférée de Jacob. Voyez Guérin, *Judée*, I, 230. L'authenticité de l'emplacement ne saurait faire l'objet du moindre doute.

6° Crime de Ruben ; énumération des fils de Jacob. XXXV, 21-26.

21-22°. Une faute grave d'un de ses fils, qui atteignait l'honneur de toute la famille, vint bientôt aviver encore la douleur de Jacob. — *Turrem gregis*. Ce devait être, primitivement, une tour destinée à abriter les gardiens qui défendaient, à tour de rôle, les troupeaux contre les voleurs et les bêtes fauves. Cf. IV Reg. xviii, 8 ; II Par. xxvi, 10, etc., et *l'Atlas archéolog. de la Bible*, pl. xxxvi, fig. 5. *Migdâl-Eder* (c'est le nom hébreu) était peu éloigné de Bethléem. —

Illum minime latuit. Néanmoins il semble tout d'abord avoir gardé le silence ; mais, plus tard, il donnera un libre cours à son indignation, et infligera au coupable un châtiment perpétuel.

23-26. Après avoir raconté la naissance du dernier enfant de Jacob, l'écrivain sacré récapitule, et donne la liste des douze fils du patriarche, groupés autour de leurs mères. — *Nati in Mesopotamia* : à part Benjamin, comme il vient d'être dit.

7° Mort d'Isaac. XXXV, 27-29.

27. *Venit... ad Isaac*. Il s'agit vraisemblablement ici de la dernière visite de Jacob à son père ; car il n'est guère possible qu'il soit demeuré des années si près de lui sans venir le saluer. — *Consumptus ætate... senex...* Répétitions pleines d'emphase. — *Sepelierunt eum...* Anprès d'Abraham et de Sara, dans la grotte funéraire de Macpéla. Cf. *xliv*, 31.

CHAPITRE XXXVI

1. Hæ sunt autem generationes Esau, ipse est Edom.

2. Esau accepit uxores de filiabus Chanaan : Ada filiam Elon Hethæi, et Oolibama filiam Anæ filie Sebeon Hevæi ;

3. Basemath quoque filiam Ismael, sororem Nabaioth.

4. Peperit autem Ada, Eliphaz ; Basemath genuit Rahuel.

5. Oolibama genuit Jehus et Ihelon et Core. Hi filii Esau qui nati sunt ei in terra Chanaan.

6. Tulit autem Esau uxores suas et filios et filias, et omnem animam domus suæ, et substantiam, et pecora, et cuncta quæ habere poterat in terra Chanaan ; et abiit in alteram regionem, recessitque a fratre suo Jacob.

7. Divites enim erant valde, et simul habitare non poterant ; nec sustinebat eos terra peregrinationis eorum præ multitudine gregum.

8. Habitavitque Esau in monte Seir, ipse est Edom.

9. Hæ autem sunt generationes Esau patris Edom in monte Seir,

10. Et hæc nomina filiorum ejus. Eliphaz filius Ada uxoris Esau ; Rahuel quoque filius Basemath uxoris ejus.

11. Fueruntque Eliphaz filii : Theman, Omar, Sépho, et Gatham, et Cenez.

1. Voici le dénombrement des enfans d'Ésaü, appelé aussi Edom.

2. Ésaü épousa des femmes d'entre les filles de Chanaan : Ada, fille d'Elon, Héthéen, et Oolibama, fille d'Ana, fille de Sébéon, Hévéen.

3. Il épousa aussi Basemath, fille d'Ismaël et sœur de Nabaioth.

4. Ada enfanta Éliphez ; Basemath fut mère de Rahuel.

5. Oolibama eut pour fils Jéhus, Ihélon et Coré. Ce sont là les fils d'Ésaü, qui lui naquirent au pays de Chanaan.

6. Or Ésaü prit ses femmes, ses fils, ses filles et toutes les personnes de sa maison, son bien, ses bestiaux et tout ce qu'il possédait en la terre de Chanaan, et il s'en alla en un autre pays, loin de son frère Jacob.

7. Car, comme ils étaient extrêmement riches, ils ne pouvaient demeurer ensemble, et la terre où ils séjournaient ne pouvait les contenir à cause de la multitude de leurs troupeaux.

8. Ésaü, appelé aussi Edom, habita sur la montagne de Seir.

9. Voici la postérité d'Ésaü, père d'Edom, dans la montagne de Seir,

10. Et voici les noms de ses enfans. Éliphez fut fils d'Ada, femme d'Ésaü, et Rahuel fils de Basemath, qui fut aussi sa femme.

11. Les fils d'Éliphez furent Théman, Omar, Sépho, Gatham et Cenez.

LIVRE IX

Les générations d'Ésaü. XXXVI, 1-43.

Avant d'éliminer Ésaü de l'histoire de la révélation, on donne sur sa race, et sur celle qui avait possédé avant lui l'Idumée, quelques renseignements généalogiques, historiques et géographiques.

CHAP. XXXVI. — 1. *Hæ sunt...* Titre du livre.

1^o Les débuts d'Ésaü soit en Chanaan, soit à Seir, vers. 2-8.

2-3. Les femmes d'Ésaü sont mentionnées ici pour la troisième fois (cf. xxvi, 34 et xxviii, 9), avec quelques modifications de détail qui proviennent ou d'un changement de nom au moment du mariage, ou d'erreurs de transcription. L'accord est complet sur les points principaux : trois femmes, dont deux Chananéennes et l'autre Ismaélite.

4-5. Énumération des cinq fils issus de ces femmes.

6-8. Ésaü va se fixer sur le territoire de Seir, ou de l'Idumée. — *Tulit autem...* Plus haut, xxxii, 3, nous avons déjà vu Ésaü dans l'Idumée, mais il en faisait alors la conquête ; actuellement il est question de son établissement définitif. — *Divites...*, et *simul habitare...* Motif de la séparation des deux frères. Tel avait été le cas pour Abraham et son neveu, xiii, 5 et ss. — *In monte Seir* : la contrée montagneuse située entre le sud de la mer Morte et le golfe Élanté, à l'ouest de l'Arabah. Voy. l'Att. géogr., pl. v.

2^o Les fils et les petits-fils d'Ésaü, vers. 9-14.

9-14. D'abord le titre de ce petit alléa, 9-10^a ; puis, 10^b, la nouvelle mention de deux des fils d'Ésaü. Plus loin, les enfans légitimes, 11, et un fils illégitime, 12, d'Éliphez. Au vers. 13, les fils de Rahuel. Au vers. 14, on répète les noms des fils d'Ésaü par Oolibama, sans indiquer leur postérité.

12. Éliphas, fils d'Ésaü, avait encore une femme nommée Thamna, qui lui enfanta Amalech. Ce sont là les fils d'Ada, femme d'Ésaü.

13. Les fils de Rahuel furent Nahath, Zara, Samma et Méza. Ce sont là les fils de Basemath, femme d'Ésaü.

14. Jéhus, Ihélon et Coré furent fils d'Oolibama, femme d'Ésaü; elle était fille d'Ana, fille de Sébéon.

15. Voici les princes d'entre les enfants d'Ésaü, fils d'Éliphas, fils aîné d'Ésaü : le prince Théman, le prince Omar, le prince Sépho, le prince Cénéz,

16. Le prince Coré, le prince Gatham, le prince Amalech. Ce sont là les fils d'Éliphas, dans le pays d'Édom, et les fils d'Ada.

17. Les enfants de Rahuel, fils d'Ésaü, furent le prince Nahath, le prince Zara, le prince Samma, le prince Méza. Ce sont là les princes issus de Rahuel, au pays d'Édom; et ce sont les fils de Basemath, femme d'Ésaü.

18. Les fils d'Oolibama, femme d'Ésaü, furent le prince Jéhus, le prince Ihélon, le prince Coré. Ce sont là les princes issus d'Oolibama, fille d'Ana et femme d'Ésaü.

19. Voilà les fils d'Ésaü, appelé aussi Édom, et ceux d'entre eux qui ont été princes.

20. Les fils de Séir, Horrœen, qui habitaient alors ce pays-là, sont Lotan, Sobal, Sébéon et Ana,

21. Dison, Eser et Disan. Ce sont là les princes horrœens, fils de Séir, dans le pays d'Édom.

22. Les fils de Lotan furent Hori et Héman; et ce Lotan avait une sœur nommée Thamna.

23. Les fils de Sobal furent Alvan, Manahat, Ébal, Sépho et Onam.

24. Les fils de Sébéon furent Aïa et Ana. C'est cet Ana qui trouva des eaux chaudes dans le désert, lorsqu'il conduisait les ânes de Sébéon, son père.

25. Il eut un fils nommé Dison, et une fille nommée Oolibama.

12. Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esau; quæ peperit ei Amalech. Hi sunt filii Ada uxoris Esau.

13. Filii autem Rahuel : Nahath et Zara, Samma et Meza. Hi filii Basemath uxoris Esau.

14. Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Anæ filiæ Sebeon, uxoris Esau, quos genuit ei : Jehus et Ihelon et Core.

15. Hi duces filiorum Esau : dux Theman, dux Omar, dux Sepho, dux Cenez,

16. Dux Core, dux Gatham, dux Amalech. Hi filii Eliphaz in terra Edom, et hi filii Ada.

17. Hi quoque filii Rahuel filii Esau : dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza. Hi autem duces Rahuel in terra Edom; isti filii Basemath uxoris Esau.

18. Hi autem filii Oolibama uxoris Esau : dux Jehus, dux Ihelon, dux Core. Hi duces Oolibama filiæ Anæ uxoris Esau.

19. Isti sunt filii Esau, et hi duces eorum; ipse est Edom.

20. Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ : Lotan, et Sobal, et Sebeon, et Ana,

21. Et Dison, et Eser, et Disan. Hi duces Horræi, filii Seir, in terra Edom.

22. Facti sunt autem filii Lotan : Hori et Heman; erat autem soror Lotan, Thamna.

23. Et isti filii Sobal : Alvan et Manahat et Ebal, et Sepho et Onam.

24. Et hi filii Sebeon : Aïa et Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudine, cum pasceret asinos Sebeon patris sui;

25. Habuitque filium Dison, et filiam Oolibama.

30 Chefs issus d'Ésaü, vers. 15-19.

15-19. *Hi duces* : chefs de tribus, ou sorte de pharques héréditaires. Pour cette liste, comp. I Par. I, 35-37.

40 Les fils de Séir, vers. 20-30.

20-30. *Isti... filii Seir*. Cf. I Par. I, 38-42. D'après les vers. 29-30, il s'agit de ceux des descendants de Séir qui gouvernaient la contrée avant la conquête d'Ésaü. — *Horræi*. C.-à-d. tro-

glodyte, qui habite les cavernes. Les grottes naturelles abondent en Idumée. Cf. xrv, 6; Deut. II, 12, 22. — Le vers. 24 raconte un petit épisode intéressant : *invenit aquas calidas*... Les montagnes de Séir contiennent plusieurs sources thermales. Il est vrai que divers hébraïsants traduisent l'expression *hayyemim* par « géants » ou par « mules ».

26. Et isti filii Dison : Hamdan, et Eseban, et Jethram, et Charan.

27. Hi quoque filii Eser : Balaan, et Zavan, et Acan.

28. Habuit autem filios Disan : Hus, et Aram.

29. Hi duces Horræorum : dux Lotan, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana,

30. Dux Dison, dux Eser, dux Disan. Isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.

31. Reges autem qui regnaverunt in terra Edom antequam haberent regem filii Israel, fuerunt hi :

32. Bela filius Beor, nomenque urbis ejus Denaba.

33. Mortuus est autem Bela, et regnavit pro eo Jobab, filius Zaræ de Bosra.

34. Cumque mortuus esset Jobab, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

35. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percussit Madian in regione Moab; et nomen urbis ejus Avith.

36. Cumque mortuus esset Adad, regnavit pro eo Semla de Masreca.

37. Hoc quoque mortuo, regnavit pro eo Saul de fluvio Rohoboth.

38. Cumque et hic obiisset, successit in regnum Balanan filius Achobor.

39. Isto quoque mortuo, regnavit pro eo Adar, nomenque urbis ejus Phau; et appellabatur uxor ejus Meetabel, filia Matred filia Mezaab.

40. Hæc ergo nomina ducum Esau, in cognationibus, et locis, et vocabulis suis : dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

41. Dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

26. Les fils de Dison furent Hamdan, Eséban, Jéthram et Charan.

27. Les fils d'Eser furent Balaan, Zavan et Acan.

28. Les fils de Disan furent Hus et Aram.

29. Voici les princes des Horræens : le prince Lotan, le prince Sobal, le prince Sébéon, le prince Ana,

30. Le prince Dison, le prince Eser, le prince Disan. Ce sont là les princes des Horræens, qui commandèrent dans le pays de Seir.

31. Les rois qui régnerent aux pays d'Edom avant que les enfants d'Israël eussent un roi furent ceux-ci :

32. Béla, fils de Bécor; et sa ville s'appelait Dénaba.

33. Béla étant mort, Jobab, fils de Zara, de Bosra, régna en sa place.

34. Après la mort de Jobab, Husam, qui était du pays des Thémanites, lui succéda.

35. Celui-ci étant mort, Adad, fils de Badad, régna après lui. Ce fut lui qui défit les Madianites au pays de Moab. Sa ville s'appelait Avith.

36. Adad étant mort, Semla, qui était de Masréca, lui succéda.

37. Après la mort de Semla, Saül, qui était sur le fleuve de Rohoboth, régna en sa place.

38. Saül étant mort, Balanan, fils d'Achobor, lui succéda.

39. Après la mort de Balanan, Adar régna en sa place. Sa ville s'appelait Phau, et sa femme se nommait Mééta-bel, fille de Matred, fille de Mézaab.

40. Voici les noms des princes issus d'Esau, selon leurs familles, leurs territoires et leurs noms : le prince Thamna, le prince Alva, le prince Jétheth,

41. Le prince Oolibama, le prince Ela, le prince Phinon,

5° Les rois édomites antérieurs à l'établissement de la royauté chez les Hébreux, vers. 31-39.

31-39. Comp. I Par. I, 43-51. — *Reges*. On en cite huit seulement. Ces rois gouvernaient tout le pays; les « duces » mentionnés précédemment n'étaient à la tête que d'un district. La royauté était élective, comme le montre la présente liste, où aucun fils ne succède à son père. — *Antequam haberent regem*... Ce n'est point là nécessairement une note tardive, qui n'aurait été insérée qu'après l'institution de la royauté dans Israël. Plusieurs fois, xvii, 6; xxvi, 3; xxxv, 11, Dieu avait promis aux patriarches qu'ils donneraient le jour à des rois; il était donc naturel que Moïse rappelât indirectement cette promesse

au moment où il signalait la succession des monarques qui avaient régné en Idumée jusqu'à son époque. Voy. Lamy, *Comm. in Gen.*, II, 247. — Jobab du vers. 33 serait, au dire des LXX et de quelques Pères, le même personnage que Job. Sur la ville de Bosra, voy. Is. xxxiv, 8; LIII, 1. — Adar (vers. 39), qui clôt la liste, est le seul dont la mort ne soit pas mentionnée; sans doute parce qu'il vivait encore au temps de Moïse.

6° Territoires des chefs issus d'Esau, vers. 40-43.

40-43. Les mots in *cognationibus*; et *locis*... prouvent que nous n'avons pas, dans ce passage, une nouvelle énumération des fils d'Esau. Les noms représentent vraisemblablement les villes chefs-lieux où siégeait chaque *dux*.

42. Le prince Cénéz, le prince Thémap, le prince Mabsar,

43. Le prince Magdiel et le prince Hiram. Ce sont là les princes sortis d'Edom, qui ont habité dans les terres de son empire. C'est là Esau, père des Iduméens.

42. Dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

43. Dux Magdiel, dux Hiram; hi duces Edom habitantes in terra imperii sui; ipse est Esau pater Idumæorum.

CHAPITRE XXXVII

1. Jacob demeura dans le pays de Chanaan, où son père avait été comme étranger;

2. Et voici ses générations. Joseph, âgé de seize ans, et n'étant encore qu'un enfant, conduisait le troupeau de son père avec ses frères, et il était avec les enfants de Bala et de Zelpha, femmes de son père. Il accusa alors ses frères, devant son père, d'un crime énorme.

3. Israël aimait Joseph plus que tous ses autres enfants, parce qu'il l'avait eu étant déjà vieux; et il lui avait fait faire une robe de plusieurs couleurs.

4. Ses frères, voyant donc que leur père l'aimait plus que tous ses autres enfants, le haïssaient et ne pouvaient lui parler avec douceur.

5. Il arriva aussi que Joseph rapporta

1. Habitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est;

2. Et hæ sunt generationes ejus. Joseph cum sedecim esset annorum, pascebat gregem cum fratribus suis adhuc puer; et erat cum filiis Balæ et Zelphæ uxorum patris sui; accusavitque fratres suos apud patrem crimine pessimo.

3. Israel autem diligebat Joseph super omnes filios suos, eo quod in senectute genuisset eum; fecitque ei tunicam polymitam.

4. Videntes autem fratres ejus quod a patre plus cunctis filiis amaretur, odebant eum, nec poterant ei quidquam pacifice loqui.

5. Accidit quoque ut visum somnium

LIVRE X

Les générations de Jacob. XXXVII, 1 — L, 25.

SECTION I. — PREMIÈRE PÉRIODE DE L'HISTOIRE DE JOSEPH. XXXVII, 1 — XLI, 67.

§ I. — Joseph vendu par ses frères. XXXVII, 1-36.

CHAP. XXXVII. — 1-2^a. Titre du livre. — *Hæ... generationes...* De même que le livre intitulé « les générations d'Isaac » contenait surtout l'histoire de Jacob, de même ici nous avons l'histoire des fils de Jacob, et plus particulièrement celles de Joseph et de Juda, appelés à jouer un rôle prépondérant dans leur famille. Sur Joseph, voyez S. Ambroise, *De Josepho*; S. Augustin, *Sermo CCCXLIII, De Susanna et Joseph*; Pascal, *Pensées*, II, 9, 2; Caron, *Essai sur les rapports entre le saint patriarche Joseph et N.-S. Jésus-Christ*, 1825.

1^o Jalouse des frères de Joseph, vers. 2^b-11.

2^o. Première occasion de haine, l'accusation que Joseph dut porter contre ses frères. — D'abord quelques détails sur le héros : *Sedecim annorum*; dix-sept ans d'après l'hébreu. — *Pascebat... cum filiis Balæ...* Bala avait été l'esclave de Rachel, et il est probable qu'on lui avait confié Joseph quand il eut perdu sa mère. Il semble aussi que les fils de Jacob étaient dispersés çà et là dans le pays par détachements, selon l'abondance des pâturages. — *Crimine pessimo...*

L'hébreu peut recevoir une double traduction : Et il rapportait à leur père leurs mauvais propos; ou bien : Et il rapportait... leur infamie, c.-à-d. leur mauvaise réputation, occasionnée par leur conduite irrégulière.

3-4. Deuxième occasion de haine, la prédilection trop marquée de Jacob. La narration signale un des motifs de cette prédilection : *eo quod in senectute...* Jacob avait environ quatre-vingt-dix ans à la naissance de Joseph; et c'est Rachel qui lui avait donné ce fils, après une longue attente. Benjamin, quelque plus jeune, rappelait un douloureux souvenir; et le caractère parfaitement doué de Joseph avait encore accru l'affection de son père. — *Tunicam polymitam*. Les peintures de Beni-Hassan nous donnent une idée de ces gracieux et riches vêtements, qui consistaient en étoffes de diverses couleurs, habilement juxtaposées (*Atlas archéol. de la Bible*, pl. LXXV, fig. 8). Il est probable, toutefois, que l'expression hébraïque désigne plutôt une longue tunique (littéral : une tunique d'extrémités, la « tunica manicata et talaris ») qui descendait jusqu'aux talons, et dont les manches recouvraient les mains. Voy. *l'Atl. arch.*, pl. I, fig. 13. Au vers. 23, la Vulgate réunit les deux opinions.

5-8. Troisième motif de haine, un songe de Joseph. — *Majoris odii...* Ce fut comme de l'huile sur le feu. — *Circumstantes adorare...* Tandis que la gerbe de Joseph se tenait debout au centre,

referret fratribus suis; quæ causa majoris odii seminarium fuit.

6. Dixitque ad eos : Audite somnium meum quod vidi.

7. Putabam nos ligare manipulos in agro, et quasi consurgere manipulum meum, et stare, vestrosque manipulos circumstantes adorare manipulum meum.

8. Responderunt fratres ejus : Numquid rex noster eris? aut subjiciemur ditioni tuæ? Hæc ergo causa somniorum atque sermonum, invidiæ et odii fomitem ministravit.

9. Aliud quoque vidit somnium, quod narrans fratribus, ait : Vidi per somnium, quasi solem et lunam et stellas undecim adorare me.

10. Quod cum patri suo et fratribus retulisset, increpavit eum pater suus, et dixit : Quid sibi vult hoc somnium quod vidisti? num ego et mater tua et fratres tui adorabimus te super terram?

11. Invidebant ei igitur fratres sui; pater vero rem tacitus considerabat.

12. Cumque fratres illius in pascendis gregibus patris morarentur in Sichem,

13. Dixit ad eum Israel : Fratres tui pascunt oves in Sichimis; veni, mittam te ad eos. Quo respondente,

14. Præsto sum, ait ei : Vade, et vide si cuncta prospera sint erga fratres tuos, et pecora; et renuntia mihi quid agatur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem;

15. Invenitque eum vir errantem in agro, et interrogavit quid quæreret.

16. At ille respondit : Fratres meos quæro; indica mihi ubi pascant greges.

à ses frères un songe qu'il avait eu, qui fut encore la semence d'une plus grande haine.

6. Car il leur dit : Écoutez le songe que j'ai eu.

7. Il me semblait que je liais avec vous des gerbes dans la campagne, que ma gerbe se leva et se tint debout, et que les vôtres, entourant la mienne, l'adoraient.

8. Ses frères lui répondirent : Est-ce que tu seras notre roi, et serons-nous soumis à ta puissance? Ces songes et ces entretiens allumèrent donc encore davantage l'envie et la haine qu'ils avaient contre lui.

9. Il eut encore un autre songe, qu'il raconta à ses frères, en leur disant : J'ai vu en songe que le soleil, et la lune, et onze étoiles m'adoraient.

10. Lorsqu'il eut rapporté ce songe à son père et à ses frères, son père lui en fit réprimande, et il lui dit : Que voudrait dire ce songe que tu as eu? Est-ce que ta mère, tes frères et moi nous t'adorerons sur la terre?

11. Ainsi ses frères étaient transportés d'envie contre lui; mais le père considérait tout cela en silence.

12. Il arriva alors que les frères de Joseph s'arrêtèrent à Sichem, où ils faisaient paître les troupeaux de leur père.

13. Et Israël dit à Joseph : Tes frères font paître nos brebis dans le pays de Sichem; viens, et je t'enverrai vers eux.

14. Je suis tout prêt, lui dit Joseph. *Jacob ajouta* : Va, et vois si tes frères se portent bien et si les troupeaux sont en bon état, et tu me rapporteras ce qui se passe. Ayant donc été envoyé de la vallée d'Hebron, il vint à Sichem;

15. Et un homme, l'ayant trouvé errant dans la campagne, lui demanda ce qu'il cherchait.

16. Il lui répondit : Je cherche mes frères; je vous prie de me dire où ils font paître leurs troupeaux.

celles de ses frères se prosternaient devant elle. Le symbole était clair, et les frères envieux l'interprètent sans peine : *Numquid rex...?*

9-10. Quatrième cause d'envie, un nouveau songe providentiel qui confirmait la vérité du premier. — *Increpavit eum pater...* A son tour Jacob se fait l'interprète de la vision; mais il se hâte, et sur un ton sévère, d'en rejeter l'accomplissement, qui lui paraissait contraire au respect qu'un fils devait à ses parents. Cette fois, en effet, outre les frères, c'était le père

et la mère qui rendaient hommage à Joseph. Néanmoins, *tacitus considerabat*, frappé malgré lui de ces incidents. Cf. Luc, II, 51.

9° Joseph à Dothain, vers. 12-24.

12-14°. Jacob confie à Joseph une mission, dont les conséquences immédiates seront bien dures pour l'un et pour l'autre.

14°-17. Joseph à la recherche de ses frères. — *De... Hebron... in Sichem*; environ trois jours de marche séparaient ces deux localités. — *Errantem in agro*: dans la campagne, à travers les

17. Cet homme lui répondit : Ils se sont retirés de ce lieu, et j'ai entendu qu'ils se disaient : Allons vers Dothain. Joseph alla donc après ses frères, et il les trouva à Dothain.

18. Lorsqu'ils l'eurent aperçu de loin, ayant qu'il se fût approché d'eux, ils résolurent de le tuer ;

19. Et ils se disaient l'un à l'autre : Voici notre songeur qui vient.

20. Allons, tuons-le et jetons-le dans une vieille citerne ; nous dirons qu'une bête sauvage l'a dévoré, et après cela on verra à quoi ses songes lui auront servi.

21. Ruben, les ayant entendus parler ainsi, tâchait de le tirer d'entre leurs mains, et il leur disait :

22. Ne le tuez point et ne répandez point son sang, mais jetez-le dans cette citerne qui est au désert, et conservez vos mains pures. Il disait cela dans le dessein de le tirer de leurs mains et de le rendre à son père.

23. Aussitôt donc que Joseph fut arrivé près de ses frères, ils lui ôtèrent sa robe de plusieurs couleurs, qui le couvrait jusqu'en bas ;

24. Et ils le jetèrent dans cette vieille citerne, qui était sans eau.

25. S'étant ensuite assis pour manger, ils virent des Ismaélites qui passaient, et qui, venant de Galaad, portaient sur leurs chameaux des parfums, de la résine et de la myrrhe, et s'en allaient en Égypte.

17. Dixitque ei vir : Recesserunt de loco isto; audivi autem eos dicentes : Eamus in Dothain. Perrexit ergo Joseph post fratres suos, et invenit eos in Dothain.

18. Qui cum vidissent eum procul, antequam accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere;

19. Et mutuo loquebantur : Ecce somniator venit;

20. Venite, occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem, dicemusque : Fera pessima devoravit eum; et tunc apparebit quid illi prosint somnia sua.

21. Audiens autem hoc Ruben, nitentur liberare eum de manibus eorum, et dicebat :

22. Non interficiatis animam ejus, nec effundatis sanguinem; sed projicite eum in cisternam hanc, quæ est in solitudine; manusque vestras servate innoxias. Hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eorum, et reddere patri suo.

23. Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum tunica talari, et polymita;

24. Miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.

25. Et sedentes ut comederent panem, viderunt Ismaelitas viatores venire de Galaad, et camelos eorum, portantes aromata, et resinam, et stacten, in Ægyptum.

collines ondulées du centre de la Palestine. — *Dothain*. Village situé au nord de Sichem et de Sébaste, dans une petite vallée qui possédait de gras pâturages.

18-20. Le projet de vengeance. — *Cum vidissent...* Ils le reconnaissent, même de loin, à son vêtement spécial. — *Somniator*. En hébr. maître des songes. Ironie mordante. — *In cisternam veterem*. Les citernes sont nombreuses dans ce district, qui manque de sources et de ruisseaux; on y recueille l'eau des pluies.

21-22. Le contre-projet de Ruben. — *Ruben nitentur...* Noble conduite, digne cette fois de l'aîné de la famille. — *Non interficiatis* : directement, en versant vous-mêmes le sang de votre frère. Ce qu'il conseillait (*projicite... in cisternam hanc*) semblait devoir aussi aboutir à la mort; car, dans ce lieu désert (*in solitudine*), il était impossible que Joseph pût sortir seul d'une citerne profonde, dont le sommet formait un entonnoir renversé, à l'orifice étroit; mais Ruben voulait gagner du temps, et sauver son frère dès que les autres se seraient éloignés.

23-24. Exécution du projet de Ruben, après un premier acte de basse et vulgaire vengeance,

exercé contre le vêtement qui avait excité leur jalousie. — *Miseruntque...*, à l'aide de cordes.

25. Joseph est conduit en Égypte et vendu à Putiphar, vers. 25-36.

25. Les marchands ismaélites. — *Et sedentes*. Trait graphique. — *Ismaelitas*. Aux vers. 28 et 36, ils sont appelés Madianites. Ces deux races, issues d'Abraham, avaient centralisé le commerce antique : leurs noms étaient devenus synonymes de celui de marchands. Dothain était situé sur la grande ligne des caravanes entre les Indes et l'Égypte. — *Aromata*. Hébr. : *n'kôf*; probablement la gomme tragacathe ou adragante, fruit de l'astragale (*Atlas d'hist. nat. de la Bible*, pl. XXXI, fig. 2 et 3); selon d'autres, la gomme également parfumée que produit le styrax (*ib.*, pl. XXXI, fig. 7). — *Resinam*. Hébr. : *šrt*; la résine du « Balsamodendron Gileadense » (*Atlas d'hist. nat.*, pl. XXXII, fig. 2). — *Stacten*. Hébr. : *lôt*; le ladanum, autre gomme exquise, exsudée par le ciste (*ibid.*, pl. XI, fig. 1, 2, 7). C'étaient là trois produits palestiniens très estimés (cf. XLIII, 11), et l'Égypte faisait un grand usage de toute sorte d'aromates.

26. Dixit ergo Judas fratribus suis : Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, et celaverimus sanguinem ipsius ?

27. Melius est ut venundetur Ismaelitis, et manus nostræ non polluantur; frater enim et caro nostra est. Acquieverunt fratres sermonibus illius.

28. Et prætereuntibus Madianitis negotiatoribus, extrahentes eum de cisterna, vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis, qui duxerunt eum in Ægyptum.

29. Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit puerum,

30. Et scissis vestibus pergens ad fratres suos, ait : Puer non comparet, et ego quo ibo ?

31. Tulerunt autem tunicam ejus, et in sanguine hædi, quem occiderant, tinxerunt,

32. Mittentes qui ferrent ad patrem, et dicerent : Hanc invenimus; vide utrum tunica filii tui sit, an non.

33. Quam cum agnovisset pater, ait : Tunica filii mei est; fera pessima comedit eum, bestia devoravit Joseph.

34. Scissisque vestibus, indutus est cilicio, lugens filium suum multo tempore.

35. Congregatis autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait : Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu,

26. Alors Juda dit à ses frères : Que nous servira d'avoir tué notre frère et d'avoir caché sa mort ?

27. Il vaut mieux le vendre à ces Ismaélites et ne point souiller nos mains, car il est notre frère et notre chair. Ses frères consentirent à ce qu'il disait.

28. L'ayant donc tiré de la citerne, et voyant ces marchands madianites qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui le menèrent en Egypte.

29. Ruben étant retourné à la citerne, et n'y ayant point trouvé l'enfant,

30. Déchira ses vêtements et vint dire à ses frères : L'enfant ne paraît plus; et que deviendrai-je ?

31. Après cela ils prirent la robe de Joseph, et l'ayant trempée dans le sang d'un chevreau qu'ils avaient tué,

32. Ils l'envoyèrent à son père, lui faisant dire par ceux qui la lui portaient : Voici une robe que nous avons trouvée; voyez si c'est celle de votre fils, ou non.

33. Le père, l'ayant reconnue, dit : C'est la robe de mon fils; une bête cruelle l'a dévoré, une bête a dévoré Joseph.

34. Et ayant déchiré ses vêtements, il se couvrit d'un cilice, pleurant son fils fort longtemps.

35. Alors tous ses enfants s'assemblèrent pour tâcher de soulager leur père dans sa douleur; mais il ne voulut point recevoir de consolation, et il leur dit : Je pleurerai toujours, jusqu'à ce que je descende avec mon fils au séjour des morts. Ainsi il continua toujours de pleurer.

26-27. La proposition de Juda. — *Dixit... Judas*. Lui aussi il a son projet, destiné à épargner la vie de Joseph; mais il fera échouer le plan plus humain de Ruben. — *Acquieverunt*. Leurs premiers sentiments s'étant un peu calmés, ils comprennent mieux l'horreur du crime qu'ils avaient décliné.

28. Joseph est vendu aux Ismaélites, qui faisaient également le commerce d'esclaves. — *Viginti argenteis*. Au temps de Moïse, Lev. xxvii, 7, cette somme était regardée comme le prix d'un jeune esclave. Si le siclo d'argent valait dès lors 2 fr. 83, Joseph aura été vendu pour moins de 60 fr.

29-30. Désespoir de Ruben, lequel, évidemment, n'était pas avec ses frères au moment de leur marché infâme. — *Scissis vestibus*. Geste de douleur et de deuil, que nous retrouverons souvent dans la Bible. Cf. vers. 34. On déchirait le haut du vêtement supérieur jusqu'à la poitrine.

31-33. La tunique de Joseph est envoyée à son père. — *Tulerunt tunicam...* Ils prirent ce moyen pour écarter d'eux tout soupçon relativement à la disparition de leur frère. — *Vide utrum...* Ils se bornent à exprimer un doute, laissant à Jacob le soin de tirer la conclusion.

34-35. Désespoir de Jacob. Scène très pathétique. — *Indutus... cilicio*. En hébr. : *saq*, d'où vient notre mot « sac ». C'était une espèce de tunique en étoffe grossière, parfois même en poil de chameau, dont on se revêtait en signe de deuil ou de pénitence. Cf. Jos. vii, 6; I Reg. iv, 12; II Reg. iii, 31; Job, i, 20; Jon. iii, 6, etc. — *Congregatis cunctis...* Cette violente douleur émut les enfants de Jacob (hébr. : tous ses fils et toutes ses filles), qui accoururent pour essayer de le consoler. — *In infernum*. Hébr. : dans le *š'ôl*, ou séjour des morts. Sur les limbes des Hébreux, si souvent mentionnées dans les saints Livres, et qui attestent une croyance primordiale

36. Cependant les Madianites vendirent Joseph en Égypte à Putiphar, eunuque du Pharaon, et général de ses troupes.

36. Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari, eunucho Pharaonis, magistro militum.

CHAPITRE XXXVIII

1. En ce même temps, Juda quitta ses frères et vint chez un homme d'Odollam, qui s'appelait Hira.

2. Et ayant vu en ce lieu la fille d'un Chananéen, nommé Sué, il l'épousa et vécut avec elle.

3. Elle conçut et enfanta un fils, qui fut nommé Her.

4. Ayant conçu une seconde fois, elle eut encore un fils, qu'elle nomma Onan.

5. Et elle en enfanta encore un troisième qu'elle nomma Séla, après lequel elle cessa d'avoir des enfants.

6. Juda fit épouser à Her, son fils aîné, une fille nommée Thamar.

7. Ce Her, fils aîné de Juda, fut un très méchant homme, et le Seigneur le frappa de mort.

8. Juda dit donc à Onan, son second fils : Épouse la femme de ton frère et vis avec elle, afin que tu suscites des enfants à ton frère.

1. Eodem tempore descendens Judas a fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram.

2. Viditque ibi filiam hominis chananæi, vocabulo Sue, et accepta uxore, ingressus est ad eam.

3. Quæ concepit, et peperit filium, et vocavit nomen ejus Her.

4. Rursumque concepto fetu, natum filium vocavit Onan.

5. Tertium quoque peperit, quem appellavit Sela; quo nato, parere ultra cessavit.

6. Dedit autem Judas uxorem primogenito suo Her, nomine Thamar.

7. Fuit quoque Her primogenitus Judæ, nequam in conspectu Domini; et ab eo occisus est.

8. Dixit ergo Judas ad Onan filium suum: Ingredere ad uxorem fratris tui, et sociare illi, ut suscites semen fratri tuo.

à l'immortalité de l'âme, voy. T. Lamy, *Comm. in Gen.*, II, 259-263, et Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, III, 101-189.

86. Joseph est vendu à *Putiphar*. Les LXX orthographient ce nom : Πυτιφάρς, ce qui est sa transcription hiéroglyphique très exacte, car il était assez répandu en Égypte. Il signifie probablement : consacré à Ra, c. à-d. au soleil. — *Eunucho*. Primitivement, la plupart des officiers, dans les cours orientales, étaient en réalité des eunuques, coutume qui subsiste encore de nos jours pour divers emplois; mais peu à peu le mot eunuque semble avoir reçu la signification plus étendue de fonctionnaire royal. En effet, Putiphar était marié. Cf. XXXIX, 7 et ss. — *Magistro militum*. Hébr. : chef des bourreaux. Cf. IV Reg. xxv, 8. Les LXX ont l'étrange traduction : chef des cuisiniers.

§ II. — *La famille de Juda*. XXXVIII, 1-30.

Triste lignée, au premier regard, et grand contraste avec l'image si pure de Joseph. Mais généalogie de la plus haute importance en réalité, puisque ce sera celle du Messie lui-même. Cf. Matth. I, 3 et ss.

1° Les enfants de Juda par son épouse chananéenne, vers. 1-11.

CHAP. XXXVIII. — 1-2. Mariage de Juda. — *Eodem tempore*. La formule hébraïque est plus

vague : « en ce temps-là. » — *Odollamitem*. D'Adullam, localité célèbre dans l'histoire de David. Elle était située au sud de Succoth, au nord d'Hébron, un peu au-dessous du plateau central de la Palestine; de là l'expression *descendens*. — *Sue* est le nom du père, non pas de la fille. Comp. le vers. 12. — *Accepta uxore*. Ce mariage avec une Chananéenne attestait des sentiments peu conformes à ceux d'Abraham, xxv, 3, et d'Isaac, xxviii, 1.

3-5. Naissance des trois premiers fils de Juda. Au vers. 5, on lit dans l'hébr. : « et il (Juda) était à K'zib quand elle l'enfanta, » au lieu de *quo nato, parere... cessavit*. K'zib, l'Achzib de Jos. xv, 44, et de Mich. I, 14-15, était un village bâti aux environs d'Adullam.

6-7. Abrégé de l'histoire de Her, le premier-né de Juda. — *Thamar* est un nom gracieux, qui signifie palmier. — *Nequam in conspectu Dei*. Sorte de superlatif, pour dire « très mauvais ». — *Occisus est* : cette expression désigne probablement une mort subite.

8-10. Histoire abrégée d'Onan. — *Ingredere...* Cet ordre de Juda à son second fils suppose, dès ces temps reculés, l'existence de la coutume qui deviendra plus tard, sous Moïse, la loi du « lévirat ». Cf. Deut. xxv, 5. Pour empêcher l'extinction complète d'une famille, quand un homme mourait sans enfants, son frère ou son parent

9. Ille sciens non sibi nasci filios, introiens ad uxorem fratris sui, semen fundebat in terram, ne liberi fratris nomine nascerentur.

10. Et idcirco percussit eum Dominus, quod rem detestabilem faceret.

11. Quamobrem dixit Judas Thamar nurui suæ : Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus; timebat enim ne et ipse moreretur, sicut fratres ejus. Quæ abiit, et habitavit in domo patris sui.

12. Evolutis autem multis diebus, mortua est filia Sue uxor Judæ; qui post luctum consolatione suscepta, ascendebat ad tonsoras ovium suarum, ipse et Hiras opilio gregis Odollamites, in Tharnas.

13. Nuntiatumque est Thamar, quod socer illius ascenderet in Tharnas ad tondendas oves;

14. Quæ, depositis viduitatis vestibus, assumpsit theristrum, et mutato habitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Tharnam; eo quod crevisset Sela, et non eum accepisset maritum.

15. Quam cum vidisset Judas, suspicatus est esse meretricem; operuerat enim vultum suum, ne agnosceretur.

16. Ingrediensque ad eam, ait : Dimitte me ut coeam tecum; nesciebat enim quod nurus sua esset. Quæ respondente : Quid dabis mihi ut fruarius concubitu meo?

9. Onan, voyant la femme de son frère, et sachant que les enfants qui naîtraient d'elle ne seraient pas à lui, empêchait qu'elle ne devînt mère, de peur que ses enfants ne portassent le nom de son frère.

10. C'est pourquoi le Seigneur le frappa *de mort*, parce qu'il faisait une chose détestable.

11. Juda dit donc à Thamar, sa belle-fille : Demeurez veuve dans la maison de votre père, jusqu'à ce que mon fils Sela devienne grand; car il avait peur que Sela ne mourût aussi, comme ses autres frères. Ainsi Thamar retourna demeurer dans la maison de son père.

12. Beaucoup de temps s'étant passé, la fille de Sué, femme de Juda, mourut. Juda, après l'avoir pleurée et s'être consolé de cette perte, alla à Tharnas avec Hiras d'Odollam, le pasteur de ses troupeaux, pour voir ceux qui tondaient ses brebis.

13. Thamar ayant été avertie que Juda, son beau-père, allait à Tharnas pour faire tondre ses brebis,

14. Quitta ses habits de veuve, se couvrit d'un grand voile, et, s'étant déguisée, s'assit dans un carrefour, sur le chemin de Tharnas; parce que Sela étant en âge d'être marié, Juda ne le lui avait point fait épouser.

15. Juda, l'ayant vue, s'imagina que c'était une femme de mauvaise vie; car elle s'était couvert le visage, de peur d'être reconnue.

16. Et l'abordant, il lui dit : Laisse-moi m'approcher de toi; car il ne savait pas que ce fût sa belle-fille. Elle lui répondit : Que me demandez-vous pour ce que vous me demandez?

le plus proche devait épouser la veuve. Le premier-né issu de ce second mariage était regardé comme le fils du défunt, et il héritait de ses biens (*suscites semen fratri tuo*). Mais Onan convoitait tout l'héritage; de là son infâme et brutal égoïsme (*non sibi nasci*). — *Percussit eum* : subitement aussi.

11. Thamar est renvoyée à son père, *donec crescat...*, du moins en apparence. Au fond Juda, guidé par une crainte superstitieuse (*timebat enim...*), voulait l'éloigner à tout jamais. Transition aux faits qui vont suivre.

2° Les fils de Juda par Thamar, vers. 12-30.

12. Mort de la femme de Juda. — *Ascendebat ad tonsoras*, afin de surveiller en personne cette importante opération. Cf. xxxi, 19. — *Opilio gregis*. La Vulgate et d'autres versions antiques ont dû lire *ro'êhu*, son pasteur, au lieu de

ro'êhu, son ami, leçon actuelle du texte hébreu. De même au vers. 20. — *Tharnas*. En hébr. : *Tinnas*. Aujourd'hui Kirbet-Tibneh, dans la direction de l'ouest, auprès de l'ancien territoire des Philistins (Guérin, *Judée*, II, 30-31).

13-19. Le stratagème de Thamar. Cette femme, se voyant oubliée volontairement (*eo quod crevisset...*, vers. 14; comp. le vers. 11), et, d'autre part, comme l'enseignement plusieurs Pères (S. Ephr., S. J. Chrys., S. Anbr.), ayant un extrême désir d'appartenir à la famille qui avait reçu les divines promesses, profita du déplacement de Juda pour exécuter un dessein très coupable en lui-même, malgré une certaine bonne foi. Cf. S. Aug., c. *Faustum*, xxii, 61-64. — *Viduitatis vestibus*: costume spécial, qui aurait pu la faire reconnaître. — *Theristrum*: grand voile qui la recouvrait tout entière. — *In bivio itineris*. De même

17. Je vous enverrai, dit-il, un chevreau de mon troupeau. Elle reparti : Je consentirai à ce que vous voulez, pourvu que vous me donniez un gage, en attendant que vous m'envoyiez ce que vous me promettez.

18. Que voulez-vous que je vous donne pour gage? lui dit Juda. Elle lui répondit : Donnez-moi votre anneau, votre bracelet et le bâton que vous tenez à la main. Ainsi elle conçut de lui,

19. Et s'en allant aussitôt, et ayant quitté le costume qu'elle avait pris, elle se revêtit de ses habits de veuve.

20. Juda envoya ensuite le chevreau par son pasteur d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avait donné à cette femme. Mais, ne l'ayant point trouvée,

21. Il demanda aux habitants de ce lieu : Où est une femme qui était assise dans ce carrefour? Tous lui répondirent : Il n'y a pas eu en cet endroit de femme débauchée.

22. Il retourna auprès de Juda et lui dit : Je ne l'ai point trouvée; et même les habitants de ce lieu m'ont dit que jamais femme de mauvaise vie ne s'était assise en cet endroit.

23. Juda dit : Qu'elle garde ce qu'elle a; elle ne peut pas au moins m'accuser d'avoir manqué à ma parole. J'ai envoyé le chevreau que je lui avais promis, et vous ne l'avez point trouvée.

24. Mais trois mois après, on vint dire à Juda : Thamar, votre belle-fille, est tombée en fornication, car on commence à s'apercevoir qu'elle est grosse. Juda répondit : Qu'on la produise en public, afin qu'elle soit brûlée.

25. Et lorsqu'on la menait au supplice, elle envoya dire à son beau-père : J'ai conçu de celui à qui sont ces gages. Voyez à qui est cet anneau, ce bracelet et ce bâton.

26. Juda, ayant reconnu ce qu'il lui

17. Dixit : Mittam tibi hædum de gregebibus. Rursumque illa dicente : Patiar quod vis, si dederis mihi arrhabonem, donec mittas quod polliceris;

18. Ait Judas : Quid tibi vis pro arrhabone dari? Respondit : Annulum tuum, et armillam, et baculum quem manu tenes. Ad unum igitur coitum mulier concepit,

19. Et surgens abiit; depositoque habitu quem sumpserat, induta est viduitatis vestibus.

20. Misit autem Judas hædum per pastorem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod dederat mulieri. Qui cum non invenisset eam,

21. Interrogavit homines loci illius : Ubi est mulier quæ sedebat in bivio? Respondentibus cunctis : Non fuit in loco isto meretrix;

22. Reversus est ad Judam, et dixit ei : Non inveni eam; sed et homines loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum.

23. Ait Judas : Habeat sibi; certe mendacii arguere nos non potest; ego misi hædum quem promiseram, et tu non invenisti eam.

24. Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, et videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Prodecite eam ut comburatur.

25. Quæ cum duceretur ad pœnam, misit ad socerum suum, dicens : De viro, cujus hæc sunt, concepi; cognosce cujus sit annulus, et armilla, et baculus.

26. Qui, agnitis muneribus, ait : Ju-

le syriaque et les interprètes juifs. D'après l'hébr. : à la porte d' *Eynaim*, qui est sur la route de Timna. Ce hameau est mentionné dans Jos. xv, 34. — *Meretricem*. D'après l'hébr. au vers. 21, une *qadšah*, c.-à-d. une hiérodoule, consacrée, au moins temporairement, aux rites impurs d'Astarté. Cf. IV Reg. xxiii, 7. — *Annulum* (vers. 18) : un anneau à cachet. Voy. *l'Atl. archéol. de la Bible*, pl. ix, fig. 6, 7. — *Armillam*. Dans l'hébr. : ta corde, c.-à-d. le cordon par lequel on suspendait souvent à son cou l'anneau qui vient d'être mentionné. — *Baculum*. Les bâtons des anciens étaient d'ordinaire sculptés et très ornés.

20-23. Juda veut racheter son gage. — *In*

bivio. Hébr. : à *Eynaim*, comme au vers. 14. — *Mendacii arguere*... Le texte original a cette autre idée : « Ne simus contemptui; » c.-à-d. que Juda craignait, en continuant ses recherches, d'ébruiter la chose aux dépens de sa réputation.

24-26. Les aveux de Thamar. — *Comburatur*. En Orient, les fautes des femmes contre les mœurs ont toujours été sévèrement châtiées. Juda prononce la sentence comme chef de la famille, Thamar étant censée la fiancée de Séla. — *Justior me*. Juda ne parle pas ici d'après les règles générales de la moralité; il juge la conduite de Thamar à un point de vue tout personnel. Il excuse sa bru de l'avoir trompé, parce qu'il avait

stior me est, quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultra non cognovit eam.

27. Instante autem partu, apparuerunt gemini in utero; atque in ipsa effusione infantium, unus protulit manum, in qua obstetrix ligavit coccinum, dicens :

28. Iste egredietur prior.

29. Illo vero retrahente manum, egressus est alter; dixitque mulier : Quare divisa est propter te maceria ? Et ob hæc causam vocavit nomen ejus Phares.

30. Postea egressus est frater ejus, in cujus manu erat coccinum; quem appellavit Zara.

avait donné, dit : Elle a moins de tort que moi, puisque je ne l'ai pas donnée pour épouse à Sela, mon fils. Et il ne la connut plus depuis.

27. Comme elle fut sur le point d'enfanter, il parut qu'il y avait deux jumeaux dans son sein. Et lorsque ces enfants étaient prêts à sortir, l'un des deux passa sa main, à laquelle la sage-femme lia un ruban écarlate, en disant :

28. Celui-ci sortira le premier.

29. Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : Pourquoi le mur s'est-il divisé à cause de toi ? C'est pourquoi il fut nommé Phares.

30. Son frère, qui avait le ruban écarlate à la main, sortit ensuite, et on le nomma Zara.

CHAPITRE XXXIX

1. Igitur Joseph ductus est in Egyptum, emitque eum Putiphar eunuchus Pharaonis, princeps exercitus, vir Ægyptius, de manu Ismaelitarum, a quibus perductus erat.

2. Fuitque Dominus cum eo, et erat vir in cunctis prospere agens; habitavitque in domo domini sui,

3. Qui optime noverat Dominum esse cum eo, et omnia, quæ gereret, ab eo dirigi in manu illius.

4. Invenitque Joseph gratiam coram domino suo, et ministrabat ei, a quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi domum, et universa quæ ei tradita fuerant;

5. Benedixitque Dominus domui Ægy-

1. Joseph ayant donc été mené en Égypte, Putiphar, Égyptien, eunuque du Pharaon et général de ses troupes, l'acheta des Ismaélites, qui l'y avaient conduit.

2. Le Seigneur était avec lui, et tout lui réussissait heureusement. Il demeurait dans la maison de son maître,

3. Qui savait très bien que le Seigneur était avec lui, et qu'il le favorisait et le bénissait en toutes ses actions.

4. Joseph, ayant donc trouvé grâce devant son maître, se donna tout entier à son service; et ayant reçu de lui l'autorité sur toute sa maison, il la gouvernait avec tout ce qui lui avait été mis entre les mains.

5. Le Seigneur bénit la maison de

lui-même lesé les droits de Thamar en ne lui donnant pas son troisième fils : *quia non tradidi...*

37-40. Naissance de Phares et de Zara. — *Unus protulit...* C'était l'aîné; fait important, que l'on veut aussitôt constater : *ligavit coccinum.* — *Divisa... maceria.* Dans l'hébr. : Pourquoi t'es-tu déchiré une brèche ? *Mah parašta aleyka pâres.* D'où le nom de *Phares (Pares)*, qui signifie brèche, irruption. — *Zara;* mieux : *Zârah,* sans jeu de mots cette fois. C'est Phares qui eut l'honneur d'être l'aîné du Messie. Cf. Matth. 1, 3.

§ III. — *Joseph dans la maison de Putiphar.*
XXXIX, 1-20.

A partir d'ici jusqu'à la fin de la Genèse, la narration est admirablement confirmée par tout

ce que les découvertes les plus récentes nous ont révélé des mœurs de l'antique Égypte. Voy. VI-goufoux, *la Bible et les découvertes modernes*; II, 5 et ss. C'est une preuve très forte d'authenticité.

1° Joseph, grand intendant de Putiphar, vers. 1-6°.

CHAP. XXXIX. — 1. Récapitulation d'événements déjà relatés plus haut, xxxvii, 36, afin de reprendre le fil du récit, interrompu par le chap. xxxviii.

2-3. Dieu protège visiblement son serviteur, à tel point que le païen Putiphar reconnaît lui-même l'intervention céleste.

4-6°. Confiance absolue de Putiphar en Joseph. — *Præpositus omnibus.* Toutes les familles riches, en Égypte, avaient leur intendant ou ma-

l'Égyptien à cause de Joseph, et il multiplia tout son bien, tant à la ville qu'à la campagne;

6. En sorte que *Putiphar* n'avait d'autre soin que de se mettre à table et de manger. Or Joseph était beau de visage et très agréable.

7. Longtemps après, sa maîtresse jeta les yeux sur lui et lui dit : Dormez avec moi.

8. Mais Joseph, ayant horreur de consentir à une action si criminelle, lui dit : Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choses, qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison;

9. Qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir, et que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'est réservé que vous seule, qui êtes sa femme. Comment donc pourrais-je commettre un si grand crime, et pécher contre mon Dieu ?

10. Cette femme continua durant plusieurs jours à solliciter Joseph par de semblables paroles, et lui à résister à son infâme désir.

11. Or il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison, et y remplissant quelque fonction sans que personne fût présent,

12. Sa maîtresse le prit par son manteau et lui dit : Dormez avec moi. Alors Joseph, lui laissant le manteau entre les mains, s'enfuit et sortit au dehors.

13. Cette femme, voyant le manteau entre ses mains, et se voyant elle-même méprisée,

14. Appela les gens de sa maison et leur dit : Voyez, il nous a amené ici cet Hébreu pour nous insulter. Il est venu à moi dans le dessein de me séduire; mais je me suis mise à crier,

15. Et lorsqu'il a entendu ma voix, il m'a laissé son manteau, que je tenais, et s'est enfui dehors.

ptii propter Joseph, et multiplicavit tam in ædibus quam in agris cunctam ejus substantiam;

6. Nec quidquam aliud noverat, nisi panem quò vesceretur. Erat autem Joseph pulchra facie, et decorus aspectu.

7. Post multos itaque dies, injecit domina sua oculos suos in Joseph, et ait : Dormi mecum.

8. Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua;

9. Nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es; quomodo ergo possum hoc malum facere, et peccare in Deum meum?

10. Hujusmodi verbis per singulos dies et mulier molesta erat adolescenti, et ille recusabat stuprum.

11. Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, et operis quippiam absque arbitris faceret;

12. Et illa, apprehensa lacinia vestimenti ejus, diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, et egressus est foras.

13. Cumque vidisset mulier vestem in manibus suis, et se esse contemptam,

14. Vocavit ad se homines domus suæ, et ait ad eos : En introduxit virum hebræum, ut illuderet nobis; ingressus est ad me, ut coiret mecum; cumque ego succlamassem,

15. Et audisset vocem meam, reliquit pallium quod tenebam, et fugit foras.

jordome. Ces fonctionnaires sont souvent représentés sur les fresques et les bas-reliefs, où on les voit surveiller et noter soigneusement tout ce qui concernait la maison, le jardin, les récoltes. — *Nec quidquam... nisi panem*. Charmant détail. *Putiphar* ne s'inquiétait que de prendre ses repas, quand l'heure en était venue.

2° La chasteté de Joseph, vers. 6^o-9^o.

Il existe une coïncidence remarquable entre cet épisode et le roman égyptien « les Deux frères ». Voy. Vigouroux, t. c., pp. 43 et ss.

6^o. Introduction et transition. La même formule avait été employée pour Rachel, la mère de Joseph. Cf. xxix, 17 et l'explication.

7-9. *Injecit domina*. Hérodote, Diodoré de

Stelle et les monuments antiques signalent la grande corruption des Égyptiennes. — *Ecce dominus*... Magnifique réponse de Joseph. Il ne saurait offenser ni son maître ni son Dieu.

10-12. Nouvelles victoires du chaste jeune homme. La scène des vers. 11-12 est dramatique. — *Lacinia vestimenti* et *pallio* sont représentés dans l'hébreu par une seule et même expression, qui désigne ici le manteau flottant des Orientaux (*béged*).

13-15. La vengeance. — *Cum vidisset vestem*. Cet objet matériel rappelle la misérable, un instant troublée par la brusque fuite de Joseph, à la vraie situation (*se... contemptam*), et il lui suggère un facile moyen de venger sa honte.

16. In argumentum ergo fidei retentum pallium ostendit marito revertenti domum,

17. Et ait : Ingressus est ad me servus hebræus, quem adduxisti ut illuderet mihi;

18. Cumque audisset me clamare, reliquit pallium quod tenebam, et fugit foras.

19. His auditis dominus, et nimium credulus verbis conjugis, iratus est valde;

20. Tradiditque Joseph in carcerem, ubi vincti regis custodiebantur. Et erat ibi clausus.

21. Fuit autem Dominus cum Joseph, et misertus illius dedit ei gratiam in conspectu principis carceris;

22. Qui tradidit in manu illius universos vinctos qui in custodia tenebantur; et quidquid fiebat, sub ipso erat.

23. Nec noverat aliquid, cunctis ei creditis; Dominus enim erat cum illo, et omnia opera ejus dirigebat.

16. Lorsque son mari fut de retour à la maison, elle lui montra ce manteau, qu'elle avait retenu comme une preuve de sa fidélité,

17. Et lui dit : Cet esclave hébreu que vous nous avez amené est venu pour me faire violence;

18. Et m'ayant entendu crier, il m'a laissé son manteau, que je tenais, et s'est enfui dehors.

19. Le maître, trop crédule aux accusations de sa femme, entra, à ces paroles, dans une grande colère,

20. Et il fit mettre Joseph dans la prison où l'on gardait ceux que le roi faisait arrêter. Il était donc renfermé en ce lieu-là.

21. Mais le Seigneur fut avec Joseph; il en eut compassion, et il lui fit trouver grâce devant le gouverneur de la prison,

22. Qui lui remit le soin de tous ceux qui y étaient enfermés. Il ne se faisait rien que par son ordre.

23. Et le gouverneur, lui ayant tout confié, ne prenait connaissance de quoi que ce soit, parce que le Seigneur était avec Joseph et qu'il le faisait réussir en toutes choses.

CHAPITRE XL

1. His ita gestis, accidit ut peccarent duo eunuchi, pincerna regis Ægypti, et pistor, domino suo.

2. Iratusque contra eos Pharaon (nam alter pincernis præerat, alter pistoribus),

1. Il arriva ensuite que deux eunuques du roi d'Égypte, son grand échançon et son grand panetier, offensèrent leur maître.

2. Et le Pharaon étant irrité contre ces deux officiers, dont l'un commandait à ses échançons et l'autre à ses panetiers,

Beau détail psychologique. Entre le premier conte, narré aux gens de sa maison, 14-15, et le second, 16-18, résumé pour Putiphar, il existe de légères variations, adaptées aux circonstances.

19-20. L'innocent puni. — *In carcerem*. Le mot hébreu, employé seulement dans ce passage et au chap. XL, désigne une tour, ou une construction de forme ronde, servant de prison. — *Vincti regis* : nous dirions aujourd'hui, les prisonniers d'État. — *Ibi clausus*. Le Ps. civ, 17-18, mentionne plusieurs circonstances douloureuses de cet emprisonnement; et pourtant il y a lieu de s'étonner que Joseph n'ait pas été mis à mort sur-le-champ par son maître. Peut-être Putiphar doutait-il de la véracité de l'accusation.

§ IV. — *Joseph en prison*. XXXIX, 21 — XL, 23.

1° Joseph gagne les faveurs du gouverneur de la prison. XXXIX, 21-23.

21-23. *Fuit Dominus*. Sans appel du côté des hommes, Joseph n'est pas abandonné de Dieu, et grâce à lui, il acquiert bientôt, même dans ce triste séjour, une situation relativement honorable. Remarquez les répétitions solennelles du récit.

2° Joseph interprète les songes de deux officiers du Pharaon. XL, 1-23.

Incident providentiel, qui conduira plus tard le jeune prisonnier aux plus hautes dignités.

CHAP. XL. — 1-4. Les préliminaires de l'inci-

3. Les fit mettre dans la prison du général de ses troupes, où Joseph était prisonnier.

4. Le gouverneur de la prison les remit entre les mains de Joseph, qui les servait et avait soin d'eux. Quelque temps s'étant passé, pendant lequel ils demeuraient toujours prisonniers,

5. Ils eurent tous deux, en une même nuit, un songe qui pouvait recevoir une interprétation distincte.

6. Joseph entra le matin auprès d'eux, et les ayant vus tristes,

7. Il leur en demanda le sujet, et leur dit : D'où vient que vous avez le visage plus abattu aujourd'hui qu'à l'ordinaire ?

8. Ils lui répondirent : Nous avons eu un songe, et nous n'avons personne pour nous l'expliquer. Joseph leur dit : N'est-ce pas à Dieu qu'appartient l'interprétation des songes ? Dites-moi ce que vous avez vu.

9. Le grand échançon lui rapporta le premier son songe *en ces termes* : Je voyais devant moi un cep de vigne,

10. Sur lequel il y avait trois sarments qui poussaient peu à peu, d'abord des boutons, ensuite des fleurs, et à la fin des raisins mûrs ;

11. Et ayant dans la main la coupe du Pharaon, j'ai pris ces grappes de raisins, je les ai pressées dans la coupe que je tenais, et j'en ai donné à boire au roi.

12. Joseph lui dit : Voici l'interprétation de votre songe : Les trois sarments de la vigne marquent trois jours,

13. Après lesquels le Pharaon se souviendra de vos services ; il vous rétablira

3. Misit eos in carcerem principis militum, in quo erat vincetus et Joseph.

4. At custos carceris tradidit eos Joseph, qui et ministrabat eis. Aliquantulum temporis fluxerat, et illi in custodia tenebantur,

5. Videruntque ambo somnium nocte una, juxta interpretationem congruam sibi ;

6. Ad quos eum introisset Joseph mane, et vidisset eos tristes,

7. Sciscitatus est eos dicens : Cur tristior est hodie solito facies vestra ?

8. Qui responderunt : Somnium viderimus, et non est qui interpretetur nobis. Dixitque ad eos Joseph : Numquid non Dei est interpretatio ? Referte mihi quid videritis.

9. Narravit prior præpositus pincernarum, somnium suum : Videbam coram me vitem,

10. In qua erant tres propagines, crescere paulatim in gemmas, et post flores uvas maturescere ;

11. Calicemque Pharaonis in manu mea : tuli ergo uvas, et expressi in calicem quem tenebam, et tradidi poculum Pharaoni.

12. Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somnii : Tres propagines, tres adhuc dies sunt,

13. Post quos recordabitur Pharaon ministerii tui, et restituet te in gradum

dent. — *Peccarent*. Souvent il faut peu de chose pour déplaire aux despotes de l'Orient. — *Pincerna, pistor*. Deux fonctions très hautes et très enviées à la cour égyptienne ; les monuments les signalent nommément. — *Joseph... ministrabat eis*. Même dans leur disgrâce, le gouverneur de la prison a pour eux cette attention.

5-8. Introduction directe à l'épisode. — *Juxta interpretationem...* C.-à-d. que le songe de chacun avait sa signification propre et providentielle. — *Tristes*. Le motif est indiqué plus bas : *Non est qui interpretetur*. Les deux officiers avaient été vivement frappés de ces songes, dans lesquels ils croyaient voir des pronostics de l'avenir ; mais, privés de liberté, ils ne pouvaient consulter les devins. Sur l'extrême importance que les Égyptiens attachaient aux songes, voy. Vigoureux, *la Bible et les découvertes mod.*, II, 61 et ss. — *Numquid non Dei...?* Encore un bel acte de foi de Joseph. — *Referte*. Une voix intérieure

lui disait qu'il allait lui-même servir d'organe au Seigneur pour l'interprétation désirée.

9-11. Le songe du grand échançon. Tous les détails des deux songes sont empruntés aux fonctions que remplissaient antérieurement les prisonniers ; rien de plus naturel. — *Vitem*. L'existence des vignes dans l'antique Égypte est certifiée par les monuments, qui nous font assister à des scènes intéressantes de vendanges, de fabrication du vin, etc. Voy. *l'Atl. archéol. de la Bible*, pl. xxxvi et xxxvii. — *Tuli... uvas et expressi*. Ce trait aussi a sa réalisation littérale sur les fresques et bas-reliefs antiques. — *Tradidi poculum*. C'était un heureux augure ; le Pharaon acceptait ainsi de nouveau les services de l'échançon.

12-14. Interprétation du songe du grand échançon. — Au vers. 13, au lieu de *recordabitur... ministerii tui*, on lit dans l'hébr. : « le Pharaon élèvera ta tête. »

pristinum; dabisque ei calicem juxta officium tutum, sicut ante facere consueveras.

14. Tantum memento mei, cum bene tibi fuerit, et facias mecum misericordiam, ut suggeras Pharaoni ut educat me de isto carcere;

15. Quia furto sublatus sum de terra Hebræorum, et hic innocens in lacum missus sum.

16. Videns pistorum magister quod prudenter somnium dissolvisset, ait: Et ego vidi somnium, quod tria canistra farinæ haberem super caput meum;

17. Et in uno canistro quod erat excel-sius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoria, avesque comedere ex eo.

18. Respondit Joseph: Hæc est interpretatio somnii: Tria canistra, tres adhuc dies sunt,

19. Post quos auferet Pharaon caput tuum, ac suspendet te in cruce, et lace-rabunt volucres carnes tuas.

20. Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat; qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, et pistorum principis;

21. Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum,

22. Alterum suspendit in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur.

dans votre première charge, et vous lui présenterez à boire selon que vous aviez coutume de le faire auparavant, d'après vos fonctions.

14. Seulement souvenez-vous de moi quand ce bonheur vous sera arrivé, et rendez-moi le bon office de supplier le Pharaon qu'il daigne me tirer de la prison où je suis;

15. Parce que j'ai été enlevé par fraude et par violence du pays des Hébreux, et que l'on m'a renfermé malgré mon innocence.

16. Le grand panetier, voyant qu'il avait interprété ce songe si sagement, lui dit: J'ai eu aussi un songe. Je portais sur ma tête trois corbeilles de farine,

17. Et dans celle qui était au-dessus des autres, il y avait de tous les mets que peut apprêter l'art du pâtissier, et les oiseaux en venaient manger.

18. Joseph lui répondit: Voici l'interprétation de votre songe. Les trois corbeilles signifient qu'il se passera encore trois jours,

19. Après lesquels le Pharaon vous fera couper la tête, et vous fera ensuite attacher à un gibet, où les oiseaux déchireront votre chair.

20. Le troisième jour suivant étant celui de la naissance du Pharaon, il fit un grand festin à ses serviteurs, pendant lequel il se souvint du grand échanson et du grand panetier.

21. Il rétablit l'un dans sa charge, afin qu'il continuât de lui présenter la coupe,

22. Et il fit attacher l'autre à un gibet, ce qui vérifia l'interprétation que Joseph avait donnée à leurs songes.

14-15. A ses explications Joseph joint une humble et touchante prière, en vue d'obtenir, par l'intermédiaire de l'officier gracié, sa propre liberté.

16-17. Le songe du grand panetier. — *Videns... quod prudenter...* La sûre et prompte décision du jeune homme était un encouragement pour le second dignitaire. — *Canistra farinæ.* De même les LXX, le syr., Aquila, Onk., etc. C'est un commentaire d'ailleurs excellent. L'hébr. n'a que ces mots: « trois paniers blancs. » Les musées européens ont de nombreux échantillons de ces corbeilles, faites d'osier ou de jonc. — *Super caput.* Les Égyptiens portaient, en effet, les fardeaux sur la tête. Voy. dans l'*Atl. archéol.*, pl. XLII, fig. 14, une gravure qui représente précisément un panetier dans la situation ici décrite. — *Arte pistoria.* On excellait, en Égypte, à fabriquer

toute sorte de pâtisserie fine. Voyez encore l'*Atlas archéol.*, pl. XLII, fig. 8-16. — *Aves comedere.* Funeste pronostic: il ne pouvait, lui, accomplir ses fonctions jusqu'au bout.

18-19. Interprétation du second songe. — *Auferet... caput.* Dans l'hébr., nous lisons la même expression qu'au vers. 18: « Le Pharaon élèvera ta tête; » mais avec l'addition significative: « de dessus toi. » Jeu de mots que nous pouvons rendre en français par les verbes « élever » et « enlever ».

20-23. Accomplissement intégral des deux songes. — *Natalitius:* anniversaire fêté à toutes les époques et dans tous les pays; et une partie considérable de la solennité consistait déjà en une grande convitium. — *Recordatus est.* Toujours aussi, les princes ont aimé à rattacher à leurs anniversaires la concession de grâces et de privilèges.

23. Cependant le grand échanson, se voyant rentré en faveur après sa disgrâce, ne se souvint plus de son interprète.

23. Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

CHAPITRE XLI

1. Deux ans après, le Pharaon eut un songe. Il lui semblait qu'il était sur le bord du fleuve,

2. D'où sortaient sept vaches fort belles et extrêmement grasses, qui paissaient dans les marécages ;

3. Qu'ensuite il en sortit sept autres toutes défigurées et extraordinairement maigres, qui paissaient sur le bord du même fleuve, en des lieux pleins d'herbes ;

4. Et que celles-ci dévorèrent les premières, qui étaient si grasses et si belles. Le Pharaon, s'étant éveillé,

5. Se rendormit, et il eut un second songe. Il vit sept épis pleins de grains et très beaux, qui sortaient d'une même tige.

6. Il en vit aussi paraître sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avait desséchés ;

7. Et ceux-ci dévorèrent les premiers, qui étaient si beaux. Le Pharaon, s'étant éveillé

8. Le matin, fut saisi de frayeur ; et ayant envoyé chercher tous les devins et tous les sages d'Égypte, il leur ra-

1. Post duos annos vidit Pharaon somnium. Putabat se stare super fluvium,

2. De quo ascendebant septem boves, pulchræ et crassæ nimis, et pascebantur in locis palustribus ;

3. Aliæ quoque septem emergebant de flumine, fœdæ confectæque macie ; et pascebantur in ipsa amnis ripa, in locis virentibus ;

4. Devoraveruntque eas, quarum mira species et habitudo corporum erat. Expergefactus Pharaon,

5. Rursum dormivit, et vidit alterum somnium. Septem spicæ pullulabant in culmo uno, plensæ atque formosæ.

6. Aliæ quoque totidem spicæ tenues et percussæ uredine oriebantur,

7. Devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharaon post quietem,

8. Et facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Ægypti, cunctosque sapientes, et accersitis nar-

— *In patibulo*, après la décapitation. — *Oblitus est*. La facilité avec laquelle les gens heureux oublient l'infortune d'autrui est justement proverbiale.

§ V. — *Joseph élevé à la dignité de vice-roi d'Égypte*. XLI, 1-57.

1^o Les songes du Pharaon, vers. 1-8.

CHAP. XLI. — 1-4^e. Premier songe : les vaches grasses et les vaches maigres. Scène pastorale. — *Post duos annos*. Deux années bien longues pour Joseph ; du moins Dieu va lui montrer qu'il se souvient de lui. — *Pharaon*. On a fait de nombreux calculs pour retrouver le vrai nom de ce roi dans la liste des monarques égyptiens. D'après l'opinion traditionnelle, qui est la plus communément admise, ce serait Apophis ou Apapi II, le plus célèbre des rois dits Pasteurs, ou Hyksos. Voyez T. Lamy, *Comm. in Gen.*, II, 209 et ss., et Vigouroux, *la Bible et les découvertes mod.*, II, 96 et ss. D'autres interprètes prennent le parti d'Aménémha III, de la 12^e dynastie, le dernier roi qui gouverna l'Égypte entière. — *Super fluvium*. Le Nil, qui est le fleuve égyptien par excellence. Le texte primitif a *γ'ôr*, mot d'ori-

gine égyptienne (*aur*, en copte *capo*), signifiant « grande rivière, canal ». — *Septem boves*. L'animal que les Égyptiens estimaient par-dessus tous les autres. Pour eux la génisse, consacrée à la déesse Isis, était un symbole de la terre, de sa culture et de ses produits. Cf. Olém. Alex., *Strom.*, v. — *In locis palustribus*. Hébr. : *ba'ahu* ; autre expression d'origine égyptienne, pour désigner les joncs qui bordent les marécages et les rivières.

4^o-7^o. Second songe du Pharaon : les épis pleins et les épis maigres. Scène agricole. — *Spicæ*. Autre symbole qui convient parfaitement à l'Égypte, où le blé a toujours été si abondant. — *In culmo uno*. Ce trait prouve qu'il s'agissait du « triticum compositum », commun en Égypte, qui porte plusieurs épis au sommet d'une seule et même tige. Voy. l'*Atl. d'hist. nat. de la Bible*, pl. vi, fig. 8. — *Uredine*. D'après l'hébr., le vent du sud-est, qui souffle du désert d'Arabie. Il est brûlant et consume promptement toute végétation.

7^o-8. Crainte et embarras du Pharaon. — *Evigilans*... Hébr. : Et le Pharaon s'éveilla ; et voici, c'était un songe. La double scène avait tellement frappé l'imagination du roi, qu'au premier ins-

ravit somnium; nec erat qui interpreta- retur.

9. Tunc demum reminiscens pincer- narum magister, ait: Confiteor peccatum meum.

10. Iratus rex servis suis, me et ma- gistrum pistorum retrudi jussit in carce- rem principis militum,

11. Ubi una nocte uterque vidimus somnium presagum futurorum.

12. Erat ibi puer hebræus, ejusdem ducis militum famulus; cui narrantes somnia,

13. Audivimus quidquid postea rei probavit eventus; ego enim redditus sum officio meo, et ille suspensus est in cruce.

14. Protinus ad regis imperium edu- ctum de carcere Joseph totonderunt, ac veste mutata, obtulerunt ei.

15. Cui ille ait: Vidi somnia, nec est qui edisserat; quæ audivi te sapientis- sime conjicere.

16. Respondit Joseph: Absque me Deus respondebit prospera Pharaoni.

17. Narravit ergo Pharaon quod viderat: Putabam me stare super ripam fluminis,

18. Et septem boves de amne conscende- re, pulchras nimis, et obesis carnibus, quæ in pastu paludis virecta carpebant.

19. Et ecce, has sequabantur aliæ sep- tem boves, in tantum deformes et macilente ut nunquam tales in terra Ægypti viderim;

20. Quæ, devoratis et consumptis prio- ribus,

21. Nullum saturitatis dedere vesti-

conta son songe, sans qu'il s'en trouvât un seul qui pût l'interpréter.

9. Le grand échanson, s'étant enfin souvenu de Joseph, dit au roi: Je con- fesse ma faute.

10. Lorsque le roi, irrité contre ses serviteurs, commanda que je fusse mis avec le grand panetier dans la prison du général de ses troupes,

11. Nous eûmes tous deux en une même nuit un songe, qui nous prédisait ce qui nous arriva ensuite.

12. Il y avait alors en cette prison un jeune Hébreu, serviteur du même gé- néral de l'armée; nous lui avons raconté chacun notre songe,

13. Et il nous dit tout ce que l'événe- ment confirma depuis; car je fus rétabli dans ma charge, et le grand panetier fut pendu à un gibet.

14. Aussitôt Joseph fut tiré de la prison par ordre du roi; on le rasa, on lui fit changer de vêtements et on le présenta au prince.

15. Le Pharaon lui dit: J'ai eu des songes; je ne trouve personne qui les interprète, et l'on m'a dit que vous aviez une grande sagesse pour les expliquer.

16. Joseph lui répondit: Ce sera Dieu, et non pas moi, qui rendra au Pharaon une réponse favorable.

17. Le Pharaon lui raconta donc ce qu'il avait vu. Il me semblait, dit-il, que j'étais sur le bord du fleuve,

18. D'où sortaient sept vaches fort belles et extrêmement grasses, qui pais- saient l'herbe dans des marécages;

19. Et qu'ensuite il en sortit sept autres, si défigurées et si prodigieuse- ment maigres, que je n'en ai jamais vu de telles en Égypte.

20. Ces dernières dévorèrent et con- sommèrent les premières,

21. Sans qu'elles parussent en aucune

tant elle lui semblait réelle. Néanmoins ce songe le troubla, et il voulut aussitôt en avoir l'inter- prétation. — *Conjectores*. Probablement les scribes sacrés ou *ισογραμματαί*, dont la fonction prin- cipale consistait à écrire ou à lire les hiéroglyphes. La science, comme la religion, était alors entre les mains de la caste sacerdotale. — *Sapientes* est une expression plus générale.

2° Joseph interprète les songes du Pharaon, 9-36.

9-18. Au milieu de l'embarras universel, le grand échanson se souvient tout à coup de Joseph, qu'il fait connaître au roi, non sans un mot d'ex- cuse: *Confiteor*...

14-16. Joseph en présence du roi d'Égypte. — *Totonderunt*. Dans le texte: il se rasa. Les Hé-

breux portaient toute leur barbe; les Égyptiens, au contraire, étaient complètement rasés, si ce n'est lorsqu'ils portaient le deuil de leurs proches parents. Joseph dut s'adapter aux coutumes du pays avant d'être présenté au Pharaon. — Au vers. 18, un mot encourageant du prince; au vers. 16, un compliment délicat de Joseph, mais compliment qui retombe tout d'abord sur Dieu.

17-24. Le Pharaon raconte ses songes à Joseph (18-21*, le premier songe; 21b-24, le second). Il ajoute quelques détails à ceux du narrateur (9-7), notant, par exemple, ses impressions per- sonnelles (19, *ut nunquam tales...*; 21, *sed st- milis macie...*, etc.). Son récit est en outre un peu plus orné.

sorte en être rassasiées ; mais elles demeurèrent aussi maigres et aussi affreuses qu'elles étaient auparavant. M'étant éveillé, je me rendormis,

22. Et j'eus un second songe. Je vis sept épis pleins de grains et très beaux qui sortaient d'une même tige.

23. Il en parut en même temps sept autres fort maigres, qu'un vent brûlant avait desséchés.

24. Et ces derniers dévorèrent les premiers, qui étaient si beaux. J'ai dit mon songe à tous les devins, et je n'en trouve point qui me l'explique.

25. Joseph répondit : Les deux songes du roi signifient la même chose : Dieu a montré au Pharaon ce qu'il fera dans la suite.

26. Les sept vaches si belles et les sept épis si pleins de grains, que *le roi* a vus en songe, marquent la même chose, et signifient sept années d'abondance.

27. Les sept vaches maigres et défaites, qui sont sorties du fleuve après les premières, et les sept épis maigres et frappés d'un vent brûlant, marquent sept autres années d'une famine qui doit arriver.

28. Et cela s'accomplira de cette sorte :

29. Il viendra d'abord, dans toute l'Égypte, sept années d'une fertilité extraordinaire,

30. Qui seront suivies de sept autres d'une si grande stérilité, qu'elle fera oublier toute l'abondance qui l'aura précédée : car la famine consumera toute la terre ;

31. Et cette fertilité si extraordinaire sera comme absorbée par l'extrême indigence *qui la suivra*.

32. Quant au second songe que vous avez eu, et qui signifie la même chose, c'est une marque que cette parole de Dieu sera ferme, qu'elle s'accomplira infailliblement et bientôt.

33. Il est donc de la prudence du roi de choisir un homme sage et habile, à qui il donne le commandement sur toute l'Égypte ;

gium ; sed simili macie et squalore torpebant. Evigilans, rursus sopore depressus,

22. Vidi somnium. Septem spicæ pululabant in culmo uno plenæ atque pulcherrimæ.

23. Aliæ quoque septem tenues et percussæ uredine, oriebantur e stipula ;

24. Quæ priorum pulchritudinem devoraverunt. Narravi conjectoribus somnium, et nemo est qui edisserat.

25. Respondit Joseph : Somnium regis unum est : quæ facturus est Deus, ostendit Pharaoni.

26. Septem boves pulchræ, et septem spicæ plenæ, septem ubertatis anni sunt ; eandemque vim somnii comprehendunt.

27. Septem quoque boves tenues atque macilentæ, quæ ascenderunt post eas, et septem spicæ tenues, et vento urente percussæ, septem anni venturæ sunt famis,

28. Qui hoc ordine complebuntur :

29. Ecce septem anni venient fertilitatis magnæ in universa terra Ægypti,

30. Quos sequentur septem anni alii tantæ sterilitatis, ut oblivioni tradatur cuncta retro abundantia ; consumptura est enim fames omnem terram,

31. Et ubertatis magnitudinem perditura est inopiæ magnitudo.

32. Quod autem vidisti secundo ad eandem rem pertinens somnium, firmitatis indicium est, eo quod fiat sermo Dei, et velocius impleatur.

33. Nunc ergo provideat rex virum sapientem et industrium, et præficiat eum terræ Ægypti ;

25-32. Interprétation des songes. — *Somnium unum*. Les deux visions n'en faisant qu'une seule en réalité, Joseph les réunit dans son explication, si claire et si sûre, qui rend tout commentaire superflu. Aux vers. 26-27, la chose signifiée est juxtaposée à la figure ; puis, 28-31, elle est répétée sans aucune image. — *Quod autem... secundo*. Pourquoi deux songes successifs, puisqu'ils

retombaient l'un dans l'autre ? Pour marquer la certitude et la proximité des événements prédits.

33-36. *Nunc ergo*. Voulant accomplir jusqu'au bout sa mission, Joseph signale les mesures à prendre afin de paralyser d'avance les terribles effets de la future disette : un habile et énergique vice-roi ; sous ses ordres, des officiers spéciaux ;

34. Qui constituat præpositos per cunctas regiones, et quintam partem fructuum per septem annos fertilitatis,

35. Qui jam nunc futuri sunt, congregent in horrea; et omne frumentum sub Pharaonis potestate condatur, serveturque in urbibus;

36. Et præparetur futuræ septem annorum fami, quæ oppressura est Ægyptum, et non consumetur terra inopia.

37. Placuit Pharaoni consilium et cunctis ministris ejus;

38. Locutusque est ad eos: Num invenire poterimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit?

39. Dixit ergo ad Joseph: Quia ostendit tibi Deus omnia quæ locutus es, numquid sapienterem et consimilem tui invenire potero?

40. Tu eris super domum meam, et ad tui oris imperium cunctus populus obediet; uno tantum regni solio te præcedam.

41. Dixitque rursus Pharaon ad Joseph: Ecce, constitui te super universam terram Ægypti.

42. Tulitque anulum de manu sua, et dedit eum in manu ejus; vestivitque eum stola byssina, et collo torquem auream circumposuit,

43. Fecitque eum ascendere super currum suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genu flecterent, et præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.

44. Dixit quoque rex ad Joseph: Ego sum Pharaon; absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti.

34. Afin qu'il établisse des officiers dans toutes les provinces, et que, pendant les sept années de fertilité qui vont venir, ils amassent dans les greniers publics la cinquième partie des fruits de la terre,

35. De sorte que tout le blé se serre et se garde dans les villes, sous l'autorité du roi;

36. Et qu'ainsi il soit réservé pour les sept années de la famine qui doit accabler l'Égypte, et que ce pays ne soit pas consumé par la faim.

37. Ce conseil plut au Pharaon et à tous ses ministres;

38. Et il leur dit: Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli de l'esprit de Dieu?

39. Il dit donc à Joseph: Puisque Dieu vous a fait voir tout ce que vous nous avez dit, où pourrai-je trouver quelqu'un plus sage que vous, ou même semblable à vous?

40. C'est vous qui aurez l'autorité sur ma maison. Quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira, et je n'aurai au-dessus de vous que le trône et la qualité de roi.

41. Le Pharaon dit encore à Joseph: Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Égypte.

42. En même temps il ôta son anneau de sa main et le mit en celle de Joseph; il le fit revêtir d'une robe de fin lin, et lui mit au cou un collier d'or.

43. Il le fit ensuite monter sur l'un de ses chars, qui était le second après le sien, et fit crier par un héraut que tout le monde fléchît le genou devant lui, et que tous reconnussent qu'il avait été établi pour commander à toute l'Égypte.

44. Le roi dit encore à Joseph: Je suis le Pharaon; nul ne remuera ni le pied ni la main dans toute l'Égypte que par votre commandement.

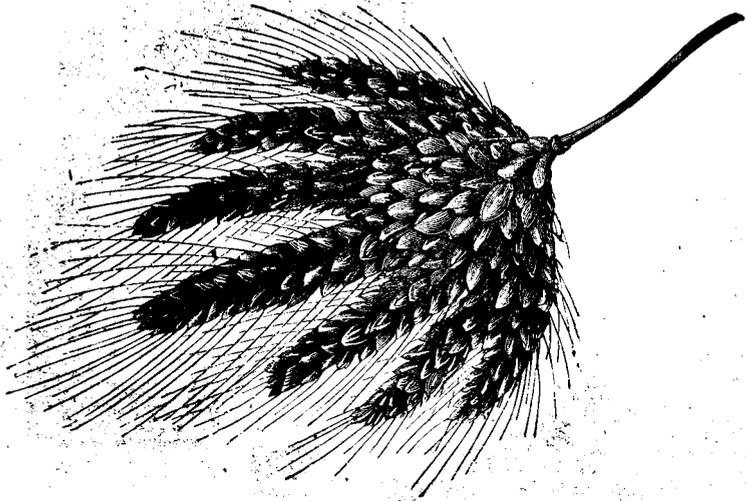
un impôt extraordinaire; d'abondantes provisions accumulées et soigneusement gardées dans les greniers du roi. Ces greniers d'Égypte existaient à l'état habituel; ils sont souvent représentés sur les fresques des tombeaux. Voy. l'Atlas arch. de la Bible, pl. xxxv, fig. 5, 9, 10.

3° Joseph est institué vice-roi d'Égypte, 37-46.

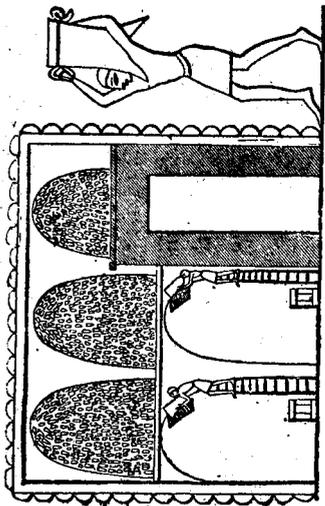
37-40. L'effet produit par les paroles du jeune interprète. — *Placuit*: non seulement au Pharaon, mais *cunctis ministris*, tant il s'était montré plein de sagesse. — *Num invenire...*? Le prince tire aussitôt la conclusion pratique. Une élévation si soudaine n'a rien que de conforme aux cou-

tumes de l'ancien Orient. Cf. Dan. II, 48. Du reste, les circonstances la justifiaient pleinement. — *Ad tui oris...* La traduction littérale de l'hébreu serait: Et tout mon peuple balaiera ta bouche, c.-à-d. te rendra un fidèle hommage. Cf. I Reg. x, 1.

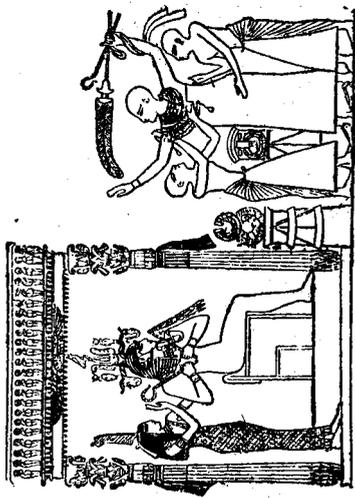
41-44. La cérémonie d'investiture a lieu sans retard. — *Anulum suum*: son propre sceau. C'était le signe principal de l'autorité déléguée, puisque les décrets étaient marqués du sceau royal. — *Stola byssina*. La robe de fin lin était le vêtement habituel des prêtres égyptiens. — *Torquem auream*. Voyez dans l'Atlas arch., pl. LXXXII, fig. 5, une scène pittoresque, où l'on voit



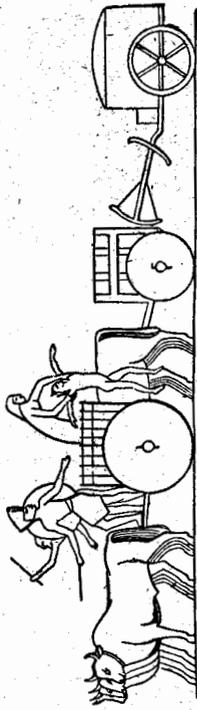
Blé d'Égypte. Gen. xli, 5.



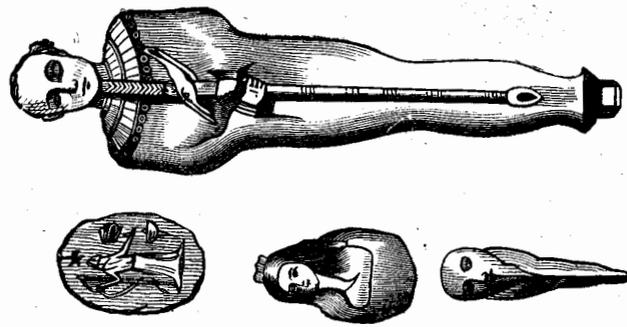
Grener & blé. Gen. xli, 57. (Fresque égyptienne.)



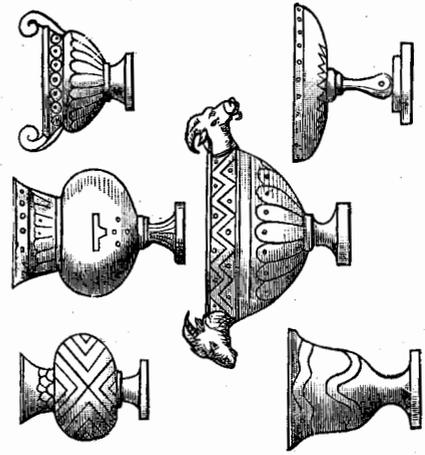
L'investiture du collier. Gen. xli, 42. (Peinture égyptienne.)



Chars de voyage. Gen. XLV, 21. (Peinture égyptienne.)



Théraphim. Gen. xxxi, 19. (D'après les originaux.)



Coupes égyptiennes. Gen. XLV, 12. (D'après les originaux.)

45. Il changea aussi son nom, et il l'appela, en langue égyptienne, le Sauveur du monde. Et il lui fit épouser Aséneth, fille de Putipharé, prêtre d'Héliopolis. Après cela Joseph alla visiter l'Égypte

46. (Il avait trente ans lorsqu'il parut devant le Pharaon), et il fit le tour de toutes les provinces de l'Égypte.

47. Les sept années de fertilité vinrent donc ; et le blé, ayant été mis en gerbes, fut serré ensuite dans les greniers de l'Égypte.

48. On mit aussi en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

49. Car il y eut une si grande quantité de froment, qu'elle égalait le sable de la mer et qu'elle ne pouvait pas même se mesurer.

50. Avant que la famine vint, Joseph eut deux enfants de sa femme Aséneth, fille de Putipharé, prêtre d'Héliopolis.

51. Il nomma l'aîné Manassé, en disant : Dieu m'a fait oublier tous mes travaux et la maison de mon père.

52. Il nomma le second Ephraïm, en disant : Dieu m'a fait croître dans la terre de ma pauvreté.

53. Ces sept années de la fertilité d'Égypte étant donc passées,

54. Les sept années de stérilité vin-

45. Vertitque nomen ejus, et vocavit eum lingua ægyptiaca, Salvatorem mundi. Deditque illi uxorem Aseneth, filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti

46. (Triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis), et circiuit omnes regiones Ægypti.

47. Venitque fertilitas septem annorum ; et in manipulos redactæ segetes congregatæ sunt in horrea Ægypti.

48. Omnis etiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est.

49. Tantaque fuit abundantia tritici, ut arenæ maris cœquaretur, et copia mensuram excederet.

50. Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames, quos peperit ei Aseneth, filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos.

51. Vocavitque nomen primogeniti, Manasses, dicens: Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, et domus patris mei.

52. Nomen quoque secundi appellavit Ephraim, dicens: Crescere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

53. Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto,

54. Cœperunt venire septem anni in-

un dignitaire égyptien recevant également l'investiture par le collier. — *Fecitque eum ascendere...* L'intronisation se termine par une brillante chevauchée à travers la ville, afin de présenter le nouvel élu à ses administrés. — *Clamante... ut omnes.* Hébr. : Et l'on criait devant lui : *'Abrek* ; expression égyptienne qui signifie, suivant les uns : Incline la tête ; suivant les autres : Réjouis-toi.

45. Le changement de nom et le mariage de Joseph. — *Salvatorem mundi.* En hébr. : *Šafnaš pa'neš*. Les LXX, qui ont *ᾠνοτροπῆς*, semblent mieux reproduire la prononciation du nom égyptien. La traduction de la Vulgate est adoptée par d'assez nombreux égyptologues et par la plupart des commentateurs. Les Targums, le syr., Parabe, etc., traduisent : Révélateur des secrets ; d'autres : La nourriture de vie. — *Aseneth* (*Asnaš*). C.-à-d. : dévouée à Neith, la Minerve égyptienne. — *Filiam Putiphare.* Hébr. : *Pott šerā* ; nuance de *Pottšar* (xxxvii, 36), « qui appartient à Ra. » Ce nom convenait fort bien à un prêtre d'Héliopolis (hébr. : *'On*), ville qui était le grand centre d'adoration du dieu soleil. Elle était située au nord de Memphis, sur la rive orientale du Nil.

46. L'âge de Joseph au moment de son élévation, et sa prise de possession du pouvoir. — *Triginta annorum.* Son séjour en Égypte avait donc déjà duré treize ans. Cf. xxxvii, 2.

47. Les années de fertilité ; les deux fils de Joseph, vers. 47-52.

47-49. Belle description, rehaussée par l'hyperbole finale : *ut arenæ maris...*

50-52. *Manasses.* Hébr. : *M'našeh*, celui qui fait oublier. Motif de ce nom : *Oblivisci me fecit* (hébr. : *našannt*)..., avec la paronomase habituelle.

— *Domus patris...* Non par le fait d'un cœur ingrat, mais en tant que ce souvenir rappelait de douloureux événements. Joseph avait maintenant sa propre famille. — *Ephraim.* Hébr. : *'Efraïm*, au duel ; c.-à-d. deux fois fertile. Motif de ce second nom : *Crescere me fecit.* (hébr. : *šfrani*). — *In terra paupertatis.* Mieux : de mon affliction. L'Égypte avait été d'abord pour Joseph une contrée de rudes épreuves.

50. Les années de stérilité, vers. 53-57.

53-55. Débuts de la famine. Deux degrés sont marqués : 1° la disette atteint tous les pays voisins (*in universo orbe*), mais non l'Égypte, où les provisions privées maintinrent pendant quelque temps une certaine aisance ; 2° ces provisions

opiæ, quos prædixerat Joseph; et in uni-
verso orbe fames prævaluit, in cuncta
autem terra Ægypti panis erat.

55. Qua esuriens, clamavit populus
ad Pharaonem, alimenta petens. Quibus
ille respondit: Ite ad Joseph, et quicquid
ipse vobis dixerit, facite.

56. Crescebat autem quotidie fames in
omni terra; aperuitque Joseph universa
horrea, et vendebat Ægyptiis; nam et illos
oppresserat fames.

57. Omnesque provinciæ veniebant in
Ægyptum, ut emerent escas, et malum
inopiæ temperarent.

rent ensuite, selon la prédiction de Jo-
seph; une grande famine survint dans
tout le monde, mais il y avait du blé
dans toute l'Égypte.

55. Quand le peuple de ce pays fut
aussi pressé de la famine, il cria vers le
Pharaon et lui demanda de quoi vivre.
Mais il leur dit : Allez à Joseph, et
faites tout ce qu'il vous dira.

56. Cependant la famine croissait tous
les jours dans toute la terre; et Joseph,
ouvrant tous les greniers, vendait du blé
aux Égyptiens, parce qu'ils étaient tour-
mentés eux-mêmes de la famine.

57. Et on venait de toutes les pro-
vinces en Égypte pour acheter de quoi
vivre, et pour trouver quelque soulage-
ment dans la rigueur de cette famine.

CHAPITRE XLII

1. Audiens autem Jacob quod alimenta
venderentur in Ægypto, dixit filiis suis:
Quare negligitis?

2. Audiavi quod triticum venundetur
in Ægypto; descendite, et emite nobis
necessaria, ut possimus vivere, et non
consumamur inopia.

3. Descendentes igitur fratres Joseph
decem, ut emerent frumenta in Ægypto,

4. Benjamin domi retento a Jacob,
qui dixerat fratribus ejus: Ne forte in
itinere quidquam patiatur mali.

5. Ingressi sunt terram Ægypti cum
aliis qui pergebant ad emendum. Erat
autem fames in terra Chanaan.

6. Et Joseph erat princeps in terra
Ægypti, atque ad ejus nutum frumenta
populis vendebantur. Cumque adorassent
eum fratres sui,

1. Cependant Jacob, ayant entendu
dire qu'on vendait du blé en Égypte, dit
à ses enfants : Pourquoi cette négligence ?

2. J'ai appris qu'on vend du blé en
Égypte; allez-y acheter ce qui nous est
nécessaire, afin que nous puissions vivre
et que nous ne mourions pas de faim.

3. Les dix frères de Joseph allèrent
donc en Égypte pour y acheter du blé.

4. Jacob retint Benjamin avec lui,
ayant dit à ses frères qu'il craignait
qu'il ne lui arrivât quelque accident en
chemin.

5. Ils entrèrent dans l'Égypte avec les
autres qui y allaient pour y acheter du
blé; car la famine était dans le pays de
Chanaan.

6. Or Joseph commandait dans toute
l'Égypte, et le blé ne se vendait aux
peuples que par son ordre. Ses frères
s'étant prosternés devant lui,

épulsées, l'Égypte elle-même commença à souffrir de la faim. — *Ite ad Joseph...* La confiance du Pharaon en son premier ministre n'a pas diminué.

56-57. Le mal s'aggrave; mais le remède est là : *aperuit horrea*. Et les greniers étaient ouverts aux étrangers eux-mêmes (*omnes provinciæ*; hébr. : toute la terre).

SECTION II. — LES FRÈRES DE JOSEPH EN ÉGYPTÉ.
XLII, 1 — XLV, 28.

§ I. — *Le premier voyage*. XLII, 1-38.

1^o Jacob envoie ses fils en Égypte, vers. 1-5.

CHAP. XLII. — 1-2. *Quare negligitis?* Hébr. :

Pourquoi vous regardez-vous mutuellement (comme des gens indécis)? Le langage du patriarche est pressant : *Descendite, emite...* On voit que sa famille souffrait de la disette.

3-5. Le départ et l'arrivée. — *Benjamin... retento*. Jacob avait reporté sur ce second fils de Rachel une partie de l'affection qu'il avait eue pour Joseph. — *Ingressi sunt cum aliis*. Les caravanes d'acheteurs affluaient de tous côtés en Égypte.

2^o Entrevue de Joseph avec ses frères, vers. 6-17.

6-8. Début de l'entrevue. — *Joseph erat...* Courte récapitulation, pour passer à la scène qui suit. — *Ad ejus nutum...* Dans l'hébreu : « Et

7. Il les reconnut; et, leur parlant assez rudement, comme à des étrangers, il leur dit : D'où venez-vous? Ils lui répondirent : Du pays de Chanaan, pour acheter ici de quoi vivre.

8. Et quoi qu'il connût bien ses frères, il ne fut néanmoins pas reconnu d'eux.

9. Alors, se souvenant des songes qu'il avait eus autrefois, il leur dit : Vous êtes des espions, et vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus faibles de l'Égypte.

10. Ils répondirent : Seigneur, cela n'est pas ainsi; mais vos serviteurs sont venus ici pour acheter du blé.

11. Nous sommes tous fils d'un même homme; nous venons avec des pensées de paix, et vos serviteurs n'ont aucun mauvais dessein.

12. Il leur répondit : Non, cela n'est pas; mais vous êtes venus pour remarquer ce qu'il y a de moins fortifié dans l'Égypte.

13. Ils lui dirent : Nous sommes douze frères, tous enfants d'un même homme du pays de Chanaan, et vos serviteurs. Le dernier est avec notre père, et l'autre n'est plus.

14. Voilà, dit Joseph, ce que je disais : Vous êtes des espions.

15. Je m'en vais éprouver si vous dites la vérité. Vive le Pharaon! vous ne sortirez point d'ici jusqu'à ce que le dernier de vos frères y soit venu.

16. Envoyez l'un de vous pour l'amener; pendant ce temps, vous demeurerez en prison jusqu'à ce que j'aie reconnu si ce que vous dites est vrai ou faux; autrement, vive le Pharaon! vous êtes des espions.

7. Et agnovisset eos, quasi ad alienos durius loquebatur, interrogans eos : Unde venistis? Qui responderunt : De terra Chanaan, ut emamus victui necessaria.

8. Et tamen fratres ipse cognoscens, non est cognitus ab eis.

9. Recordatusque somniorum, quæ aliquando viderat, ait ad eos : Exploratores estis; ut videatis infirmiora terræ venistis.

10. Qui dixerunt : Non est ita, domine; sed servi tui venerunt ut emerent cibos.

11. Omnes filii unius viri sumus; pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali.

12. Quibus ille respondit : Aliter est; immunita terræ hujus considerare venistis.

13. At illi : Duodecim, inquit, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan; minimus cum patre nostro est, alter non est super.

14. Hoc est, ait, quod locutus sum : Exploratores estis.

15. Jam nunc experimentum vestri capiam; per salutem Pharaonis, non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus.

16. Mittite ex vobis unum, et adducat eum; vos autem eritis in vinculis, donec probentur quæ dixistis utrum vera an falsa sint; alioquin, per salutem Pharaonis, exploratores estis.

c'était lui qui vendait. » La Vulgate rend fort bien le sens; car évidemment Joseph ne dirigeait pas la vente en personne. Il semble, d'après le contexte, qu'on lui présentait par groupes les étrangers qui venaient acheter du blé, afin qu'il réglât avec eux les conditions du marché, etc. — *Durius loquebatur* : pour les éprouver; de même dans tout le reste de cette section. Le temps n'est plus où l'on accusait Joseph de cruauté envers les siens; les incrédules sont aujourd'hui les premiers à reconnaître la bonté dont il fait preuve dans le récit. Il fallait bien qu'il s'assurât des dispositions de ses frères envers leur père et Benjamin, avant de leur accorder ses faveurs. — *Non est cognitus*. Comment reconnaître sous le costume égyptien, et dans une si haute dignité, celui qu'ils n'avaient pas vu depuis vingt ans? Quant à eux, ils n'avaient pas subi les mêmes transformations.

9-13. L'accusation d'espionage. — *Recordatus*

somniorum : en les voyant prosternés devant lui, vers. 8. — *Infirmiora terræ*. Dans l'hébreu : la nudité du pays; expression toute classique (« nuda urbs præsidio, » etc.) pour désigner les points faibles et découverts. Or telle était la frontière égyptienne au nord-est. Les Chananéens et les Arabes faisaient par là de perpétuelles incursions. — *Non... ita...*. Les frères protestent, et racontent brièvement leur histoire. Le détail *omnes filii unius viri* contenait le meilleur des arguments : qui aurait songé à exposer ainsi l'avenir de toute une maison?

14-17. Joseph maintient énergiquement son dire, et les traite en espions. — *Per salutem Pharaonis*. Hébr. : Par la vie du Pharaon! Assertion très forte. Cf. I Reg. 1, 26; xvii, 55; II Reg. xiv, 19, etc. — *Vos... in vinculis* : jusqu'à ce que l'un d'eux, détaché comme messager, amène Benjamin en Égypte.

17. Tradidit ergo illos custodiæ tribus diebus.

18. Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quæ dixi, et vivetis ; Deum enim timeo.

19. Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere ; vos autem abite, et ferte frumenta quæ emistis, in domos vestras ;

20. Et fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, et non moriamini. Fecerunt ut dixerat,

21. Et locuti sunt ad invicem : Merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animæ illius, dum deprecaretur nos, et non audivimus ; idcirco venit super nos ista tribulatio.

22. E quibus unus Ruben, ait : Numquid non dixi vobis : Nolite peccare in puerum ? et non audistis me ; en sanguis ejus exquiritur.

23. Nesciebant autem quod intelligeret Joseph, eo quod per interpretem loqueretur ad eos.

24. Avertitque se parumper, et flevit, et reversus locutus est ad eos.

25. Tollensque Simeon, et ligans illis præsentibus, jussit ministris ut impleverent eorum saccos tritico, et reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis supra cibariis in viam ; qui fecerunt ita.

26. At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt.

17. Il les fit donc mettre en prison pour trois jours.

18. Et le troisième jour, il les fit sortir de prison et il leur dit : Faites ce que je vous dis, et vous vivrez ; car je crains Dieu.

19. Si vous venez ici dans un esprit de paix, que l'un de vos frères demeure enchaîné dans la prison ; pour vous, allez-vous-en, emportez dans votre pays le blé que vous avez acheté,

20. Et amenez-moi le dernier de vos frères, afin que je puisse reconnaître si ce que vous dites est véritable, et que vous ne mouriez point. Ils firent ce qu'il leur avait ordonné.

21. Et ils se disaient l'un à l'autre : C'est justement que nous souffrons tout cela, parce que nous avons péché contre notre frère, et que, voyant l'angoisse de son âme lorsqu'il nous implorait, nous ne l'avons pas écouté ; c'est pour cela que nous sommes tombés dans cette affliction.

22. Ruben, l'un d'entre eux, leur disait : Ne vous ai-je pas dit : Ne commettez pas un si grand crime contre cet enfant ? et vous ne m'avez point écouté. C'est son sang maintenant que Dieu nous redemande.

23. Ils ne savaient pas que Joseph les comprenait, parce qu'il leur parlait par un interprète.

24. Mais il s'éloigna quelques instants, et il pleura. Et étant revenu, il leur parla de nouveau.

25. Il fit prendre Siméon et le fit lier devant eux, et il commanda à ses officiers de remplir leurs sacs de blé, et de remettre l'argent de chacun dans son sac, en y ajoutant encore des vivres pour se nourrir pendant le chemin ; ce qui fut exécuté aussitôt.

26. Les frères de Joseph s'en allèrent donc, emportant leur blé sur leurs ânes.

3° Simeon est gardé en otage, vers. 18-25.

18-20. Nouvelle proposition de Joseph à ses frères. Il consent à se contenter d'un seul otage. Son langage est, cette fois, plein de douceur. — *Deum... timeo*. Par conséquent, je suis honnête et juste.

21-22. Les dix frères tiennent une consultation rapide. — *Merito...* Leurs aveux sont pathétiques, surtout le trait : *videntes angustiam...*

23-24. Émotion de Joseph. — *Nesciebant...* Et ils pouvaient d'autant moins s'en douter, que le vice-roi se servait d'un interprète pour mieux cacher son jeu. — *Avertit se...* Tableau délicat et vivant.

25. *Tollens... Simeon*. Pourquoi ce choix ? Peut-être Simeon s'était-il montré plus cruel envers

Joseph ; nous avons vu la rudesse de sa nature, xxxiv, 25. Cf. xlix, 5. — *Saccos*. Le mot hébreu (*K'le*) est très général, et désigne tous les objets que les fils de Jacob avaient apportés pour les faire remplir de provisions. Il serait étrange de se représenter seulement dix sacs de blé, chargés sur dix ânes, pour nourrir une nombreuse famille. — *Reponerent pecuniam*. Comme don gracieux, et non pas en vue d'une nouvelle épreuve. — *Sacculis*. Ici, dans l'hébreu, le mot *sac*.

4° Les neuf frères reviennent auprès de Jacob, vers. 26-38.

26-28. Départ, et incident à la première étape. — *In diversorio*. L'Orient antique n'a jamais eu l'équivalent de nos hôtelleries modernes. Depuis de longs siècles il offre aux voyageurs un simple

27. Et l'un d'eux ayant ouvert son sac dans l'hôtellerie, pour donner à manger à son âne, vit son argent à l'entrée du sac :

28. Et il dit à ses frères : On m'a rendu mon argent ; le voici dans mon sac. Ils furent tous saisis d'étonnement et de trouble, et ils s'entredisaient : Quelle est cette conduite de Dieu sur nous ?

29. Lorsqu'ils furent arrivés chez Jacob, leur père, au pays de Chanaan, ils lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé, en disant :

30. Le seigneur de ce pays-là nous a parlé durement, et il nous a pris pour des espions qui venaient observer le royaume.

31. Nous lui avons répondu : Nous sommes des gens paisibles, et très éloignés d'avoir aucun mauvais dessein.

32. Nous étions douze frères, enfants d'un même père. L'un n'est plus, le plus jeune est avec notre père au pays de Chanaan.

33. Il nous a répondu : Je veux éprouver s'il est vrai que vous n'avez que des pensées de paix. Laissez-moi donc ici l'un de vos frères ; prenez le blé qui vous est nécessaire pour vos maisons, et allez-vous-en ;

34. Et amenez-moi le plus jeune de vos frères, afin que je sache que vous n'êtes point des espions, que vous puissiez ensuite emmener avec vous celui que je retiens prisonnier, et qu'il vous soit permis à l'avenir d'acheter ici ce que vous voudrez.

35. Cela dit, comme ils versaient leur blé, ils trouvèrent chacun leur argent lié à l'entrée du sac, et ils en furent tous épouvantés.

36. Alors Jacob, leur père, leur dit : Vous m'avez réduit à être sans enfants ; Joseph n'est plus, Siméon est en prison, et vous voulez m'enlever Benjamin. Tous ces maux sont retombés sur moi.

37. Ruben lui répondit : Faites mourir mes deux enfants, si je ne vous le ramène pas. Confiez-le moi, et je vous le rendrai.

27. Apertoque unus sacco, ut daret jumento pabulum in diversorio, contemplat us pecuniam in ore sacculi,

28. Dixit fratribus suis : Reddita est mihi pecunia ; en habetur in sacco. Et obstupefacti turbatique, mutuo fixerunt : Quidnam est hoc quod fecit nobis Deus ?

29. Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, et narrauerunt ei omnia quæ accidissent sibi, dicentes :

30. Locutus est nobis dominus terræ dure, et putavit nos exploratores esse provinciæ.

31. Cui respondimus : Pacifici sumus, nec ullas molimur insidias.

32. Duodecim fratres uno patre geniti sumus ; unus non est super, minimus cum patre nostro est in terra Chanaan.

33. Qui ait nobis : Sic probabo quod pacifici sitis. Fratrem vestrum unum dimittite apud me, et cibaria domibus vestris necessaria sumite, et abite ;

34. Fratremque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quod non sitis exploratores, et istum, qui tenetur in vinculis, recipere possitis ; ac deinceps quæ vultis, emendi habeatis licentiam.

35. His dietis, cum frumenta effunderent, singuli repererunt in ore saccorum ligatas pecunias ; exterritisque simul omnibus,

36. Dixit pater Jacob : Absque liberis me esse fecistis ; Joseph non est super, Simeon tenetur in vinculis, et Benjamin auferetis ; in me hæc omnia mala reciderunt.

37. Cui respondit Ruben : Duos filios meos interfice, si non reduxero illum tibi ; trade illum in manu mea, et ego eum tibi restituum.

abri dans les khans ou caravansérails ; mais peut-être ces établissements n'existaient-ils pas encore à l'époque de Joseph : dans ce cas, le substantif *malôn* ne désignerait, conformément à l'étymologie, qu'une station pour la nuit. — *Obstupefacti*. Ils ne pouvaient s'expliquer ce fait étrange, dont les conséquences leur paraissaient dangereuses.

29-34. Récit qu'ils font à Jacob des péripéties du voyage.

35-38. *Singuli repererunt...* Cette seconde découverte sembla plus terrible encore. Aussi Jacob refusa-t-il obstinément d'envoyer Benjamin en Égypte. La parole *deducetis canos...* cum dolore est tout à fait touchante ; elle représente une mort sans joie ni consolation. — L'intervention

38. At ille : Non descendet, inquit, filius meus vobiscum ; frater ejus mortuus est, et ipse solus remansit ; si quid ei adversi acciderit in terra ad quam pergitis, deducetis canos meos cum dolore ad inferos.

38. Non, dit Jacob, mon fils n'ira point avec vous. Son frère est mort, et il est demeuré seul. S'il lui arrive quelque malheur au pays où vous allez, vous accablerez ma vieillesse d'une douleur qui m'emportera au tombeau.

CHAPITRE XLIII

1. Interim fames omnem terram vehementer premebat ;

2. Consumptisque cibis quos ex Ægypto detulerant, dixit Jacob ad filios suos : Revertimini, et emite nobis pauxillum escarum.

3. Respondit Judas : Denuntiavit nobis vir ille sub attestazione jurisjurandi, dicens : Non videbitis faciem meam, nisi fratrem vestrum minimum adduxeritis vobiscum.

4. Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergemus pariter, et ememus tibi necessaria ;

5. Sin autem non vis, non ibimus ; vir enim, ut sæpe diximus, denuntiavit nobis, dicens : Non videbitis faciem meam absque fratre vestro minimo.

6. Dixit eis Israel : In meam hoc fecistis miseriam, ut indicaretis ei et alium habere vos fratrem.

7. At illi responderunt : Interrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem : si pater viveret, si haberemus fratrem ; et nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus. Numquid scire poteramus quod dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum ?

8. Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, et possumus vivere, ne moriamur nos et parvuli nostri.

1. Cependant la famine désolait extraordinairement tout le pays ;

2. Et le blé que les enfants de Jacob avaient apporté d'Égypte étant consommé, Jacob leur dit : Retournez en Égypte, et achetez-nous un peu de blé.

3. Juda lui répondit : Celui qui commande là-bas nous a déclaré sa volonté avec serment, en disant : Vous ne verrez point mon visage, à moins que vous n'ameniez avec vous le plus jeune de vos frères.

4. Si donc vous voulez l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, et nous achèterons ce qui vous est nécessaire.

5. Si vous ne le voulez pas, nous n'irons point ; car cet homme, comme nous vous l'avons dit plusieurs fois, nous a déclaré que nous ne verrions pas son visage si nous n'avions avec nous notre jeune frère.

6. Israël leur dit : C'est pour mon malheur que vous lui avez appris que vous aviez encore un autre frère.

7. Mais ils lui répondirent : Il nous demanda par ordre toute la suite de notre famille : si notre père vivait, si nous avions un autre frère ; et nous lui avons répondu conformément à ce qu'il nous avait demandé. Pouvions-nous deviner qu'il nous dirait : Amenez avec vous votre frère ?

8. Juda dit encore à son père : Envoyez l'enfant avec moi, afin que nous puissions partir et avoir de quoi vivre, et que nous ne mourions pas, nous et nos petits enfants.

de Ruben (vers. 37), quelque noble et digne du fils aîné, est exagérée dans les termes : *duos filios meos interfice...* Comp. celle de Juda, XLIII, 9, plus sincère parce qu'elle est plus modérée.

§ II. — *Second voyage des frères de Joseph.*
XLIII, 1 — XLV, 28.

1^o Jacob consent au départ de Benjamin.
XLIII, 1-15.

CHAP. XLIII. — 1-2. Transition et introduc-

tion. — *Dixit Jacob.* Le patriarche prend l'initiative comme la première fois, XLII, 1.

3-5. Intervention de Juda. Par quelques paroles pleines de sens, il montre l'inutilité d'un autre voyage si la condition expressément posée par le vice-roi n'est pas remplie.

6-10. Suite de la discussion, en conseil de famille. Tous les détails sont naturels et pathétiques, surtout la nouvelle intervention de Juda, vers. 8-10.

9. Je me charge de cet enfant, et c'est à moi que vous en demanderez compte. Si je ne vous le ramène pas, et si je ne vous le rends pas, je consens que vous ne me pardonniez jamais cette faute.

10. Si nous n'avions point tant différé, nous serions déjà revenus une seconde fois.

11. Israël, leur père, leur dit donc : Si c'est une nécessité *absolue*, faites ce que vous voudrez. Prenez avec vous des plus excellents fruits de ce pays-ci, pour en faire présent à celui qui commande : un peu de résine, de miel, de storax, de myrrhe, de térébenthine et d'amandes.

12. Portez aussi deux fois autant d'argent qu'au premier voyage, et reportez celui que vous avez trouvé dans vos sacs, de peur que ce ne soit une méprise.

13. Enfin menez votre frère avec vous, et allez vers cet homme.

14. Je prie mon Dieu tout-puissant de vous le rendre favorable, afin qu'il renvoie avec vous votre frère qu'il tient prisonnier, et Benjamin; cependant je demeurerai seul, comme si j'étais sans enfants.

15. Ils prirent donc avec eux les présents et le double de l'argent, avec Benjamin; et étant partis, ils arrivèrent en Egypte, où ils se présentèrent devant Joseph.

16. Joseph les ayant vus, et Benjamin avec eux, dit à son intendant : Faites entrer ces hommes chez moi, tuez des victimes et préparez un festin, parce qu'ils mangeront à midi avec moi.

17. L'intendant exécuta ce qui lui avait été commandé, et il les fit entrer dans la maison.

18. Alors étant saisis de crainte, ils s'entredisaient : C'est à cause de cet argent que nous avons remporté dans nos sacs qu'il nous fait entrer ici, pour faire

9. Ego suscipio puerum; de manu mea require illum. Nisi reduxero, et reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore.

10. Si non intercessisset dilatio, jam vice altera venissemus.

11. Igitur Israel pater eorum dixit ad eos: Si sic necesse est, facite quod vultis; sumite de optimis terræ fructibus in vasis vestris, et deferte viro munera, modicum resinæ, et mellis, et storacis, stactes, et terebinthi, et amygdalarum.

12. Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum; et illam, quam invenistis in sacculis, reportate, ne forte errore factum sit;

13. Sed et fratrem vestrum tollite, et ite ad virum.

14. Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem; et remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, et hunc Benjamin; ego autem quasi orbatus absque liberis ero.

15. Tulerunt ergo viri munera, et pecuniam duplicem, et Benjamin; descenderuntque in Ægyptum, et steterunt coram Joseph.

16. Quos cum ille vidisset, et Benjamin simul, præcepit dispensatori domus suæ, dicens: Introduc viros domum, et occide victimas, et instrue convivium, quoniam mecum sunt comesturi meridie.

17. Fecit ille quod sibi fuerat imperatum, et introduxit viros domum.

18. Ibi que exterriti, dixerunt mutuo: Propter pecuniam, quam retulimus prius in saccis nostris, introducti sumus, ut devolvat in nos calumniam, et violenter

11-15. *Si sic necesse...* Jacob cède enfin à de si justes raisons; mais, toujours prudent, il pense à rendre le vice-roi propice par des présents choisis de *optimis terræ fructibus* (hébr.: de la chanson du pays, c.-à-d. parmi les produits les plus célèbres de Chanaan). Dans la liste qui suit, nous retrouvons le baume de Galaad (*resinæ*), la gomme adragante (*storacis*), et le ladanum (*stactes*), déjà mentionnés plus haut, xxxvii, 25 (voyez la note); en outre, le miel et parfumé de la Palestine, les pistaches (*terebinthi*); noix fines, qui formaient un excellent assaisonnement. Voy. *Atl. d'hist. nat. de la Bible*, pl. xxxv, fig. 1, 3, 5),

et les amandes. — *Deus autem meus...* Belle et ardente prière; et, pour conclusion, une phrase de résignation pleine d'angoisse: *ego autem orbatus...*

2° Les frères de Joseph en présence de son intendant. XLIII, 16-25.

16-18. Joseph ne reçoit pas tout d'abord personnellement ses frères, mais il donne des ordres immédiats en vue de l'accueil le plus hospitalier. — *Ibi que exterriti...* Prenant le change, ils se croyaient déjà prisonniers du vice-roi. La beauté et la vérité psychologique du récit continuent d'éclater à chaque verset.

subjiciat servituti, et nos, et asinos nostros.

19. Quamobrem in ipsis foribus accedentes ad dispensatorem domus,

20. Locuti sunt : Oramus, domine, ut audias nos. Jam ante descendimus ut emeremus escas,

21. Quibus emptis, cum venissemus ad diversorium, aperuimus saccos nostros, et invenimus pecuniam in ore saccorum; quam nunc eodem pondere reportavimus.

22. Sed et aliud attulimus argentum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt; non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsupiiis nostris.

23. At ille respondit : Pax vobiscum, nolite timere. Deus vester, et Deus patris vestri dedit vobis thesauros in saccis vestris; nam pecuniam, quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon,

24. Et introductis domum attulit aquam, et laverunt pedes suos, deditque pabulum asinis eorum.

25. Illi vero parabant munera, donec ingrederetur Joseph meridie; audierant enim quod ibi comesturi essent panem.

26. Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei munera, tenentes in manibus suis; et adoraverunt proni in terram.

27. At ille, clementer resalutatis eis, interrogavit eos, dicens : Salvusne est pater vester senex, de quo dixeratis mihi? Adhuc vivit?

28. Qui responderunt : Sospes est servus tuus pater noster, adhuc vivit. Et incurvati, adoraverunt eum.

29. Attollens autem Joseph oculos, vi-

retomber sur nous ce reproche, et nous opprimer en nous réduisant en servitude, ainsi que nos ânes.

19. C'est pourquoi étant encore à la porte, ils s'approchèrent de l'intendant de Joseph.

20. Et ils lui dirent : Seigneur, nous vous supplions de nous écouter. Nous sommes déjà venus une fois acheter du blé.

21. Et après l'avoir acheté, lorsque nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, en ouvrant nos sacs, nous y trouvâmes notre argent que nous vous rapportons maintenant au même poids.

22. Et nous vous en rapportons encore d'autre, pour acheter ce qui nous est nécessaire; mais nous ne savons en aucune manière qui a pu remettre cet argent dans nos sacs.

23. L'intendant leur répondit : Ayez l'esprit en repos; ne craignez point. Votre Dieu et le Dieu de votre père vous a donné des trésors dans vos sacs; car pour moi j'ai reçu l'argent que vous m'avez donné, et j'en suis content. Il fit sortir aussi Siméon de la prison, et il le leur amena.

24. Après les avoir fait entrer dans la maison, il leur apporta de l'eau; ils se lavèrent les pieds, et il donna à manger à leurs ânes.

25. Cependant ils tinrent leurs présents tout prêts, attendant que Joseph entrât à midi, parce qu'on leur avait dit qu'ils devaient manger en ce lieu-là.

26. Joseph étant donc entré dans sa maison, ils lui offrirent leurs présents, qu'ils tenaient en leurs mains, et ils le saluèrent en se baissant jusqu'à terre.

27. Il les salua aussi, en leur faisant bon visage, et il leur demanda : Votre père, ce vieillard dont vous m'avez parlé, vit-il encore? Se porte-t-il bien?

28. Ils lui répondirent : Notre père, votre serviteur, est encore en vie, et il se porte bien; et se baissant profondément, ils le saluèrent.

29. Joseph, levant les yeux, vit Ben-

19-22. *In ipsis foribus*: trait graphique. Les confidences des frères à l'intendant (20-22) sont délicates. — *Ad diversorium, aperuimus*. Nuance de narration. Ils généralisent un fait particulier. Cf. XLII, 27.

23-25. L'intendant, qui avait évidemment reçu des instructions spéciales, rassure les dix frères, soit par de bonnes paroles, soit en amenant Siméon auprès d'eux, soit enfin par une gracieuse

réception. — *Illi... parabant...* Autre trait pittoresque.

30 Nouvelle entrevue avec le vice-roi. XLIII, 26-34.

26-28. Début de l'entrevue. La scène est très vivante. — *Salvusne pater...?* On devine l'émotion avec laquelle Joseph dut poser cette question.

29-30. Joseph et Benjamin. Narration de plus

jamin, son frère, fils de *Rachel*, sa mère, et il leur dit : Est-ce là le plus jeune de vos frères, dont vous m'avez parlé? Mon fils, ajouta-t-il, je prie Dieu qu'il vous soit toujours favorable.

30. Et il se hâta de sortir, parce que ses entrailles avaient été émues en voyant son frère, et qu'il ne pouvait plus retenir ses larmes. Passant donc dans une autre chambre, il pleura.

31. Et après s'être lavé le visage, il revint, se faisant violence, et il dit : Servez à manger.

32. On servit Joseph à part, et ses frères à part, et les Égyptiens qui mangeaient avec lui furent aussi servis à part (car il n'est pas permis aux Égyptiens de manger avec les Hébreux, et ils croient qu'un festin de cette sorte serait profane).

33. Ils s'assirent donc en présence de Joseph, l'aîné le premier selon son rang, et le plus jeune selon son âge. Et ils furent extrêmement surpris,

34. En voyant les parts qu'il leur avait données; la part la plus grande vint à Benjamin, elle était cinq fois plus grande que celle des autres. Ils burent ainsi avec Joseph, et ils firent grande chère.

dit Benjamin fratrem suum uterinum, et ait : Iste est frater vester parvulus, de quo dixeratis mihi? Et rursum : Deus, inquit, misereatur tui, fili mi.

30. Festinavitque, quia commota fuerant viscera ejus super fratre suo, et erumpebant lacrymæ; et introiens cubiculum, flevit.

31. Rursumque lota facie egressus, continuit se, et ait : Ponite panes.

32. Quibus appositis, seorsum Joseph, et seorsum fratribus, Ægyptiis quoque qui vescebantur simul, seorsum (illicitum est enim Ægyptiis comedere cum Hebræis, et profanum putant hujusmodi convivium);

33. Sederunt coram eo, primogenitus juxta primogenita sua, et minimus juxta ætatem suam, et mirabantur nimis,

34. Sumptis partibus quas ab eo acceperant; majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque partibus excederet. Biberuntque et inebriati sunt cum eo.

CHAPITRE XLIV

1. Or Joseph donna des ordres à l'intendant de sa maison, et lui dit : Mettez dans leurs sacs autant de blé qu'ils en pourront tenir, et l'argent de chacun à l'entrée du sac;

2. Et mettez ma coupe d'argent à l'entrée du sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le blé. Cet ordre fut donc exécuté.

1. Præcipit autem Joseph dispensatori domus suæ, dicens : Imple saccos eorum frumento; quantum possunt capere, et pone pecuniam singulorum in summitate sacci;

2. Scyphum autem meum argenteum, et pretium quod dedit tritici, pone in ore sacci junioris. Factumque est ita.

en plus touchante. — *Attollens... oculos*. Ce fut son premier geste, si naturel! — *Fili mi...* Il parle à Benjamin comme un père. Tout son cœur était dans ces mots; il est aussi dans sa conduite, admirablement décrite au vers. 30.

31-34. Le repas. — *Lota facie*: comme l'on fait pour effacer la trace de larmes récentes. — Le placement des convives (vers. 32) est pleinement conforme aux usages égyptiens: *seorsum Joseph*, à cause de sa dignité; *seorsum... Ægyptiis*, pour le motif qui est ensuite marqué: *illicitum... enim*. Les Égyptiens auraient cru se profaner en mangeant avec des étrangers. Voyez Hérodote, II, 41. — *Mirabantur nimis*. Comment pouvait-on si bien connaître leur ordre de nais-

sance? — *Partibus quas ab eo...* En Orient, l'hôte, pour honorer ses convives, leur envoie individuellement quelque portion d'un mets; la plus grosse part et le plus grand honneur revinrent à Benjamin. Cf. I Reg. IX, 23-24. — *Biberunt et inebriati sunt*. Locution hébraïque pour marquer un joyeux festin, mais non pas nécessairement ses conséquences fâcheuses.

4° Les frères de Joseph accusés de vol. XLIV, 1-13.

CHAP. XLIV. — 1-3. La coupe du vice-roi est cachée dans le sac de Benjamin. Les faits vont se précipiter, et ils amèneront bientôt le dénouement providentiel. — *Scyphum*. Le substantif hébreu désigne un vase large et profond. — *Sacci junioris*.

3. Et orto mane, dimissi sunt cum asinis suis.

4. Jamque urbem exierant, et proces-serant paululum; tunc Joseph accessit dispensatore domus : Surge, inquit, et persequere viros, et apprehensis dicit : Quare reddidistis malum pro bono ?

5. Scyphus, quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, et in quo augurari solet; pessimam rem fecistis.

6. Fecit ille ut jusserat. Et apprehen-sis per ordinem locutus est.

7. Qui responderunt : Quare sic loqui-tur dominus noster, ut servi tui tantum flagitii commiserint ?

8. Pecuniam, quam invenimus in summitate saccorum, reportavimus ad te de terra Chanaan; et quo modo con-sequens est ut furati simus de domo do-mini tui aurum vel argentum ?

9. Apud quemcumque fuerit inventum servorum tuorum quod quæris, moriatur, et nos erimus servi domini nostri.

10. Qui dixit eis : Fiat juxta vestram sententiam; apud quemcumque fuerit inventum, ipse sit servus meus, vos au-tem eritis innocii.

11. Itaque festinato deponentes in ter-ram saccos aperuerunt singuli.

12. Quos scrutatus, incipiens a majore usque ad minimum, invenit scyphum in sacco Benjamin.

13. At illi, scissis vestibus, oneratis-que rursum asinis, reversi sunt in oppi-dum.

3. Et le lendemain matin, on les laissa aller avec leurs ânes.

4. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, comme ils n'avaient fait encore que peu de chemin, Joseph appela l'intendant de sa maison et lui dit : Courez vite après ces hommes, arrêtez-les et dites-leur : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ?

5. La coupe que vous avez dérobée est celle dans laquelle boit mon maître, et dont il se sert pour deviner. Vous avez fait une très méchante action.

6. L'intendant fit ce qui lui avait été commandé, et, les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qui lui avait été prescrit.

7. Ils lui répondirent : Pourquoi mon seigneur parle-t-il ainsi à ses serviteurs et les croit-il capables d'une action si honteuse ?

8. Nous vous avons rapporté du pays de Chanaan l'argent que nous avions trouvé à l'entrée de nos sacs. Comment donc se pourrait-il faire que nous eus-sions dérobé de la maison de votre maître de l'or ou de l'argent ?

9. Que celui de vos serviteurs, quel qu'il puisse être, auprès de qui l'on trou-vera ce que vous cherchez, soit mis à mort, et nous serons esclaves de mon seigneur.

10. Il leur dit : Que ce que vous pro-noncez soit exécuté. Quiconque se trou-vera avoir pris ce que je cherche sera mon esclave, et vous en serez innocents.

11. Ils déchargèrent donc aussitôt leurs sacs à terre, et chacun ouvrit le sien.

12. L'intendant les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jus-qu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

13. Alors ayant déchiré leurs vêtements et rechargé leurs ânes, ils revinrent à la ville.

Joseph voulait ainsi compléter l'épreuve, et connaître les vrais sentiments de ses frères pour Benjamin. Prendraient-ils sa défense, ou l'abandonneraient-ils lâchement entre ses mains ?

4-6. L'arrestation. — *Malum pro bono*. L'intendant accuse d'abord les frères d'une noire ingratitude, puis il précise le crime spécial pour lequel il les poursuivait. — *Ipse... in quo...* Circonstances aggravantes. — *Augurari*. La divination au moyen d'une coupe est mentionnée par les auteurs classiques sous les noms de kullik-mantie et d'hydromantie. Après avoir versé de l'eau dans une coupe, on y jetait des pièces d'or

ou d'argent, des pierres précieuses, etc., et l'on conjecturait l'avenir suivant les mouvements du liquide ou la réfraction de la lumière.

7-10. Vive protestation des accusés. L'argument *pecuniam... reportavimus* était d'une grande force. Leur proposition du vers. 9 montre davantage encore combien ils étaient sûrs d'eux-mêmes. Ainsi qu'il convenait, l'intendant ne l'accepte que partiellement.

11-13. L'enquête et son résultat. — *Festinato deponentes*. Nouvelle garantie pittoresque de leur innocence. Ils ne redoutent pas les recherches. — *Scissis vestibus*, et le cœur encore plus déchiré.

14. Juda se présenta le premier avec ses frères devant Joseph, qui n'était pas encore sorti du lieu où il était; et ils se prosternèrent tous ensemble à terre devant lui.

15. Joseph leur dit : Pourquoi avez-vous agi ainsi? Ignorez-vous qu'il n'y a personne qui m'égalé dans la science de deviner les choses cachées?

16. Juda lui dit : Que répondrons-nous à mon seigneur? que lui dirons-nous, et que pouvons-nous lui représenter avec quelque ombre de justice pour notre défense? Dieu a trouvé l'iniquité de vos serviteurs. Nous sommes tous les esclaves de mon seigneur, nous et celui à qui on a trouvé la coupe.

17. Joseph répondit : Dieu me garde d'agir de la sorte. Que celui qui a pris ma coupe soit mon esclave; et pour vous, allez en liberté retrouver votre père.

18. Juda, s'approchant alors plus près de Joseph, lui dit avec assurance : Mon seigneur, permettez, je vous prie, à votre serviteur, de vous adresser la parole, et ne vous irritez pas contre votre esclave; car, après le Pharaon, c'est vous qui êtes

19. Mon seigneur. Vous avez demandé d'abord à vos serviteurs : Avez-vous encore votre père ou quelque autre frère?

20. Et nous vous avons répondu, mon seigneur : Nous avons un père qui est âgé, et un jeune frère qu'il a eu dans sa vieillesse, dont le frère qui était né de la même mère est mort : il ne reste plus que celui-là, et son père l'aime tendrement.

21. Vous dites alors à vos serviteurs : Amenez-le-moi pour que mes yeux le contemplent.

22. Mais nous vous répondîmes, mon seigneur : Cet enfant ne peut quitter son père; car, s'il le quitte, il le fera mourir.

14. Primusque Judas cum fratribus ingressus est ad Joseph (neodum enim de loco abierat); omnesque ante eum pariter in terram corruerunt.

15. Quibus ille ait : Cur sic agere voluistis? An ignoratis quod non sit similis mei in augurandi scientia?

16. Cui Judas : Quid respondebimus, inquit, domino meo? vel quid loquemur, aut juste poterimus obtendere? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum; et omnes servi sumus domini mei, et nos; et apud quem inventus est scyphus.

17. Respondit Joseph : Absit a me ut sic agam! Qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus; vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

18. Accedens autem propius Judas, confidenter ait : Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, et ne irascaris famulo tuo; tu es enim post Pharaonem,

19. Dominus meus, Interrogasti prius servos tuos : Habetis patrem, aut fratrem?

20. Et nos respondimus tibi domino meo : Est nobis pater senex, et puer parvulus, qui in senectute illius natus est; cujus uterinus frater mortuus est; et ipsum solum habet mater sua, pater vero tenere diligit eum.

21. Dixistique servis tuis : Adducite eum ad me, et ponam oculos meos super illum.

22. Suggestimus, domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum; si enim illum dimiserit, morietur.

5° Juda offre sa liberté pour celle de Benjamin. XLIV, 14-24.

14-15. Les reproches du vice-roi. — *Primus... Judas*. Il a désormais la part principale, s'étant fait caution pour son jeune frère, XLIII, 8-10. — *Omnes corruerunt*, dans une douleur muette. — *In augurandi scientia*. A coup sûr, Joseph n'avait rien de commun avec la magie. Cf. xlii, 16. De même que son intendant au vers. 5, il adapte son langage au rôle qu'il voulait jouer, ou à l'opinion que les Égyptiens s'étaient faite de lui. Voy. S. Thom. Aq., *Summa theol.*, 2^a 2^m, q. 195, a. 7.

16-17. Une première proposition de Juda (*en*

omnes servi...), rejetée par Joseph comme une chose injuste. — *Quid respondebimus...*? Juda n'essaye de disculper personne. S'ils sont innocents du crime dont on les accuse, une autre faute grève pesé sur eux, pour laquelle Dieu les châtie.

18-24. Admirable et pathétique discours de Juda pour plaider la cause de Benjamin. Quelque très simple, le langage est net et vigoureux; c'est en outre un noble appel aux sentiments du vice-roi. Le vers. 18 contient une petite formule d'introduction (*accedens propius*, afin d'être mieux entendu), et un rapide exorde qui est une « *captatio benevolentia* » délicate. Aux vers. 19-20,

23. Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non videbitis amplius faciem meam.

24. Cum ergo ascendissemus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus.

25. Et dixit pater noster : Revertimini, et emite nobis parum tritici.

26. Cui diximus : Ire non possumus. Si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscemur simul; alioquin, illo absente, non audemus videre faciem viri.

27. Ad quæ ille respondit : Vos scitis quod duos genuerit mihi uxor mea.

28. Egressus est unus, et dixistis : Bestia devoravit eum, et hucusque non comparet.

29. Si tuleritis et istum, et aliquid ei in via contigerit, deducetis canos meos cum mœrore ad inferos.

30. Igitur si intravero ad servum tuum patrem nostrum, et puer defuerit, cum anima illius ex hujus anima pendeat,

31. Videritque eum non esse nobiscum, morietur, et deducet famuli tui canos ejus cum dolore ad inferos.

32. Ego proprie servus tuus sim, qui in meam hunc recepi fidem, et spondeo dicens : Nisi reduxero eum, peccati reus ero in patrem meum omni tempore.

33. Manebo itaque servus tuus pro puero in ministerio domini mei, et puer aseendat cum fratribus suis.

34. Non enim possum redire ad patrem meum, absente puero, ne calamitatis, quæ oppressura est patrem meum, testis assistam.

23. Vous dites à vos serviteurs : Si le dernier de vos frères ne vient avec vous, vous ne verrez plus mon visage.

24. Lors donc que nous fîmes retournés vers notre père, votre serviteur, nous lui rapportâmes tout ce que vous aviez dit, mon seigneur.

25. Et notre père nous ayant dit : Retournez en Égypte pour nous acheter un peu de blé,

26. Nous lui répondîmes : Nous ne pouvons y aller seuls. Si notre jeune frère vient avec nous, nous irons ensemble; mais à moins qu'il ne vienne, nous n'osons nous présenter devant celui qui commande en ce pays-là.

27. Il nous répondit : Vous savez que j'ai eu deux fils de Rachel ma femme.

28. L'un d'eux étant allé aux champs, vous m'avez dit qu'une bête l'avait dévoré, et il ne paraît plus jusqu'à cette heure.

29. Si vous emmenez encore celui-ci, et qu'il lui arrive quelque accident en chemin, vous accablerez ma vieillesse d'une affliction qui la conduira au tombeau.

30. Si je me présente donc à mon père, votre serviteur, et que l'enfant n'y soit pas, comme sa vie dépend de celle de son fils,

31. Lorsqu'il verra qu'il n'est point avec nous, il mourra, et vos serviteurs accableront sa vieillesse d'une douleur qui le mènera au tombeau.

32. Que ce soit donc plutôt moi qui sois votre esclave, puisque je me suis rendu caution de cet enfant, et que j'en ai répondu à mon père, en lui disant : Si je ne le ramène, je veux bien que mon père m'impute cette faute, et qu'il ne me la pardonne jamais.

33. Ainsi je demeurerai votre esclave, et servirai mon seigneur à la place de l'enfant, afin qu'il retourne avec ses frères.

34. Car je ne puis pas retourner vers mon père sans que l'enfant soit avec nous, de peur que je ne sois moi-même témoin de l'extrême affliction qui accablera notre père.

Juda résume les faits précédemment racontés (19-23, l'histoire de leur premier voyage; 24-26, la manière dont les frères avaient décidé Jacob à leur confier Benjamin). Il signale ensuite, 30-31, les conséquences terribles et inévitables de la détentation de Benjamin (*cum anima illius...*, bien

beau détail). Enfin, 32-34, il offre généreusement sa liberté en échange de celle de son jeune frère. Ses dernières paroles, *non enim possum...*, terminent dignement cette magnifique page d'éloquence naturelle et spontanée.

CHAPITRE XLV

1. Joseph ne pouvait plus se contenir devant tous ceux qui l'entouraient; il commanda donc que l'on fit sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fût présent lorsqu'il se ferait reconnaître de ses frères.

2. Il éleva la voix en pleurant, et il fut entendu des Égyptiens et de toute la maison du Pharaon.

3. Et il dit à ses frères : Je suis Joseph. Mon père vit-il encore? Mais ses frères ne purent lui répondre, tant ils étaient saisis de frayeur.

4. Il leur dit avec bonté : Approchez-vous de moi. Et ils s'approchèrent. Il ajouta : Je suis Joseph votre frère, que vous avez vendu *pour être conduit* en Égypte.

5. Ne craignez point, et ne vous affligez pas de ce que vous m'avez vendu *pour être conduit* en ce pays; car Dieu m'a envoyé en Égypte avant vous pour votre salut.

6. Il y a déjà deux ans que la famine a commencé dans cette contrée, et il en reste encore cinq, pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni recueillir.

7. Dieu m'a fait venir ici avant vous pour vous conserver la vie, et afin que vous puissiez avoir des vivres pour subsister.

8. Ce n'est point par votre conseil que j'ai été envoyé ici, mais par la volonté de Dieu, qui m'a rendu comme le père du Pharaon, le maître de sa maison, et le prince de toute l'Égypte.

9. Hâtez-vous d'aller trouver mon père, et dites-lui : Voici ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a établi seigneur de toute l'Égypte. Venez me trouver, ne différez point;

1. Non se poterat ultra cohibere Joseph multis coram astantibus; unde præcepit ut egredierentur cuncti foras, et nullus interesset alienus agnitioni mutæ.

2. Elevavitque vocem cum fletu, quam audierunt Ægyptii, omnisque domus Pharaonis.

3. Et dixit fratribus suis : Ego sum Joseph; adhuc pater meus vivit? Non poterat respondere fratres nimis terrore perterriti.

4. Ad quos ille clementer : Accedite, inquit, ad me. Et cum accessissent prope : Ego sum, ait, Joseph, frater vester, quem vendidistis in Ægyptum.

5. Nolite pavere, neque vobis durum esse videatur quod vendidistis me in his regionibus; pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.

6. Biennium est enim quod cœpit famæ esse in terra; et adhuc quinque anni restant, quibus nec arari poterit, nec meti.

7. Præmisitque me Deus ut reservemini super terram, et escas ad vivendum habere possitis.

8. Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum, qui fecit me quasi patrem Pharaonis, et dominum universæ domus ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

9. Festinaté, et ascendite ad patrem meum, et dicetis ei : Hæc mandat filius tuus Joseph : Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti; descende ad me, ne moreris;

6° Joseph se fait reconnaître de ses frères. XLV, 1-15.

Une des scènes les plus attendrissantes de la Bible, et même de la littérature entière.

CHAP. XLV. — 1-3. *Egredierentur cuncti*. Il répugne à la sincère émotion d'avoir des étrangers pour témoins. — *Adhuc pater...* Joseph s'était déjà fait renseigner sur ce point (XLII, 27-28); mais il est si naturel qu'il réitére maintenant sa demande, à un nouveau titre! — *Non poterant...* Violentement émus à leur tour, et surtout perterriti au souvenir de leur indigne conduite envers lui.

4-8. Joseph rassure tendrement ses frères. — *Clementer* est omis dans l'hébreu. — *Pro salute vestra...* A trois reprises, en quelques lignes consécutives, Joseph palliera délicatement le crime de ses frères, en lui substituant les desseins de la Providence. — *Biennium*. Date intéressante. — *Patrem Pharaonis*. D'autres premiers ministres reçoivent dans la Bible un titre analogue. Cf. II Par. II, 18; Esth. XIII, 6; I Mach. XI, 32.

9-18. Pressant message que Joseph adresse à son père, pour qu'il vienne bientôt s'établir en Égypte. Il lui offre d'avance la terre de *Gessen* (hébr. : *Gosen*), district des plus fertiles, situé

10. Et habitabis in terra Gessen, erisque juxta me tu, et filii tui, et filii filiorum tuorum, oves tuæ, et armenta tua, et universa quæ possides.

11. Ibique te pascam (adhuc enim quinque anni residui sunt famis), ne et tu peras, et domus tua, et omnia quæ possides.

12. En oculi vestri, et oculi fratris mei Benjamin, vident quod os meum loquatur ad vos.

13. Nuntiate patri meo universam gloriam meam, et cuncta quæ vidistis in Ægypto. Festinate, et adducite eum ad me.

14. Cumque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui, flevit, illo quoque similiter flente super collum ejus.

15. Osculatusque est Joseph omnes fratres suos, et ploravit super singulos; post quæ ausi sunt loqui ad eum.

16. Auditumque est, et celebri sermone vulgatum in aula regis: Venerunt fratres Joseph; et gavisus est Pharaon, atque omnis familia ejus.

17. Dixitque ad Joseph ut imperaret fratribus suis, dicens: Onerantes jumenta, ite in terram Chanaan;

18. Et tollite inde patrem vestrum et cognationem, et venite ad me; et ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis medullam terræ.

19. Præcipe etiam ut tollant plaustra de terra Ægypti, ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum; et dicito: Tollite patrem vestrum, et prosperate quantocius venientes;

20. Nec dimittatis quidquam de suppellectili vestra, quia omnes opes Ægypti vestræ erunt

10. Vous demeurerez dans la terre de Gessen; vous serez près de moi, vous et vos enfants, et les enfants de vos enfants, vos troupeaux de bœufs, et tout ce que vous possédez.

11. Et je vous nourrirai là, parce qu'il reste encore cinq années de famine; de peur qu'autrement vous ne périissiez avec toute votre famille et tout ce qui est à vous.

12. Vous voyez de vos yeux, vous et mon frère Benjamin, que c'est moi-même qui vous parle de ma propre bouche.

13. Annoncez à mon père quelle est ma gloire, et tout ce que vous avez vu dans l'Égypte. Hâtez-vous de me l'amener.

14. Et s'étant jeté au cou de Benjamin son frère, pour l'embrasser, il pleura; et Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.

15. Joseph embrassa aussi tous ses frères; il pleura sur chacun d'eux; et après cela ils se rassurèrent pour lui parler.

16. Aussitôt le bruit se répandit dans toute la cour du roi que les frères de Joseph étaient venus, et le Pharaon s'en réjouit avec toute sa maison.

17. Et il dit à Joseph: Dites à vos frères: Chargez vos ânes de blé, retournez en Chanaan;

18. Et amenez de là votre père avec toute votre famille, et venez me trouver. Je vous donnerai tous les biens de l'Égypte, et vous serez nourris de ce qu'il y a de meilleur dans ce pays.

19. Ordonnez-leur aussi d'emmener des chariots de l'Égypte, pour faire venir leurs femmes avec leurs petits enfants, et dites-leur: Amenez votre père, et hâtez-vous de venir le plus tôt que vous pourrez,

20. Sans rien laisser de ce qui est dans vos maisons, parce que toutes les richesses de l'Égypte seront à vous.

au nord-est de la basse Égypte et dans une situation indépendante. Voy. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, II, 232 et ss.

14-15. Témoignages d'affection réciproque pour clore cette scène inimitable. — *Osculatus est...* « Osculabatur ergo singulos, et per singulos fiebat, et irriguis lacrymis paventium colla perfundebat, itaque odium fratrum charitatis lacrymis abnebat. » S. Aug., h. l. II fallut toutes ces démonstrations de tendresse pour les rassurer pleinement: *post quæ ausi sunt...*

7° Départ des frères de Joseph. XLV, 16-28.

16-20. Les bontés du Pharaon ici décrites démontrent combien avaient grandi son attachement et son estime pour Joseph. — *Medullam...* Hébr.: la graisse de la terre. — *Plaustra*. L'Égypte était par excellence, dans l'antiquité, le pays des chars. Voy. dans l'*Atl. arch.*, pl. LXXV, fig. 6, et pl. LXXVI, fig. 8, 11, quelques spécimens des modestes voitures qui servaient pour voyager; Les chars de guerre étaient plus brillants. — *Nec dimittatis...* Plutôt, d'après l'hébr. et plusieurs

21. Les enfants d'Israel firent ce qui leur avait été ordonné. Et Joseph leur fit donner des chariots, selon l'ordre qu'il en avait reçu du Pharaon, et des vivres pour le chemin.

22. Il commanda aussi que l'on donnât deux robes à chacun de ses frères ; mais il en donna cinq des plus belles à Benjamin, et trois cents pièces d'argent.

23. Il envoya autant d'argent et de robes pour son père, avec dix ânes chargés de tout ce qu'il y avait de plus précieux dans l'Égypte, et autant d'ânesses qui portaient du blé et du pain pour le chemin.

24. Il renvoya donc ses frères, et il leur dit au départ : Ne vous querellez point le long du chemin.

25. Ils vinrent donc de l'Égypte au pays de Chanaan, vers Jacob leur père,

26. Et ils lui dirent cette nouvelle : Votre fils Joseph est vivant, et il gouverne tout le pays d'Égypte. Ce que Jacob ayant entendu, il se réveilla comme d'un profond sommeil, et cependant il ne pouvait croire ce qu'ils lui disaient.

27. Ses enfants insistaient, au contraire, en lui rapportant comment toute la chose s'était passée. Enfin, ayant vu les chariots et tout ce que Joseph lui envoyait, il reprit ses esprits ;

28. Et il dit : Je n'ai plus rien à souhaiter, puisque mon fils Joseph vit encore. J'irai, et je le verrai avant de mourir.

21. Feceruntque filii Israel ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundum Pharaonis imperium, et cibaria in itinere.

22. Singulis quoque proferri jussit binas stolas ; Benjamin vero dedit trecentos argenteos cum quinque stolis optimis ;

23. Tantumdem pecuniæ et vestium mittens patri suo, addens et asinos decem, qui subveherent ex omnibus divitiis Ægypti, et totidem asinas, triticum in itinere panesque portantes.

24. Dimisit ergo fratres suos, et proficiscentibus ait : Ne irascamini in via.

25. Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chanaan ad patrem suum Jacob,

26. Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit, et ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebat eis.

27. Illi e contra referebant omnem ordinem rei. Cumque vidisset plaustra, et universa quæ miserat, revixit spiritus ejus,

28. Et ait : Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit ; vadam, et videbo illum antequam moriar.

versions : « Que votre œil ne regrette pas... » Dans une migration de ce genre, il fallait abandonner beaucoup d'objets qu'il eût été difficile ou impossible de transporter. Le prince promet une large compensation.

21-24. Joseph congédia gracieusement ses frères. — *Binas stolas*. La *simlah*, ou grand manteau. Cette coutume d'honorer des inférieurs en leur donnant de riches vêtements subsiste toujours dans l'Orient moderne. Benjamin reçoit de nouveau une part quintuple, et, en outre, une somme d'argent considérable. Voy. la note de xxxvii, 28. — Dernière recommandation au moment du départ : *Ne irascamini*. Joseph craignait, non sans

quelque raison, qu'ils ne se querellassent à son sujet, en rejetant les uns sur les autres la responsabilité du crime de Dothan.

25-28. Le retour, et la joie de Jacob. — *Quasi de... somno...* Comme s'il eût rêvé. L'hébreu porte : Mais son cœur resta froid ; locution expliquée par les mots suivants : *non credebat*. — Le patriarche dut pourtant se rendre à la réalité matérielle : *cum... vidisset plaustra...* Alors, *revixit spiritus ejus* ; car il avait été plongé dans une sorte de léthargie morale. — *Sufficit mihi...* Toute l'affection de Jacob pour Joseph est dans cette courte et forte parole.

CHAPITRE XLVI

1. Profectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad puteum Juramenti; et mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac,

2. Audivit eum per visionem noctis vocantem se, et dicentem sibi : Jacob ! Jacob ! Cui respondit : Ecce adsum.

3. Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui; noli timere; descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi.

4. Ego descendam tecum illuc, et ego inde adducam te revertentem; Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.

5. Surrexit autem Jacob a puteo Juramenti; tuleruntque eum filii cum parvulis et uxoribus suis in plaustris quæ miserat Pharaon ad portandum senem,

6. Et omnia quæ possederat in terra Chanaan; venitque in Ægyptum cum omni semine suo,

7. Filii ejus, et nepotes, filiæ, et cuncta simul progenies.

8. Hæc sunt autem nomina filiorum Israel, qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis : Primogenitus Ruben.

9. Filii Ruben : Henoch et Phallu et Hesron et Charmi.

1. Israël partit donc avec tout ce qu'il avait, et vint au Puits du serment; et ayant immolé en ce lieu des victimes au Dieu de son père Isaac,

2. Il l'entendit dans une vision, pendant la nuit, qui l'appelait, et qui lui disait : Jacob, Jacob. Il lui répondit : Me voici.

3. Et Dieu ajouta : Je suis le Dieu très puissant de votre père, ne craignez point; allez en Égypte, parce que je vous y rendrai le chef d'un grand peuple.

4. J'irai là avec vous, et je vous en ramènerai lorsque vous en reviendrez. Joseph aussi vous fermera les yeux de ses mains.

5. Jacob étant donc parti du Puits du serment, ses enfants l'amènèrent avec ses petits-enfants et leurs femmes, dans les chariots que le Pharaon avait envoyés pour porter ce vieillard,

6. Avec tout ce qu'il possédait au pays de Chanaan; et il arriva en Égypte avec toute sa race,

7. Ses fils, ses petits-fils, ses filles, et tout ce qui était né de lui.

8. Or voici les noms des enfants d'Israël qui entrèrent dans l'Égypte, lorsqu'il y vint avec toute sa race. Son fils aîné était Ruben.

9. Les fils de Ruben étaient Hénoch, Phallu, Hesron et Charmi.

SECTION III. — JACOB S'ÉTABLIT EN ÉGYPTE
AVEC LES SIENS. XLVI, 1 — L, 25.

§ I. — L'arrivée du patriarche en Égypte.
XLVI, 1-34.

1^o Départ de Chanaan, après la confirmation des divines promesses, vers. 1-7.

CHAP. XLVI. — 1-4. La vision de Bersabée. — *Profectus... Israel*, L'emploi de ce nom cadre avec la solennité de la circonstance. — *Ad puteum Juramenti*, c.-à-d. à Bersabée, au sud d'Hébron, sur la route d'Égypte. Cf. xxi, 33; xxvi, 25. — *Mactatis... victimis*. Jacob se proposait de consulter le Seigneur sur sa grave démarche. — *Per visionem*. Ce fut pour Jacob la dernière des apparitions divines. La révélation qui y fut associée (3-4) est nette, et décisive dans sa brièveté. Dieu ordonne la migration, et promet de protéger Jacob et ses descendants en Égypte, puis de ramener ceux-ci en Palestine à l'état de peuple puissant (*te revertentem* : pas lui-même en per-

sonne, mais la nation issue de lui). — *Joseph... ponet...* Douce consolation promise au patriarche. Déjà prévalait la coutume de fermer les yeux aux morts, et c'est un des plus proches parents qui accomplissait ce triste devoir.

5-7. Le voyage et l'arrivée, brièvement signalés.

2^o Liste des descendants de Jacob, vers. 8-27. C'est là un document plein d'importance. Sur le seul de l'Égypte, l'écrivain sacré suppute les membres dont se composait la race choisie. Il les divise en quatre groupes, correspondant aux quatre femmes de Jacob.

8^o. Titre de cet alinéa. — *Qui ingressi sunt* doit s'entendre moralement; car plusieurs étaient déjà morts, et d'autres étaient nés en Égypte. Voyez les vers. 12 et 27.

8^o-15. Premier groupe : les enfants de Jacob par Lia. — *Triginta tres* (vers. 15) : six fils, une fille, vingt-trois petits-fils, deux arrière-petits-fils, et Jacob lui-même.

10. Les fils de Siméon *étaient* Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar, et Saül, fils d'une femme de Chanaan.

11. Les fils de Lévi *étaient* Gerson, Caath et Mérari.

12. Les fils de Juda : Her, Onan, Séla, Pharès et Zara. Her et Onan moururent dans le pays de Chanaan. Les fils de Pharès *étaient* Hesron et Hamul.

13. Les fils d'Issachar : Thola, Phua, Job et Semron.

14. Les fils de Zabulon : Sared, Élon et Jahélel.

15. Ce sont là les fils de Lia qu'elle eut en Mésopotamie de Syrie, outre sa fille Dina. Ses fils et ses filles *étaient* en tout trente-trois personnes.

16. Les fils de Gad *étaient* Séphion, Haggi, Suni, Esebbon, Héri, Arodi et Aréli.

17. Les fils d'Aser : Jamné, Jésusa, Jessui, Béria, et Sara leur sœur. Les fils de Béria *étaient* Héber et Melchiel.

18. Ce sont là les fils de Zelpha, que Laban avait donnée à Lia sa fille; elle les enfanta à Jacob; *en tout* seize personnes.

19. Les fils de Rachel, femme de Jacob, *étaient* Joseph et Benjamin.

20. Joseph, étant en Égypte, eut deux fils de sa femme Asénéth, fille de Putipharé, prêtre d'Héliopolis : Manassé et Éphraïm.

21. Les fils de Benjamin *étaient* Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Echi, Ros, Mophim, Ophim, et Ared.

22. Ce sont là les fils que Jacob eut de Rachel, qui font en tout quatorze personnes.

23. Dan n'eut qu'un fils, Husim.

24. Les fils de Nephthali *étaient* Jasiel, Guni, Jéser et Sallem.

25. Ce sont là les fils de Bala, que Laban avait donnée à Rachel sa fille; elle les enfanta à Jacob; *en tout* sept personnes.

26. Tous ceux qui vinrent en Égypte avec Jacob, et qui *étaient* sortis de lui, sans compter les femmes de ses fils, *étaient* en tout soixante-six personnes.

10. Filii Simeon : Jamuel et Jamin et Ahod et Jachin et Sohar, et Saul filius Chanaanitidis.

11. Filii Levi : Gerson et Caath et Merari.

12. Filii Juda : Her et Onan et Sela et Phares et Zara; mortui sunt autem Her et Onan in terra Chanaan. Natiq̄ sunt filii Phares, Hesron et Hamul.

13. Filii Issachar : Thola et Phua et Job et Semron.

14. Filii Zabulon : Sared et Elon et Jahel.

15. Hi filii Liæ quos genuit in Mesopotamia Syriæ cum Dina filia sua. Omnes animæ filiorum ejus et filiarum, triginta tres.

16. Filii Gad : Sephion et Haggi et Suni et Esebbon et Heri et Arodi et Arali.

17. Filii Aser : Jamne et Jessui et Jessui et Beria, Sara quoque soror eorum. Filii Beria : Heber et Melchiel.

18. Hi filii Zephæ, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ; et hos genuit Jacob sedecim animas.

19. Filii Rachel uxoris Jacob : Joseph et Benjamin.

20. Natiq̄ sunt Joseph filii in terra Ægypti, quos genuit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos : Manasses et Ephraim.

21. Filii Benjamin : Bela et Bechor et Asbel et Gera et Naaman et Echi et Ros et Mophim et Ophim et Ared.

22. Hi filii Rachel quos genuit Jacob; omnes animæ, quatuordecim.

23. Filii Dan : Husim.

24. Filii Nephthali : Jasiel et Guni et Jeser et Sallem.

25. Hi filii Balæ, quam dedit Laban Racheli filiæ suæ; et hos genuit Jacob; omnes animæ, septem.

26. Cunctæ animæ, quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, et egressæ sunt de femore illius, absque uxoribus filiorum ejus, sexaginta sex.

16-18. Second groupe : les enfants de Jacob par Zelpha. Seize en tout : deux fils, onze petits-fils, une petite-fille, et deux arrière-petits-fils.

19-22. Troisième groupe : les enfants de Jacob par Rachel. En tout quatorze : deux fils et douze petits-fils. En rapprochant le vers. 21 de Num. xxvii, 38-40, et de I Par. viii, 1-5, on trouve une divergence notable pour ce qui regarde les

fils de Benjamin. Cela tient, soit aux erreurs des copistes (voyez Vercellone, *Variæ lectiones Vulgatae*, h. l.), soit à d'autres causes qu'il n'est pas possible d'expliquer avec exactitude.

23-25. Quatrième groupe : les enfants de Jacob par Bala. Deux fils et cinq petits-fils seulement.

26-27. Récapitulation générale. Pour obtenir

27. Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domus Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta.

28. Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiaret ei, et occurreret in Gessen.

29. Quo cum pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo ad eundem locum; vidensque eum, irruit super collum ejus, et inter amplexus flevit.

30. Dixitque pater ad Joseph : Jam lætus moriar, quia vidi faciem tuam, et superstitem te relinquo.

31. At ille locutus est ad fratres suos, et ad omnem domum patris sui : Ascendam et nuntiabo Pharaoni, dicamque ei : Fratres mei, et domus patris mei, qui erant in terra Chanaan, venerunt ad me;

32. Et sunt viri pastores ovium, curramque habent alendorum gregum; pecora sua, et armenta, et omnia quæ habere potuerunt, adduxerunt secum.

33. Cumque vocaverit vos, et dixerit : Quod est opus vestrum?

34. Respondebitis : Viri pastores sumus servi tui, ab infantia nostra usque in præsens, et nos et patres nostri. Hæc autem dicetis, ut habitare possitis in terra Gessen, quia detestantur Ægyptii omnes pastores ovium.

27. *Il y faut joindre* les deux enfants de Joseph qui lui étaient nés en Égypte. *Ainsi* toutes les personnes de la maison de Jacob qui vinrent en Égypte furent au nombre de soixante-dix.

28. Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph pour l'avertir de sa venue, afin qu'il vînt au-devant de lui en la terre de Gessen.

29. Quand Jacob y fut arrivé, Joseph fit atteler son char, et vint au même lieu au-devant de son père; et le voyant, il se jeta à son cou, et l'embrassa en pleurant.

30. Jacob dit à Joseph : Je mourrai maintenant avec joie, puisque j'ai vu votre visage, et que je vous laisse après moi.

31. Joseph dit à ses frères et à toute la maison de son père : Je m'en vais dire au Pharaon que mes frères et tous ceux de la maison de mon père sont venus me trouver de la terre de Chanaan où ils demeuraient;

32. Que ce sont des pasteurs de brebis, qui s'occupent à nourrir des troupeaux, et qu'ils ont amené avec eux leurs brebis, leurs bœufs et tout ce qu'ils pouvaient avoir.

33. Et lorsque le Pharaon vous fera venir, et vous demandera : Quelle est votre occupation ?

34. Vous lui répondrez : Vos serviteurs sont pasteurs depuis leur enfance jusqu'à présent, et nos pères l'ont toujours été comme nous. Vous direz cela pour pouvoir demeurer dans la terre de Gessen, parce que les Égyptiens ont en abomination tous les pasteurs de brebis.

Le premier chiffre de *sexaginta sex*, il faut omettre Jacob, avec Joseph et ses deux fils, mentionnés à part au vers. 27.

30 Joseph vient au-devant de son père, 28-34.

28-30. La rencontre, racontée en termes pathétiques. Beau tableau de l'affection réciproque du vieux père et de son fils privilégié.

31-34. Quelques recommandations de Joseph à ses frères, pour faciliter leur installation en Égypte. Il leur annonce d'abord, 31-32, ce qu'il dira lui-même à leur sujet au Pharaon; puis, 33-34, il leur indique le langage qu'ils devront tenir personnellement au roi, quand ils lui seront présentés. — *Ut habitare possitis...* Motif de ces

précautions minutieuses. Joseph tenait à ce que sa famille fût installée dans la province de Gessen (XLV, 10), qui convenait à merveille aux Israélites à cause de ses gras pâturages et de son isolement; or il obtiendrait plus facilement cette installation si ses frères proclamaient leur condition de pasteurs, *quia detestantur Ægyptii...* Ce trait curieux est confirmé par les monuments, où les pasteurs sont souvent représentés comme des êtres difformes, à l'état de vraies caricatures. Cette haine datait peut-être, comme l'a conjecturé D. Calmet, de l'invasion des Hyksos ou Pasteurs, et de leur conquête du pays. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. XXXVIII, fig. 8.

CHAPITRE XLVII

1. Joseph, étant donc allé trouver le Pharaon, lui dit : Mon père et mes frères sont venus du pays de Chanaan avec leurs brebis, leurs troupeaux, et tout ce qu'ils possèdent, et ils se sont arrêtés en la terre de Gessen.

2. Il présenta aussi au roi cinq de ses frères ;

3. Et le roi leur ayant demandé : A quoi vous occupez-vous ? Ils lui répondirent : Vos serviteurs sont pasteurs de brebis, comme l'ont été nos pères.

4. Nous sommes venus passer quelque temps dans vos terres, parce que la famine est si grande dans le pays de Chanaan, qu'il n'y a plus d'herbe pour les troupeaux de vos serviteurs. Et nous vous supplions d'agréer que vos serviteurs demeurent dans la terre de Gessen.

5. Le roi dit donc à Joseph : Votre père et vos frères sont venus vous trouver.

6. Vous pouvez choisir dans toute l'Égypte ; faites-les demeurer dans l'endroit du pays qui vous paraîtra le meilleur, et donnez-leur la terre de Gessen. Que si vous connaissez qu'il y ait parmi eux des hommes habiles, donnez-leur l'intendance sur mes troupeaux.

7. Joseph introduisit ensuite son père devant le roi, et il le lui présenta. Jacob salua le Pharaon, et le bénit.

8. Le roi lui ayant demandé quel âge il avait,

9. Il lui répondit : Les jours de ma pérégrination sont de cent trente ans ; ils ont été peu nombreux et mauvais, et ils n'ont point atteint ceux de la pérégrination de mes pères.

10. Et après avoir souhaité toute sorte de bonheur au roi, il se retira.

1. Ingressus ergo Joseph nuntiavit Pharaoni, dicens : Pater meus et fratres, oves eorum et armenta, et cuncta quæ possident, venerunt de terra Chanaan ; et ecce consistunt in terra Gessen.

2. Extremos quoque fratrum suorum quinque viros constituit coram rege,

3. Quos ille interrogavit : Quid habetis operis ? Responderunt : Pastores ovium sumus servi tui, et nos, et patres nostri.

4. Ad peregrinandum in terra tua venimus, quoniam non est herba gregebis servorum tuorum, ingravescente fame in terra Chanaan ; petimusque ut esse nos jubeas servos tuos in terra Gessen.

5. Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus et fratres tui venerunt ad te.

6. Terra Ægypti in conspectu tuo est ; in optimo loco fac eos habitare, et trade eis terram Gessen. Quod si nosti in eis esse viros industrios, constitue illos magistrum pecorum meorum.

7. Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad regem, et statuit eum coram eo ; qui benedicens illi,

8. Et interrogatus ab eo : Quot sunt dies annorum vitæ tuæ ?

9. Respondit : Dies peregrinationis meæ centum triginta annorum sunt, parvi et mali, et non pervenerunt usque ad dies patrum meorum quibus peregrinati sunt.

10. Et benedicto rege, egressus est foras.

III. — *Heureux séjour d'Israël en Égypte jusqu'à la fin de la famine.* XLVII, 1-28.

1^o Installation de Jacob dans la terre de Gessen, vers. 1-12.

CHAP. XLVII. — 1-4. Joseph présente cinq de ses frères au Pharaon. — *Extremos.* Hébr. : du nombre de ses frères. — *Responderunt* : d'une manière toute conforme aux instructions du vice-roi, XLVI, 34.

5-6. Le roi donne à Jacob et à sa famille la riche province de Gessen. — *Terra... in conspectu tuo.* C.-à-d. : choisis à ton gré. — *Quod si nosti...* Les Pharaons ont toujours possédé de nombreux

troupeaux comme propriétés privées ; les monuments antiques en font foi. — *Magistros pecorum* : inspecteurs et intendants.

7-10. Jacob lui-même est présenté au roi. Touchante scène. — *Benedicens.* Le vénérable patriarche associa à ses salutations, conformément à l'usage de ces temps, des prières et des souhaits pour la prospérité du prince. — *Dies peregrinationis...* Belle définition de la vie de Jacob en particulier, et de la vie humaine en général. « Pèlerinage, » par allusion d'abord au va-et-vient perpétuel de Jacob, et aussi à l'inconstance des choses de la terre relativement à celles du ciel ; inconstance dont la vie nomade du patriarche

11. Joseph vero patri et fratribus suis dedit possessionem in Ægypto in optimo terræ loco Ramesses, ut præceperat Pharaon.

12. Et alebat eos, omnemque domum patris sui, præbens cibaria singulis.

13. In toto enim orbe panis deerat, et oppræserat fames terram, maxime Ægypti et Chanaan.

14. E quibus omnem pecuniam congregavit pro venditione frumenti, et intulit eam in ærarium regis.

15. Cumque defecisset emptoribus pretium, venit cuncta Ægyptus ad Joseph, dicens : Da nobis panes ; quare morimur coram te, deficiente pecunia ?

16. Quibus ille respondit : Adducite pecora vestra, et dabo vobis pro eis cibos, si pretium non habetis.

17. Quæ cum adduxissent, dedit eis alimenta pro equis, et ovis, et bobus, et asinis ; sustentavitque eos illo anno pro commutatione pecorum.

18. Venerunt quoque anno secundo, et dixerunt ei : Non celabimus dominum nostrum quod deficiente pecunia, pecora simul defecerunt ; nec clam te est, quod absque corporibus et terra nihil habeamus.

19. Cur ergo moriemur te vidente ? et nos et terra nostra tui erimus ; eme nos in servitutem regiam, et præbe semina, ne pereunte cultore redigatur terra in solitudinem.

20. Emit igitur Joseph omnem terram Ægypti, vendentibus singulis possessiones suas præ magnitudine famis. Subjecitque eam Pharaoni,

11. Joseph, selon le commandement du Pharaon, mit son père et ses frères en possession de Ramesses, dans le pays le plus fertile de l'Égypte.

12. Et il les nourrissait avec toute la maison de son père, donnant à chacun ce qui lui était nécessaire pour vivre.

13. Car le pain manquait dans tout le pays, et la famine affligeait toute la terre, mais principalement l'Égypte et le pays de Chanaan.

14. Joseph, ayant amassé tout l'argent qu'il avait reçu des Égyptiens et des Chananéens pour le blé qu'il leur avait vendu, le porta au trésor du roi.

15. Et lorsqu'il ne resta plus d'argent à personne pour en acheter, tout le peuple de l'Égypte vint dire à Joseph : Donnez-nous du pain. Pourquoi nous laissez-vous mourir faute d'argent ?

16. Joseph leur répondit : Si vous n'avez plus d'argent, amenez vos troupeaux, et je vous donnerai du blé en échange.

17. Ils lui amenèrent donc leurs troupeaux, et il leur donna du blé pour le prix de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs et de leurs ânes ; et il les nourrit cette année-là pour les troupeaux qu'il reçut d'eux en échange.

18. Ils revinrent l'année d'après, et ils lui dirent : Nous ne vous cacherons point, mon seigneur, que l'argent nous ayant manqué d'abord, nous n'avons également plus de troupeaux. Et vous n'ignorez pas qu'excepté nos corps et nos terres nous n'avons rien.

19. Pourquoi donc mourrons-nous sous vos yeux ? Nous nous donnons à vous, nous et nos terres : achetez-nous pour être les esclaves du roi, et donnez-nous de quoi semer, de peur que la terre ne demeure en friche, si vous laissez périr ceux qui peuvent la cultiver.

20. Ainsi Joseph acheta toutes les terres de l'Égypte, chacun vendant tout ce qu'il possédait, à cause de l'extrémité de la famine : et il acquit de cette sorte au Pharaon toute l'Égypte,

était une frappante figure. Cf. Hébr. xi, 9, 13. — *Non pervenerunt...* Jacob avait alors 130 ans ; mais Abraham en avait vécu 176, et Isaac 180.

11-12. L'installation définitive d'Israël à Gessen, suivant l'ordre du roi. — *Ramesses* est ici un synonyme de Gessen. — *Cibaria singulis*. Hébr. : selon la bouche des enfants. Locution gracieuse et pittoresque. C'est le nombre des enfants qui détermine les besoins spéciaux de chaque famille.

20. L'administration de Joseph en Égypte pendant le reste de la famine, vers. 13-28.

13-14. Premier degré : la vente du blé à prix d'argent. L'*ærarium* royal fut rempli.

15-17. Second degré : vente du blé en échange des troupeaux.

18-22. Troisième degré : vente du blé en échange des terres. — *Anno secundo* : la seconde à partir de celle où avait eu lieu la vente du bétail, vers. 17. — Au vers. 21, l'hébreu porte : Et

21. Avec tous les peuples, depuis une extrémité du royaume jusqu'à l'autre,

22. Excepté les seules terres des prêtres, qui leur avaient été données par le roi : car on leur fournissait une certaine quantité de blé des greniers publics ; c'est pourquoi ils ne furent point obligés de vendre leurs terres.

23. Après cela Joseph dit au peuple : Vous voyez que vous êtes au Pharaon, vous et toutes vos terres. Je vais donc vous donner de quoi semer, et vous enseignerez vos champs,

24. Afin que vous puissiez recueillir des grains. Vous en donnerez la cinquième partie au roi ; et je vous abandonne les quatre autres pour semer les terres, et pour nourrir vos familles et vos enfants.

25. Ils lui répondirent : Notre salut est entre vos mains. Regardez-nous seulement, mon seigneur, d'un oeil favorable, et nous servirons le roi avec joie.

26. Depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, on paye aux rois dans toute l'Égypte la cinquième partie *du revenu des terres*, et cela est comme passé en loi ; excepté la terre des prêtres, qui est demeurée exempte de cette sujétion.

27. Israël demeura donc en Égypte, c'est-à-dire dans la terre de Gessen, dont il jouit comme de son bien propre, et où sa famille s'accrut et se multiplia extraordinairement.

28. Il y vécut dix-sept ans, et tout le temps de sa vie fut de cent quarante-sept ans.

21. Et cunctos populos ejus, a novissimis terminis Ægypti usque ad extremos fines ejus,

22. Præter terram sacerdotum, quæ a rege tradita fuerat eis ; quibus et statuta cibaria ex horreis publicis præbebantur ; et idcirco non sunt compulsi vendere possessiones suas.

23. Dixit ergo Joseph ad populos : En ut cernitis, et vos, et terram vestram Pharaos possidet ; accipite semina, et serte agros,

24. Ut fruges habere possitis. Quintam partem regi dabitis ; quatuor reliquas permitto vobis in sementem, et in cibum familiis et liberis vestris.

25. Qui responderunt : Salus nostra in manu tua est ; respiciat nos tantum dominus noster, et læti serviemus regi.

26. Ex eo tempore usque in præsentem diem, in universa terra Ægypti regibus quinta pars solvitur, et factum est quasi in legem, absque terra sacerdotum, quæ libera ab hac conditione fuit.

27. Habitavit ergo Israel in Ægypto, id est, in terra Gessen, et possedit eam ; auctusque est, et multiplicatus nimis.

28. Et vixit in ea decem et septem annis ; factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum.

Il fit passer le peuple dans les villes, d'un bout à l'autre des confins de l'Égypte ; ce qui offre un sens moins net que celui de la Vulgate (et aussi des LXX et du samaritain). Les documents égyptiens confirment cette aliénation universelle des domaines privés, au profit de l'État ; ils ne manquent pas de signaler pareillement l'exception faite en faveur de la caste sacerdotale.

23-26. Convention entre Joseph et les Égyptiens. — Une nation dont tous les membres auraient été dénués de propriétés foncières fût bientôt devenue ingouvernable ; d'autre part, l'État, propriétaire universel, eût été dans le plus grand embarras pour cultiver ses terres : de là cette proposition du vice-roi aux Égyptiens (vers. 23-24), acceptée sans hésitation, et même avec une satisfaction visible. L'Égypte est assez fertile pour que le 20 % (*quintam partem*) d'impôts

en nature ne soit pas une charge trop lourde. Comme leurs ancêtres, les fellahs actuels s'orientaient : *Læti serviemus*, s'ils n'avaient à donner que la cinquième partie de leurs récoltes. — *Ex eo tempore*... Résultat général produit par la convention. — En tout cela, Joseph, loin d'être un cruel despote, ainsi qu'on le lui a souvent reproché, s'est conduit comme un homme d'État très habile. Ses mesures tourneront à l'avantage tout ensemble du peuple, qu'elles rendirent heureux en des temps difficiles, et du pouvoir, qu'elles contribuèrent à consolider pour le bien du pays. Voy. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, II, 201 et ss.

27-28. Résumé du séjour de Jacob dans la terre de Gessen. — *Decem et septem...*, *centum quadraginta septem* : deux dates importantes pour la chronologie de cette époque.

29. Cumque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph; et dixit ad eum: Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo; et facies mihi misericordiam et veritatem, ut non sepelias me in Ægypto;

30. Sed dormiam cum patribus meis, et auferas me de terra hac, condasque in sepulcro majorum meorum. Cui respondit Joseph: Ego faciam quod jussisti.

31. Et ille: Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israël Deum, conversus ad lectuli caput.

29. Comme il vit que le jour de sa mort approchait, il appela son fils Joseph, et lui dit: Si j'ai trouvé grâce devant vous, mettez votre main sous ma cuisse, et donnez-moi cette marque de bonté, de me promettre avec vérité que vous ne m'enterrez point en Égypte;

30. Mais que je reposerai avec mes pères, que vous me transporterez hors de ce pays, et me mettrez dans le sépulcre de mes ancêtres. Joseph lui répondit: Je ferai ce que vous me commandez.

31. Jurez-le-moi donc, dit Jacob. Et pendant que Joseph jurait, Israël adora Dieu, se tournant vers le chevet de son lit.

CHAPITRE XLVIII

1. His ita transactis, nuntiatum est Joseph quod ægrotaret pater suus; qui, assumptis duobus filiis Manasse et Ephraim, ire perrexit.

2. Dictumque est seni: Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo,

3. Et ingresso ad se ait: Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan, benedixitque mihi,

4. Et ait: Ego te augebo et multiplicabo, et faciam te in turbas populorum; daboque tibi terram hanc, et semini tuo post te, in possessionem sempiternam.

5. Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequam huc venirem ad te, mei erunt: Ephraim et Manasses, sicut Ruben et Simeon reputabuntur mihi.

1. Après cela on vint dire un jour à Joseph que son père était malade; alors prenant avec lui ses deux fils Manassé et Éphraïm, il alla voir.

2. On dit donc à Jacob: Voici votre fils Joseph qui vient vous voir. Jacob, reprenant ses forces, se mit sur son séant dans son lit.

3. Et il dit à Joseph lorsqu'il fut entré: Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza, qui est au pays de Chanaan; et m'ayant béni,

4. Il m'a dit: Je ferai croître et multiplier beaucoup votre race; je vous rendrai le chef d'une multitude de peuples, et je vous donnerai cette terre, et à votre race après vous, afin que vous la possédiez à jamais.

5. C'est pourquoi vos deux fils Éphraïm et Manassé, que vous avez eus en Égypte avant que je vinsse ici auprès de vous, seront à moi, et ils seront mis au nombre de mes enfants, comme Ruben et Siméon.

§ III — Les dernières dispositions de Jacob et sa mort. XLVII, 29 — L, 13.

1^o Ordre relatif à sa sépulture. XLVII, 29-31. 29-31. *Vocavit... Joseph*, en qui il avait la plus entière confiance. — *Pone manum...* C'est par ce même rite qu'Abraham avait fait prêter serment à Éliézer, xxiv, 2. — *Non... in Ægypto...*, *sed...* Marque de foi très vive aux divines promesses, qui avaient désigné l'Égypte comme un lieu de passage pour Israël; la Palestine, au contraire, comme son habitation perpétuelle. — *Adoravit...*, *conversus...* De même les Targums, Aq. et Symm., d'après la ponctuation massorétique. Les LXX,

le syr. et l'épître aux Hébr. xi, 28, ont lu *matteh* (bâton) au lieu de *mittah* (lit); et ils traduisent: Il adora (en s'inclinant) sur le sommet de son bâton.

2^o Jacob adopte Éphraïm et Manassé. XLVIII, 1-7.

CHAP. XLVIII. — 1. Introduction à ce nouvel épisode.

2-6. L'adoption. — *Confortatus sedit...* Trait graphique. Comp. le vers. 12 et XLIX, 33. — *Duo... filii tui... mei erunt.* C.-à-d. qu'il ne les regardera pas comme des petits-fils, mais comme ses propres enfants, *sicut Ruben et Simeon*. C'est en vertu de cette adoption qu'Éphraïm et Ma-

6. Mais les autres que vous aurez après eux seront à vous, et ils porteront le nom de leurs frères dans les terres qu'ils posséderont.

7. Car lorsque je revenais de Mésopotamie je perdis Rachel, qui mourut en chemin, au pays de Chanaan : c'était au printemps, à l'entrée d'Éphrata, et je l'enterrai sur le chemin d'Éphrata, qui s'appelle aussi Bethléem.

8. Alors Jacob, voyant les fils de Joseph, lui demanda : Qui sont ceux-ci ?

9. Joseph lui répondit : Ce sont mes enfants, que Dieu m'a donnés dans ce pays. Approchez-les de moi, dit Jacob, afin que je les bénisse.

10. Car les yeux d'Israël s'étaient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, et il ne pouvait bien voir. Les ayant donc fait approcher de lui, il les embrassa et les baisa ;

11. Et il dit à son fils : Dieu m'a voulu donner la joie de vous voir, et il y ajoute encore celle de voir vos enfants.

12. Joseph, les ayant retirés d'entre les bras de son père, adora en se prosternant à terre.

13. Et ayant mis Éphraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israël, et Manassé à sa gauche, c'est-à-dire à la droite de son père, il les approcha tous deux de Jacob ;

14. Lequel, étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Éphraïm, qui était le plus jeune, et mit sa main gauche sur la tête de Manassé, qui était l'aîné, changeant ainsi ses deux mains de place.

15. Et bénissant les enfants de Joseph, il dit : Que le Dieu en la présence de qui ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse jusqu'à ce jour ;

16. Que l'ange qui m'a délivré de tous

6. Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, et nomine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

7. Mihi enim, quando veniebam de Mesopotamia, mortua est Rachel in terra Chanaan in ipso itinere ; eratque vernum tempus ; et ingrediebar Ephratam, et sepelivi eam juxta viam Ephratæ, quæ alio nomine appellatur Bethlehem.

8. Videns autem filios ejus, dixit ad eum : Qui sunt isti ?

9. Respondit : Filii mei sunt, quos donavit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis.

10. Oculi enim Israel caligabant præ nimia senectute, et clare videre non poterat. Applicitosque ad se deosculatus, et circumplexus eos,

11. Dixit ad filium suum : Non sum fraudatus aspectu tuo ; insuper ostendit mihi Deus semen tuum.

12. Cumque tulisset eos Joseph de gremio patris, adoravit pronus in terram.

13. Et posuit Ephraim ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israel ; Manassæ vero in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum ;

14. Qui extendens manum dexteram, posuit super caput Ephraim minoris fratris ; sinistram autem super caput Manassæ, qui major natu erat, commutans manus.

15. Benedixitque Jacob filiis Joseph, et ait : Deus, in cujus conspectu ambulaverunt patres mei Abraham et Isaac, Deus qui pascit me ab adolescentia mea usque in presentem diem ;

16. Angelus, qui eruit me de cunctis

nassé devinrent des éponymes, les chefs de deux tribus distinctes, au lieu de ne former ensemble qu'une seule et même tribu, celle de Joseph. — *Reliquos autem...* La Bible ne signale nulle part d'autres fils de Joseph ; mais Jacob établit cette hypothèse pour bien marquer ses intentions.

7. *Mortua est...* A cette occasion, Jacob mentionne un douloureux souvenir. Cf. xxxv, 16-19.

8^o Jacob bénit Éphraïm et Manassé. XLVIII, 8-22.

8-11. Nouvelle introduction, pathétique et pittoresque, de même que l'ensemble du récit.

12-14. La substitution. — *De gremio*. Hébr. : d'entre les genoux. Jacob était assis sur son lit, les pieds à terre, et il avait rapproché de lui ses deux petits-fils pour les caresser. — *Ad dexteram*

suam... Ce détail et les suivants deviennent très nets, si l'on se représente Joseph agenouillé en face de son père et entouré de ses deux fils. Éphraïm, le plus jeune, a la place la moins honorable, *ad sinistram Israel*. — *Extendens manum*. Le geste de la bénédiction, signalé ici pour la première fois. — *Commutans manus* : en les croisant l'une par-dessus l'autre. L'hébreu porte : Il rendit ses mains intelligentes ; pour signifier qu'il les guida ainsi librement et sciemment.

15-16. Triple formule de bénédiction, qui rappelle en abrégé tous les bienfaits de Dieu sur la famille choisie. Par *angelus* il faut entendre le Seigneur lui-même, l'Ange de l'alliance, comme le nomme Malachie, III, 1.

malis, benedicat pueris istis, et invocetur super eos nomen meum, nomina quoque patrum meorum Abraham et Isaac, et crescant in multitudinem super terram.

17. Videns autem Joseph quod posuisset pater suus dexteram manum super caput Ephraim, graviter accepit; et apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraim, et transferre super caput Manassé;

18. Dixitque ad patrem: Non ita convenit, pater; quia hic est primogenitus, pone dexteram tuam super caput ejus.

19. Qui renuens, ait: Scio, fili mi, scio; et iste quidem erit in populos, et multiplicabitur; sed frater ejus minor major erit illo, et semen illius crescat in gentes.

20. Benedixitque eis in tempore illo, dicens: In te benedicetur Israel, atque dicetur: Faciat tibi Deus sicut Ephraim, et sicut Manassé. Constituitque Ephraim ante Manassé.

21. Et ait ad Joseph filium suum: En ego morior, et erit Deus vobiscum, reducetque vos ad terram patrum vestrorum.

22. Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio et arcu meo.

maux, bénisse ces enfants; qu'ils portent mon nom, et les noms de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre.

17. Mais Joseph, voyant que son père avait mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine; et prenant la main de son père, il tâcha de la lever de dessus la tête d'Ephraïm, pour la mettre sur la tête de Manassé,

18. En disant à son père: Vos mains ne sont pas bien, mon père, car celui-ci est l'aîné. Mettez votre main droite sur sa tête.

19. Mais, refusant de le faire, il lui dit: Je le sais, mon fils, je le sais; lui aussi sera chef de peuples, et sa race se multipliera; mais son frère, qui est plus jeune, sera plus grand que lui, et sa postérité se multipliera dans les nations.

20. Jacob les bénit donc alors, et dit: Israël sera béni en vous, et on dira: Que Dieu vous bénisse comme Ephraïm et Manassé. Ainsi il mit Ephraïm avant Manassé.

21. Il dit ensuite à Joseph son fils: Vous voyez que je vais mourir, Dieu sera avec vous, et il vous ramènera au pays de vos pères.

22. Je vous donne de plus qu'à vos frères cette part de mon bien que j'ai gagnée sur les Amorrhéens avec mon épée et mon arc.

CHAPITRE XLIX

1. Vocavit autem Jacob filios suos, et ait eis: Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.

1. Or Jacob appela ses enfants, et leur dit: Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps.

17-20. Jacob calme les scrupules de Joseph. — Le mot de la fin, *Ephraïm ante Manassé*, se réalisa durant toute l'histoire juive: dès l'époque des Juges, Ephraïm est supérieur en nombre et en puissance à Manassé; ce dernier, au contraire, perdra chaque jour en influence.

21-22. L'héritage spécial de Joseph. — *Partem... extra fratres tuos*. Le mot hébreu *šhem* est ambigu. Employé comme nom commun, il signifie: part, portion; comme nom propre il désigne la ville de Sichem, près de laquelle était précisément situé le champ auquel Jacob fait allusion. Cf. xxxiii, 19. Il y a donc ici un jeu de mots. Ce domaine avait été acheté d'une façon toute pacifique; aussi n'est-ce point par lui-même, mais par ses descendants, lors de la conquête de la Palestine, que Jacob dit l'avoir obtenu *in gladio et arcu*,

2° La bénédiction prophétique de Jacob. XLIX, 1-28.

L'un des passages les plus solennels, les plus beaux et les plus importants de la Genèse. Les sentiments et les pensées atteignent des hauteurs sublimes, les images sont d'une grande richesse, le style est admirablement poétique. Surtout, le dogme du Messie fait un grand pas en avant. Voy. S. Ambr., *De benedictionibus patriarcharum*; M^s Meignan, *les Prophéties messianiques du Pentateuque*, pp. 357-467; T. Lamy, *Comment. in Genes.*, II, 351 et ss.; Vigouroux, *Manuel bibl.*, I, n. 357; Corluy, *Spiciliegium dogmatico-biblicum*, I, 456-474.

CHAP. XLIX. — 1-2. Introduction historique (1^a) et rapide exorde (1^b-2). — *Annuntiem... ventura*. Jacob se sentait divinement inspiré, et il avait conscience que ses paroles seraient stric-

2. Venez tous ensemble, et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre père.

3. Ruben, mon premier-né, ma force, et la principale cause de ma douleur : *tu devais être le plus favorisé dans les dons, et le plus grand en autorité.*

4. *Mais tu t'es répandu comme l'eau. Puissas-tu ne point croître, parce que tu es monté sur le lit de ton père, et que tu as souillé sa couche.*

5. Siméon et Lévi *sont* frères, instruments d'un carnage plein d'injustice.

6. A Dieu ne plaise que mon âme ait aucune part à leurs conseils, et que ma gloire soit ternie en me liant avec eux ; parce qu'ils ont signalé leur fureur en tuant des hommes, et leur volonté criminelle en renversant une ville.

7. Que leur fureur soit maudite, parce qu'elle est opiniâtre, et que leur colère soit en exécution, parce qu'elle est dure. Je les diviserai dans Jacob, et je les disperserai dans Israël.

8. Juda, tes frères te loueront, ta main sera sur le cou de tes ennemis ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi.

2. Congregamini, et audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum.

3. Ruben primogenitus meus, tu fortitudo mea, et principium doloris mei : prior in donis, major in imperio.

4. Effusus es sicut aqua. Non crecascas ; quia ascendisti cubile patris tui, et maculasti stratum ejus.

5. Siméon et Levi fratres, vasa iniquitatis bellantia.

6. In consilium eorum non veniat anima mea, et in coetu illorum non sit gloria mea ; quia in furore suo occiderunt virum, et in voluntate sua suffoderunt murum.

7. Maledictus furor eorum, quia pertinax ; et indignatio eorum, quia dura. Dividam eos in Jacob, et dispergam eos in Israel.

8. Juda, te laudabunt fratres tui ; manus tua in cervicibus inimicorum tuorum ; adorabunt te filii patris tui.

tément prophétiques. — *In novissimis diebus.* Sous cette formule (hébr. : *'aparit hayyamim*) il faut voir, d'après l'usage qu'en fait la Bible, non pas l'avenir en général, mais l'avenir dans ses relations avec le Messie, par conséquent l'ère messianique. Cf. Num. xxiv, 14 ; Is. II, 2 ; Jer. xxx, 24 ; Ez. xxxviii, 16 ; Dan. x, 14 ; Os. iii, 5 ; Mich. iv, 1, etc. Non que cette prophétie de Jacob concerne exclusivement l'époque du Christ ; car, dans son ensemble, ce sont les linéaments de l'histoire des fils de Jacob qu'elle esquisse d'une façon grandiose, en prenant pour point de départ les jours où les douze tribus issues du patriarche seront établies sur le sol de la terre promise : néanmoins, le principal et l'essentiel a trait au Messie, qui est vraiment le point central de l'oracle. Voyez les vers. 8-12, 18.

3-4. Ruben. — Le vers. 3 indique les privilèges qui étaient réservés à Ruben en vertu de sa primogéniture ; le vers. 4 exprime le châtimement de son crime. — Au lieu de *principium doloris*, il serait préférable de traduire : « les prémices de ma force. » Cf. Deut. xxi, 17. — *Major in donis...*, *in imperio.* Un héritage double, et l'hégémonie sur ses frères : tels étaient les avantages du fils aîné. — *Effusus... sicut aqua.* Selon d'autres : instable comme l'eau. L'image marquée fort bien l'ardeur des passions. — *Non crecascas.* Cette terrible malediction porta ses fruits ; rien de grand n'est signalé dans les annales des Rubénites.

5-7. Siméon et Lévi. — *Fratres* avec emphase, pour désigner ici une frappante ressemblance dans les défauts, spécialement dans la violence

(*vasa iniquitatis bellantia*). — *In consilium eorum...* Leurs projets sanguinaires. — *Gloria mea* est synonyme de *anima mea* de l'hémistiche qui précède. C'est un hébraïsme assez fréquent. — *Quia in furore...* Comme pour Ruben, Jacob motive son jugement sévère. Voyez, xxxiv, 25-29, l'incident cruel auquel il fait allusion. — *Suffoderunt murum* : les murs de Sichem. Mais l'hébreu porte : ils ont coupé le nerf du taureau. C'avait été un autre trait de leur vengeance ; ils n'avaient rien épargné. — Longtemps contenu (cf. xxxiv, 30), le ressentiment du patriarche éclate en termes énergiques : *Maledictus...* — *Dividam...* La tribu de Siméon, qui était déjà la plus faible de toutes au temps de la sortie d'Égypte, Num. xvi, 14, est entièrement passée sous silence dans la bénédiction de Moïse, Deut. xxxiii ; son territoire ne fut jamais bien distinct, mais il formait comme une enclave dans celui de Juda. Le *dispergam* se réalisa davantage encore pour les enfants de Lévi, disséminés à travers toute la Palestine, et sans province qui leur appartint en propre ; il est vrai que Dieu, en les prenant à son service, transforma la malediction en bénédiction.

8-12. Juda et le Messie. — *Juda, te laudabunt.* Hébr. : *Y'hudah 'attah, yoduka...* ; avec la paronomase signalée plus haut, xxxix, 39, et un « toi » emphatique. — *Manus tua in cervicibus...* Promesse de victoires nombreuses et décisives. — *Adorabunt te...* Promesse de l'hégémonie sur les autres tribus. Le vers. 9 contient une magnifique image pour décrire cette suprématie.

9. Catulus leonis Juda. Ad prædam, fili mi, ascendisti. Requiescens accubuisti ut leo, et quasi læna; quis suscitabit eum?

10. Non auferetur sceptrum de Juda, et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium.

11. Ligans ad vineam pullum suum, et ad vitem, o fili mi, asinam suam. Lavabit in vino stolam suam, et in sanguine uvæ pallium suum.

12. Pulchriores sunt oculi ejus vino, et dentes ejus lacte candidiores.

13. Zabulon in littore maris habitabit, et in statione navium pertingens usque ad Sidonem.

14. Issachar asinus fortis accubans inter terminos;

15. Vidit requiem quod esset bona, et terram quod optima; et supposuit humerum suum ad portandum, factusque est tributis serviens.

16. Dan judicabit populum suum sicut et alia tribus in Israel.

9. Juda est un jeune lion. Tu t'es levé, mon fils, pour ravir la proie. En te reposant, tu t'es couché comme un lion et une lionne; qui osera le réveiller?

10. Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu celui qui doit être envoyé; et c'est lui qui sera l'attente des nations.

11. Il liera son ânon à la vigne, il liera, ô mon fils, son ânesse à la vigne. Il lavera sa robe dans le vin, et son manteau dans le sang des raisins.

12. Ses yeux sont plus beaux que le vin, et ses dents plus blanches que le lait.

13. Zabulon habitera sur le rivage de la mer et près du port des navires, et il s'étendra jusqu'à Sidon.

14. Issachar, comme un âne robuste, se tient couché dans son étable.

15. Et voyant que le repos est bon et que la terre est excellente, il a baissé l'épaule sous les fardeaux, et il s'est assujéti à payer les tributs.

16. Dan gouvernera son peuple aussi bien que les autres tribus d'Israël.

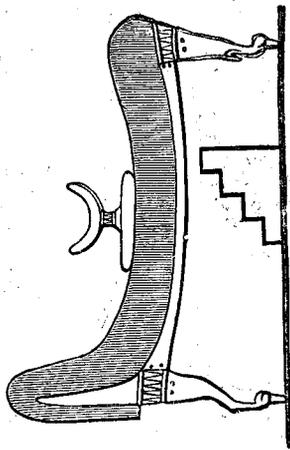
C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est le vrai lion de la tribu de Juda. Cf. I^{er} Cor. xv, 25; Apoc. v, 5. — *Non auferetur...* Ici commence la partie principale de toute la prédiction; les Juifs et les chrétiens sont d'accord pour l'appliquer au Messie d'une manière exclusive. — *Sceptrum*, le symbole du commandement; puis le *dux* en personne, ou le législateur, d'après une interprétation assez commune de l'hébr. *m'hoqeq*. Mais peut-être vaut-il mieux encore traduire cette expression par bâton de commandement, ce qui serait un synonyme de sceptre. — *De femore ejus*. C.-à-d. parmi ses descendants. L'hébr. (« d'entre ses pieds ») peut se ramener à cette idée; ou bien, pris à la lettre, il fait allusion à la manière dont les anciens monarques tenaient leur long sceptre: quand ils étaient assis, son extrémité inférieure reposait entre leurs pieds. — *Qui mittendus est*. Le *šiloħ* du texte hébreu a donné lieu à de nombreuses discussions, et on l'a commenté en sens divers (LXX: τὰ ἀποστείμην ἐνταῦθα, « quæ reposita sunt et; » Aq. et Symm.: ὃ ἀποστείται, « cui destinatum est, » scil. sceptrum; Samar: le Pacifique; etc.). La version du syr., de l'arabe, d'Onkêlos, des Targums de Jonathan et de Jérusalem, adoptée par S. Justin, S. Jean Chrys., Théodoret, a conquis justement les suffrages des meilleurs hébraïsants modernes: au lieu de *šiloħ*, on lit *šelloħ*, abrégé de *'aser lô*, « que à lui » (le sceptre), ou « le propriétaire ». C'est Ezéchiel, xxi, 32, qui a mis les commentateurs sur la voie de cette explication. Quoi qu'il en soit, les traductions antiques appliquent unanimement ce mot au Messie. — *Expectatio gentium*. Mieux: « à lui sera l'obéissance

des nations. » — Ainsi donc, le Christ naîtra de la tribu de Juda, et son avènement aura lieu à une époque où cette tribu aura perdu la suprématie longtemps exercée sur le reste de la nation. L'accomplissement est manifeste, comme le disait déjà saint Augustin, et comme l'ont démontré à l'envi, dans le cours des siècles, les exégètes et les théologiens. Voyez A. Lômman, *le Sceptre de la tribu de Juda*, Lyon, 1880. — Le cercle messianique va se rétrécissant de plus en plus: le Sauveur appartiendra à la race humaine en général (iii, 16), à la race de Sem (ix, 26), à la race d'Abraham (xxii, 18), d'Isaac (xxvi, 4) et de Jacob (xxviii, 14); il fera partie de la race de Juda. Jamais encore son caractère personnel n'avait été mis aussi nettement en relief. — *Ligans...* Les vers. 11 et 12 conviennent surtout à la prospérité matérielle des enfants de Juda. Le vin et le lait abondent sur leur territoire.

13. Zabulon. — *In littore maris*. Non pas absolument sur le rivage de la Méditerranée ni du lac de Tibériade, mais dans un district situé entre ces deux mers, qui faisaient sa richesse. — *Usque ad Sidonem*. Également dans le sens large, pour dire: jusqu'à la Phénicie, dont Sidon fut longtemps la capitale. Cet autre voisinage fut aussi un grand avantage pour Zabulon.

14-15. Issachar. — *Asinus fortis...* Comparaison qui n'a rien de mortifiant dans les contrées bibliques. Issachar, ayant reçu en héritage une des provinces les plus fertiles de la Palestine, s'en contenta naturellement, et mena une vie mi-partie de travail et de repos.

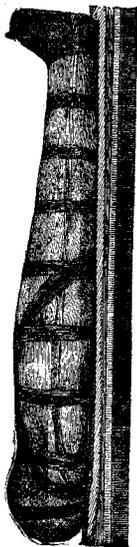
16-17. *Dan judicabit*. En hébreu, avec paronomase: *Dân yadin*. Quoique né d'une esclave,



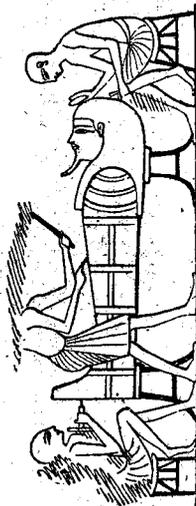
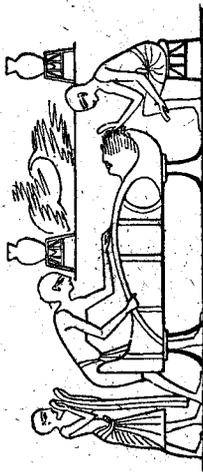
Lit, avec chevet et escabeau. Gen. XLVIII, 2.
(Ancienne Egypte.)



Céraspe. Gen. XLIX, 17.



Momie égyptienne. Gen. I, 2.



Quelques rites de l'embaumement. Gen. I, 2B.
(Peinture égyptienne.)

17. Que Dan devienne *comme* un serpent dans le chemin, et *comme* un céraste dans le sentier, qui mord le pied du cheval, afin que celui qui le monte tombe à la renverse.

18. Seigneur, j'attendrai votre salut.

19. Gad combattra tout armé à la tête d'Israël, et il retournera ensuite couvert de ses armes.

20. Le pain d'Aser sera excellent, et les rois y trouveront leurs délices.

21. Nephthali sera *comme* un cerf qui s'échappe, et la grâce sera répandue sur ses paroles.

22. Joseph croîtra et se multipliera de plus en plus. Il est agréable à contempler; ses rameaux courent le long de la muraille.

23. Mais ceux qui étaient armés de dards l'ont exaspéré, l'ont querellé, et lui ont porté envie.

24. Il a mis son arc *et sa confiance* dans le Très Fort, et les chaînes de ses mains et de ses bras ont été rompues par la main du Tout-Puissant de Jacob. De là est sorti le pasteur et le rocher d'Israël.

25. Le Dieu de ton père sera ton protecteur, et le Tout-Puissant te comblera des bénédictions du haut du ciel, des bénédictions de l'abîme des eaux d'en bas, des bénédictions *du lait* des mamelles et *du fruit* des entrailles.

17. Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens ungulas equi, ut cadat ascensor ejus retro.

18. Salutare tuum expectabo, Domine.

19. Gad accinctus preliabitur ante eum; et ipse accingetur retrorsum.

20. Aser, pinguis panis ejus, et præbebit delicias regibus.

21. Nephthali cervus emissus, et dans eloquia pulchritudinis.

22. Filius accrescens Joseph, filius accrescens et decorus aspectu; filiae discurreverunt super murum.

23. Sed exasperaverunt eum, et jurati sunt, invideruntque illi habentes jacula.

24. Sedit in Forti arcus ejus, et dissoluta sunt vincula brachiorum et manuum illius per manus potentis Jacob; inde pastor egressus est lapis Israel.

25. Deus patris tui erit adjutor tuus, et Omnipotens benedicet tibi benedictionibus cæli desuper, benedictionibus abyssi jacentis deorsum, benedictionibus uberum et vulvæ.

Dan aura les mêmes privilèges que *alïa tribus in Israel*. Peut-être est-ce une allusion à la judicature du Danite Samson. — *Coluber, cerastes*. Le premier de ces noms désigne le serpent en général; le second est bien celui du serpent à cornes, ou κεράστρις, reptile extrêmement dangereux, qui se cache dans le sable, près des chemins fréquentés, et qui s'élançe sur le cavalier et sur sa monture, comme le dit cette prédiction en termes pittoresques. Voy *Pail. d'hist. nat.*, pl. LX, fig. 8, 10. Dan aura lui-même la ruse du serpent. Cf. *Jud. xviii, 28-29*. De ces images peu favorables, plusieurs Pères ont conclu que l'Antéchrist appartiendrait à la tribu de Dan.

18. *Salutare tuum...* Soupir messianique, intercalé entre le premier et le second groupe des prédictions de Jacob (la pléiade dominée par Juda, et celle qui a Joseph pour centre). Cette sorte d'oraison jaculatoire est vraiment remarquable.

19. Gad. — Le texte hébreu forme un jeu de mots continué : *Gad g'adû y'gudennu, v'hu yagud' ageb*. Littéral : Gad, une foule (d'ennemis) le foule; mais lui (les) foulera sous son talon. Établie à l'est du Jourdain, la tribu de Gad devait être sans cesse assaillie par les belliqueux Arabes; mais on lui prédit le triomphe.

20. Aser. — *Pinguis panis...*; *præbebit...* Belles figures pour marquer un district très fertile. Cf. *Deut. xxxiii, 24-26*; *III Reg. v, 11*, où l'on vante la richesse d'Aser en froment et en huile.

21. *Nephthali cervus...* Hébr. : une biche affranchie. Image obscure, quoique gracieuse. Débora, *Jud. iv, 10*, célèbre les brillants exploits de Nephthali.

22-26. Joseph a la plus longue part dans cette bénédiction prophétique, de même qu'il avait la plus large place au cœur de Jacob. L'amour paternel déborde dans ces lignes qui lui sont consacrées, et si Joseph n'obtient pas le sublime privilège de Juda, du moins est-il comblé d'avantages matériels. — *Filius accrescens...*; *filia...* L'hébreu, traduit littéralement, indique dans quel sens il faut entendre la Vulgate : « Joseph est le rejeton d'un arbre fertile, le rejeton d'un arbre fertile près d'une source; ses branches s'élevèrent au-dessus de la muraille. » Il s'agit donc d'une vigne ou de tout autre arbre fruitier planté en espalier, non loin d'une source qui accroît sa fécondité. — *Exasperaverunt...* Prédiction de luttes à soutenir : Joseph aura des ennemis qui le provoqueront. Mais il saura leur tenir tête : *sedit in forti...* (au lieu de *dissoluta sunt...*, l'hébreu a : « ses bras demeurent flexibles » pour la lutte). Et la cause de sa vigueur invincible,

26. Benedictiones patris tui confortatæ sunt benedictionibus patrum ejus, donec veniret desiderium collium æternorum. Fiant in capite Joseph, et in vertice nazaræi inter fratres suos.

27. Benjamin lupus rapax, mane comedet prædam, et vespere dividet spolia.

28. Omnes hi in tribubus Israël duodecim. Hæc locutus est eis pater suus, benedixitque singulis, benedictionibus propriis.

29. Et præcepit eis, dicens: Ego congregator ad populum meum; sepelite me cum patribus meis in spelunca duplici quæ est in agro Ephron Hethæi,

30. Contra Mambre in terra Chanaan, quam emit Abraham cum agro ab Ephron Hethæo in possessionem sepulcri.

31. Ibi sepelierunt eum, et Saram uxorem ejus. Ibi sepultus est Isaac cum Rebecca conjuge sua; ibi et Lia condita jacet.

32. Finitisque mandatis quibus filios instruebat, collegit pedes suos super lectulum, et obiit; appositusque est ad populum suum.

26. Les bénédictions que te donne ton père surpassent celles qu'il a reçues de ses pères; et elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli. Que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est un nazaréen entre ses frères.

27. Benjamin sera un loup ravissant; il dévorera la proie le matin, et le soir il partagera les dépouilles.

28. Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël. Leur père leur parla en ces termes, et il bénit chacun d'eux en leur donnant les bénédictions qui leur étaient propres.

29. Il leur donna aussi cet ordre, et il leur dit: Je vais être réuni à mon peuple; ensevelissez-moi avec mes pères dans la caverne double qui est dans le champ d'Ephron Héthéen,

30. Laquelle est en face de Mambre, au pays de Chanaan, et qu'Abraham acheta d'Ephron Héthéen, avec tout le champ où elle est, pour y avoir son sépulcre.

31. C'est là qu'il a été enseveli avec Sara sa femme. C'est là qu'aussi Isaac a été enseveli avec Rebecca sa femme, et que Lia est pareillement ensevelie.

32. Après avoir achevé de donner ces ordres et ces instructions à ses enfants, il joignit ses pieds sur son lit, et mourut; et il fut réuni à son peuple.

ce sera « le fort de Jacob, le pasteur et le rocher d'Israël », c.-à-d. Dieu lui-même. De nouveau l'hébreu éclaircit les obscurités de la Vulgate. — Au vers. 25, trois sortes de bénédictions matérielles sont promises coup sur coup à Joseph: celles du ciel, produites par la pluie et le soleil; celles de la terre, c.-à-d. un sol fertile, rafraîchi par des sources intérieures; enfin la fécondité des mères. — Belle conclusion au vers. 26. Jacob affirme qu'il bénit Joseph plus qu'il n'avait été lui-même béni par Isaac, plus que celui-ci ne l'avait été par Abraham. — Le *desiderium collium æternorum* ne saurait désigner le Messie en cet endroit. On lit dans l'hébreu: (Ces bénédictions s'élèvent) au-dessus des plus anciennes montagnes. Et don Calmet ramène par la paraphrase suivante la Vulgate au texte primitif: « Je souhaite que les bénédictions que je vous donne vous procurent plus de biens... qu'il n'en

vint dans ces montagnes si anciennes et si fécondes, ces montagnes si belles et si désirables. » Comp. le passage parallèle, Deut. xxxiii, 15. — *Nazaræi inter fratres*. En hébreu *nazir* signifie « séparé, consacré »; Joseph avait été mis à part entre tous ses frères, grâce à sa dignité.

27. Benjamin. — *Lupus rapax*... Éloge du caractère belliqueux de la tribu issue du plus jeune fils de Jacob. Le portrait est brièvement, mais énergiquement tracé.

28. Récapitulation de tout l'oracle.

5° Mort de Jacob. XLIX, 29-32.

29-31. Les dernières volontés du patriarche. Il revient sur la demande qu'il avait déjà adressée à Joseph, xlvii, 29-31.

32. Le détail graphique, *collegit pedes...*, exprime une mort douce et calme. — *Appositus est...*: dans les limbes. Cf. xxv, 8, 17; xxxv, 29.

CHAPITRE L

1. Joseph, voyant son père mort, se jeta sur son visage, et le baisa en pleurant.

2. Il commanda aux médecins qu'il avait à son service d'embaumer le corps de son père.

3. Et ils exécutèrent l'ordre qu'il leur avait donné; ce qui dura quarante jours, parce que c'était la coutume d'employer ce temps pour embaumer les morts. Et l'Égypte pleura Jacob soixante-dix jours.

4. Le temps du deuil étant passé, Joseph dit aux officiers du Pharaon: Si j'ai trouvé grâce devant vous, je vous prie de représenter au roi

5. Que mon père m'a dit: Tu vois que je me meurs; promets-moi sous le serment que tu m'enseveliras dans mon sépulcre que je me suis préparé au pays de Chanaan. J'irai donc ensevelir mon père, et je reviendrai aussitôt.

6. Le Pharaon lui dit: Allez, et ensevelissez votre père selon qu'il vous y a engagé par serment.

7. Et lorsque Joseph y alla, les premiers officiers de la maison du Pharaon, et les plus grands de l'Égypte l'y accompagnèrent tous,

8. Avec la maison de Joseph et tous ses frères qui le suivirent, laissant au pays de Gessen leurs petits-enfants et tous leurs troupes.

9. Il y eut aussi des chariots et des cavaliers qui le suivirent; et il se trouva là une grande multitude de personnes.

10. Lorsqu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui est située au delà du Jour-

1. Quod cernens Joseph, ruit super faciem patris flens, et deosculans eum.

2. Præcepitque servis suis medicis ut aromatibus condirent patrem;

3. Quibus jussa explentibus, transierunt quadraginta dies; iste quippe mos erat cadaverum conditorum; flevitque eum Ægyptus septuaginta diebus.

4. Et expleto planctus tempore, locutus est Joseph ad familiam Pharaonis: Si inveni gratiam in conspectu vestro, loquimini in auribus Pharaonis,

5. Eo quod pater meus adjuraverit me, dicens: En morior; in sepulcro meo quod fodi mihi in terra Chanaan sepelies me. Ascendam igitur, et sepeliam patrem meum, ac revertar.

6. Dixitque ei Pharaon: Ascende, et sepeli patrem tuum sicut adjuratus es.

7. Quo ascendente, ierunt cum eo omnes senes domus Pharaonis, cunctique majores natu terræ Ægypti,

8. Domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis et gregibus, atque armentis, quæ dereliquerant in terra Gessen.

9. Habuit quoque in comitatu currus et equites; et facta est turba non modica.

10. Veneruntque ad aream Atad, quæ sita est trans Jordanem; ubi celebrantes

6° Sépulture de Jacob. L, 1-13.

CHAP. L. — 1-3. Le deuil et l'embaumement.

— *Joseph ruit...* Trait pathétique, digne de Joseph. Cf. XLVI, 29. — *Servis suis medicis.* Les médecins étaient nombreux dans l'antique Égypte, et assez habiles pour l'époque. — *Aromatibus condirent...* Voy. dans Lenormant, *Hist. anc. de l'Orient*, 9^e éd., III, 236-280, et dans Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, II, 202 et ss., la description de l'embaumement funéraire tel que le pratiquaient les Égyptiens. On a calculé que 500 000 000 de corps furent ainsi préservés. — *Flevit... septuaginta...* Y compris les quarante jours mentionnés plus haut.

4-6. Joseph obtient du Pharaon l'autorisation d'enterrer son père en Palestine. — *Ad familiam*

Pharaonis. Il paraît d'abord étonnant que Joseph ne présente pas en personne sa requête au roi; l'étiquette du deuil devait s'y opposer.

7-9. Description du cortège funèbre. — Le convoi fut des plus solennels: on signale la présence des principaux officiers de la cour (*senes domus Pharaonis*), des gouverneurs de provinces (*majores natu terræ...*), de la famille de Jacob, et de soldats (*currus et equites*) qui devaient servir d'escorte.

10-11. La cérémonie d'Atad. — *Trans Jordanem*: sur la rive orientale du fleuve, non loin de Jéricho. Le cortège funèbre avait donc suivi, pour entrer en Palestine, le long circuit que feront plus tard les Hébreux sous la conduite de Moïse: ce trajet était le plus sûr. — *Celebrantes exe-*

exequias planctu magno atque vehementi, impleverunt septem dies.

11. Quod cum vidissent habitatores terræ Chanaan, dixerunt : Planctus magnus est iste Ægyptiis. Et idcirco vocatum est nomen loci illius, Planctus Ægypti.

12. Fecerunt ergo filii Jacob sicut præceperat eis ;

13. Et portantes eum in terram Chanaan, sepelierunt eum in spelunca duplici, quam emerat Abraham cum agro in possessionem sepulcri ab Ephron Hethæo contra faciem Mambre.

14. Reversusque est Joseph in Ægyptum cum fratribus suis, et omni comitatu, sepulto patre.

15. Quo mortuo, timentes fratres ejus, et mutuo colloques : Ne forte memor sit injuriæ quam passus est, et reddat nobis omne malum quod fecimus,

16. Mandaverunt ei dicentes : Pater tuus præcepit nobis, antequam moreretur,

17. Ut hæc tibi verbis illius diceremus : Obsecro ut obliviscaris sceleris fratrum tuorum, et peccati atque malitiæ quam exercuerunt in te. Nos quoque oramus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus auditis, flevit Joseph.

18. Veneruntque ad eum fratres sui ; et proni adorantes in terram dixerunt : Servi tui sumus.

19. Quibus ille respondit : Nolite timere ; num Dei possumus resistere voluntati ?

20. Vos cogitastis de me malum ; sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in præsentiarum cernitis, et salvos faceret multos populos.

dain, ils y célébrèrent les funérailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs et de grands cris.

11. Ce que les habitants du pays de Chanaan ayant vu, ils dirent : Voilà un grand deuil parmi les Égyptiens. C'est pourquoi ils nommèrent ce lieu le Deuil d'Égypte.

12. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avait commandé ;

13. Et l'ayant porté au pays de Chanaan, ils l'ensevelirent dans la caverne double qu'Abraham avait achetée d'Ephron Héthéen, avec le champ qui regarde Mambré, pour en faire le lieu de son sépulcre.

14. Aussitôt que Joseph eut enseveli son père, il retourna en Égypte avec ses frères et toute sa suite.

15. Après la mort de Jacob, les frères de Joseph eurent peur, et ils s'entre-dirent : Joseph pourrait bien maintenant se souvenir de l'injure qu'il a soufferte, nous rendre tout le mal que nous lui avons fait.

16. Ils lui envoyèrent donc dire : Votre père, avant de mourir, nous a commandé

17. De vous dire de sa part : Je te conjure d'oublier le crime de tes frères, et cette noire malice dont ils ont usé contre toi. Nous vous conjurons aussi de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre père. Joseph pleura en entendant ces paroles.

18. Et ses frères, étant venus le trouver, se prosternèrent devant lui, et lui dirent : Nous sommes vos serviteurs.

19. Il leur répondit : Ne craignez point ; pouvons-nous résister à la volonté de Dieu ?

20. Vous avez eu le dessein de me faire du mal ; mais Dieu a changé ce mal en bien, afin de m'élever comme vous voyez maintenant, et de sauver plusieurs peuples.

quas... Les Égyptiens qui avaient accompagné jusque-là le corps de Jacob ne se proposaient probablement pas d'entrer dans la terre de Chanaan ; de là cette cérémonie d'adeu. — *Planctus... Ægyptiis*. En hébr. : 'Ebel... ' Mizraim ; d'où le nom de 'Abel Mizraim donné à la localité.

12-13. L'enterrement de Jacob à Hébron.

§ IV. — *Mort de Joseph*. L, 14-25.

14-17. De retour en Égypte, les frères de Joseph congloient les craintes les plus vives : ne

forte memor sit..., maintenant que leur père n'était plus là pour les défendre. Soupçon bien injuste envers la grande âme de Joseph. — *Pater... præcepti...* Il n'y a pas lieu de croire que ce trait fût une invention de leur part, ainsi que l'ont supposé divers exégètes. Ce langage rappelle le bon cœur de Jacob.

18-21. Joseph rassuré doucement ses frères. — *Num Dei possumus...*? D'après l'hébr. : Suis-je à la place de Dieu ? C.-à-d. : Suis-je donc votre juge ? — *Vos cogitastis...*, *sed Deus*. Joseph ne pouvait pallier la vérité des faits ; du moins il

21. Ne craignez point; je vous nourrirai, vous et vos enfants. Et il les consola en leur parlant avec beaucoup de douceur et de tendresse.

22. Il demeura dans l'Égypte avec toute la maison de son père, et il vécut cent dix ans. Il vit les enfants d'Éphraïm jusqu'à la troisième génération. Machir, fils de Manassé, eut aussi des enfants, qui naquirent sur les genoux de Joseph.

23. Joseph dit ensuite à ses frères: Dieu vous visitera après ma mort, et il vous fera passer de cette terre à celle qu'il avait juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob.

24. Et il exigea d'eux une promesse sous le sceau du serment, et il leur dit: Dieu vous visitera; transportez mes os avec vous hors de ce lieu.

25. Il mourut ensuite âgé de cent dix ans accomplis; et son corps, ayant été embaumé, fut mis dans un cercueil en Égypte.

21. Nolite timere; ego pascam vos et parvulos vestros. Consolatusque est eos, et blande ac leniter est locutus.

22. Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui, vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manasse nati sunt in genibus Joseph.

23. Quibus transactis, locutus est fratribus suis: Post mortem meam Deus visitabit vos, et ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac, et Jacob.

24. Cumque adjurasset eos atque dixisset: Deus visitabit vos; asportate ossa mea vobiscum de loco isto,

25. Mortuus est, expletis centum decem vitæ suæ annis. Et conditus aromaticis, repositus est in loculo in Ægypto.

insiste, comme autrefois, xlv, 5-8, sur les desseins providentiels qui avaient transformé le mal en bien. Il ne pouvait pas dire plus fortement qu'il avait tout pardonné.

22. Résumé des dernières années de Joseph. — *Tertiam generationem*: par conséquent, ses arrière-petits-fils. — *In genibus Joseph*. Manière de dire qu'il les adopta comme siens. Voir la note de xxx, 3.

23-25. Recommandations suprêmes et mort de

Joseph. — Grand acte de foi aux vers. 23 et 24. Joseph ne doute pas de l'accomplissement des promesses divines; aussi exprime-t-il, comme son père, un vif désir (*cum adjurasset...*) d'être enterré plus tard en Palestine, quoiqu'il eût été comblé d'honneurs en Égypte. Sur l'exécution de son désir, voy. Ex. xiii, 19; Jos. xxiv, 32. — *In loculo*: dans un coffret à momie, suivant la coutume égyptienne. Voy. l'Ati. archéol. de la Bible, pl. xxvii.

